



# RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Juillet 2023

## QUATRIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE MODIFICATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT— COMMUNIQUE DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES ; LETTRE D'INTENTION ; MEMORANDUM DE POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES ; PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE ; ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Dans le cadre de la quatrième revue de l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit, de la demande de modification d'un critère de réalisation et de la revue des assurances de financement, les documents suivants ont été publiés et sont inclus dans ce dossier :

- **Un communiqué de presse** comprenant une déclaration du Président du Conseil d'administration et résumant les vues du Conseil d'administration telles qu'exprimées le 28 juin 2023 lors de son examen du rapport des services sur les questions liées à l'arrangement avec le FMI.
- **Le rapport des services** préparé par une équipe du personnel du FMI pour examen par le Conseil d'administration le 28 juin 2022, à la suite de discussions sur les développements et politiques économiques avec les responsables de la République démocratique du Congo qui se sont terminées le 3 mai 2023. Sur la base des informations disponibles au moment de ces échanges, le rapport a été finalisé le 14 juin 2023.
- Une **lettre d'intention**.
- Un **Mémoire de politiques économiques et financières**.
- Un **Protocole d'accord technique**.

- Une **Analyse de la viabilité de la dette** préparée par le personnel du FMI et de la Banque mondiale.
- **Une déclaration de l'administrateur** pour la République démocratique du Congo.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services  
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090  
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201  
Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Site web : <http://www.imf.org>  
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international**  
**Washington D.C.**



## Le Conseil d'administration du FMI conclut la quatrième revue de l'accord de facilité élargie de crédit avec la République démocratique du Congo

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- *La décision du conseil d'administration du FMI autorise un décaissement immédiat de 203,3 millions de dollars en faveur des réserves internationales, compte tenu des risques élevés de détérioration des perspectives économiques et de la nécessité de continuer à constituer des réserves.*
- *Les pressions macroéconomiques actuelles et les risques imminents exigent une politique budgétaire prudente pour préserver la viabilité budgétaire et la stabilité macroéconomique, soutenue par une politique monétaire plus restrictive pour réduire les pressions inflationnistes.*
- *Le programme reste axé sur l'assainissement budgétaire par la mobilisation des recettes intérieures, la réduction des dépenses non prioritaires et l'amélioration de l'efficacité des dépenses, la constitution de réserves jouant un rôle d'amortisseurs et la capacité à formuler des politiques, ainsi que le renforcement de la gouvernance.*

**Washington, DC – 28 juin, 2023** : Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu aujourd'hui la quatrième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en faveur de la République démocratique du Congo (RDC) approuvé le 15 juillet 2021 (voir PR 21/217). L'achèvement de la quatrième revue a permis un décaissement immédiat équivalent à 152,3 millions de DTS (environ 203,3 millions de dollars) pour soutenir les besoins de la balance des paiements, ce qui porte le total des décaissements à ce jour à 761,5 millions de DTS (environ 1 017 millions de dollars).

Les performances macroéconomiques de la RDC font preuve de résilience malgré une incertitude élevée, renforcée par l'escalade du conflit armé dans l'est de la RDC et les élections à venir à la fin de 2023. La croissance du PIB réel est estimée à 8,9 % en 2022, soutenue par une production minière plus élevée que prévu, qui a également entraîné une augmentation significative des recettes. L'inflation a atteint 13 % à la fin de 2022, alimentée par les pressions sur les dépenses et la dépréciation du taux de change connexe, et ce malgré une baisse des prix à l'importation. Le déficit de la balance des transactions courantes s'est creusé pour atteindre 5,3 % du PIB, la croissance plus forte des exportations n'ayant que partiellement compensé l'augmentation des importations et la détérioration du compte des services. À la fin de 2022, les réserves internationales brutes atteignaient 4,5 milliards de dollars (environ deux mois d'importations). Le déficit budgétaire intérieur à la fin de 2022 est estimé à 1,2 % du PIB, conformément aux engagements du programme, bien que la taille et la composition des dépenses soient différentes, principalement en raison de l'augmentation des dépenses exceptionnelles liées à la sécurité, compte tenu de la marge de manœuvre budgétaire créée par l'augmentation des recettes. L'exécution budgétaire jusqu'en mai 2023 révèle que les dépenses exceptionnelles demeurent élevées et que les autres dépenses sont sous-exécutées, dans un contexte de baisse des recettes.

Les progrès réalisés dans le cadre du programme demeurent satisfaisants. Tous les critères de réalisation à fin décembre ont été respectés. Tous les objectifs indicatifs à fin 2022 ont été atteints, à l'exception de deux d'entre eux : celui relatif au plancher des dépenses sociales et celui relatif au plafond des garanties de la banque centrale pour les prêts de l'administration centrale, en raison de lacunes dans le suivi et bien qu'aucune nouvelle garantie n'ait été octroyée. Tous les repères structurels ont été respectés, à l'exception de celui relatif à la publication des contrats miniers, en raison de retards. Les autorités ont désormais publié tous les accords liés au contrat minier renégocié avec Ventora et au contrat pour la coentreprise Primera Gold.

À l'issue de la discussion du Conseil d'administration, M. Kenji Okamura, directeur général adjoint et président par intérim, a fait la déclaration suivante :

L'économie de la République démocratique du Congo a fait preuve de résilience, malgré l'escalade du conflit dans l'est et l'effet persistant des chocs passés. La croissance est estimée à 8,9 % en 2022, avec une inflation plus élevée que prévu car les dépenses publiques rapides ont accéléré la dépréciation du taux de change. Le conflit dans l'est a pesé sur les finances publiques ; des recettes inférieures aux prévisions en 2023 et des dépenses exceptionnelles plus élevées limitent les autres dépenses prioritaires. Malgré ces vents contraires, les résultats obtenus dans le cadre de la facilité élargie de crédit (FEC) restent globalement satisfaisants. Les perspectives de croissance restent favorables, tandis que les risques, liés au conflit dans l'est du pays, aux élections de fin 2023 et aux chocs négatifs sur les termes de l'échange, sont orientés à la baisse.

Le déficit budgétaire devrait diminuer en 2023, ce qui aidera la politique monétaire à freiner l'inflation. La baisse des recettes et l'augmentation des dépenses exceptionnelles justifient un contrôle des dépenses et une redéfinition des priorités, tout en poursuivant les efforts de mobilisation des recettes. L'amélioration de l'efficacité des dépenses, des contrôles plus stricts sur les dépenses dans le cadre des procédures d'urgence et une meilleure gestion de la trésorerie permettront d'améliorer l'exécution du budget et de dégager une marge de manœuvre pour les dépenses sociales et de développement indispensables. Des progrès dans les réformes structurelles budgétaires, notamment celles liées à la fonction publique, à la subvention des carburants, la chaîne des dépenses et au fonctionnement du Trésor, la gestion des investissements publics et la crédibilité du budget, sont nécessaires pour améliorer l'efficacité des dépenses et la gouvernance.

La volonté de resserrer davantage la politique monétaire, de renforcer le cadre de la politique monétaire et d'améliorer l'indépendance et les sauvegardes de la banque centrale favorisera la stabilité des prix. L'accumulation de réserves contribuera à renforcer la résistance aux chocs extérieurs. La promulgation des règlements relatifs à la nouvelle loi bancaire renforcera la surveillance et la résilience financières.

Les réformes visant à renforcer l'État de droit et le système judiciaire, à lutter contre la corruption, et à améliorer la transparence dans le secteur minier et les finances publiques sont essentielles pour améliorer le climat des affaires en vue de favoriser l'investissement privé et la diversification économique. Il est également essentiel d'agir pour sortir de la liste grise du GAFI et de mettre en œuvre le nouveau cadre de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La mise en œuvre de l'ambitieux programme climatique du pays serait également importante compte tenu de la vulnérabilité du pays au changement climatique.

<b>Tableau 1. République démocratique du Congo : principaux indicateurs économiques et financiers, 2022-25</b>						
	2022	2023		2024		2025
	Est.	Rapport n°22/390	Proj.	Rapport n°22/390	Proj.	Proj.
(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)						
<b>PIB et prix</b>						
PIB réel	8.9	6.3	6.8	6.5	4.7	5.3
PIB (industries extractives)	22.6	10.9	11.7	9.6	4.3	4.0
PIB (hors industries extractives)	3.1	4.2	4.4	4.9	4.9	6.1
Déflateur du PIB	6.3	6.1	11.4	6.8	6.6	6.2
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	9.3	10.8	14.8	7.2	7.1	7.1
Indice des prix à la consommation (fin d'année)	13.1	8.3	11.5	6.9	7.1	7.0
(variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)						
<b>Monnaie et crédit</b>						
Avoirs extérieurs nets	-7.0	11.3	22.9	15.8	8.9	14.1
Avoirs intérieurs nets	10.4	7.2	-6.0	4.0	4.2	-0.7
Crédit intérieur	16.8	10.6	12.4	13.3	6.2	7.8
Monnaie au sens large (M2)	3.4	18.5	16.9	19.9	13.1	13.4
(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)						
<b>Situation financière de l'administration centrale</b>						
Recettes et dons	16.6	16.8	14.8	16.5	16.5	16.8
Dépenses	17.1	18.3	16.1	19.0	17.6	18.2
Solde budgétaire intérieur	-1.2	-0.6	-0.5	-0.8	-0.2	-0.2
<b>Investissement et épargne</b>						
Épargne nationale brute	6.2	10.0	4.6	12.1	7.9	12.0
Investissement brut	11.5	14.0	10.1	15.1	11.8	14.8
Hors secteur public	8.0	8.0	6.0	8.0	6.0	8.0
<b>Balance des paiements</b>						
Exportations de biens et services	43.2	37.8	42.8	38.0	41.1	38.9
Importations de biens et services	48.2	41.6	48.2	40.5	45.6	43.2
Solde des transactions courantes (transferts officiels compris)	-5.3	-3.9	-5.5	-3.0	-3.9	-2.8
Solde des transactions courantes (hors transferts officiels)	-6.2	-5.3	-6.3	-4.1	-5.0	-4.2
Réserves officielles brutes (en semaines des importations)	7.9	9.9	10.0	11.2	10.2	11.2
<b>Dette du secteur public</b>						
Service de la dette en pourcentage des recettes publiques	6.9	7.6	7.4	7.4	6.1	6.1

Sources: autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.



# RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

## QUATRIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE MODIFICATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION QUANTITATIF ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT

14 juin 2023

### RÉSUMÉ

**Contexte.** La croissance est restée soutenue et vigoureuse, sous l'effet de l'essor des activités minières. Cependant, l'intensification du conflit armé dans l'est de la RDC a des conséquences humanitaires très négatives et a pesé sur les finances publiques. Les élections à venir, programmées fin 2023, amplifient aussi l'incertitude. Depuis la dernière revue, le manque à gagner des recettes de l'État et les dépenses rapides ont donné lieu à une dégradation du solde extérieur, à un excès de liquidités en monnaie nationale, à une dépréciation du taux de change et à une inflation persistante.

**Résultats du programme.** Les progrès accomplis dans le cadre de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit demeurent globalement satisfaisants, même si les pressions s'accroissent. Tous les critères de réalisation quantitatifs à fin décembre 2022 ont été remplis. Tous les objectifs indicatifs ont été atteints sauf deux, l'un relatif aux dépenses de santé en raison de retards dans la passation de marchés et l'autre portant sur les dépôts auprès de la banque centrale utilisés comme garanties pour les emprunts de l'État. Trois repères structurels ont été respectés. Cependant, celui qui a trait à la publication des contrats miniers ne l'est pas puisque de nouveaux accords liés au contrat avec Ventora et au contrat signé avec Primera Gold ont été publiés de manière tardive.

**Principales politiques menées dans le cadre du programme.** Alors que les risques à la baisse sont élevés, des politiques macroéconomiques prudentes et des réformes structurelles soutiendront les efforts déployés pour accroître les recettes, rationaliser les recettes non fiscales, maîtriser les dépenses courantes (dans le cadre de procédures d'urgence notamment), renforcer le processus budgétaire, et améliorer la gestion des investissements publics et la gouvernance. La banque centrale durcit sa politique pour contenir les tensions inflationnistes, tout en maintenant la flexibilité du taux de change

et en consolidant ses cadres monétaire, financier et opérationnel après l'adoption de la nouvelle loi bancaire et de la loi relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Accélérer les réformes structurelles, notamment celles qui visent à lutter contre la corruption et à améliorer la transparence, demeure indispensable pour la croissance du secteur privé.

Approuvé par  
**Annalisa Fedelino**  
 (département  
 Afrique) et **Geremia**  
**Palomba**  
 (département de la  
 stratégie, des  
 politiques et de  
 l'évaluation)

Les entretiens se sont déroulés du 19 avril au 3 mai 2023 à Kinshasa. L'équipe des services du FMI était composée de M. Vera Martin (chef d'équipe), de A. Touré, G. Nolin et M. Oikonomou (tous du département Afrique), de J. Boussard (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), de G. Leost (représentant résident) et de E. Gbadi et H. Katuala (économistes locaux). M. Nkusu (bureau des administrateurs, OEDAF) a participé aux réunions. La mission a rencontré le Premier ministre Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, le vice-Premier ministre et ministre de l'Économie Vital Kamerhe, le vice-Premier ministre et ministre de la Défense Jean-Pierre Bemba, le vice-Premier ministre et ministre de la Fonction publique Jean-Pierre Lihau, le ministre d'État et ministre du Budget Aimé Boji, le ministre des Finances Nicolas Kazadi, la ministre des Mines Antoinette N'Samba Kalambayi, le gouverneur de la Banque centrale du Congo Malangu Kabedi Mbuyi, d'autres hauts fonctionnaires, des partenaires au développement et des représentants du secteur privé et d'organisations de la société civile. M<sup>me</sup> Pohl a fourni une assistance à la recherche et M<sup>me</sup> Abu Sharar a aidé à la préparation du document.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>CONTEXTE</b>	<b>5</b>
<b>ÉVOLUTION RECENTE DE L'ÉCONOMIE</b>	<b>5</b>
<b>RESULTATS DU PROGRAMME</b>	<b>10</b>
<b>PERSPECTIVES ET RISQUES</b>	<b>11</b>
<b>DISCUSSIONS SUR LES POLITIQUES ÉCONOMIQUES</b>	<b>13</b>
A.Politique budgétaire : concilier pressions sur les dépenses et stabilité macroéconomique	13
B.Politiques monétaire et financière : ancrer efficacement l'inflation et préserver la stabilité financière	19
C.Réformes structurelles pour encourager la diversification et l'activité du secteur privé	21
<b>MODALITES DU PROGRAMME ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT</b>	<b>23</b>
<b>ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI</b>	<b>24</b>



## BOXES

1. Le programme de développement local des 145 territoires (PDL-145T) Mise en œuvre et gouvernance	9
2. Mise en place du compte unique du Trésor	18

## GRAPHIQUES

1. Le programme de développement local des 145 territoires (PDL-145T) Mise en œuvre et gouvernance	9
2. Mise en place du compte unique du Trésor	18
1. Évolution du secteur réel, 2017–23	27
2. Évolution du secteur extérieur, 2017–23	28
3. Évolution du secteur budgétaire, 2017–23	29
4. Évolution du secteur monétaire et financier, 2017–23	30

## TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2021–28	31
2. Balance des paiements, 2021–28	32
3a. Opérations de l'administration centrale, 2021–28 (en milliards CDF)	33
3b. Opérations de l'administration centrale, 2021–28 (en pourcentage du PIB)	34
4. Situation des institutions de dépôts, 2021–28	35
5. Indicateurs de solidité financière, 2020–22	36
6. Capacité à rembourser le FMI, 2021–33	36
7. Besoins et sources de financement extérieur, 2022–28	37
8. Revues et décaissements prévus dans le cadre de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit	37

## ANNEXES

I. Matrice d'évaluation des risques	38
II. Risques et possibilités liés au changement climatique et stratégie des autorités	41

## APPENDICE

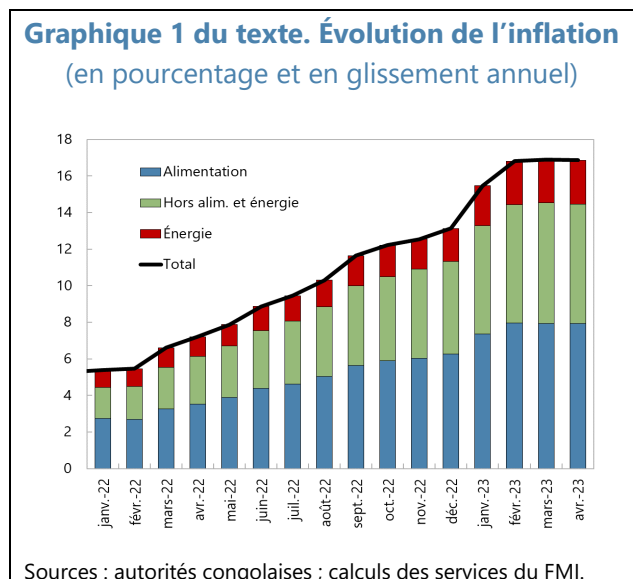
I. Lettre d'intention	50
Pièce Jointe I. Mémoire des Politiques Economiques et	53
Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique	84

## CONTEXTE

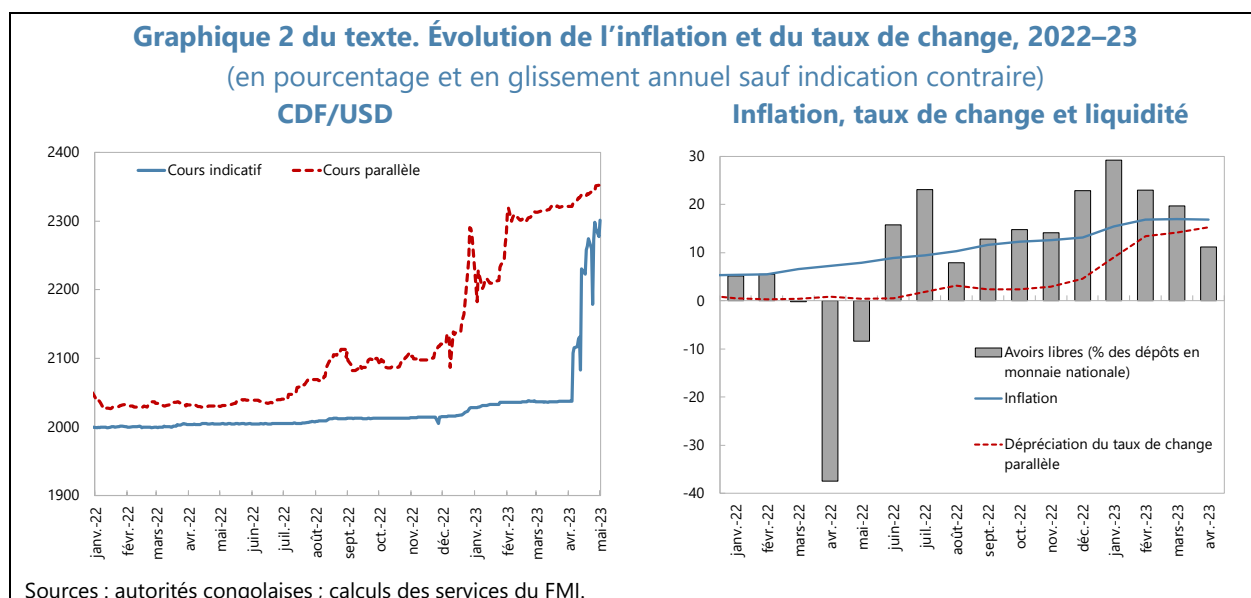
- 1. Les attaques de groupes armés se sont intensifiées dans l’est de la RDC, aggravant davantage la situation humanitaire.** D’après le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, plus de 1 million de personnes ont été déplacées depuis mars 2022, ce qui a détérioré la sécurité alimentaire. L’échec des cessez-le-feu (prévus dans le cadre du processus de Luanda) continue à mettre en péril la stabilité dans la région, tandis que la présence de forces régionales et la mission de maintien de la paix des Nations Unies (la MONUSCO) suscitent de plus en plus de critiques. La situation s’est aggravée en mai en raison de fortes inondations et d’importants glissements de terrain, qui ont causé la mort d’au moins 400 personnes et provoqué de nouveaux déplacements de population dans l’est du pays. L’insécurité alimentaire s’est encore accentuée dernièrement, alors que la Zambie a interdit les exportations de farine de maïs, qui est une denrée de première nécessité en RDC.
- 2. La combinaison des élections à venir et de la crise sécuritaire dans l’Est du pays est un défi pour les résultats du programme, menant les autorités à solliciter de la souplesse dans le cadre de l’accord au titre de la FEC.** En avril, le Président Tshisekedi a remanié l’équipe gouvernementale, notamment en nommant de nouveaux ministres de la Défense et de l’Économie. Des élections présidentielles et législatives sont programmées fin 2023, même si des reports ne peuvent être exclus. Si la croissance demeure vigoureuse, la hausse des dépenses publiques a augmenté les liquidités dans l’économie, générant des pressions qui s’auto-alimentent sur le taux de change et les prix.

## ÉVOLUTION RECENTE DE L’ÉCONOMIE

- 3. La croissance est restée vigoureuse en 2022, alimentée par une activité plus soutenue que prévu dans les industries extractives (tableau 1).** La croissance est maintenant estimée à 8,9 % (contre 6,6 % au moment de la troisième revue), sachant que la production minière a augmenté de 22,6 % (contre 13,1 % au moment de la troisième revue) . La croissance du secteur extractif a largement compensé le ralentissement de la croissance du secteur non extractif (3,1 %, contre 3,9 %) imputable à une diminution du revenu réel dans le secteur privé en lien avec la hausse de l’inflation.
- 4. Le taux de change a continué à se déprécier, ce qui a alimenté l’inflation et durci les conditions d’emprunt intérieur de**



**l'État (graphiques 1-2 du texte).** Sous la pression d'une envolée des réserves excédentaires, le cours parallèle s'est déprécié de 13 % en glissement annuel par rapport au dollar à fin avril 2023. Le cours indicatif, dont la prime par rapport au cours parallèle a culminé à 14 % fin mars, a presque totalement convergé vers le cours parallèle au début mai, en partie parce que la Banque Centrale du Congo (BCC) a abrogé la mesure unidirectionnelle interdisant aux banques de vendre des devises à un taux excédent une marge de 2,5 % du cours indicatif de la veille (MPEF, §29)<sup>1</sup>. Cependant, l'écart considérable entre les cours parallèle et officiel a contribué à deux événements. D'une part, les investisseurs ont exigé des taux plus élevés pour les obligations du Trésor indexées sur le cours indicatif franc congolais/dollar (CDF/USD). D'autre part, une première obligation libellée en dollar a été émise en avril, ce qui a constitué un revers pour les efforts de dédollarisation<sup>2</sup>. Malgré la baisse des cours mondiaux des produits de base, les répercussions des variations du taux de change ont alimenté l'inflation, qui s'est hissée à 16,9 % en glissement annuel en avril 2023, sous l'effet de la hausse des prix des transports, de l'énergie et des produits alimentaires.



**5. Malgré une dégradation du solde du compte courant, les réserves se sont renforcées en 2022 (tableau 2, graphique 3 du texte).** Le déficit du compte des transactions courantes s'est creusé à 5,3 % du PIB, par rapport à de 1 % du PIB en 2021, puisque la croissance des exportations plus soutenue n'a qu'en partie compensé la hausse des importations et la dégradation plus marquée du compte des services. Les entrées de capitaux privés (1,7 milliard de dollars) ont permis aux réserves internationales brutes d'atteindre 4,5 milliards de dollars (2 mois d'importations) fin 2022, avec des achats nets de devises par la BCC de 381 millions de dollars au premier semestre de 2022<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> L'instruction a été mise en place en août 2020 et annulée le 8 mai 2023.

<sup>2</sup> Les titres du Trésor libellés en monnaie nationale et indexés sur le dollar, qui sont émis régulièrement depuis 2020 et sont indexés sur le cours indicatif, sont devenus moins intéressants en raison de l'élargissement de l'écart par rapport au cours parallèle.

<sup>3</sup> La BCC a acheté des devises pour la dernière fois en mai 2022, avant que les pressions sur le taux de change ne s'accroissent et l'écart entre les cours parallèle et officiel s'élargisse.

La couverture des réserves a toutefois été moindre que prévu au moment de la troisième revue en raison d'importations supérieures aux projections (graphique 2). Malgré la persistance d'un faible niveau de réserves, la BCC a vendu 50 millions de dollars à deux reprises en janvier et mars 2023 (ses premières ventes depuis mars 2021).

## 6. L'objectif de déficit budgétaire intérieur 2022 du programme a été atteint mais avec une composition des dépenses nettement différente en raison de la hausse des dépenses exceptionnelles

(tableaux 3a-b, tableau 1 du texte). Le déficit budgétaire intérieur à fin 2022 est estimé à 1,2 % du PIB, soit 0,1 point de pourcentage de plus que la projection datant de la troisième revue. La hausse des dépenses exceptionnelles (de 1,1 % du PIB) et la diminution des recettes (de 0,5 % du PIB) ont été en partie compensées par la baisse des dépenses courantes (de 1,1 % du PIB) et de l'investissement financé sur ressources intérieures (de 0,3 % du PIB) en raison d'une exécution moindre que prévu du programme de développement local (encadré 1). Au total, les dépenses exceptionnelles ont représenté 2,4 % du PIB, soit pratiquement le double des projections datant de la troisième revue du fait des dépenses liées à la sécurité, dont la moitié a eu lieu au quatrième trimestre de 2022. Parallèlement, l'investissement financé sur ressources extérieures a reculé de 28 % en 2022 par rapport à 2021, ce qui a ramené le solde budgétaire global à 1,7 % du PIB, contre une projection de 2,8 % du PIB au moment de la troisième revue<sup>4</sup>

## 7. L'exécution budgétaire jusqu'en avril 2023 révèle la continuation de tendances similaires en matière de dépenses, avec une hausse des dépenses exceptionnelles malgré un manque à gagner de recettes et une sous-exécution des autres dépenses.

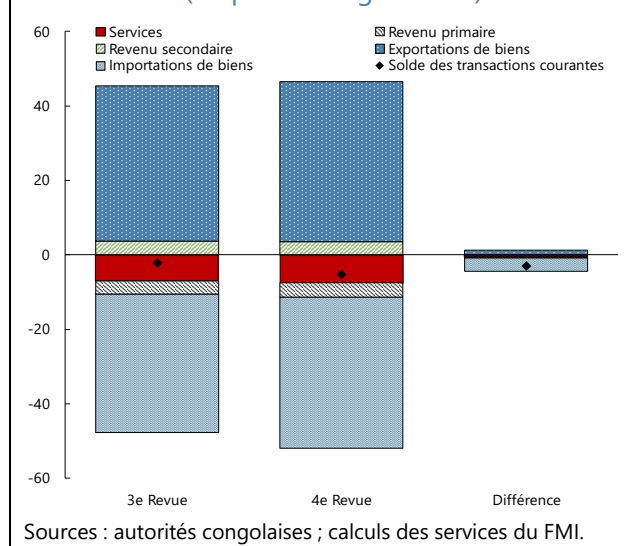
Fin mars, les résultats budgétaires se sont dégradés et les objectifs indicatifs relatifs au solde budgétaire intérieur et au plancher de recettes budgétaires n'ont pas été atteints. Comme les autorités ont privilégié les

**Tableau 1 du texte. République démocratique du Congo : résultats budgétaires 2022**  
(en pourcentage du PIB)

	Proj. (3e Revue)	Actuel	Différence
<b>Recettes totales</b>	<b>15.8</b>	<b>15.3</b>	<b>-0.5</b>
Recettes fiscales	12.1	11.5	-0.7
Recettes non fiscales	3.6	3.8	0.2
<b>Dépenses</b>	<b>18.8</b>	<b>17.1</b>	<b>-1.6</b>
Dépenses courantes	12.3	11.2	-1.1
Dépenses en capital	5.1	3.5	-1.7
Financées sur ressources ext.	3.1	1.7	-1.4
Financées sur ressources int.	2.1	1.8	-0.3
Dépenses extraordinaires	1.3	2.4	1.1
<b>Solde budgétaire intérieur de base</b>	<b>0.1</b>	<b>-0.1</b>	<b>-0.2</b>
Variation des arriérés intérieurs (remboursement = -)	-1.2	-1.1	0.1
<b>Solde budgétaire intérieur (base caisse)</b>	<b>-1.1</b>	<b>-1.2</b>	<b>-0.1</b>
<b>Solde budgétaire global (base caisse)</b>	<b>-2.8</b>	<b>-1.7</b>	<b>1.1</b>

Sources : autorités congolaises ; calculs des services du FMI.

**Graphique 3 du texte. Contributions au déficit du compte des transactions courantes de 2022**  
(en pourcentage du PIB)



<sup>4</sup> Les autorités ont aussi apuré 1,1 % du PIB d'arriérés intérieurs, dont 0,5 % du PIB envers les importateurs de pétrole.

dépenses liées à la sécurité, elles ont réduit les dépenses courantes (essentiellement des transferts). Bien qu'avril soit un mois d'échéances fiscales, le recouvrement des recettes en valeur cumulée a continué à décevoir. Seulement 23 % de la projection annuelle ont été perçues, contre 32 % en moyenne pour les trois dernières années, ce qui s'expliquerait par des acomptes fiscaux plus élevés versés par les compagnies minières en 2022 et par une diminution des bénéfices en 2022 imputable à une hausse des coûts intermédiaires. Le déficit budgétaire intérieur à fin avril a atteint 600 milliards CDF, soit 0,4 % du PIB.

**8. Les dépenses budgétaires rapides ont amplifié l'excès de liquidité.** Les dépôts de l'État auprès de la BCC ont énormément varié. Ils ont atteint 4 000 milliards CDF (3 % du PIB) en mai 2022 après que les recettes budgétaires ont été nettement supérieures aux estimations, avant de chuter à 800 milliards CDF (0,6 % du PIB) en février 2023 (dont un recul de 1 000 milliards CDF au cours du seul mois de décembre) puisque ces recettes ont été dépensées plus vite que prévu<sup>5</sup>. L'augmentation du crédit net à l'État et des réserves internationales s'est traduite par un accroissement de 38 % de la base monétaire en 2022. Fin janvier 2023, les réserves excédentaires ont atteint 1 200 milliards CDF (soit 16 % du total des actifs des banques libellés en monnaie nationale), montant qui contraste avec celui des bons BCC en circulation, soit 170 milliards CDF.

**9. Le crédit au secteur privé a progressé mais les dépôts bancaires ont stagné en 2022 (tableau 4).** Le crédit au secteur privé (à taux de change constant) a augmenté de 46 % et s'est établi à 8,6 % du PIB fin 2022. Les dépôts en devises ont progressé de seulement 3 % (contre 31 % en 2021) et les dépôts du secteur extractif ont chuté de près de 60 %. Les inspections de la BCC semblent indiquer que les recettes d'exportation rapatriées par les compagnies minières ont transité par des banques congolaises mais se sont probablement retrouvées à l'étranger et n'ont donc pas augmenté les dépôts intérieurs<sup>6</sup>. Le corollaire de la stagnation des dépôts et de la croissance du crédit a été une diminution de 23 % des avoirs extérieurs nets des banques.

**10. La dollarisation est restée stable, et le secteur bancaire publie des indicateurs solides et suscite l'intérêt.** Fin 2022, les dépôts en devises et les prêts en devises ont représenté respectivement 85 % et 95 % du total. Les prêts improductifs ont augmenté modérément depuis le rétablissement des règles relatives à la qualité de crédit en décembre 2021 (tableau 5). Les marges d'intérêt nettes et la rentabilité des banques augmentent, en partie du fait de la hausse des taux d'intérêt en dollar. En décembre 2022, le groupe kényan KCB a racheté 85 % de la Trust Merchant Bank ; fin mars, la banque Advans a été transformée en une institution de microfinancement ; et la banque tanzanienne CRDB a obtenu un agrément bancaire en mai 2023.

<sup>5</sup> La diminution des dépôts en décembre s'explique pour environ 425 milliards de francs congolais par le transfert à des banques commerciales d'une partie de l'allocation de DTS consacrée au projet PDL-145T (comme prévu). En janvier et avril 2023, l'État a prélevé 140 millions de dollars et 30 millions de dollars sur le reste de la moitié de l'allocation de DTS 2021 destinée au Trésor public, ce qui a permis de reconstituer les dépôts de l'État auprès de la BCC et d'augmenter les réserves officielles de la BCC (au lieu de les transférer à des banques commerciales). Les autorités ont déclaré que les mêmes montants seraient éventuellement affectés au projet PDL-145T.

<sup>6</sup> La RDC impose aux compagnies minières de rapatrier 60 % des recettes d'exportation minière.

### **Encadré 1. Le programme de développement local des 145 territoires (PDL-145T) Mise en œuvre et gouvernance**

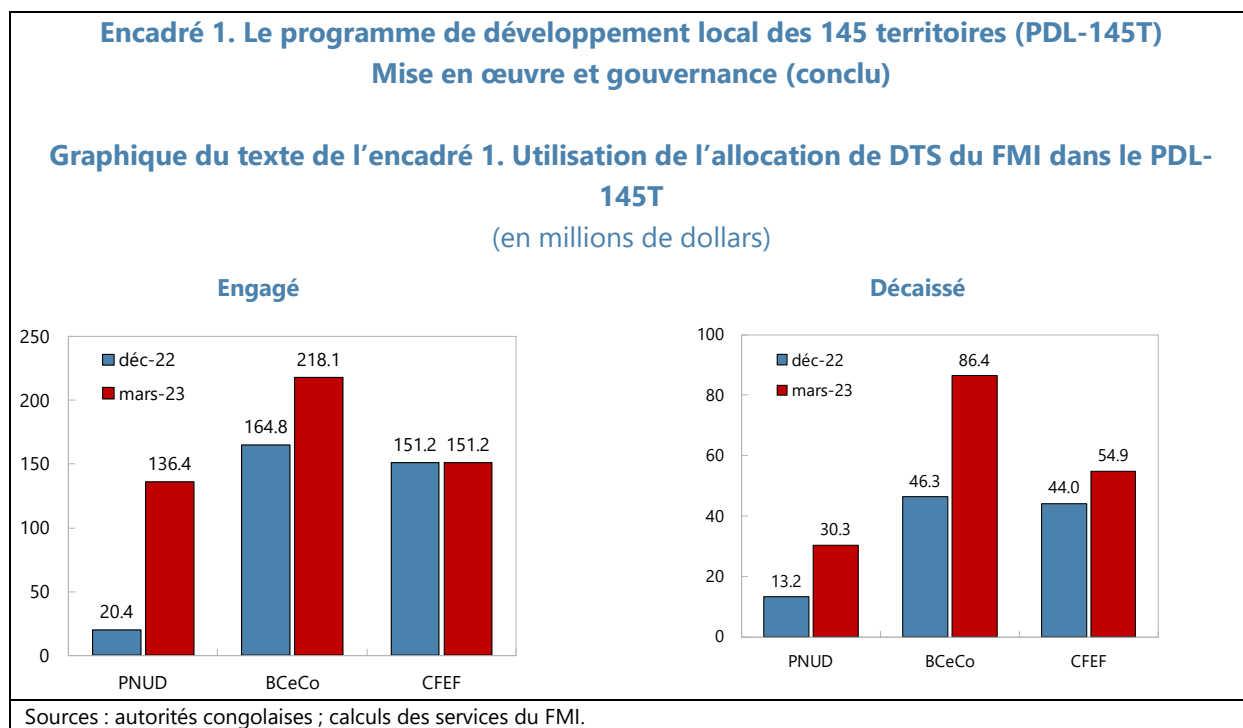
Le programme de développement local des 145 territoires (PDL-145T) est un programme d'investissement public qui vise à répondre aux besoins en infrastructures sociales à l'échelle régionale. Avec un coût estimé à 1,7 milliard de dollars (2,7 % du PIB), le PDL-145T est en phase avec le Plan national stratégique de développement, notamment en termes d'amélioration de l'accès aux infrastructures et services de base dans les zones rurales.

Le gouvernement a désigné trois organismes pour mettre en œuvre le PDL-145T. Il s'agit du Bureau central de coordination (BCeCo) et de la Cellule d'exécution des financements en faveur des États fragiles (CFEF), qui sont placés sous la responsabilité du ministère des Finances, et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Le PDL-145T est en partie financé par l'allocation de DTS d'août 2021. Les autorités ont choisi de conserver la moitié de l'allocation de DTS pour renforcer les réserves internationales et de consacrer l'autre moitié (environ 714 millions de dollars) à l'aide budgétaire. Elles ont décidé d'utiliser cette aide pour financer partiellement le PDL-145T. Le programme a affecté 511 millions de dollars à la construction d'écoles, de centres de santé et de bâtiments administratifs en 2022, et 203 millions de dollars à l'électrification rurale en 2023.

Après un lent démarrage en 2022, la mise en œuvre devrait s'accélérer en 2023. Le gouvernement a transféré 511 millions de dollars aux organismes en 2022. Comme les procédures d'appel d'offres ont été plus longues que prévu, les contrats n'ont pour la plupart pas été signés avant le second semestre de 2022, d'où un taux d'exécution de seulement 20,3 % fin 2022. À mesure de l'avancée des travaux, le taux d'exécution a atteint 33,7 % fin mars 2023. Il est prévu de mettre à disposition 203 millions de dollars supplémentaires pour l'électrification rurale en 2023.

Malgré leur utilité, les mesures visant à renforcer les capacités ont fini par retarder la mise en œuvre. Conscientes des lacunes dans toutes les phases de la gestion des investissements publics, dont les difficultés d'accessibilité territoriale qui entraînent des surcoûts, les autorités ont aspiré à des procédures de passation de marchés et d'investissement améliorées et transparentes. La cellule de suivi des projets et programmes (CSPP) a été renforcée grâce à la nomination d'une nouvelle équipe de coordination. Sur la base d'audits externes pour la période 2017–21, un plan d'action destiné à renforcer la capacité et la gouvernance du BCeCo est en cours d'élaboration. La mise en œuvre physique et financière du PDL-145T est surveillée de près par les autorités : le BCeCo, la CFEF et le PNUD ont créé un modèle commun/collectif de suivi, avec des fiches de projet détaillées et la géolocalisation pour chaque infrastructure accessibles à tous via Internet, dont l'identification des bénéficiaires des marchés attribués. En outre, les organismes de mise en œuvre produisent un rapport trimestriel sur l'exécution des projets, et les autorités s'engagent à publier un rapport annuel consolidé sur l'utilisation de l'allocation de DTS.



## RESULTATS DU PROGRAMME

**11. Tous les critères de réalisation (CR) à fin décembre 2022 ont été satisfaits, même si certains objectifs indicatifs (OI) n'ont pas été atteints (appendice I, tableau 1).**

- Le CR relatif au solde budgétaire intérieur a été amplement atteint (0,7 % du PIB) puisque des paiements d'arriérés intérieurs plus élevé que l'ajusteur ont fait diminuer le plancher du critère.
- La cible de réserves internationales nettes (RIN) à fin décembre 2022 a été atteinte, malgré l'exclusion de certains avoirs grevés (auparavant inclus). Les auditeurs externes ont réévalué le stock de RIN depuis fin 2020, sans incidence sur la précédente évaluation des CR (**voir le tableau 2 du texte**)<sup>7</sup>

**Tableau 2 du texte. République démocratique du Congo : validation des planchers de variations des réserves internationales nettes**  
(en millions de dollars)

	fin-juin 2021	fin-décembre 2021	fin-juin 2022
Plancher du CR ajusté	3	1,618	1,006
Première validation	532	1,739	1,167
Nouvelle validation	541	1,646	1,214

Sources : autorités congolaises ; calculs des services du FMI.

<sup>7</sup> Les services du FMI ont découvert que, depuis le début du programme, certains avoirs comptabilisés dans les RIN étaient indisponibles ou grevés et auraient dû être exclus conformément à la définition du protocole d'accord technique (PAT). Pour éviter des erreurs de classification à l'avenir, tous les avoirs grevés de la BCC auprès de la BRI seront détenus dans des sous-comptes distincts (MPEF, §28).

- Deux OI à fin 2022 n'ont pas été atteints : le plancher de dépenses sociales et le plafond de dépôts auprès de la BCC utilisés comme garanties pour les emprunts de l'administration centrale, pour ce dernier en raison d'un suivi insuffisant et malgré l'absence de nouvelles garanties. Les OI à fin mars 2023 relatifs au solde budgétaire intérieur, aux recettes budgétaires, aux avoirs intérieurs nets de la BCC et aux avoirs en devises de la BCC détenus auprès de correspondants domestiques n'ont pas été atteints.

**12. Tous les repères structurels (RS) ont été satisfaits, à l'exception de celui qui concerne la publication des contrats miniers.** Les autorités ont achevé l'audit certifiant les arriérés intérieurs (RS à fin décembre 2022) et adopté les décrets relatifs à la gestion des investissements publics et à la définition du périmètre et de la structure du compte unique du Trésor (RS à fin mai 2023). Le RS continu ayant trait à la publication des contrats miniers n'est pas respecté puisque d'autres accords liés au contrat avec Ventora et au contrat signé avec Primera Gold ont été publiés de manière tardive<sup>8</sup>.

## PERSPECTIVES ET RISQUES

**13. La croissance devrait rester solide en 2023, sous l'effet du dynamisme de l'activité dans les industries extractives, tandis que l'inflation et le compte des transactions courantes s'amélioreront selon les projections.** Les projections concernant les principales variables macroéconomiques sont les suivantes :

- La croissance du PIB réel a été revue à la hausse, de 6,3 % à 6,8 %, la production minière continuant à avoir un impact positif sur les perspectives. En 2024, la croissance projetée se modèrera à 4,7 %, sur fond de stabilisation de la croissance de la production minière.
- L'inflation devrait ralentir en raison du resserrement coordonné des politiques monétaire et budgétaire. L'inflation (fin de période) en 2023 est prévue à 11,5 % et devrait continuer à se modérer pour atteindre 7,1 % d'ici à fin 2024.
- Le déficit du compte des transactions courantes devrait se creuser légèrement, passant de 5,3 % du PIB à 5,5 % du PIB, puisque la croissance des importations devrait être supérieure à celle des exportations. Selon les projections, il sera ramené à 3,9 % du PIB en 2024, ce qui contribuera à la poursuite de l'accumulation de réserves de change.

**14. Les perspectives à moyen terme demeurent favorables et soutenues par l'activité d'extraction (tableau 3 du texte).** Selon les projections, la croissance moyenne s'établira à 5,2 % par an durant la période 2024–28, stimulée par l'activité minière. En outre, les progrès sur le front des réformes structurelles contribueront à la croissance du secteur non minier via la diversification

<sup>8</sup> Pour obtenir une liste des contrats publiés, veuillez consulter la page [RDC–Liste de contrats miniers](#). Les services du FMI ont récemment eu connaissance de certains contrats signés en mars 2022 n'ayant pas été publiés. Les autorités ont à présent publié l'ensemble des contrats en question. Cependant, si les services du FMI avaient eu accès à ces informations au moment de la troisième revue, cela aurait modifié l'évaluation de ce RS.



de l'économie. L'inflation reviendra à la cible à moyen terme de 7 % de la BCC. Le déficit du compte des transactions courantes sera ramené à 2,9 % du PIB d'ici à fin 2028, à la faveur d'une amélioration de la balance commerciale. La couverture des réserves internationales brutes atteindra 3 mois d'importations d'ici à 2026. La mise à jour de l'AVD conserve un risque modéré de surendettement (annexe X).

**Tableau 3 du texte. République démocratique du Congo : cadre macroéconomique à moyen terme, 2022–28**

	2022		2023		2024		2025	2026	2027	2028
	Rapport		Rapport		Rapport		Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	n°22/390	Prél.	n°22/390	Proj.	n°22/390	Proj.				
PIB réel (variation en %)	6.6	8.9	6.3	6.8	6.5	4.7	5.3	5.2	5.6	5.2
<i>dont</i> : industries extractives	13.1	22.6	10.9	11.7	9.6	4.3	4.0	3.2	4.0	1.5
Déflateur du PIB (variation en pourcentage)	5.4	6.3	6.1	11.4	6.8	6.6	6.2	5.8	5.8	5.9
Inflation de l'IPC, moyenne (en %)	9.0	9.3	10.8	14.8	7.2	7.1	7.1	7.0	7.0	7.0
Inflation de l'IPC, fin de période (en %)	12.3	13.1	8.3	11.5	6.9	7.1	7.0	7.0	7.0	7.0
Solde budgétaire global (en % du PIB), base engagements	-2.8	-1.7	-2.9	-2.3	-3.3	-1.6	-1.5	-1.1	-1.0	-1.0
Dette publique extérieure (en % du PIB)	16.4	15.5	17.4	17.2	17.9	17.2	16.4	15.5	14.3	13.4
Solde des transactions courantes (en % du PIB)	-2.2	-5.3	-3.9	-5.5	-3.0	-3.9	-2.8	-2.6	-2.4	-2.9
Réserves internationales brutes (en semaines d'importations)	8.6	7.9	9.9	10.0	11.2	10.2	11.2	12.1	12.8	13.1

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

**15. Les perspectives sont sujettes à des risques élevés de détérioration (annexe 1).** Les risques découlent de l'intensification des conflits régionaux, notamment des pressions accrues sur les prix de l'énergie et des produits alimentaires qui pourraient aggraver l'insécurité alimentaire et de nouvelles perturbations des échanges commerciaux, des chaînes d'approvisionnement et des flux financiers. Des chocs de demande, provoqués notamment par un ralentissement brusque de la croissance en Chine et par une poursuite de la fragmentation géopolitique, pourraient induire une volatilité récurrente des cours des produits de base. Sur le plan intérieur, les risques sont orientés à la baisse, essentiellement en raison de l'intensification du conflit, qui pourrait menacer la stabilité macroéconomique et creuser la pauvreté et les inégalités, et de l'incertitude durant la période pré-électorale qui pourrait freiner ou inverser la dynamique de réforme. La hausse des dépenses publiques pourrait créer des déficits de financement budgétaire et extérieur, et risque de provoquer un désancrage des anticipations de taux de change et d'inflation. Le pays est aussi exposé à des phénomènes climatiques extrêmes comme des inondations et des glissements de terrain, qui entraînent des pertes de vies humaines et de moyens de subsistance, endommagent les infrastructures, accentuent l'insécurité alimentaire et les pressions inflationnistes, pèsent sur la croissance et amplifient le déplacement de personnes.

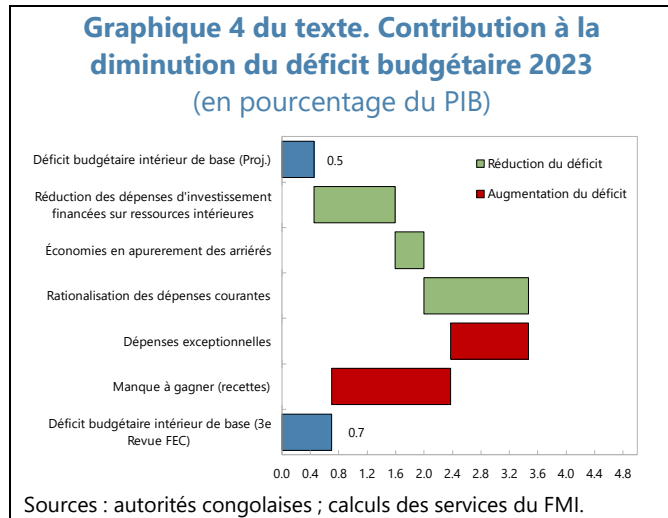
**16. Points de vue des autorités.** Les autorités conviennent que les perspectives demeurent incertaines en raison de l'intensification du conflit dans l'est du pays, les risques baissiers étant prédominants. Elles réaffirment leur détermination à mener une politique macroéconomique prudente pour faire face à de nouveaux chocs. Les autorités ont également reconnu que les élections à venir pourraient retarder les réformes et que l'insécurité humanitaire et alimentaire pourrait s'aggraver. Toutefois, elles prennent aussi acte des risques à la hausse si les volumes d'exportation et les termes de l'échange sont meilleurs que prévu. Elles insistent sur les projets à moyen terme d'exploitation des chaînes de valeur minières.

# DISCUSSIONS SUR LES POLITIQUES ÉCONOMIQUES

Si les objectifs du programme demeurent inchangés, les pressions macroéconomiques persistantes et les risques imminents imposent une politique budgétaire prudente pour préserver la viabilité des finances publiques et la stabilité macroéconomique, accompagnée d'un durcissement de la politique monétaire pour réduire les tensions inflationnistes. À moyen terme, le programme demeure axé sur le rééquilibrage budgétaire à travers un accroissement des recettes intérieures, un freinage des dépenses non prioritaires afin de dégager une marge pour investir dans le capital physique et humain, le renforcement de l'efficacité des dépenses et la constitution de volants de réserves.

## A. Politique budgétaire : concilier pressions sur les dépenses et stabilité macroéconomique

**17. La politique budgétaire doit être resserrée pour aider la politique monétaire à réduire l'inflation, avec d'importants contrôles des dépenses et une redéfinition des priorités en réaction au manque à gagner de recettes et à la hausse des dépenses exceptionnelles (MPEF, §13, graphique 4 du texte).** Par rapport à la troisième revue, les projections de recettes ont été revues à la baisse de 334 milliards CDF en raison de la baisse de la collecte d'impôts constatée depuis le début de 2023. Compte tenu de



l'intensification du conflit, les autorités ont sollicité une enveloppe de dépenses exceptionnelles plus élevée, d'environ 3 000 milliards CDF, pour faire en sorte que les dépenses rapides répondent aux besoins humanitaires et militaires immédiats liés au conflit.<sup>9</sup> Le manque à gagner de recettes comptabilisée et la hausse des dépenses exceptionnelles imposent de rationaliser l'enveloppe des dépenses prévues et d'en redéfinir les priorités afin d'aider la politique monétaire à réduire l'inflation. La rationalisation des dépenses courantes à hauteur de 613 milliards CDF, portant essentiellement sur des biens et services afin de préserver les dépenses sociales, et la diminution des dépenses d'investissement (de 1 973 milliards CDF, compte tenu du taux d'exécution plus faible) dégagent une marge pour dégager une marge de manœuvre pour couvrir 1 852 milliards CDF de dépenses exceptionnelles supplémentaires (60 % de la demande des autorités)<sup>10</sup>. L'enveloppe pour les remboursements d'arriérés intérieurs est aussi réduite de quelque 428 milliards CDF afin d'apurer les arriérés dans le cadre de la stratégie nationale et de la subvention aux carburants. Le déficit

<sup>9</sup> Les dépenses exceptionnelles comprennent les élections, l'aide humanitaire et la sécurité.

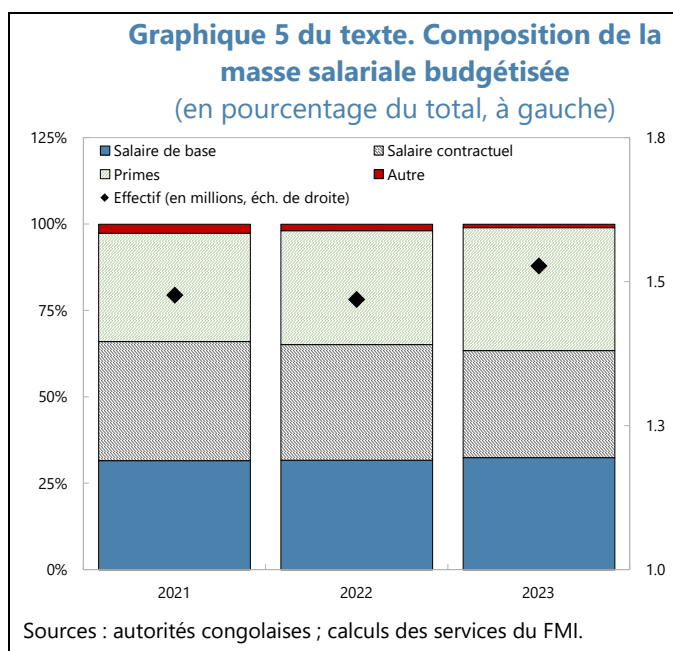
<sup>10</sup> Selon les projections, l'investissement en capital augmentera de 37 % grâce à l'accélération de l'investissement financé sur ressources extérieures.

budgétaire intérieur à fin décembre 2023 (CR) est suggéré à 831 milliards CDF (0,5 % du PIB), contre 1 000 milliards CDF (0,7 % du PIB) au moment de la troisième revue, ce qui permet d'augmenter légèrement les dépôts de l'État à titre de protection (0,2 % du PIB).

**18. Les autorités devraient continuer à redoubler d'efforts pour accroître les recettes (MPEF, §15-16).** Les services du FMI estiment que les projections de recettes en 2023 sont prudentes, compte tenu du potentiel d'accroissement des recettes minières provenant de régularisations fiscales. Si les revenus surprennent à la hausse, l'ajusteur en place permettra d'épargner ces rentrées imprévues. Comme le ratio recettes/PIB sera ramené à 13,7 % en 2023, la poursuite des efforts pour élargir l'assiette fiscale, améliorer l'observance fiscale, rétablir le bon fonctionnement de la TVA, moderniser et dématérialiser le recouvrement de recettes et rationaliser les dépenses fiscales, les charges non fiscales et les charges parafiscales pérenniserait l'accroissement des recettes. Les autorités procèdent à l'inventaire des charges parafiscales dans les comptes spéciaux et le budget annexe (**RS à fin septembre 2023**). Elles achèveront la deuxième phase du plan de rationalisation des recettes non fiscales, les ministères sectoriels s'entendant sur la liste définitive des impôts à rationaliser et des taux d'imposition à réviser (**RS proposé à fin septembre 2023**).

**19. Une plus grande efficacité des dépenses, des contrôles plus stricts des dépenses dans le cadre de procédures d'urgence et une meilleure gestion de la trésorerie amélioreront la transparence du budget et dégageront une marge pour les dépenses de développement (MPEF, §13, 24).** Les services du FMI ont recommandé de renforcer les procédures et contrôles des dépenses, dont la passation de marchés, et de restreindre les paiements en devises du Trésor aux obligations externes et le recours à des procédures d'urgence, qui n'est pas transparent et est exposé à un possible risque de gouvernance, à des cas exceptionnels<sup>11</sup>. Les autorités ont convenu

de renforcer la chaîne de dépenses en limitant les dépenses dans le cadre de procédures d'urgence à 10 % du total des dépenses financées sur ressources intérieures d'ici à fin 2023 (**OI proposé**) ; de



<sup>11</sup> Les dépenses dans le cadre de la procédure d'urgence sont prévues au titre de l'exécution du budget dans les cas où suivre les procédures normales seraient jugés trop longs. Les autorités amélioreront la coordination sur les besoins en flux de trésorerie du Trésor et sur la déclaration d'exécution du budget, y compris la régularisation de dépenses dans le cadre de procédures d'urgence.

continuer à publier des rapports trimestriels précisant la nature et le montant de ces dépenses ; et de restreindre l'utilisation de ces procédures en signant le décret sur les procédures et la

**20.** comptabilisation des dépenses publiques, conformément aux dispositions de la loi organique relative aux finances publiques et détaillées dans le manuel d'exécution du budget, y compris pour les dépenses admissibles à la procédure d'urgence (**RS à fin juillet 2023**).

**21. Les autorités devraient aller de l'avant sur le front des réformes budgétaires structurelles.**

- **Masse salariale et réforme de la fonction publique (MPEF, §21, graphique 5 du texte).** Les autorités ont consenti à restreindre l'enveloppe de la masse salariale à 7 130 milliards CDF en 2023 (OI). Pour limiter les décisions imprévues, un décret interministériel sera adopté précisant que toute augmentation de salaire doit être approuvée conjointement par les ministres du Budget, des Finances et de la Fonction publique (**RS à fin juillet 2023**). Les services du FMI ont recommandé de poursuivre le nettoyage du registre de la fonction publique, de revoir la politique de rémunération pour rationaliser les primes et de mettre en place une rémunération plus équitable et davantage fondée sur le mérite.

- **Réforme des subventions aux carburants (MPEF, §20).** Fin mars 2023, les autorités avaient accumulé des arriérés de quelque 475 millions de dollars sur la période comprise entre 2021 et le premier semestre de 2022. Elles doivent encore certifier les engagements du second semestre de 2022, estimés à 170 millions de dollars. Un retournement semble s'opérer par rapport aux estimations précédentes, à savoir aucune subvention aux carburants en 2023, compte tenu des hausses passées des prix à la pompe et des projections de baisse des prix

internationaux du pétrole. Les autorités tablent à présent sur une subvention mensuelle de quelque 14 millions de dollars, sans doute en raison de la hausse des prix à l'importation et des coûts du transport, de la logistique et financiers. Le 8 juin, les autorités ont augmenté les prix des carburants de 5 % en moyenne pour réduire la subvention. Les services du FMI ont préconisé de rester à jour de ses obligations, de publier l'audit de la structure des prix et de progresser sur le front de l'application du barème des prix automatique. Ils ont recommandé des

**Tableau 4 du texte. République démocratique du Congo : stock d'arriérés intérieurs, fin décembre 2022**

	(en millions de dollars)	(% du PIB)
<b>Encours de dette certifiée à la fin décembre 2022</b>	<b>4,494</b>	<b>2.9</b>
dont		
Banque Centrale du Congo	2,009	1.3
Arriérés historiques certifiés et validés	1,513	1.0
Créances en attente de validation	530	0.3
Protocoles d'accord	443	0.3
<b>Encours en attente de certification</b>	<b>3,000</b>	<b>1.9</b>
<b>Autres arriérés</b>	<b>1,089</b>	<b>0.7</b>
TVA	670	0.4
Subventions aux carburants	418	0.3
<b>Total</b>	<b>8,583</b>	<b>5.5</b>

Sources : autorités congolaises ; calculs des services du FMI.

ajustements des prix intérieurs des carburants plus rapides et fondés sur des règles afin de combler l'écart avec les prix internationaux, tout en prévoyant un mécanisme de lissage pour éviter une volatilité excessive des prix et atténuer les effets sur les consommateurs. Les services du FMI encouragent les autorités à profiter de la mission d'assistance technique à venir du département des finances publiques pour réaffirmer leur volonté de réformer dans l'optique de régler le problème du caractère temporaire et ciblé de ces subventions<sup>12</sup>

- **Dépenses sociales (MPEF, §22).** Les autorités ont pris des mesures pour exécuter les dépenses sociales liées à l'OI à fin juin 2023. En outre, le récent calcul des coûts pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) dans cinq grands domaines (santé, éducation, électricité, eau/assainissement/hygiène et infrastructures routières) a estimé à 44 % du PIB les besoins de dépenses supplémentaires pour accomplir des progrès significatifs en vue d'atteindre les ODD d'ici à 2030. Pour éradiquer l'extrême pauvreté, un surcroît de dépenses de 28 % du PIB serait nécessaire. Compte tenu des besoins humanitaires grandissants et des taux de pauvreté élevés, les dépenses sociales ont été maintenues aux niveaux budgétisés au départ et protégées contre les réaffectations de dépenses en 2023. Les services du FMI recommandent d'utiliser les conclusions du rapport comme point d'ancrage pour augmenter les dépenses sociales, de 0,4 % du PIB à 1,6 % du PIB au cours de la période 2023–28.
- **Gestion des investissements publics (MPEF, §23).** Les services du FMI ont encouragé les autorités à renforcer la gestion des investissements publics et à combler les importants déficits d'infrastructures de base qui freinent la croissance et la résilience au changement climatique<sup>13</sup>. Pour ce faire, les autorités ont approuvé le décret sur le cycle de vie des projets d'investissement (**RS à fin mai 2023**) et s'emploient à finaliser les décrets d'application de la loi relative aux partenariats public-privé (PPP) (**RS à fin juin 2023**) et du manuel des procédures de gestion des investissements (**RS à fin décembre 2023**) et à mettre en place un système informatique intégré pour les projets d'investissement qui améliorerait la surveillance et la hiérarchisation des projets (**RS à fin décembre 2023**). Les services du FMI ont insisté sur l'urgence d'intégrer les dépenses financées sur ressources extérieures liées au PDL-145T dans la chaîne des dépenses budgétaires et de produire les rapports de suivi budgétaire connexes.
- **Apurement des arriérés intérieurs (MPEF, §19, tableau 4 du texte).** Après l'audit de décembre 2022, les autorités commenceront à appliquer leur stratégie relative aux arriérés intérieurs avec les protocoles d'accord de 443 millions de dollars et avec l'enveloppe des arriérés certifiés et validés de 1,2 milliard de dollars en 2023. Elles fixeront le seuil pour les remboursements en espèces à 300 000 dollars, les autres créances étant remboursées par émission de bons nationaux. Le calendrier de remboursement progressif permettra d'éviter de

<sup>12</sup> Une mission d'assistance technique du FMI sur la réforme des subventions aux carburants devrait avoir lieu au cours des prochains mois.

<sup>13</sup> L'évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA) a fait figurer l'incertitude juridique entourant le rôle des diverses parties concernées, leur multiplicité, le manque de coordination et l'absence de processus d'échange d'informations exhaustifs et cohérents parmi les obstacles majeurs à l'efficacité de la gestion des investissements publics.

nouvelles tensions inflationnistes. Les autorités se sont engagées à s'abstenir de rembourser les arriérés non validés et à apurer uniquement les arriérés validés et à rester à jour dans leurs accords bilatéraux.

- **Compte unique du Trésor (encadré 2 et MPEF, §24).** Il est indispensable que la nouvelle Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP) soit entièrement opérationnelle pour améliorer la gestion du Trésor et mettre en place le compte unique du Trésor (CUT), en s'appuyant sur le décret qui définit son périmètre et sa structure (**RS à fin mai 2023**).
- **Crédibilité et responsabilité budgétaires (MPEF, §24).** Les services du FMI ont réaffirmé l'importance de mettre le budget en adéquation avec les engagements pris dans le cadre du programme et de réduire autant que possible l'écart entre les montants budgétisés et exécutés. Ils ont appelé de leurs vœux la reddition en temps voulu des comptes de 2022 à la Cour des comptes et au Parlement. Pour accroître la transparence budgétaire, les autorités publieront le plan de trésorerie tel qu'exécuté en 2022 à compter de juillet 2023.
- **Gestion de la dette publique (MPEF, §24).** Il est essentiel de renforcer le cadre juridique régissant les procédures en matière de dette publique pour améliorer la gestion et la transparence de la dette publique. Les services du FMI ont recommandé d'améliorer le suivi de la dette par la Direction générale de la dette publique (DGDP) pour intégrer des informations actualisées sur la dette des entreprises publiques. À cette fin, les autorités mettent la dernière main à un projet de loi pour harmoniser le cadre juridique, réaffirmer le rôle exclusif du ministère des Finances dans la contraction de la dette extérieure et renforcer la mission de la DGDP, notamment de contrôle de la dette des entreprises publiques.
- **Cadre budgétaire axé sur la gestion des ressources naturelles.** En tant que pays exportateur de multiples minerais, la RDC doit relever d'importants défis de politique budgétaire du fait de la volatilité des recettes tirées des ressources naturelles. Elle doit éviter les politiques budgétaires procycliques et adopter des règles qui assurent la viabilité de ses finances publiques à moyen terme. Alors que le facteur d'ajustement des recettes sur le solde budgétaire intérieur (**OI**) vise à réduire les dépenses procycliques en l'absence d'un cadre budgétaire hors industries extractives, les services du FMI encouragent les autorités à tendre vers un cadre budgétaire axé sur les ressources naturelles, compte tenu de la faible visibilité des projections de recettes tirées des activités minières, de l'instabilité de la situation budgétaire et de la transparence limitée des flux financiers du secteur extractif.

### Encadré 2. Mise en place du compte unique du Trésor

**Le compte unique du Trésor (CUT) est l'une des réformes fondamentales envisagées pour améliorer la gestion des finances publiques en RDC.** Pour améliorer la gestion de la trésorerie en s'appuyant sur un CUT, il faut renforcer le cadre institutionnel régissant la gestion de la trésorerie et adopter un périmètre et une structure adaptés pour le CUT, y compris le compte général du Trésor et ses sous-comptes auprès de la BCC. Ces réformes devraient faciliter l'exécution du budget et renforcer la crédibilité de l'État auprès de ses fournisseurs et partenaires.

**La réforme de la comptabilité publique et de la gestion de la trésorerie vise à moderniser les pratiques comptables et la gestion des ressources publiques.** L'objectif est de permettre aux dirigeants de gérer avec prudence les politiques publiques grâce à des informations plus fiables, exhaustives et ponctuelles sur la situation financière de l'État, ses avoirs (actifs financiers, dettes, liquidités, etc.) et ses avoirs et engagements à long terme. La comptabilité publique doit aussi éclairer le Parlement et les institutions de contrôle. Pour atteindre ces objectifs, il est prévu de :

- Mettre en place la DGTCP et renforcer ses moyens, afin de produire des états financiers infra-annuels et annuels de qualité, et de garantir la régularité et le respect des délais de production des rapports et états financiers, mais aussi des opérations de rapprochement des comptes.
- Faire du comptable du secteur public le garant de la qualité de la comptabilité, qui sera responsable des informations financières présentées dans les rapports budgétaires, comptables et financiers. Pour parvenir au niveau souhaité d'excellence comptable, le comptable public devrait moderniser sa mission de contrôle via un système de contrôle interne.
- Améliorer le cadre et les instruments de gestion et mettre en place le CUT pour optimiser la gestion de la trésorerie de l'État. La centralisation des fonds publics doit garantir une bonne lisibilité des avoirs en temps réel et permettre à l'État d'honorer ses engagements à tout moment et à moindre coût. Par conséquent, la fin de la dispersion des ressources publiques et la création de poches de liquidités inutilisées dans le système financier sont des priorités majeures du ministre des Finances.
- Garantir une meilleure planification des flux de trésorerie pour éviter les arriérés de paiement et renforcer la crédibilité de l'État. La régulation budgétaire devrait s'appuyer sur les plans d'engagement afin de ne pas générer d'arriérés de paiement. Le plan de trésorerie et les plans d'engagement devraient être élaborés en même temps que la rédaction de la loi de finances et communiqués à l'avance aux ministères sectoriels afin de faciliter la gestion de leur budget.

**Toutes ces réformes imposeront d'améliorer les capacités de l'ensemble du réseau comptable.** Le système d'information actuel doit s'adapter aux changements de format des déclarations comptables mais aussi aux exigences de fiabilité, d'exhaustivité et de transparence de la part des multiples parties prenantes (citoyens ou société civile, secteur privé, institutions publiques, organisations internationales).

**La nouvelle Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP) est une bonne initiative dans l'optique d'améliorer la planification, le contrôle et le suivi des dépenses publiques.** La DGTCP regroupe les responsabilités du Trésor et de la comptabilité publique, et un nouveau directeur a été nommé. Il est essentiel de garantir les moyens opérationnels de la DGTCP pour faire avancer les réformes du CUT.

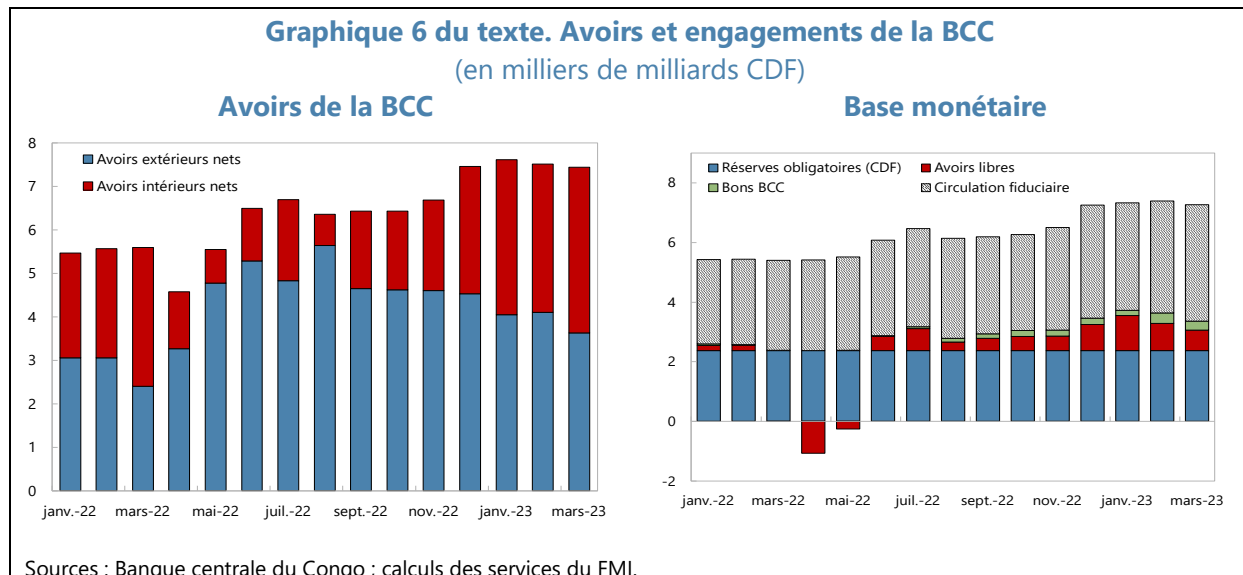


## B. Politiques monétaire et financière : ancrer efficacement l’inflation et préserver la stabilité financière

### 22. La politique monétaire doit être resserrée afin de réduire l’inflation (MPEF, §27).

L’inflation risque de provoquer un désancrage des anticipations d’inflation et de nuire à la crédibilité de l’ensemble de la politique. À titre indicatif, la BCC s’est engagée à de nouvelles hausses de son taux directeur et à utiliser des instruments quantitatifs pour gérer la liquidité. Cette approche, conjointement avec des effets de base favorables, devrait ramener l’inflation à l’objectif de 7 % d’ici à fin 2024, en l’absence de chocs.

- La BCC a relevé son taux directeur de 75 pb à deux reprises, en novembre 2022 puis en mars 2023, pour le porter à 9 %. Ces hausses ont été insuffisantes pour réduire les tensions inflationnistes, sachant que l’encours de bons BCC (le seul instrument pour absorber les liquidités) a été nettement inférieur aux avoirs libres des banques (graphique 6 du texte et §8).



- L’utilisation des réserves obligatoires contribuera à absorber l’accroissement structurel des réserves des banques, notamment celles qui découlent de l’accumulation (non stérilisée) de réserves de change et celles qui résultent de la réduction du stock de réserves obligatoires sur les dépôts en devises constituées en monnaie nationale. Les bons BCC resteront indispensables pour faire face aux fluctuations de la liquidité à court terme, qui s’expliquent pour l’essentiel par l’évolution des finances publiques.
- Compte tenu du besoin essentiel d’améliorer la transmission de la politique monétaire et de réduire l’excès de liquidité pour maîtriser l’inflation, les autorités devraient songer à proposer l’intégralité des bons de la BCC au taux directeur, de rémunérer les réserves obligatoires et d’améliorer la communication de la BCC.



**23. Pour continuer à accumuler des réserves, il faudra utiliser avec prudence les flux de devises (MPEF, §28).** Fin décembre 2022, l'accumulation de RIN a atteint 1 200 millions de dollars. La BCC propose de revoir le CR à fin juin 2023 à 250 millions de dollars (contre 430 millions de dollars) pour tenir compte du manque à gagner dans les paiements d'impôts en devises par les compagnies minières en avril et de la capacité d'intervention restreinte au premier semestre de 2023, tout en fixant le CR relatif aux RIN à fin décembre 2023 à 700 millions de dollars, ce qui est égal à l'OI au moment de la troisième revue. Comme les possibilités d'achat de devises sont limitées pour le moment, la BCC et le Trésor doivent parvenir à une coordination étroite sur les entrées et les besoins de devises. Ces derniers devraient se limiter aux paiements extérieurs.

**24. La BCC a réaffirmé son engagement en faveur d'un taux de change flexible (MPEF, §29).** Des mesures ont été prises pour faciliter la convergence du cours indicatif vers le cours parallèle (\$4). La politique d'intervention de la BCC restera guidée par l'impératif de constituer des réserves et de contrer les désordres sur le marché, ce qui confirme le rôle d'amortisseur de chocs joué par le taux de change.

**25. Faire avancer les réformes des réserves obligatoires et renforcer la communication de la BCC renforceront le cadre de politique monétaire (MPEF, §30).** La BCC réduira le stock de réserves obligatoires sur les dépôts en devises constituées en monnaie nationale de 2,5 % d'ici à fin juin puis à nouveau de 2,5 % d'ici à fin décembre 2023. La BCC ajustera ce stock pour tenir compte des fluctuations du taux de change et restituera les réserves excédentaires aux banques<sup>14</sup>. La publication du calendrier annuel des réunions du Comité de politique monétaire est une étape encourageante vers une plus grande transparence. La BCC amplifiera sa communication, notamment en tenant des conférences de presse régulières après les décisions de politique monétaire. La BCC continue à s'employer à améliorer sa capacité de prévision, avec l'appui du FMI.

**26. Il faut poursuivre les efforts pour continuer à renforcer les sauvegardes de la BCC (MPEF, §31).** Malgré des retards, la BCC s'efforce d'adopter une charte de l'audit interne et des règles de passation des marchés. Une cellule de passation des marchés sera créée en juillet 2023. L'application des normes internationales d'information financière (IFRS) avance avec l'assistance technique du FMI. La BCC s'est engagée à publier des états financiers conformes aux normes IFRS à compter de l'exercice 2023. D'ici à fin novembre 2023, un protocole d'accord sur la recapitalisation de la BCC sera signé avec le gouvernement, qui ratifiera le mécanisme par lequel le capital de la banque centrale sera aligné sur celui prévu dans la loi organique de la BCC (**RS à fin novembre 2023**)<sup>15</sup>. En outre, la BCC i) publiera une synthèse des activités du comité d'audit, à commencer par le rapport annuel 2022 de la BCC ; ii) préparera un plan de clôture de l'ensemble des comptes en devises auprès des correspondants locaux d'ici à fin juillet 2023 (quatre des huit comptes ont été clôturés à fin mai 2023) ; et iii) durcira les contrôles et régularisera les transactions réalisées par la BCC en tant que caissier de l'État, notamment en plafonnant les dépenses dans le

<sup>14</sup> Ces changements, recommandés par l'assistance technique du FMI, suivront la révision de l'instruction 10 de la BCC, prévue en juin 2023.

<sup>15</sup> Les besoins de recapitalisation ont été estimés à 2 913,7 milliards de francs congolais par la BCC.

cadre de procédures d'urgence (§19) et en mettant en service le compte unique du Trésor (§20). D'autres actions s'imposent aussi pour promouvoir les accords et dispositifs de gouvernance dans les domaines de la gestion des réserves de change et des opérations de prêt et pour renforcer les contrôles portant sur la communication des données monétaires du programme.

**27. Les opérations en numéraire de la BCC doivent être réduites (MPEF, §Error! Reference source not found.).** Les imposantes transactions en espèces réalisées par la BCC en tant que caissier de l'État, qui ont représenté 1,6 % du PIB en 2022, dont près de la moitié en devises, sont préoccupantes. Pour corriger la situation, les autorités s'engagent à adopter et publier un cadre pour l'exécution des opérations du Trésor public et de la BCC conforme aux articles 23-24 de la loi relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, notamment afin d'interdire les transactions en espèces d'un montant supérieur à 10 000 dollars, en plus d'exécuter l'ensemble des paiements de l'État et de la BCC aux salariés et bénéficiaires par virement bancaire (**RS proposé à fin mai 2024**) ainsi qu'à harmoniser les exonérations du plafond de 10 000 dollars qui s'applique aux transactions en numéraire et sur titres au porteur avec les normes du GAFI<sup>16</sup>.

**28. Les réformes financières progressent après l'adoption de la nouvelle loi bancaire, en décembre 2022 (MPEF, §Error! Reference source not found., Error! Reference source not found.).** Ces réformes permettront de remédier aux facteurs de vulnérabilité macrofinancière mis en évidence dans la [Revue de stabilité du secteur financier d'août 2022](#). La BCC révisera son cadre réglementaire pour le mettre en adéquation avec la nouvelle loi bancaire (**RS proposé à fin novembre 2023**), tout en élaborant une réglementation sur les parties liées (**RS à fin novembre 2023**). Des initiatives sont en cours pour reprendre les inspections sur site des banques et pour mettre en place une supervision basée sur les risques, avec l'assistance technique du FMI. La fourniture de données insuffisantes retarde les démarches pour réaliser des tests de résistance bancaires. Des réformes du cadre de liquidité d'urgence et du cadre de redressement et de résolution bancaires sont prévues, tout comme une revue des accords de coopération transfrontalière pour le redressement et la résolution bancaires. La BCC adoptera une instruction sur le redressement bancaire d'ici à fin 2023 ; les banques commerciales seront tenues de présenter à la BCC un plan préventif de redressement adapté d'ici à fin 2024. Une fonction de stabilité financière sera créée au sein de la BCC pour appuyer le Comité de stabilité financière<sup>17</sup>.

## C. Réformes structurelles pour encourager la diversification et l'activité du secteur privé

**29. Renforcer la gouvernance et la transparence demeure indispensable pour assurer la stabilité macroéconomique (MPEF, §Error! Reference source not found.).** La corruption reste

<sup>16</sup> L'instruction 15bis, qui dresse la liste des exceptions à l'article 23 de la loi relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, s'applique uniquement aux transactions avec des banques et autres institutions financières réglementées. La BCC ne devrait donc pas participer à des transactions en numéraire de plus de 10 000 dollars avec d'autres personnes morales ou physiques.

<sup>17</sup> Les services du FMI accueillent aussi favorablement la publication d'indicateurs de solidité financière sur le [site Internet](#) du FMI.

généralisée et les mesures visant à la combattre se heurtent semble-t-il à l'opposition d'intérêts particuliers. Dans ce contexte, les avancées récentes sont notamment le décret de mars 2023 relatif à la publication du nom des bénéficiaires effectifs des marchés publics (MPEF, §24) et le mécanisme d'examen de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC). La mise à jour du [site Internet](#) du Journal Officiel facilitera l'accès aux cadres législatif et réglementaire.

**30. Il faut poursuivre les efforts pour améliorer la transparence des industries extractives (MPEF, §Error! Reference source not found.).** Il est primordial que les autorités publient l'ensemble des contrats miniers sachant que les gros contrats miniers sont en train d'être renégociés, y compris les répercussions potentielles sur les finances publiques<sup>18</sup>. Alors que les autorités continuent à soutenir l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE), la publication de tous les contrats miniers dans les 60 jours qui suivent leur signature (comme le précise le code minier), y compris ceux qui ont été renégociés, reste difficile.

**31. Les autorités prennent des mesures pour sortir de la liste grise du GAFI (MPEF, §Error! Reference source not found.).** En s'appuyant sur la nouvelle loi relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en décembre 2022, les autorités doivent mettre en œuvre le plan d'action adopté avec le GAFI. Parmi les avancées récentes figurent la présentation de l'évaluation nationale des risques en mai 2023 et la signature à venir d'un décret instituant le groupe de travail d'appui et de suivi de l'application des mesures par la Cellule nationale de renseignements financiers (CENAREF) avec le soutien technique coordonné de multiples partenaires.

**32. Des réformes structurelles destinées à améliorer le climat des affaires demeurent indispensables (MPEF, §Error! Reference source not found.).** Plusieurs facteurs continuent à peser sur le climat des affaires : une fiscalité complexe, des démarches administratives fastidieuses, des infrastructures de base et un accès à l'électricité insuffisants, des financements limités et un état de droit et un pouvoir judiciaire peu fiables. Les autorités libéralisent le secteur des télécommunications, modifient le code des investissements et le droit agricole, et mettent en œuvre la stratégie d'inclusion financière. Les efforts déployés pour régler les problèmes liés au changement climatique, notamment la construction d'infrastructures adaptées, et pour renforcer le rôle joué par la RDC, qui fait figure de pays solution pour la transition mondiale, stimuleront aussi la croissance (annexe II).

**33. Les autorités s'abstiendront de lancer de nouvelles institutions financières publiques ou parapubliques sans les sauvegardes adéquates (MPEF, §Error! Reference source not found.).** Les autorités et les services du FMI ont convenu d'étudier le projet de création d'une banque nationale de développement, ou de toute nouvelle institution financière publique ou parapublique,

<sup>18</sup> Le groupe chinois CMOC a annoncé le 19 avril qu'il est parvenu à une entente de principe avec la compagnie minière publique Gécamines sur le paiement de redevances sur son exploitation de cuivre et de cobalt en République démocratique du Congo. CMOC, deuxième producteur mondial de cobalt, détient une participation de 80 % dans le complexe minier de cuivre et de cobalt Tenke Fungurume Mining (TFM) en RDC, la Gécamines possédant les 20 % restants. CMOC avait engagé des discussions au troisième trimestre de 2021 pour augmenter les réserves de minerais et les paiements de redevances à la Gécamines.

afin de veiller à ce que des sauvegardes adéquates et un plan d'affaires solide soient mis en place, tout en rationalisant les institutions financières publiques existantes.

## MODALITES DU PROGRAMME ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT

### 34. Les autorités et les services du FMI sont parvenus à un accord pour proposer de mettre à jour la conditionnalité du programme comme suit (MPEF, tableaux 1–2) :

- **Modification d'un CR :** Il est proposé de ramener le plancher de variations des RIN à fin juin 2023 de 430 millions de dollars à 250 millions de dollars, pour partiellement pallier le manque à gagner de recettes fiscales en devises en avril et de la capacité limitée d'intervention sur le marché des changes au premier semestre de 2023, sans compromettre l'objectif d'accumulation de réserves à fin décembre 2023.
- **De nouveaux CR et OI** sont proposés pour fin décembre 2023, et des objectifs indicatifs pour fin mars 2024, avec des objectifs indicatifs trimestriels conformes aux projections. Pour renforcer la chaîne de dépenses et limiter le recours à des procédures d'urgence, un nouvel OI relatif au plafond de dépenses exécutées en procédures d'urgence en pourcentage des dépenses financées sur ressources intérieures est proposé à 10 % pour fin décembre 2023.
- **De nouveaux RS** sont proposés pour i) signer le décret sur les procédures et la comptabilité publique (fin juillet 2023) ; ii) signer un décret précisant que les augmentations de salaire doivent être décidées conjointement par les ministres du Budget, des Finances et de la Fonction publique (fin juillet 2023) ; iii) achever la deuxième phase du plan de rationalisation des charges non fiscales (fin septembre 2023) ; iv) réviser et compléter les instructions de la BCC pour se conformer à la nouvelle loi bancaire (fin novembre 2023) ; v) mettre en place un cadre d'exécution des opérations du Trésor et de la BCC, conformément aux dispositions de la loi, en se reportant notamment aux articles 23 et 24 (fin mai 2024).

**35. Assurances de financement.** L'accord au titre de la FEC est intégralement financé, avec des engagements fermes pour les 12 prochains mois et des perspectives de financement favorables pour la durée restante (tableau 7), et a aidé à mobiliser des ressources. Le 28 mars, la Banque mondiale a approuvé des opérations de soutien budgétaire de 500 millions de dollars (soit le double des opérations en 2022). Des opérations ultérieures sont prévues après l'élection présidentielle.

**36. La capacité de la RDC à rembourser le FMI demeure satisfaisante mais elle est exposée à des risques (tableau 6, graphique 5).** La reprise économique après la pandémie a permis de dégager une forte capacité de remboursement. L'amélioration des perspectives macroéconomiques et l'attachement des autorités au programme fournissent des assurances. Le ratio des crédits du FMI/PIB culminera à 2,9 % en 2024. Selon les projections, le ratio crédits du FMI/réserves internationales brutes culminera à 34,1 % en 2024. L'accumulation de réserves plus importante que

prévue, la mise en œuvre des réformes prévues dans le programme et la dette publique peu élevée contribueront à renforcer la résistance aux chocs et à atténuer les risques.

**Tableau 5 du texte. République démocratique du Congo : programme d'emprunts extérieurs, 2023–24**

Dette extérieure contractée et garantie par l'État	Volume de la nouvelle dette en 2023		VA de la nouvelle dette en 2023 (aux fins du programme)		Volume de la nouvelle dette en 2024		VA de la nouvelle dette en 2024 (aux fins du programme)	
	Mio de dollars	%	Mio de dollars	%	Mio de dollars	%	Mio de dollars	%
<b>Par source de financement par l'emprunt</b>								
<b>l'emprunt</b>	<b>3959.5</b>	<b>100</b>	<b>2376.5</b>	<b>100</b>	<b>2561.6</b>	<b>100</b>	<b>1705.4</b>	<b>100</b>
<b>Dette concessionnelle, dont</b>	<b>2460.4</b>	<b>62</b>	<b>1073.3</b>	<b>45</b>	<b>1323.6</b>	<b>52</b>	<b>629.0</b>	<b>37</b>
Multilatérale	2460.4	62	1073.3	45	1223.6	48	597.0	35
Bilatérale	0.0	0	0.0	0	100.0	4	32.0	2
	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0
<b>Dette non concessionnelle, dont</b>	<b>1499.1</b>	<b>38</b>	<b>1303.3</b>	<b>55</b>	<b>1238.0</b>	<b>48</b>	<b>1076.3</b>	<b>63</b>
Semi-concessionnelle	1041.6	26	845.8	36	1238.0	48	1076.3	63
Modalités commerciales	457.5	12	457.5	19	0.0	0	0.0	0
<b>Par type de créanciers</b>	<b>3959.5</b>	<b>100</b>	<b>2376.5</b>	<b>100</b>	<b>2561.6</b>	<b>100</b>	<b>1705.4</b>	<b>100</b>
Multilatéraux	2555.4	65	1146.5	48	1223.6	48	597.0	35
Bilatéraux - Club de Paris	99.6	3	94.5	4	100.0	4	32.0	2
Bilatéraux - hors Club de Paris	847.0	21	678.0	29	868.7	34	726.1	43
Autre	457.5	12	457.5	19	369.2	14	350.3	21
<b>Affectation du financement par l'emprunt</b>	<b>3959.5</b>	<b>100</b>	<b>2376.5</b>	<b>100</b>	<b>2561.6</b>	<b>100</b>	<b>1705.4</b>	<b>100</b>
Infrastructures	3459.5	87	2206.2	93	2038.0	80	1479.6	87
Dépense sociales	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0
Financement budgétaire	500.0	13	170.3	7	523.6	20	225.8	13

Sources : autorités congolaises ; calculs des services du FMI.

**37. Le règlement des arriérés extérieurs avance lentement.** Les arriérés officiels extérieurs envers quatre créanciers non-membres du Club de Paris (qui représentent 0,1 % du PIB) sont antérieurs au point d'achèvement de l'initiative PPTE. Ils sont soit en négociation soit en cours d'apurement, même si les progrès pour parvenir à un accord sont lents<sup>19</sup>. Plus particulièrement, des réunions avec chacun de ces créanciers sont prévues au cours des six prochains mois, avec de meilleurs échanges d'informations, afin de parvenir à un accord. Les arriérés extérieurs restants, dont certains issus de la Gécamines, sont dus à des créanciers commerciaux. Comme l'impose la politique de prêt aux pays en situation d'arriérés, les autorités continuent à déployer des efforts en toute bonne foi, notamment en partageant des informations complémentaires et en communiquant pour faciliter le règlement des arriérés.

## ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

**38. La croissance reste vigoureuse mais l'inflation est un problème urgent.** L'activité minière a soutenu la croissance du PIB réel. L'inflation globale a augmenté en 2022 et dépasse désormais

<sup>19</sup> Les arriérés bilatéraux envers des créanciers non-membres du Club de Paris sont antérieurs à l'initiative PPTE et sont réputés éliminés en présence d'un procès-verbal agréé du Club de Paris représentatif qui sous-tend le processus PPTE.

nettement la cible de la BCC, alors que l'excès de liquidité dû aux dépenses publiques élevées pèse sur le taux de change et l'inflation. Une importante réaffectation des dépenses a eu lieu en 2022. Les risques de dégradation des perspectives prédominent. L'incertitude extérieure découle de l'évolution de la situation géopolitique, des craintes à l'égard de la croissance des partenaires commerciaux et des chocs sur les termes de l'échange. Parallèlement, l'intensification du conflit à l'est du pays et les élections pourraient accentuer les pressions sur les dépenses et retarder les mesures politiques et les réformes qui s'imposent.

**39. Si les résultats du programme demeurent globalement satisfaisants, sa mise en œuvre devient plus délicate.** Tous les CR à fin décembre 2022 ont été remplis, et tous les OI sauf deux ont été atteints. Tous les RS sauf un ont aussi été satisfaits. Les efforts déployés pour atteindre l'OI sur les dépenses sociales nécessiteront un suivi étroit, afin de veiller à leur exécution en temps voulu, et des efforts renouvelés pour atteindre les objectifs du programme en 2023. Compte tenu des recettes décevantes depuis le début de 2023, des nouvelles pressions sur les dépenses et des risques élevés de détérioration des perspectives, il faudra redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les réformes.

**40. Il faut resserrer la politique monétaire sans tarder pour réduire l'inflation.** La BCC devrait relever son taux directeur si nécessaire. Parallèlement, les réserves obligatoires en monnaie nationale devraient contribuer à réduire les excédents structurels d'avoirs libres des banques, et l'utilisation proactive des bons BCC devrait permettre de faire face aux fluctuations de la liquidité à court terme. Une politique monétaire restrictive devrait être maintenue jusqu'à ce que l'inflation tende clairement vers la cible, ce qui favorisera aussi la dédollarisation et aidera à constituer des réserves.

**41. La politique budgétaire devra aussi jouer son rôle pour réduire l'inflation et les pressions sur le taux de change.** Une coordination étroite avec la politique monétaire, y compris pour évaluer les besoins en devises du Trésor, est primordiale pour la stabilité macroéconomique compte tenu de l'incertitude accrue. Un solde budgétaire intérieur de 0,5 % du PIB en 2023 est souhaitable pour maîtriser les pressions sur les dépenses, tout en préservant des dépenses en capital et sociales bien ciblées. Il faut sans tarder maîtriser les dépenses exécutées en procédures d'urgence, qui ne sont pas transparentes, évincent d'autres dépenses prévues et sont exposées à de possibles risques de gouvernance (un nouvel OI a été inclus dans le cadre du programme). Respecter des programmes d'investissement réalistes tout en mettant en œuvre des réformes visant à accroître l'efficacité de l'investissement sera essentiel pour la crédibilité des politiques ; limiter les paiements en espèces, en particulier ceux en devises, contribuera à appuyer les efforts de la BCC en matière de gestion des liquidités et d'accumulation de réserves.

**42. Une accélération des réformes budgétaires structurelles demeure essentielle pour améliorer les finances publiques.** Un renforcement de la chaîne de dépenses et du fonctionnement du Trésor public, ainsi que des réformes pour améliorer le budget, rehausseront la qualité, l'exécution et le contrôle des dépenses publiques. Les réformes de la structure des prix des carburants, afin de permettre des ajustements plus rapides et fondés sur des règles des prix intérieurs, contribueront à réduire les subventions non ciblées aux carburants et à dégager un

espace budgétaire pour des dépenses prioritaires. Les réformes portant sur les recettes, assorties de mesures de rationalisation des recettes non fiscales et d'amélioration de l'administration de l'impôt, devraient aller de l'avant pour mobiliser les recettes durablement et d'une manière plus prévisible.

**43. La BCC devrait consolider son indépendance, accélérer les réformes pour refondre son cadre de politique monétaire et ses propres sauvegardes, et renforcer le contrôle financier.** Le renforcement de la gouvernance, de la communication, de l'indépendance et de la situation financière de la BCC accroîtra la marge de manœuvre disponible pour des opérations monétaires, qui reste limitée du fait de sa sous-capitalisation et de la forte dollarisation du système financier. Des réformes de la réglementation requises par l'adoption de la nouvelle loi bancaire devraient améliorer la supervision financière, accroître la transparence et la résilience du système financier et contribuer à stimuler la croissance du crédit.

**44. La poursuite de l'amélioration du climat des affaires devrait stimuler la croissance du secteur privé.** Les réformes qui visent à renforcer l'état de droit, à améliorer l'efficacité du système judiciaire et à enrayer la corruption sont indispensables pour l'investissement. La transparence dans les industries extractives et dans les finances publiques ainsi que des réformes destinées à simplifier la fiscalité pourraient favoriser l'investissement et la diversification de l'économie. Les tentatives pour faire sortir la RDC de la liste grise du GAFI et pour appliquer la nouvelle loi relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme devraient progresser, tandis que faciliter l'accès aux services financiers contribuera à stimuler la croissance à moyen terme.

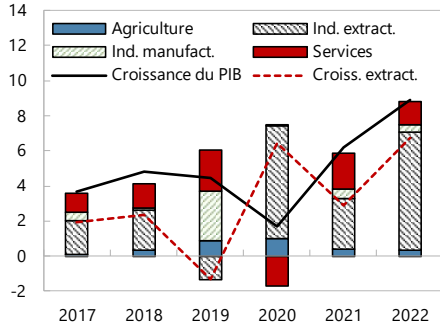
**45. Les services du FMI souscrivent aux demandes par les autorités de modification d'un CR, d'achèvement de la quatrième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et de revue des assurances de financement.** Un engagement ferme à resserrer les politiques pour freiner l'inflation et des mesures pour faire avancer les réformes structurelles, tout en renforçant les capacités, aideront les autorités à atteindre les objectifs du programme.

### Graphique 1. Évolution du secteur réel, 2017-23

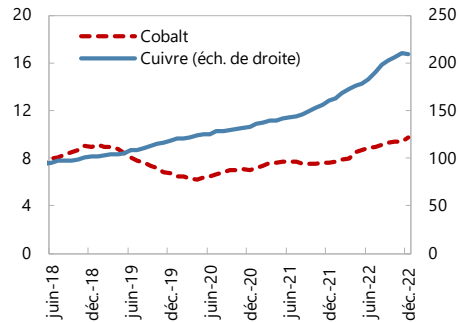
Le secteur extractif domine la dynamique de croissance...

...la croissance bénéficiant de l'augmentation de la production minière de cuivre et de cobalt.

#### Contribution à la croissance du PIB réel (en pourcentage)



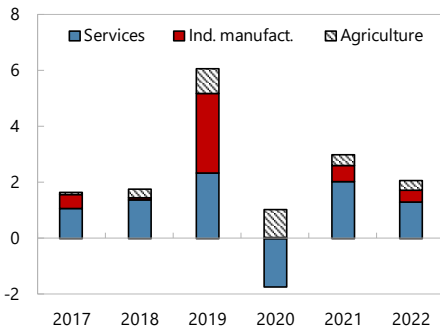
#### Production de cobalt et de cuivre (en milliers de tonnes, moyenne mobile sur 12 mois)



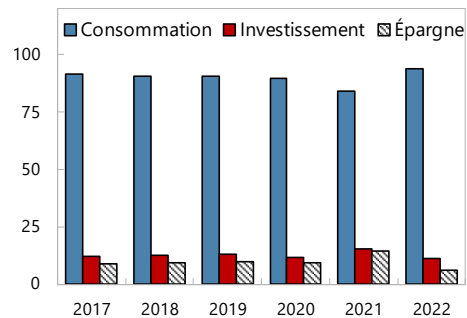
La croissance hors industries extractives a ralenti dernièrement en raison des services et de l'industrie manufacturière...

...dans le contexte de la modération de l'investissement.

#### Croissance du PIB réel hors industries extractives (en pourcentage)



#### Consommation / investissement (en pourcentage du PIB)

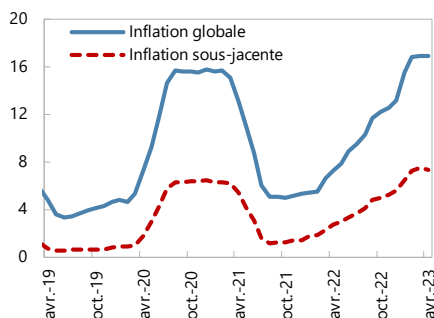


L'inflation et l'inflation sous-jacente ont remonté récemment en raison des répercussions de la dépréciation du taux de change et des pressions inflationnistes liées aux dépenses budgétaires...

...sachant que le taux de change a subi des pressions à la dépréciation dans cette économie fortement dollarisée.

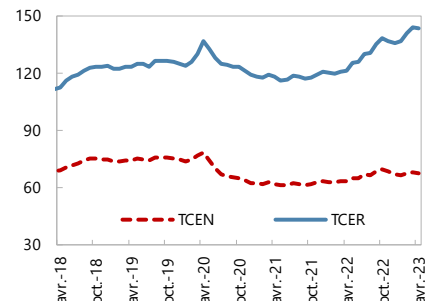
#### Inflation

(en pourcentage, taux en glissement annuel)



#### Taux de change effectif nominal et réel

(2010 = 100 ; une baisse indique une dépréciation)



Sources : autorités congolaises ; base de données du département des statistiques du FMI et de l'Institut national de la statistique ; estimations des services du FMI.



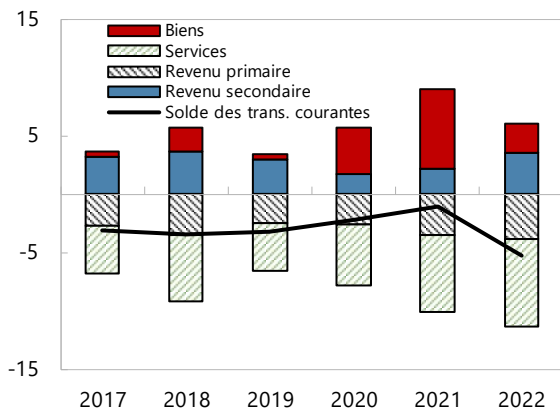
### Graphique 2. Évolution du secteur extérieur, 2017-23

(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

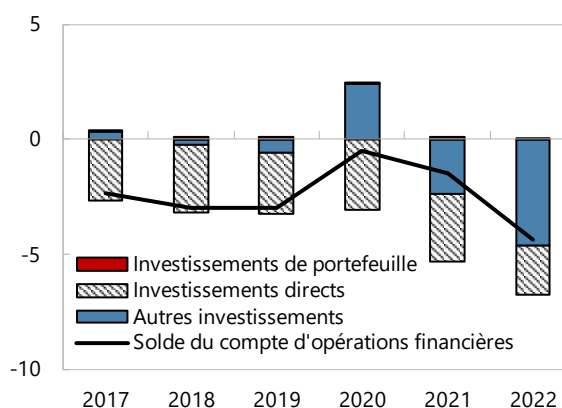
Le déficit courant s'est creusé du fait de la hausse des importations de biens et services...

...et a été financé en grande partie par les autres flux d'investissement suivis des IDE.

#### Solde des transactions courantes

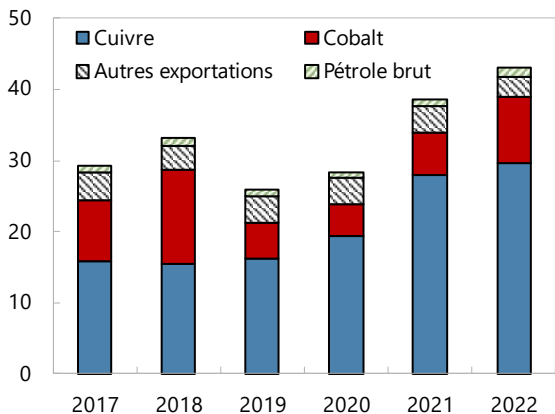


#### Solde du compte d'opérations financières



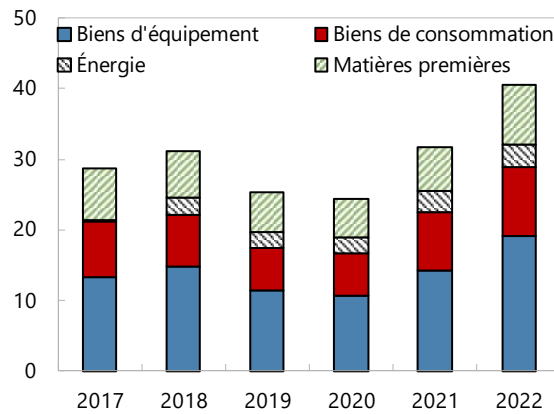
Les exportations restent fortement concentrées sur les produits miniers...

#### Exportations de biens



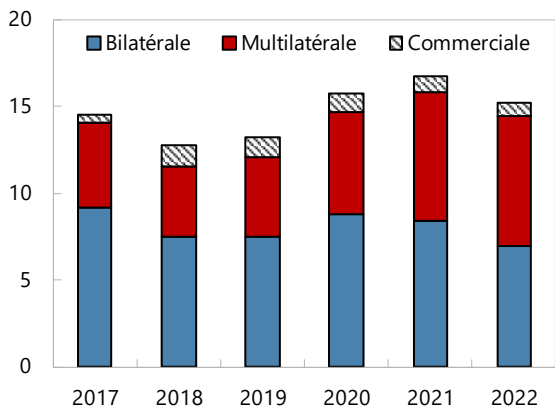
...tandis que les importations sont constituées de produits divers.

#### Importations de biens



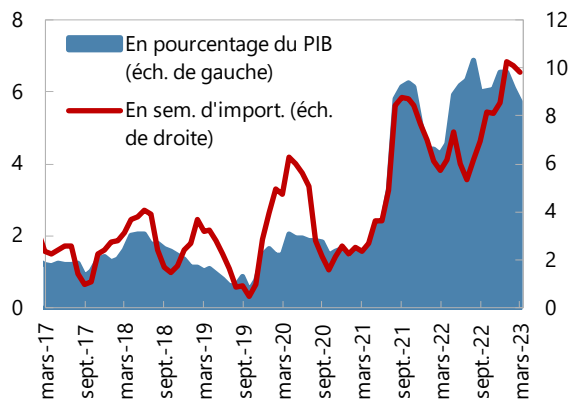
La dette extérieure reste faible...

#### Dette extérieure



...et les réserves se sont redressées, même si elles restent inférieures aux niveaux suffisants.

#### Réserves internationales



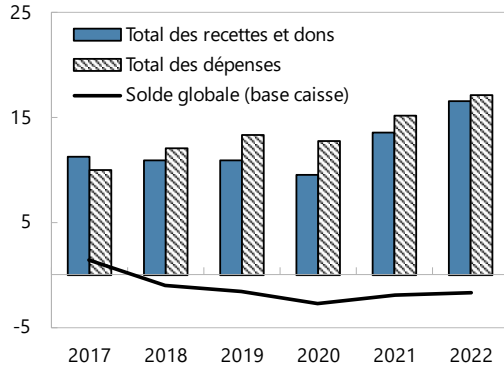
Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

### Graphique 3. Évolution du secteur budgétaire, 2017–23 (en pourcentage du PIB)

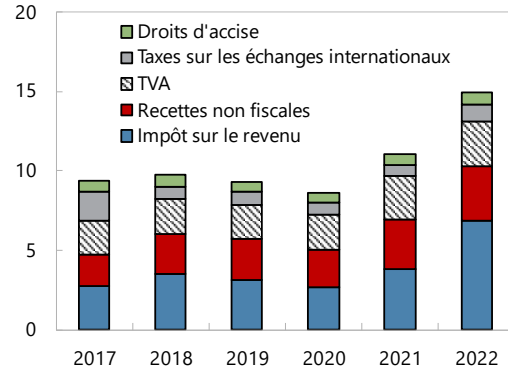
Le déficit budgétaire est resté élevé...

...car l'accroissement des recettes recouvrées n'a pas compensé...

#### Solde budgétaire



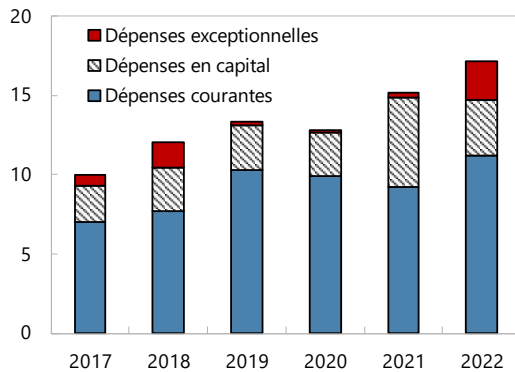
#### Recettes



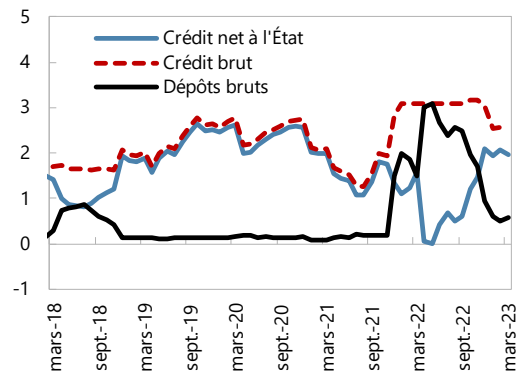
...l'augmentation des dépenses courantes et exceptionnelles en partie imputable aux dépenses sécuritaires liées au conflit dans l'est du pays.

Le crédit net à l'État est limité par l'arrêt des avances de la BCC depuis fin avril 2020.<sup>2/</sup>

#### Dépenses<sup>1/</sup>



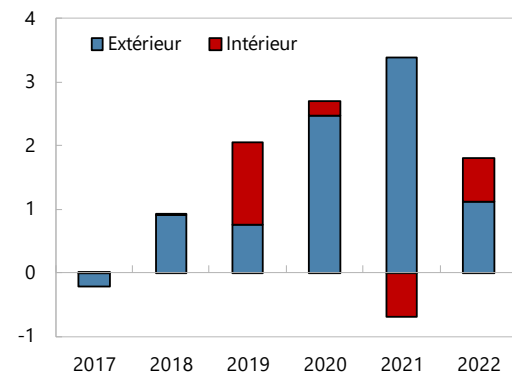
#### Crédit net de la BCC à l'État



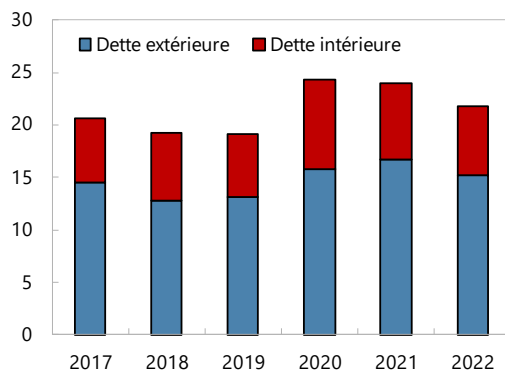
Le financement intérieur s'est accru avec l'augmentation des émissions de titres publics...

...et la dette publique est restée stable à des niveaux modérés.

#### Financement



#### Dette contractée ou garantie par l'État



Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

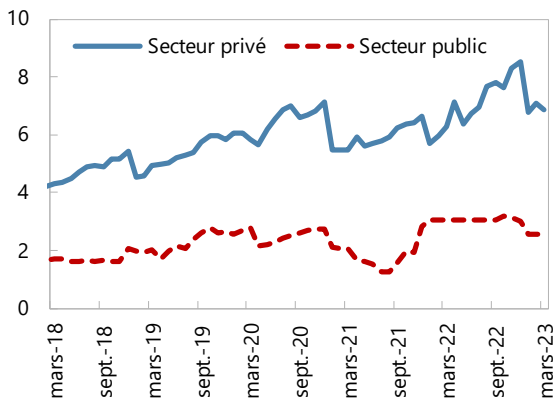
1/ Les dépenses exceptionnelles comprennent les dépenses liées à la sécurité et aux élections et d'autres dépenses extraordinaires. 2/ L'accroissement du crédit net à l'État observé

à compter de la dernière partie de 2021 résulte de la part de l'allocation de DTS rétrocédée à l'État pour l'aide budgétaire.

### Graphique 4. Évolution du secteur monétaire et financier, 2017–23

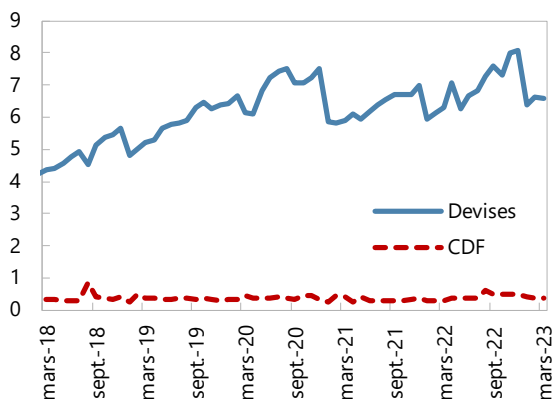
Le crédit à l'économie augmente, mais en partant d'un niveau bas,...

**Crédit aux secteurs privé et public**  
(en pourcentage du PIB)



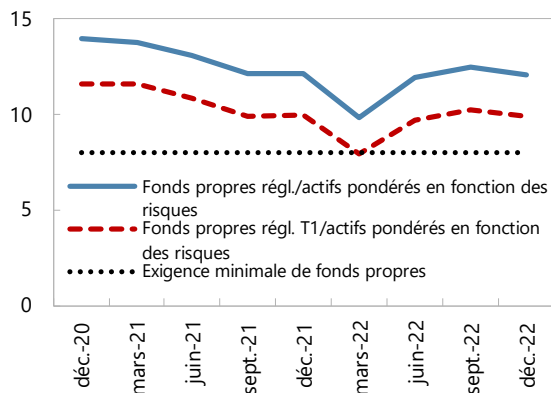
Les crédits sont presque entièrement accordés en devises, tandis que les prêts en francs congolais demeurent limités.

**Crédit bancaire au secteur non financier**  
(par monnaie, en pourcentage du PIB)



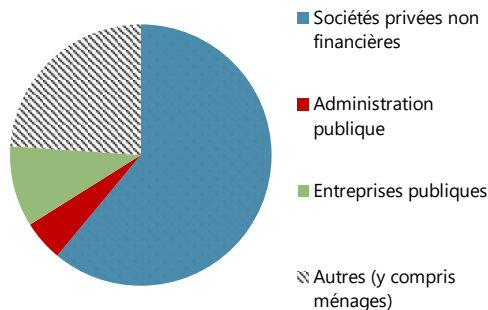
Les ratios de fonds propres sont stables.

**Fonds propres réglementaires**



...les crédits étant pour la plupart octroyés à des entreprises privées.

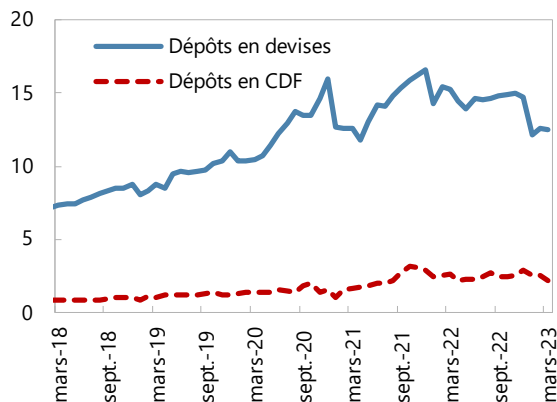
**Crédit bancaire au secteur non financier**  
(par secteur, en pourcentage du total, en



mars 2023)

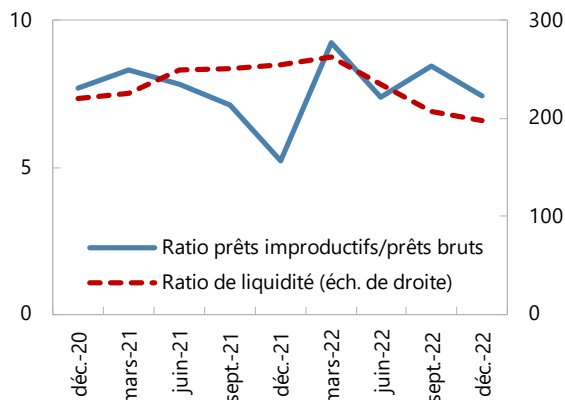
Les dépôts bancaires sont pour l'essentiel libellés en devises et ont stagné.

**Évolution des dépôts**  
(en pourcentage du PIB)



Les prêts improductifs ont augmenté modérément après le rétablissement des règles relatives à la qualité de crédit.

**Liquidité et qualité des actifs**



Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

**Tableau 1. République démocratique du Congo : principaux indicateurs économiques et financiers, 2021–28**

	2021		2022		2023		2024	2025	2026	2027	2028
	Rapport n°22/390	Prél.	Rapport n°22/390	Prél.	Rapport n°22/390	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)											
PIB et prix											
PIB réel	6.2	6.2	6.6	8.9	6.3	6.8	4.7	5.3	5.2	5.6	5.2
PIB (industries extractives)	10.1	10.1	13.1	22.6	10.9	11.7	4.3	4.0	3.2	4.0	1.5
PIB (hors industries extractives)	4.7	4.7	3.9	3.1	4.2	4.4	4.9	6.1	6.3	6.5	7.1
Déflateur du PIB	17.4	19.3	5.4	6.3	6.1	11.4	6.6	6.2	5.8	5.8	5.9
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	9.0	9.0	9.0	9.3	10.8	14.8	7.1	7.1	7.0	7.0	7.0
Indice des prix à la consommation (fin d'année)	5.3	5.3	12.3	13.1	8.3	11.5	7.1	7.0	7.0	7.0	7.0
Secteur extérieur											
Exportations de biens, f.à.b., à prix courants (US\$)	60.9	60.9	18.4	27.7	-0.4	2.5	5.4	4.3	3.1	3.4	1.8
Importations de biens, f.à.b., à prix courants (US\$)	53.8	53.8	27.8	46.3	3.2	5.6	3.8	4.3	3.1	3.3	4.0
Volume des exportations	11.9	8.7	15.1	24.5	15.7	11.2	5.4	4.6	3.6	3.8	1.8
Volume des importations	26.7	32.9	9.1	28.9	5.2	4.2	3.1	3.6	2.0	2.1	2.6
Termes de l'échange	21.5	28.1	-10.1	-7.7	-9.3	-7.9	-0.8	-1.0	-1.5	-1.4	-1.2
(variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)											
Monnaie et crédit											
Avoirs extérieurs nets	41.4	41.4	-1.8	-7.0	11.3	22.9	8.9	14.1	12.1	11.4	12.0
Avoirs intérieurs nets	-4.7	-4.7	8.5	10.4	7.2	-6.0	4.2	-0.7	0.8	1.9	0.9
Crédit intérieur	2.6	2.6	10.7	16.8	10.6	12.4	6.2	7.8	7.7	7.5	7.4
dont : créances nettes sur l'administration centrale	-4.4	-4.4	-1.2	0.5	2.7	2.7	-0.1	1.4	1.6	1.2	1.3
créances sur le secteur privé	6.2	6.2	12.0	14.9	7.6	8.7	5.7	5.8	5.5	5.7	5.5
Monnaie au sens large (M2)	36.7	36.7	6.7	3.4	18.5	16.9	13.1	13.4	12.8	13.3	12.9
(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)											
Situation financière de l'administration centrale											
Recettes et dons	13.8	13.6	17.2	16.6	16.8	14.8	16.5	16.8	17.1	17.3	18.0
Recettes	11.3	11.1	15.9	15.3	15.4	13.7	15.2	15.9	16.3	16.7	17.4
Dons	2.5	2.5	1.3	1.3	1.3	1.1	1.3	0.9	0.8	0.6	0.5
Dépenses	14.6	15.2	18.8	17.1	18.3	16.1	17.6	18.2	18.1	18.2	18.8
Solde budgétaire global (base engagements)	-1.4	-2.0	-2.8	-1.7	-2.9	-2.3	-1.6	-1.5	-1.1	-1.0	-1.0
Solde budgétaire intérieur (objectif du programme)	0.0	0.1	-1.1	-1.2	-0.6	-0.5	-0.2	-0.2	-0.1	0.0	0.0
Solde budgétaire global hors ressources naturelles	-2.8	-2.7	-3.9	-4.0	-4.0	-3.2	-3.9	-4.8	-4.9	-4.7	0.0
Investissement et épargne											
Épargne nationale brute	13.6	14.4	10.9	6.2	10.0	4.6	7.9	12.0	12.0	11.4	10.8
Administration centrale	-1.0	-0.9	-1.2	-1.5	-0.3	-1.5	-0.2	0.7	1.1	0.1	-0.1
Hors secteur public	14.6	15.2	12.1	7.6	10.3	6.2	8.1	11.3	11.0	11.3	10.9
Investissement brut	14.5	15.4	13.1	11.5	14.0	10.1	11.8	14.8	14.6	13.8	13.7
Administration centrale	4.7	5.6	5.1	3.5	6.0	4.1	5.8	6.8	6.8	6.2	6.3
Hors secteur public	9.8	9.8	8.0	8.0	8.0	6.0	6.0	8.0	7.8	7.6	7.4
Balance des paiements											
Exportations de biens et services	39.6	38.9	42.0	43.2	37.8	42.8	41.1	38.9	36.5	34.3	31.8
Importations de biens et services	39.3	38.7	44.2	48.2	41.6	48.2	45.6	43.2	40.6	38.0	35.9
Solde des transactions courantes (transferts officiels compris)	-0.9	-1.0	-2.2	-5.3	-3.9	-5.5	-3.9	-2.8	-2.6	-2.4	-2.9
Solde des transactions courantes (hors transferts officiels)	-2.2	-2.3	-4.1	-6.2	-5.3	-6.3	-5.0	-4.2	-3.9	-3.6	-4.1
Solde global	4.5	-3.5	3.1	-1.3	1.5	-1.5	-0.8	-0.2	-0.1	0.0	0.0
Réerves officielles brutes (millions de US\$)	2,948	2,948	4,206	4,497	5,269	5,895	6,356	7,242	8,104	8,912	10,027
Réerves officielles brutes (en semaines des importations)	6.3	5.3	8.6	7.9	9.9	10.0	10.2	11.2	12.1	12.8	13.1
Dettes du secteur public											
Encours total, incluant FMI (millions de US\$)	15.5	16.8	16.4	15.5	17.4	17.2	17.2	16.4	15.5	14.3	13.4
VAN de la dette (en % des exportations de biens et services)	30.8	33.1	30.9	27.2	35.8	29.3	29.6	29.2	28.4	27.1	27.1
Service de la dette prévu (millions de US\$)	457	517	603	695	787	696	702	812	916	1068	1078
En pourcentage des exportations de biens et services	2.0	2.3	2.3	2.4	3.1	2.4	2.3	2.5	2.8	3.1	3.1
En pourcentage des recettes publiques	7.2	8.1	6.2	6.9	7.6	7.4	6.1	6.1	6.2	6.4	5.6
Taux de change (FCG pour 1 US\$)											
Moyenne annuelle	1,990	1,990.2	...	2,009.8	...	...	...	...	...	...	...
Fin de période	2,000	2,000.0	...	2,046.8	...	...	...	...	...	...	...
<i>Pour mémoire :</i>											
Prix à l'exportation du cuivre de la RDC (US\$ par tonne)	8,922.0	8,922.0	8,470.3	8,354.7	7,579.5	8,528.8	8,502.1	8,446.3	8,389.5	8,341.7	8,325.6
Prix à l'exportation du cobalt de la RDC (US\$ par tonne)	37,585.8	37,585.8	52,864.4	51,982.5	42,881.8	30,329.3	30,429.2	30,505.7	30,505.7	30,505.7	30,505.7
Prix mondial du pétrole brut (US\$ par baril)	69.4	69.2	98.2	96.4	85.5	73.1	68.9	67.0	65.4	64.0	62.8
PIB nominal (milliards de CDF)	112,476	114,248	126,345	132,259	142,543	157,377	175,652	196,486	218,756	244,487	272,393

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

**Tableau 2. République démocratique du Congo : balance des paiements, 2021–28**  
 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2021		2022		2023		2024	2025	2026	2027	2028
	Rapport n°22/390	Prél.	Rapport n°22/390	Prél.	Rapport n°22/390	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
<b>Solde des transactions courantes</b>	-535	-587	-1,395	-3,495	-2,724	-3,762	-2,934	-2,340	-2,362	-2,395	-3,239
<b>Solde des transactions courantes (hors dons budgétaires) [A]</b>	-584	-640	-1,750	-3,824	-2,829	-3,837	-3,023	-2,340	-2,362	-2,395	-3,239
Balance des marchandises	3,940	3,940	2,943	1,638	2,093	853	1,355	1,402	1,469	1,562	872
Exportations de biens	22,185	22,185	26,261	28,336	26,169	29,058	30,637	31,954	32,955	34,072	34,672
dont secteur extractif	21,945	21,945	25,982	28,037	25,854	28,737	30,273	31,536	32,499	33,571	34,124
Importations de biens	18,245	18,245	23,318	26,698	24,076	28,205	29,282	30,551	31,485	32,510	33,800
dont biens d'équipement	8,216	8,216	11,261	12,590	11,632	13,785	14,551	15,384	15,993	16,631	17,406
Solde de services	-3,779	-3,779	-4,383	-4,931	-4,706	-4,577	-4,787	-4,993	-5,148	-5,319	-5,473
Revenu primaire	-1,990	-1,990	-2,256	-2,521	-2,584	-2,792	-3,089	-3,212	-3,304	-3,405	-3,452
Revenu secondaire (hors dons d'appui budgétaire)	1,245	1,189	1,946	1,990	2,368	2,679	3,498	4,463	4,620	4,768	4,814
Dons budgétaires	49	52	355	329	105	74	88	0	0	0	0
<b>Solde du compte du capital [B]</b>	171	171	719	538	761	501	757	667	739	752	807
<b>Capacité (+) / Besoin (-) de financement [A + B]</b>	-413	-468	-1,031	-3,286	-2,068	-3,335	-2,265	-1,673	-1,623	-1,643	-2,431
<b>Solde du compte d'opérations financières (hors prêts budgétaires ou FMI) [C]</b>	1,159	1,094	-864	-2,350	-1,199	-2,294	-1,628	-1,524	-1,511	-1,635	-2,466
<b>Solde du compte d'opérations financières</b>	-799	-852	-1,396	-2,876	-1,963	-3,261	-2,177	-1,673	-1,623	-1,643	-2,431
Investissements de portefeuille	48	48	-32	35	-32	36	40	44	48	53	58
Investissements directs	-1,678	-1,678	-1,948	-1,409	-2,153	-1,470	-1,614	-1,778	-1,951	-2,150	-2,361
Passifs d'investissement direct	1,678	1,678	1,948	1,409	2,153	1,470	1,614	1,778	1,951	2,150	2,361
Autres Investissements	669	583	-142	-2,525	-78	-2,259	-515	-676	-470	-346	-1,279
dont:											
Prêts budgétaires	780	1,198	1,449	604	1,574	1,231	1,071	1,020	839	849	972
Variation des réserves officielles (+ = hausse)	2,119	2,141	1,258	1,549	1,063	1,398	461	886	862	808	1,115
<b>Erreurs et omissions nettes [D]</b>	-435	-435	-720	81	0	0	0	0	0	0	0
<b>Solde global [A+B-C+D]</b>	-2,007	-1,998	-887	-854	-869	-1,041	-638	-149	-112	-8	35
<b>Besoins de financement globaux</b>	2,007	1,998	887	854	869	1,041	638	149	112	8	-35
Financement du FEC	431	426	402	398	383	378	161	-151	-188	-292	-335
Décaissements	431	434	407	407	405	409	205	0	0	0	0
Remboursements	0	7	5	9	22	31	43	151	188	292	335
Allocation de DTS	1,467	1,456	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres financements exceptionnels	110	116	486	456	486	664	477	300	300	300	300
Prêts appuis budgétaires	61	63	131	127	381	589	388	300	300	300	300
Banque mondiale	61	63	131	127							
BAD	0	0	0	0							
Autres	0	0	0	0							
Dons appuis budgétaires	49	52	355	329	105	74	88	0	0	0	0
<b>Pour mémoire:</b>											
Solde des transactions courantes (en % du PIB)	-0.9	-1.0	-2.2	-5.3	-3.9	-5.5	-3.9	-2.8	-2.6	-2.4	-2.9
Termes de l'échange (variation en %)	21.5	28.1	-10.1	-7.7	-9.3	-7.9	-0.8	-1.0	-1.5	-1.4	-1.2
Solde du compte d'opérations financières (hors FMI, allocation de DTS, prêts budgétaires, en % du PIB)	2.0	1.9	-1.4	-3.6	-1.7	-3.3	-2.2	-1.8	-1.7	-1.6	-2.2
dont les passifs d'investissement direct	3.0	2.9	3.1	2.1	3.1	2.1	2.1	2.1	4.0	2.1	2.1
Avoirs de réserve	2,947.8	2,947.8	4,205.8	4,496.7	5,268.8	5,894.9	6,356.3	7,242.0	8,104.0	8,911.8	10,026.8
en semaines d'importations de biens et de services non liées à l'aide	6.3	5.3	8.6	7.9	9.9	10.0	10.2	11.2	12.1	12.8	13.1
PIB nominal (millions US\$)	56,515.8	57,406.6	62,859.4	65,807.5	69,474.0	68,631.8	75,370.0	83,024.3	91,115.2	100,378.9	110,239.7

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

**Tableau 3a. République démocratique du Congo : opérations de l'administration centrale, 2021–28<sup>1</sup>**  
(en milliards CDF)

	2021		2022		2023		2024	2025	2026	2027	2028
	Rapport n°22/390	Prél.	Rapport n°22/390	Prél.	Rapport n°22/390	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
<b>Recettes et dons</b>	<b>15,485</b>	<b>15,567</b>	<b>21,714</b>	<b>21,912</b>	<b>23,896</b>	<b>23,361</b>	<b>29,002</b>	<b>32,972</b>	<b>37,487</b>	<b>42,394</b>	<b>48,897</b>
<b>Recettes</b>	<b>12,683</b>	<b>12,683</b>	<b>19,904</b>	<b>20,237</b>	<b>21,978</b>	<b>21,635</b>	<b>26,740</b>	<b>31,255</b>	<b>35,762</b>	<b>40,831</b>	<b>47,429</b>
Recettes fiscales	9,090	9,090	15,306	15,147	16,848	16,770	21,264	25,065	28,331	32,306	37,909
Impôt sur le revenu	4,373	4,373	9,324	9,049	9,723	9,738	12,684	15,114	16,914	19,148	22,247
Personnes physiques	1,531	1,531	1,614	1,740	1,788	1,940	2,768	3,066	3,547	4,018	4,484
Entreprises	2,498	2,498	7,172	6,647	7,473	7,165	9,058	11,154	12,526	14,314	16,975
Autres impôts non imposables sur le revenu, les bénéfices et les plus-values	344	344	539	663	462	633	858	894	841	815	788
Taxes sur les biens et services	3,944	3,944	4,581	4,628	5,713	5,485	6,696	7,845	9,076	10,544	12,577
TVA/taxe sur le chiffre d'affaires	3,168	3,168	3,554	3,679	4,518	4,387	5,163	6,131	7,167	8,410	10,081
Accises	776	776	1,027	949	1,195	1,099	1,533	1,715	1,909	2,134	2,496
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	773	773	1,401	1,469	1,411	1,547	1,884	2,105	2,341	2,614	3,084
Recettes non fiscales	3,547	3,593	4,598	5,091	5,130	4,866	5,475	6,190	7,430	8,526	9,521
Recettes tirées des ressources naturelles et des télécommunications	1,787	1,787	2,596	2,496	2,865	2,551	2,887	3,295	4,052	4,559	5,067
Redevances minières	1,065	1,065	1,642	1,499	1,894	1,552	1,772	2,055	2,541	2,844	3,136
Redevance et rente pétrolières	292	292	372	402	337	338	358	387	490	554	605
Télécommunications	219	219	257	254	305	319	374	418	466	521	609
Dividendes des entreprises publiques	211	211	326	341	329	343	382	435	555	640	717
Redevances versées à des ministères sectoriels	357	357	515	560	490	550	618	691	912	1,192	1,354
Comptes et budgets spéciaux	1,065	1,065	1,309	1,309	1,479	1,445	1,613	1,805	2,009	2,245	2,501
Autres	338	383	178	726	296	320	357	399,8	457	530	598
<b>Dons</b>	<b>2,802</b>	<b>2,884</b>	<b>1,676</b>	<b>1,675</b>	<b>1,918</b>	<b>1,725</b>	<b>2,263</b>	<b>1,717</b>	<b>1,726</b>	<b>1,562</b>	<b>1,468</b>
dont: Projets	2,705	2,780	962	1,015	1,703	1,555	2,057	1,717	1,726	1,562	1,468
Appui budgétaire	97	104	713	660	215	170	206	0	0	0	0
<b>Dépenses</b>	<b>16,445</b>	<b>17,338</b>	<b>23,698</b>	<b>22,665</b>	<b>26,086</b>	<b>25,338</b>	<b>30,891</b>	<b>35,748</b>	<b>39,690</b>	<b>44,463</b>	<b>51,311</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>10,755</b>	<b>10,581</b>	<b>15,555</b>	<b>14,871</b>	<b>16,413</b>	<b>15,798</b>	<b>19,608</b>	<b>21,576</b>	<b>24,177</b>	<b>28,749</b>	<b>33,321</b>
Salaires	5,454	5,454	6,565	6,578	7,130	7,130	8,013	8,806	9,764	11,007	12,267
Intérêts exigibles	250	250	432	470	420	319	401	488	586	682	1,363
Extérieurs	46	46	56	74	184	82	122	176	228	260	290
Intérieurs	204	204	376	396	237	237	279	312	359	422	1,073
Biens et services	2,228	2,420	4,404	4,159	3,844	3,444	5,199	5,298	5,715	6,476	7,301
Subventions et autres transferts courants	2,457	2,457	3,901	3,664	4,362	4,905	5,995	6,985	8,112	10,585	12,389
Subventions (y compris remboursements de TVA) 2/	1,147	1,147	2,243	2,037	2,478	3,060	3,903	4,610	5,428	7,407	8,782
Subventions aux carburants	232	232	228	167	0	596	562	546	533	522	0
Remboursements de TVA	0	0	328	228	380	375	447	532	631	871	1,033
Transferts à d'autres niveaux de l'administration centrale	245	245	350	319	405	401	479	570	675	932	1,106
Comptes et budgets spéciaux	1,065	1,065	1,309	1,309	1,479	1,445	1,613	1,805	2,009	2,245	2,501
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>5,309</b>	<b>6,376</b>	<b>6,489</b>	<b>4,605</b>	<b>8,487</b>	<b>6,503</b>	<b>11,017</b>	<b>13,841</b>	<b>15,111</b>	<b>15,233</b>	<b>17,463</b>
Financées sur ressources extérieures	4,258	5,164	3,875	2,229	4,932	4,372	4,545	4,125	3,733	3,622	3,863
Financées sur ressources intérieures	1,052	1,212	2,614	2,376	3,555	2,130	6,472	9,716	11,379	11,611	13,600
<b>Dépenses extraordinaires 3/</b>	<b>380</b>	<b>380</b>	<b>1,654</b>	<b>3,188</b>	<b>1,185</b>	<b>3,037</b>	<b>265</b>	<b>332</b>	<b>402</b>	<b>481</b>	<b>527</b>
<b>Solde budgétaire global (base engagements)</b>	<b>-959</b>	<b>-1,771</b>	<b>-1,984</b>	<b>-752</b>	<b>-2,189</b>	<b>-1,977</b>	<b>-1,889</b>	<b>-2,776</b>	<b>-2,203</b>	<b>-2,069</b>	<b>-2,414</b>
<b>Solde budgétaire intérieur de base</b>	<b>542</b>	<b>555</b>	<b>137</b>	<b>-125</b>	<b>1,008</b>	<b>751</b>	<b>515</b>	<b>-193</b>	<b>32</b>	<b>251</b>	<b>272</b>
Variation des arriérés intérieurs (repaiement = -)	-585	-495	-1,509	-1,495	-2,008	-1,582	-895	-204	-298	-279	-298
<b>Solde budgétaire intérieur (base caisse)</b>	<b>-43</b>	<b>60</b>	<b>-1,372</b>	<b>-1,620</b>	<b>-1,000</b>	<b>-831</b>	<b>-380</b>	<b>-397</b>	<b>-266</b>	<b>-28</b>	<b>-27</b>
<b>Solde budgétaire global (base caisse)</b>	<b>-1,545</b>	<b>-2,266</b>	<b>-3,493</b>	<b>-2,248</b>	<b>-4,197</b>	<b>-3,559</b>	<b>-2,784</b>	<b>-2,980</b>	<b>-2,501</b>	<b>-2,348</b>	<b>-2,712</b>
<b>Erreurs et omissions</b>	<b>-307</b>	<b>-815</b>	<b>0</b>	<b>-77</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Financement</b>	<b>1,852</b>	<b>3,081</b>	<b>3,558</b>	<b>2,389</b>	<b>4,246</b>	<b>3,609</b>	<b>2,880</b>	<b>3,041</b>	<b>2,572</b>	<b>2,425</b>	<b>2,792</b>
Financement intérieur (système bancaire)	-798	-798	908	919	812	21	-21	483	621	512	623
Financement extérieur	2,650	3,879	2,650	1,470	3,434	3,588	2,901	2,558	1,951	1,913	2,169
Prêts budgétaires (décaissements)	121	126	263	256	781	1,352	905	710	720	731	741
Prêts-projet (décaissements)	1,552	2,384	2,912	1,214	3,229	2,817	2,488	2,408	2,007	2,060	2,395
Amortissement de la dette extérieure	-381	0	-526	0	-576	-580	-492	-560	-776	-878	-967
Autres financements extérieurs 4/	1,358	1,369	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Pour mémoire:</i>											
PIB nominal (en milliards de FCG)	112,476	114,248	126,345	132,259	142,543	157,377	175,652	196,486	218,756	244,487	272,393
Revenues miniers	3,636	4,066	5,152	8,894	6,744	10,585	11,906	14,749	17,130	19,684	24,274
Obligations financières intérieures cumulées et non payées 5/	9,065	7,621	8,749	7,614	6,741	6,032	4,958	4,713	4,356	4,021	3,663
Dépenses sociales	366	366	252	378	657	657	1,294	1,882	2,724	3,958	4,410

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Y compris les opérations budgétaires de l'administration centrale.

2/ Y compris la subvention aux carburants.

3/ Dépenses principalement liées à la sécurité et aux élections.

4/ Y compris 50 % de l'allocation de DTS transférée au Trésor fin 2021.

5/ Arriérés de remboursement de crédits de TVA et autres arriérés intérieurs non réglés (montant cumulé).

**Tableau 3b. République démocratique du Congo : opérations de l'administration centrale, 2021–28<sup>1</sup>**  
(en pourcentage du PIB)

	2021		2022		2023		2024	2025	2026	2027	2028
	Rapport n°22/390	Prél.	Rapport n°22/390	Prél.	Rapport n°22/390	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
<b>Recettes et dons</b>	<b>13.8</b>	<b>13.6</b>	<b>17.2</b>	<b>16.6</b>	<b>16.8</b>	<b>14.8</b>	<b>16.5</b>	<b>16.8</b>	<b>17.1</b>	<b>17.3</b>	<b>18.0</b>
<b>Recettes</b>	<b>11.3</b>	<b>11.1</b>	<b>15.8</b>	<b>15.3</b>	<b>15.4</b>	<b>13.7</b>	<b>15.2</b>	<b>15.9</b>	<b>16.3</b>	<b>16.7</b>	<b>17.4</b>
Recettes fiscales	8.1	8.0	12.1	11.5	11.8	10.7	12.1	12.8	13.0	13.2	13.9
Impôt sur le revenu	3.9	3.8	7.4	6.8	6.8	6.2	7.2	7.7	7.7	7.8	8.2
Personnes physiques	1.4	1.3	1.3	1.3	1.3	1.2	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6
Entreprises	2.2	2.2	5.7	5.0	5.2	4.6	5.2	5.7	5.7	5.9	6.2
Autres impôts non imposables sur le revenu, les bénéfices et les plus-values	0.3	0.3	0.4	0.5	0.3	0.4	0.5	0.5	0.4	0.3	0.3
Taxes sur les biens et services	3.5	3.5	3.6	3.5	4.0	3.5	3.8	4.0	4.1	4.3	4.6
TVA/taxe sur le chiffre d'affaires	2.8	2.8	2.8	2.8	3.2	2.8	2.9	3.1	3.3	3.4	3.7
Accises	0.7	0.7	0.8	0.7	0.8	0.7	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	0.7	0.7	1.1	1.1	1.0	1.0	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1
Recettes non fiscales	3.2	3.1	3.6	3.8	3.6	3.1	3.1	3.2	3.4	3.5	3.5
Recettes tirées des ressources naturelles et des télécommunications	1.6	1.6	2.1	1.9	2.0	1.6	1.6	1.7	1.9	1.9	1.9
Redevances minières	0.9	0.9	1.3	1.1	1.3	1.0	1.0	1.0	1.2	1.2	1.2
Redevance et rente pétrolières	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Télécommunications	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Dividendes des entreprises publiques	0.2	0.2	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3
Redevances versées à des ministères sectoriels	0.3	0.3	0.4	0.4	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5
Comptes et budgets spéciaux	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
Autres	0.3	0.3	0.1	0.5	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
<b>Dons</b>	<b>2.5</b>	<b>2.5</b>	<b>1.3</b>	<b>1.3</b>	<b>1.3</b>	<b>1.1</b>	<b>1.3</b>	<b>0.9</b>	<b>0.8</b>	<b>0.6</b>	<b>0.5</b>
dont: Projets	2.4	2.4	0.8	0.8	1.2	1.0	1.2	0.9	0.8	0.6	0.5
Appui budgétaire	0.1	0.1	0.6	0.5	0.2	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Dépenses</b>	<b>14.6</b>	<b>15.2</b>	<b>18.8</b>	<b>17.1</b>	<b>18.3</b>	<b>16.1</b>	<b>17.6</b>	<b>18.2</b>	<b>18.1</b>	<b>18.2</b>	<b>18.8</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>9.6</b>	<b>9.3</b>	<b>12.3</b>	<b>11.2</b>	<b>11.5</b>	<b>10.0</b>	<b>11.2</b>	<b>11.0</b>	<b>11.1</b>	<b>11.8</b>	<b>12.2</b>
Salaires	4.8	4.8	5.2	5.0	5.0	4.5	4.6	4.5	4.5	4.5	4.5
Intérêts exigibles	0.2	0.2	0.3	0.4	0.3	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.5
Extérieurs	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Intérieurs	0.2	0.2	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.4
Biens et services	2.0	2.1	3.5	3.1	2.7	2.2	3.0	2.7	2.6	2.6	2.7
Subventions et autres transferts courants	2.2	2.2	3.1	2.8	3.1	3.1	3.4	3.6	3.7	4.3	4.5
Subventions (y compris remboursements de TVA) 2/	1.0	1.0	1.8	1.5	1.7	1.9	2.2	2.3	2.5	3.0	3.2
Subventions aux carburants	0.2	0.2	0.2	0.1	0.0	0.4	0.3	0.3	0.2	0.2	0.0
Remboursements de TVA	0.0	0.0	0.3	0.2	0.3	0.2	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4
Transferts à d'autres niveaux de l'administration centrale	0.2	0.2	0.3	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4
Comptes et budgets spéciaux	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>4.7</b>	<b>5.6</b>	<b>5.1</b>	<b>3.5</b>	<b>6.0</b>	<b>4.1</b>	<b>6.3</b>	<b>7.0</b>	<b>6.9</b>	<b>6.2</b>	<b>6.4</b>
Financées sur ressources extérieures	3.8	4.5	3.1	1.7	3.5	2.8	2.6	2.1	1.7	1.5	1.4
Financées sur ressources intérieures	0.9	1.1	2.1	1.8	2.5	1.4	3.7	4.9	5.2	4.7	5.0
<b>Dépenses extraordinaires 3/</b>	<b>0.3</b>	<b>0.3</b>	<b>1.3</b>	<b>2.4</b>	<b>0.8</b>	<b>1.9</b>	<b>0.2</b>	<b>0.2</b>	<b>0.2</b>	<b>0.2</b>	<b>0.2</b>
<b>Solde budgétaire global (base engagements)</b>	<b>-0.9</b>	<b>-1.6</b>	<b>-1.6</b>	<b>-0.6</b>	<b>-1.5</b>	<b>-1.3</b>	<b>-1.1</b>	<b>-1.4</b>	<b>-1.0</b>	<b>-0.8</b>	<b>-0.9</b>
<b>Solde budgétaire intérieur de base</b>	<b>0.5</b>	<b>0.5</b>	<b>0.1</b>	<b>-0.1</b>	<b>0.7</b>	<b>0.5</b>	<b>0.3</b>	<b>-0.1</b>	<b>0.0</b>	<b>0.1</b>	<b>0.1</b>
Variation des arriérés intérieurs (repaielement = -)	-0.5	-0.4	-1.2	-1.1	-1.4	-1.0	-0.5	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
<b>Solde budgétaire intérieur (base caisse)</b>	<b>0.0</b>	<b>0.1</b>	<b>-1.1</b>	<b>-1.2</b>	<b>-0.7</b>	<b>-0.5</b>	<b>-0.2</b>	<b>-0.2</b>	<b>-0.1</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>
<b>Solde budgétaire global (base caisse)</b>	<b>-1.4</b>	<b>-2.0</b>	<b>-2.8</b>	<b>-1.7</b>	<b>-2.9</b>	<b>-2.3</b>	<b>-1.6</b>	<b>-1.5</b>	<b>-1.1</b>	<b>-1.0</b>	<b>-1.0</b>
<b>Erreurs et omissions</b>	<b>-0.3</b>	<b>-0.7</b>	<b>0.0</b>	<b>-0.1</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>
<b>Financement</b>	<b>1.6</b>	<b>2.7</b>	<b>2.8</b>	<b>1.8</b>	<b>3.0</b>	<b>2.3</b>	<b>1.6</b>	<b>1.5</b>	<b>1.2</b>	<b>1.0</b>	<b>1.0</b>
Financement intérieur (système bancaire)	-0.7	-0.7	0.7	0.7	0.6	0.0	0.0	0.2	0.3	0.2	0.2
Financement extérieur	2.4	3.4	2.1	1.1	2.4	2.3	1.7	1.3	0.9	0.8	0.8
Prêts budgétaires (déboursements)	0.1	0.1	0.2	0.2	0.5	0.9	0.5	0.4	0.3	0.3	0.3
Prêts-projet (déboursements)	1.4	2.1	2.3	0.9	2.3	1.8	1.4	1.2	0.9	0.8	0.9
Amortissement de la dette extérieure	-0.3	0.0	-0.4	0.0	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3	-0.4	-0.4	-0.4
Autres financements extérieurs 4/	1.2	1.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>											
PIB nominal (en milliards de FCG)	112,475.6	114,248.4	126,345.3	132,259.1	142,543.3	157,376.7	175,652.1	196,485.7	218,756.4	244,487.4	272,393.3
Revenus miniers	3.2	3.6	4.1	6.7	4.7	6.7	6.8	7.5	7.8	8.1	8.9
Obligations financières intérieures cumulées et non payées 5/	8.1	6.7	6.9	5.8	4.7	3.8	2.8	2.4	2.0	1.6	1.3
Dépenses sociales	0.3	0.3	0.2	0.3	0.5	0.4	0.7	1.0	1.2	1.6	1.6

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Y compris les opérations budgétaires de l'administration centrale.

2/ Y compris la subvention aux carburants.

3/ Dépenses principalement liées à la sécurité et aux élections.

4/ Y compris 50 % de l'allocation de DTS transférée au Trésor fin 2021.

5/ Arriérés de remboursement de crédits de TVA et autres arriérés intérieurs non réglés (montant cumulé).

**Tableau 4. République démocratique du Congo : situation des institutions de dépôts, 2021–28**  
(en milliards CDF)

	2021		2022		2023		2024	2025	2026	2027	2028
	Rapport n°22/390	Prél.	Rapport n°22/390	Prél.	Rapport n°22/390	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
<b>Situation monétaire</b>											
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	<b>17,475</b>	<b>17,475</b>	<b>17,014</b>	<b>15,737</b>	<b>20,014</b>	<b>21,645</b>	<b>24,333</b>	<b>29,149</b>	<b>33,832</b>	<b>38,813</b>	<b>44,758</b>
Créances sur les non-résidents	22,744	22,744	23,095	22,220	28,271	30,462	34,674	39,705	44,589	49,563	55,341
Dettes envers les non-résidents	5,270	5,270	6,082	6,483	8,257	8,817	10,340	10,555	10,757	10,750	10,583
<b>Avoirs intérieurs nets</b>	<b>7,482</b>	<b>7,482</b>	<b>9,613</b>	<b>10,076</b>	<b>11,536</b>	<b>8,535</b>	<b>9,814</b>	<b>9,584</b>	<b>9,877</b>	<b>10,725</b>	<b>11,195</b>
Crédits intérieurs	9,759	9,759	12,428	13,960	15,257	17,156	19,040	21,717	24,707	27,984	31,637
Créances nettes sur l'administration centrale	1,334	1,334	1,039	1,455	1,752	2,144	2,123	2,606	3,227	3,738	4,361
Créances sur les autres secteurs	8,424	8,424	11,387	12,502	13,505	15,013	16,917	19,111	21,481	24,246	27,276
Crédit au secteur privé	7,565	7,565	10,560	11,294	12,572	13,552	15,271	17,250	19,387	21,881	24,615
Autres postes nets	-2,276	-2,276	-2,812	-3,881	-3,721	-8,621	-9,226	-12,133	-14,831	-17,259	-20,442
<b>Passifs monétaires au sens large (M2)</b>	<b>24,957</b>	<b>24,957</b>	<b>26,627</b>	<b>25,813</b>	<b>31,550</b>	<b>30,181</b>	<b>34,147</b>	<b>38,734</b>	<b>43,709</b>	<b>49,538</b>	<b>55,953</b>
<b>Monnaie au sens étroit (M1)</b>	<b>5,417</b>	<b>5,417</b>	<b>6,155</b>	<b>6,468</b>	<b>7,229</b>	<b>7,489</b>	<b>9,015</b>	<b>10,589</b>	<b>12,353</b>	<b>14,462</b>	<b>16,477</b>
Circulation fiduciaire	2,804	2,804	3,246	3,542	3,681	4,407	5,086	5,713	6,555	7,557	8,678
Dépôts à vue en CDF	2,613	2,613	2,909	2,925	3,548	3,083	3,930	4,703	5,582	6,635	7,467
<b>Quasi-monnaie</b>	<b>19,540</b>	<b>19,540</b>	<b>20,472</b>	<b>19,346</b>	<b>24,321</b>	<b>22,692</b>	<b>25,132</b>	<b>28,145</b>	<b>31,355</b>	<b>35,076</b>	<b>39,476</b>
Dépôts à terme en monnaie nationale	677	677	747	732	911	793	1,011	1,210	1,436	1,707	1,921
Dépôts en devises	18,862	18,862	19,725	18,613	23,410	21,899	24,121	26,935	29,919	33,369	37,554
<b>Banque centrale du Congo:</b>											
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	<b>2,989</b>	<b>2,989</b>	<b>3,961</b>	<b>4,524</b>	<b>3,958</b>	<b>7,453</b>	<b>8,349</b>	<b>10,682</b>	<b>13,043</b>	<b>15,579</b>	<b>18,994</b>
Créances sur les non-résidents	7,456	7,456	9,064	9,636	11,046	14,580	16,888	19,223	21,557	23,823	26,797
Réserves officielles brutes	5,895	5,895	8,541	9,204	10,945	14,255	14,928	17,263	19,597	21,863	24,837
Engagements envers les non-résidents	-4,467	-4,467	-5,103	-5,112	-7,088	-7,128	-8,539	-8,541	-8,514	-8,244	-7,803
<b>Avoirs intérieurs nets</b>	<b>2,400</b>	<b>2,400</b>	<b>2,635</b>	<b>2,931</b>	<b>2,854</b>	<b>1,676</b>	<b>1,891</b>	<b>1,301</b>	<b>789</b>	<b>360</b>	<b>-502</b>
Crédit intérieur	2,985	2,985	3,965	3,714	3,594	3,759	2,721	2,484	2,488	2,492	3,344
Créances nettes sur l'administration centrale	1,528	1,528	2,555	2,777	2,974	3,010	2,210	2,210	2,210	2,210	3,058
Créances sur les banques commerciales	1,370	1,370	1,294	832	500	618	377	135	135	135	135
Autres postes (net)	-585	-585	-1,331	-782	-740	-2,084	-830	-1,182	-1,698	-2,132	-3,846
<b>Base monétaire (définition large)</b>	<b>5,389</b>	<b>5,389</b>	<b>6,596</b>	<b>7,455</b>	<b>6,812</b>	<b>9,128</b>	<b>10,240</b>	<b>11,983</b>	<b>13,832</b>	<b>15,939</b>	<b>18,491</b>
<b>Autres institutions de dépôt:</b>											
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	<b>14,486</b>	<b>14,486</b>	<b>13,053</b>	<b>11,213</b>	<b>16,055</b>	<b>14,193</b>	<b>15,984</b>	<b>18,468</b>	<b>20,789</b>	<b>23,234</b>	<b>25,764</b>
<b>Avoirs intérieurs nets</b>	<b>8,453</b>	<b>8,453</b>	<b>10,812</b>	<b>11,290</b>	<b>11,975</b>	<b>11,862</b>	<b>13,232</b>	<b>14,408</b>	<b>16,177</b>	<b>18,505</b>	<b>21,207</b>
Créances sur la banque centrale	2,812	2,812	3,240	4,234	3,316	4,614	5,564	6,506	7,470	8,521	9,891
Crédit net à l'administration centrale	-194	-194	-1,517	-1,323	-1,222	-866	-88	396	1,016	1,528	1,303
Crédit aux administrations locales	209	209	190	211	215	255	287	325	365	413	464
Crédit aux entreprises publiques	650	650	636	997	718	1,205	1,359	1,537	1,728	1,952	2,197
Crédit au secteur privé	7,478	7,478	10,444	11,190	12,453	13,422	15,136	17,111	19,244	21,734	24,463
Autres articles, net	-2,503	-2,503	-2,182	-4,020	-3,504	-6,767	-9,027	-11,466	-13,648	-15,643	-17,112
(variation annuelle en pourcentage)											
Avoirs extérieurs nets	76.2	76.2	-2.6	-9.9	17.6	37.5	12.4	19.8	16.1	14.7	15.3
Avoirs intérieurs nets	-10.3	-10.3	28.5	34.7	20.0	-15.3	15.0	-2.3	3.1	8.6	4.4
Crédit intérieur	5.2	5.2	40.1	53.5	18.2	18.0	6.1	11.5	11.1	11.7	14.7
Créances nettes sur l'administration centrale	-37.4	-37.4	-22.2	9.0	68.7	47.3	-1.0	22.8	23.8	15.9	16.7
Créances sur les autres secteurs	17.8	17.8	39.6	49.3	19.1	20.0	12.7	13.0	12.4	12.9	12.5
Passifs monétaires au sens large (M2)	36.7	36.7	6.7	3.4	18.5	16.9	13.1	13.4	12.8	13.3	12.9
<i>Pour mémoire:</i>											
PIB nominal (milliards CDF)	112,476	114,248	126,345	132,259	142,543	157,377	175,652	196,486	218,756	244,487	272,393
Crédit au secteur privé (pourcentage du PIB)	6.7%	6.6%	8.4%	8.5%	8.8%	8.6%	8.7%	8.8%	8.9%	8.9%	0.0%
Vélocité (PIB/M2)	4.5	4.6	4.7	5.1	4.5	5.2	5.1	5.1	5.0	4.9	4.9
Dépôts en devises (pourcentage de M2)	75.6	75.6	74.1	72.1	74.2	72.6	70.6	69.5	68.5	67.4	67.1
Dépôts en devises (pourcentage des dépôts)	85.1	85.1	84.4	83.6	84.0	85.0	83.0	82.0	81.0	80.0	80.0

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.



**Tableau 5. République démocratique du Congo : indicateurs de solidité financière, 2020–22**

	déc.-20	mars-21	juin-21	sept.-21	déc.-21	mars-22	juin-22	sept.-22	déc.-22
<b>Adéquation du capital</b>									
Capital réglementaire/actifs pondérés par le risque	14.0	13.8	13.1	12.1	12.1	9.9	11.9	12.5	12.1
Fonds propres de catégorie 1 / Actifs pondérés par le risque	11.6	11.6	10.9	9.9	10.0	7.9	9.7	10.2	9.9
Fonds propres de catégorie 1 (actions ordinaires) / Actifs pondérés par le risque	11.2	11.1	10.4	9.5	9.5	7.5	9.3	9.8	9.5
Fonds propres de catégorie 1 / Actif total	6.1	5.9	5.6	5.1	4.9	4.4	5.1	5.5	5.5
<b>Qualité des actifs</b>									
Prêts non productifs / Prêts bruts	7.7	8.3	7.8	7.1	5.2	9.2	7.4	8.4	7.4
Prêts non productifs nets des provisions / Capital	15.5	16.7	16.4	15.1	10.0	24.0	10.9	20.5	18.9
Provisions / Prêts non productifs	61.4	60.6	58.1	60.2	67.7	58.3	74.2	57.9	58.0
Concentration des prêts par activité économique	51.4	50.1	52.5	54.3	46.9	49.7	50.6	53.8	49.3
<b>Recettes et rentabilité</b>									
Rendements des actifs (revenu net/total des actifs)	0.3	1.4	1.4	1.2	1.1	1.4	1.7	1.9	2.2
Rendement sur fonds propres (revenu net/fonds propres)	2.1	16.1	17.2	15.3	15.7	18.2	19.5	23.1	24.7
Marges interests au revenu brut	32.3	30.4	28.1	30.3	28.9	29.5	30.3	29.8	30.8
Dépenses hors intérêts / Revenu brut	75.1	67.6	66.2	66.2	66.8	62.0	62.8	59.6	58.1
<b>Liquidité</b>									
Actif liquide / Actif total	14.6	14.7	13.0	15.4	16.7	15.0	18.4	17.5	21.1
Actif liquide / Passif à court-terme	42.8	46.5	40.6	46.1	45.0	42.6	53.2	54.8	64.4
Dépôts de la clientèle / Prêts non-interbancaires totaux	220.5	224.9	249.7	250.0	254.7	262.5	234.1	207.0	197.9
<b>Sensibilité au risque du marché</b>									
Position ouverte nette en devises/fonds propres	25.2	16.0	12.4	10.9	5.4	53.9	-5.4	13.1	16.2
Passifs libellés en monnaie étrangère/total passif	89.8	87.8	86.7	85.0	85.0	84.1	85.8	85.1	82.8
Passifs libellés en monnaie étrangère/total prêts	90.2	87.7	89.8	88.9	83.6	88.3	87.6	86.6	87.0

Source : Banque centrale du Congo.

**Tableau 6. République démocratique du Congo : capacité à rembourser le FMI, 2021–33**

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
<b>Total des obligations sur la base du crédit existant et prospectif</b>													
Total des obligations (en millions de DTS)	5.3	6.6	23.4	32.1	112.0	138.7	214.8	245.3	321.4	271.9	245.3	184.4	123.4
Principal	4.9	0.0	0.0	0.0	80.0	106.6	182.8	213.2	289.4	239.9	213.2	152.3	91.4
Commissions et intérêts 1/	0.3	6.6	23.4	32.1	32.1	32.1	32.1	32.1	32.1	32.1	32.1	32.1	32.1
Total des obligations (en millions de dollars)	7.5	8.9	31.5	43.1	151.2	188.0	292.2	334.9	438.9	371.3	334.9	251.7	168.5
En pourcentage des exportations de biens et de services	0.0	0.0	0.1	0.1	0.5	0.6	0.9	1.0	1.2	1.0	0.8	0.6	0.4
En pourcentage du PIB	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	0.2	0.3	0.3	0.4	0.3	0.2	0.2	0.1
En pourcentage de la quote-part	0.5	0.6	2.2	3.0	10.5	13.0	20.2	23.0	30.2	25.5	23.0	17.3	11.6
En pourcentage du service de la dette extérieure totale	1.5	1.3	4.5	6.1	18.6	20.5	27.4	31.1	35.8	28.6	26.0	21.4	16.1
En pourcentage des réserves internationales brutes	0.3	0.2	0.5	0.7	2.1	2.3	3.3	3.3	4.2	3.4	2.9	2.1	1.3
<b>Encours du crédit auprès du FMI (fin de période)</b>													
En millions de DTS	837.6	1,142.2	1,446.8	1,599.0	1,519.1	1,412.5	1,229.7	1,016.5	727.1	487.3	274.1	121.8	30.4
En millions de dollars	1,171.8	1,518.5	1,943.9	2,152.1	2,055.4	1,916.8	1,676.3	1,389.1	993.7	665.9	374.6	166.5	41.6
En pourcentage des exportations de biens et de services	5.2	5.3	6.7	7.0	6.4	5.8	4.9	4.0	2.8	1.8	0.9	0.4	0.1
En pourcentage du PIB	2.0	2.3	2.8	2.9	2.5	2.1	1.7	1.3	0.8	0.5	0.3	0.1	0.0
En pourcentage de la quote-part	78.6	107.1	135.7	150.0	142.5	132.5	115.4	95.4	68.2	45.7	25.7	11.4	2.9
En pourcentage de la dette extérieure totale	12.2	15.2	16.6	16.8	15.2	13.7	11.7	9.5	6.6	4.4	2.4	1.0	0.3
En pourcentage des réserves internationales brutes	39.8	33.8	33.0	33.9	28.4	23.7	18.8	13.9	9.5	6.1	3.2	1.4	0.3
<b>Postes pour mémoire</b>													
Exportations de biens et de services (en millions de dollars)	22,336	28,415	29,139	30,727	32,053	33,063	34,191	34,803	36,036	37,334	41,355	43,140	45,247
Quote-part (en millions de DTS)	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066	1,066
PIB (en millions de dollars)	57,407	65,808	68,632	75,370	83,024	91,115	100,379	110,240	120,725	132,431	147,373	162,156	178,623
Service de la dette extérieure du secteur public (en millions de dollars)	517	695	696	702	812	916	1,068	1,078	1,225	1,300	1,290	1,174	1,050
Dette extérieure du secteur public (fin de période, en millions de dollars)	9,615	9,990	11,682	12,834	13,545	13,981	14,276	14,685	15,035	15,262	15,535	15,954	16,533
Réserves internationales brutes (en millions de dollars)	2,948	4,497	5,895	6,356	7,242	8,104	8,912	10,027	10,431	10,978	11,555	12,195	12,905

Source : estimations et projections des services du FMI.

1/ Le 7 avril 2023, le conseil d'administration du FMI a accepté que les taux d'intérêt applicables à tous les prêts octroyés dans le cadre des mécanismes du fonds fiduciaire RPC restent nuls jusqu'à la prochaine revue globale des taux d'intérêt du fonds fiduciaire RPC, prévue en 2024/25.

<b>Tableau 7. République démocratique du Congo : besoins et sources de financement extérieur, 2022–28</b>							
<b>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</b>							
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Besoins bruts de financement</b>	<b>4,352</b>	<b>4,338</b>	<b>3,497</b>	<b>2,914</b>	<b>3,032</b>	<b>3,217</b>	<b>4,071</b>
Déficit du compte courant (hors dons budgétaires)	3,824	3,837	3,023	2,340	2,362	2,395	3,239
Amortissement des prêts du secteur public	528	501	475	574	670	822	832
<i>dont : FMI</i>	0	0	0	108	144	249	291
<b>Sources de financement identifiés</b>	<b>3,489</b>	<b>3,265</b>	<b>2,816</b>	<b>2,614</b>	<b>2,732</b>	<b>2,917</b>	<b>3,771</b>
Solde du compte du capital	538	501	757	667	739	752	807
Investissements directs à l'étranger (nets)	1,409	1,470	1,614	1,778	1,951	2,150	2,361
Afflux de portefeuille	-35	-36	-40	-44	-48	-53	-58
Décaissements des prêts budgétaires	604	1,231	1,071	1,020	839	849	972
Autres flux de capitaux (nets)	2,440	1,497	-125	78	113	27	804
Variation des réserves officielles (+ = hausse)	-1,549	-1,398	-461	-886	-862	-808	-1,115
Erreurs et omissions nettes	81	0	0	0	0	0	0
<b>Écart du financement</b>	<b>863</b>	<b>1,073</b>	<b>681</b>	<b>300</b>	<b>300</b>	<b>300</b>	<b>300</b>
<b>Financement potentiel</b>	<b>863</b>	<b>1,073</b>	<b>681</b>	<b>300</b>	<b>300</b>	<b>300</b>	<b>300</b>
Décaissements du FEC	407	409	205	0	0	0	0
Banque mondiale	456	664	405	274	274	274	274
Banque Africaine de Développement (BAfD)	0	0	71	0	0	0	0
Autre financement multilatéral et bilatéral	0	0	0	26.4	26.4	26.4	26.4

Sources : autorités congolaises ; projections des services du FMI.

<b>Tableau 8. République démocratique du Congo : revues et décaissements prévus dans le cadre de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit</b>							
Date de disponibilité	Action			Décaissement correspondant		Part de la quote-part	
Le 15 juillet 2021	Approbation de l'accord de 3 ans au titre de la FEC			DTS 152.3 millions		14.3	
Le 15 septembre 2021 ou après	Achèvement de la première revue des critères de réalisation à partir des données de la fin juin 2021			DTS 152.3 millions		14.3	
Le 15 mars 2022 ou après	Achèvement de la deuxième revue des critères de réalisation à partir des données de la fin décembre 2021			DTS 152.3 millions		14.3	
Le 15 septembre 2022 ou après	Achèvement de la troisième revue des critères de réalisation à partir des données de la fin juin 2022			DTS 152.3 millions		14.3	
Le 15 mars 2023 ou après	Achèvement de la quatrième revue des critères de réalisation à partir des données de la fin décembre 2022			DTS 152.3 millions		14.3	
Le 15 septembre 2023 ou après	Achèvement de la cinquième revue des critères de réalisation à partir des données de la fin juin 2023			DTS 152.3 millions		14.3	
Le 15 mars 2024 ou après	Achèvement de la sixième et dernière revue des critères de réalisation à partir des données de la fin décembre 2023			DTS 152.2 millions		14.3	
Total				DTS 1,066.0 millions		100.0	

Source : Fonds monétaire international.

## Annexe I. Matrice d'évaluation des risques<sup>1</sup>

Source des risques	Probabilité	Incidence attendue sur l'économie	Mesures à prendre
<b>Risques extérieurs potentiels – Chocs conjoncturels</b>			
<p><b>Ralentissement brutal de la croissance en Chine.</b> Les perturbations économiques plus importantes que prévu imputables à la résurgence de la COVID, les tensions géopolitiques croissantes et un ralentissement plus marqué que prévu dans le secteur immobilier perturbent l'activité économique.</p>	<b>Moyenne</b>	<p style="text-align: center;"><b>Élevée</b></p> <p>La diminution des exportations et des recettes budgétaires créerait des besoins de financement de la balance des paiements et du budget.</p> <p>La baisse des cours des matières premières pourrait réduire les investissements dans le secteur extractif et peser sur les perspectives de croissance de la RDC.</p> <p>La réduction des recettes budgétaires mettrait en péril les dépenses prioritaires, exacerberait la pauvreté et les inégalités, ferait dérailler les plans d'investissement et ralentirait les perspectives de croissance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir une politique macroéconomique prudente pour favoriser la stabilité.</li> <li>- Laisser le taux de change amortir les chocs et utiliser des volants extérieurs pour éviter une dépréciation désordonnée susceptible d'avoir des effets négatifs sur la stabilité financière.</li> <li>- Accélérer les efforts de mobilisation des recettes et limiter les recettes non prioritaires pour créer une marge de manœuvre pour l'appui budgétaire.</li> <li>- Mobiliser l'aide financière extérieure.</li> <li>- Promouvoir la diversification économique des exportations ainsi que des marchés d'exportations.</li> </ul>
<p><b>Intensification des conflits régionaux.</b> L'escalade de la guerre russo-ukrainienne ou d'autres conflits régionaux, et les sanctions économiques qui en résultent perturbent les échanges commerciaux (notamment, dans les secteurs de l'énergie, de l'alimentation, du tourisme et/ou certains éléments des chaînes d'approvisionnement critiques), les transferts de fonds, les flux de</p>	<b>Élevée</b>	<p style="text-align: center;"><b>Élevée</b></p> <p>Les perturbations de l'offre et des augmentations plus marquées que prévu des prix internationaux de l'énergie augmenteraient le coût des importations d'énergie et d'autres marchandises.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer un plan d'urgence qui atténuerait les conséquences de tout retard dans la reprise économique.</li> </ul>

<sup>1</sup> La matrice d'évaluation des risques présente les événements qui pourraient modifier sensiblement la trajectoire de référence (le scénario le plus susceptible de se concrétiser selon les services du FMI). La probabilité relative de matérialisation des risques correspond à l'évaluation subjective, par les services du FMI, des risques pesant sur le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne », une probabilité entre 10 % et 30 %, et « élevée », une probabilité entre 30 % et 50 %). Cette matrice illustre l'avis des services du FMI sur les sources de risques et sur le niveau global de préoccupations au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent interagir et se concrétiser simultanément. Les chocs et le scénario conjoncturels mettent en évidence les risques qui pourraient se réaliser à un horizon plus court (entre 12 et 18 mois) compte tenu du scénario de référence actuel. Les risques structurels sont ceux qui resteront probablement importants à plus long terme.

Source des risques	Probabilité	Incidence attendue sur l'économie	Mesures à prendre
réfugiés, l'IDE et les flux financiers et les systèmes de paiement.			
<b>Volatilité des prix des produits de base.</b> Une succession de perturbations de l'offre (p. ex., imputables aux conflits et aux restrictions sur les exportations) et de fluctuations de la demande (p. ex., reflétant la réouverture de la Chine) provoquent une volatilité récurrente des prix des produits de base, des pressions extérieures et budgétaires, et de l'instabilité sociale et économique.	<b>Moyenne</b>	<b>Élevée</b> La volatilité accrue des prix des produits de base compliquera la mise en œuvre de politiques macroéconomiques durables et sera source de tensions sur la monnaie locale, les réserves et les recettes budgétaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accumuler des réserves de change pour amortir les chocs.</li> <li>- Diversifier la structure de l'économie et les sources d'exportations.</li> <li>- Accroître la participation aux accords commerciaux régionaux (CAE et ZLECAf).</li> <li>- Utiliser le taux de change pour amortir les chocs, mais intervenir pour éviter des fluctuations désordonnées de la monnaie.</li> </ul>
<b>Risques spécifiques à la RDC</b>			
<b>Escalade des conflits armés dans l'est du pays</b>	<b>Élevée</b>	<b>Élevée</b> L'activité économique serait entravée, mais surtout dans les régions mal intégrées au reste du pays. Les déséquilibres budgétaires et extérieurs seraient accentués.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ménager un espace budgétaire pour une urgence de sécurité nationale.</li> <li>- Offrir une aide humanitaire aux personnes touchées par le conflit.</li> </ul>
<b>Instabilité politique et mécontentement social généralisé à l'approche des élections présidentielles</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Élevée</b> L'établissement des politiques publiques et la stabilité macroéconomique pourraient être compromis ainsi que la capacité de faire progresser des réformes structurelles aussi ambitieuses qu'indispensables.  Les tensions sociales pourraient compromettre la	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir l'engagement et la responsabilité à l'endroit des réformes afin d'établir des institutions fortes ; accélérer les réformes de la gouvernance.</li> <li>- Ancrer les attentes inflationnistes en resserrant la politique monétaire.</li> <li>- Augmenter les dépenses consacrées à la protection sociale en faveur des catégories les plus pauvres.</li> <li>- Trouver des sources de financement extérieures, tout en demeurant prudent en ce qui concerne l'endettement de l'État.</li> </ul>

Source des risques	Probabilité	Incidence attendue sur l'économie	Mesures à prendre
		capacité de faire avancer des réformes structurelles aussi ambitieuses qu'indispensables. Elles pourraient aussi menacer les flux de financement extérieurs (déjà limités) en provenance d'institutions financières internationales.	
<p><b>Événements climatiques extrêmes.</b> Les événements climatiques extrêmes causent plus de dommages graves que prévu à l'infrastructure (particulièrement dans les économies plus petites et vulnérables) et entraînent plus de pertes de vies et de moyens de subsistance, ce qui amplifie les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et cause des pénuries d'eau et d'aliments, et réduit la croissance.</p>	<b>Moyenne</b>	<p style="text-align: center;"><b>Moyenne</b></p> <p>Les risques liés aux catastrophes naturelles comme les inondations et les glissements de terrain pourraient exiger de nouvelles dépenses publiques et nuire à l'exécution des plans de réduction de la dette publique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accorder la priorité aux projets liés au changement climatique.</li> <li>- Créer une infrastructure résiliente aux catastrophes naturelles.</li> </ul>

## Annexe II. Risques et possibilités liés au changement climatique et stratégie des autorités

*La RDC est au nombre des pays les plus vulnérables au changement climatique. La hausse des températures, les événements météorologiques extrêmes, les changements dans les quantités totales de précipitations et la plus grande variabilité des précipitations aggravent les vulnérabilités sociales et l'insécurité alimentaire, et poussent à la hausse un taux de pauvreté déjà élevé. Pourtant, la RDC génère très peu d'émissions de carbone et, grâce à ses tourbières et ses forêts, elle contribue significativement aux efforts mondiaux d'atténuation des émissions. Ses ressources minières (elle possède notamment plus de la moitié des réserves mondiales de cobalt, et sa production de lithium et de cuivre est en plein essor) sont par ailleurs essentielles à la transition énergétique mondiale. Les autorités aspirent à faire de la RDC un pays solution dans le cadre de la transition énergétique mondiale et espèrent recevoir une compensation pour cette contribution au bien public mondial. La bonification de la stratégie climatique contribuerait à accélérer la mobilisation du financement lié au climat, qui est nécessaire afin de répondre aux énormes besoins d'investissement à combler pour permettre au pays de s'adapter au changement climatique et de s'engager sur une trajectoire de développement durable.*

### Vulnérabilité au changement climatique

- 1. Les risques liés au changement climatique exacerbent la pauvreté et la fragilité de la RDC.** La population congolaise est une des plus vulnérables du monde : environ 77 % de la population du pays (75 millions d'habitants, soit 14 % de la population dans cette situation en ASS) vit dans une situation d'extrême pauvreté. Plus de la moitié de la population vit dans des zones rurales, mais le taux de pauvreté urbaine est élevé (51 % à Kinshasa). Une gestion des terres inefficace a incité les citoyens pauvres à se déplacer vers des zones de peuplement mal adaptées, ce qui a exacerbé leur vulnérabilité aux chocs climatiques.
- 2. La RDC est particulièrement sensible aux catastrophes naturelles, notamment aux inondations et aux glissements de terrain<sup>1</sup>.** Selon les prévisions, le changement climatique augmentera à la fois la probabilité et l'intensité des épisodes de précipitations extrêmes et des inondations. Les températures continueront d'augmenter jusqu'à la fin du siècle. Cette augmentation de la chaleur, la fréquence accrue des épisodes de précipitations extrêmes et la modification des schémas météorologiques auront un impact important sur l'économie. La RDC est aussi vulnérable aux épidémies récurrentes de malaria, de choléra et d'autres maladies diarrhéiques et vectorielles, dont la propagation serait amplifiée par des inondations plus fréquentes.
- 3. La qualité médiocre des infrastructures aggrave les conséquences des catastrophes naturelles et constitue un obstacle majeur à une croissance durable et inclusive.** Le déficit infrastructurel du pays limite la compétitivité du secteur privé et entrave la diversification économique. Ce déficit est particulièrement important dans le secteur du transport routier ; aucune

<sup>1</sup> [Climate Risk Country Profile, Congo, Democratic Republic.](#)

route ne relie l'est et l'ouest du pays<sup>2</sup>. L'accès à l'électricité, à des combustibles de cuisson non polluants et à des services d'eau et d'assainissement est gravement déficient<sup>3</sup>. La biomasse (bois de chauffage et charbon, surtout) représente 98,8 % de l'énergie totale consommée par les ménages du pays. Les inondations récurrentes dégradent les infrastructures et les terres. Les événements climatiques exacerbent une insécurité alimentaire déjà chronique en menaçant la production agricole et en perturbant les transports, ce qui se traduit rapidement par une augmentation des prix de détail des aliments. Des événements climatiques extrêmes pourraient aussi dégrader et détruire l'infrastructure de santé, d'éducation et d'assainissement, ce qui compromettrait l'accès déjà très restreint de la population aux services publics de base.

#### **4. L'exposition aux catastrophes naturelles récurrentes et aux événements liés au changement climatique entraîne des pertes économiques qui ont des incidences budgétaires.**

Le changement climatique crée déjà des difficultés importantes dans le secteur de l'électricité, puisque le coût des pannes imputables aux chocs naturels était estimé à 1,9 % du PIB en 2019<sup>4</sup>. Selon le scénario optimiste, le changement climatique pourrait amputer de 6,5 % le PIB de la RDC d'ici 2030 et faire basculer 3,5 millions de personnes de plus dans la pauvreté<sup>5</sup>.

### **Possibilités pour la stratégie mondiale de transition — Le rôle charnière de la RDC**

#### **5. Grâce à ses forêts tropicales humides et ses tourbières, la RDC rend aux autres pays du monde un service crucial de séquestration du carbone.**

La forêt du bassin du Congo, la deuxième du monde par sa taille, absorbe jusqu'à [4 % des émissions mondiales de carbone chaque année](#). Cette forêt fait de la RDC un des rares pays à absorber plus de carbone qu'il en émet ; elle possède la plus importante capacité d'absorption de carbone en Afrique, et séquestre l'équivalent des deux tiers des émissions du continent. Les plus grandes tourbières du monde se trouvent aussi dans le bassin central du Congo et la partie qui se trouve sur le territoire de la RDC séquestre [19 milliards de tonnes de carbone](#). Au total, la RDC séquestre environ 42 milliards de tonnes de carbone « irrécupérable » (120 % des émissions annuelles mondiales) qui, si elles étaient relâchées, seraient impossibles à recapturer à temps pour prévenir des effets dangereux sur le climat<sup>6</sup>

#### **6. Les importantes richesses naturelles de la RDC en font aussi un acteur incontournable de la transition énergétique mondiale<sup>7</sup>.**

La RDC est le plus important producteur de cobalt du monde (et le détenteur d'environ 60 % des réserves mondiales de ce métal) et est le principal producteur de cuivre en Afrique, deux métaux clés dans le contexte de la transition énergétique

<sup>2</sup> Cinq pour cent des routes de la RDC sont pavées et quatorze pour cent seulement sont en bon état.

<sup>3</sup> Dix-neuf pour cent de la population a accès à l'électricité et quatre pour cent à des combustibles de cuisson non polluants. Trente-quatre pour cent des ménages ont accès à de l'eau potable (dix-neuf pour cent dans les zones rurales) et vingt-neuf pour cent ont accès à des services d'assainissement.

<sup>4</sup> Lifelines: The Resilient Infrastructure Opportunity, Banque mondiale (2019).

<sup>5</sup> Shockwaves Report, Banque mondiale (2016, 2019).

<sup>6</sup> Voir le document de la série Questions générales intitulé [Building Resilience and Exploring Opportunities from Climate Change \(FMI, 2022\)](#)

<sup>7</sup> [PRECOP27 | DRC, SOLUTION COUNTRY \(gouv.cd\)](#)

mondiale. De plus, les efforts actuellement déployés pour accroître la production de cuivre et de lithium (un troisième métal vert) pourraient faire de la RDC un des principaux fournisseurs mondiaux de ces métaux<sup>8</sup>. Si ces ressources sont exploitées de manière durable au moyen d'une infrastructure appropriée et si leur exploitation est encadrée par un régime de gouvernance et des normes acceptables, ces minéraux verts pourraient créer d'importantes possibilités de croissance économique en RDC et offrir au secteur privé une précieuse occasion de mettre en œuvre des technologies vertes, de créer des emplois et de soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. L'augmentation de la demande de métaux verts pourrait procurer au pays les ressources nécessaires à son développement et à une croissance plus inclusive, et faciliter la mise en place d'une infrastructure résiliente au climat qui favorisera la connectivité et la diversification.

**7. Les ressources hydriques de la RDC pourraient servir à la production d'une importante quantité d'énergie renouvelable.** Grâce à son potentiel hydroélectrique, notamment, la RDC pourrait alimenter une partie importante de la région en énergie renouvelable. Le potentiel du fleuve Congo, le deuxième en Afrique par sa longueur après le Nil et le deuxième par son débit après l'Amazone, est particulièrement important. La RDC compte également sur son territoire le bassin du Congo, un réservoir qui contient environ 10 % des réserves mondiales d'eau douce (et 52 % des réserves d'eau douce africaines).

### Recherche de l'équilibre approprié entre développement et climat

**8. La mise aux enchères récente des droits d'exploration pétrolière et gazière, dont certains visent des terres se trouvant dans les tourbières et la forêt tropicale, pourraient accroître les émissions de carbone du pays et entacher la crédibilité du gouvernement à l'égard de ses engagements en matière de climat (encadré 1 de l'annexe).** Les autorités s'efforcent de combler les énormes besoins de développement d'un des pays les plus pauvres du monde, d'attirer de l'investissement étranger et d'amorcer une nouvelle ère d'accès à l'énergie conforme à l'ambition du pays de mettre un terme à sa pénurie d'énergie et à la pauvreté. Les autorités font valoir que l'exploration gazière et pétrolière n'est pas incompatible avec ses engagements dans le contexte de l'Accord de Paris sur le climat et que ces activités sont nécessaires au développement d'un des pays les plus pauvres du monde, tout en insistant que les autres pays du monde devraient subventionner les biens publics mondiaux offerts par le pays.

**9. Renforcer la reddition de comptes et le régime de gouvernance des permis d'exploration pétrolière contribuerait à réduire les risques de réputation qui planent sur le cadre de politique climatique des autorités.** Pour limiter les risques de réputation, les services du FMI exhortent les autorités i) à s'assurer que l'attribution des permis d'exploration respecte strictement le cadre juridique établi ; ii) à publier tous les rapports d'évaluation sociale et environnementale avant que la mise en œuvre des projets ne commence et iii) à sopeser toutes les options de rechange à la mise aux enchères de blocs à des fins de forage, y compris leur mise aux enchères à des fins de conservation ou aux fins d'autres politiques pertinentes dans le secteur

<sup>8</sup> [Lithium mining in DRC could make it a top global supplier \(theafricareport.com\)](https://www.theafricareport.com)



forestier, par exemple un programme de taxation avec remises dans le cas des forêts et la perception de paiements pour les services environnementaux, étant donné l'importance de la préservation des puits de carbone à l'échelle mondiale.

### Encadré 1 de l'annexe. Droits d'exploration pétrolière et gazière

À la fin de juillet 2022, la RDC a mis aux enchères les droits d'exploration de 27 blocs pétroliers et de 3 blocs gaziers. La RDC possède des réserves estimées à 22 milliards de barils de pétrole et à 66 milliards de mètres cubes de gaz naturel. Neuf des blocs proposés chevauchent des aires protégées, notamment un parc national, des réserves naturelles, des tourbières et le parc marin des Mangroves. L'attribution de ces permis a beaucoup attiré l'attention des médias et les autorités ont créé un groupe de travail avec des dirigeants américains afin de gérer cet enjeu.

Cette mise aux enchères fait craindre pour l'avenir de l'accord sur la protection de la forêt signé dans le cadre de l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI). Un des jalons politiques prévus dans la [lettre d'intention](#) signée par le gouvernement du Royaume-Uni et celui de la RDC consiste à respecter l'interdiction de toute activité d'exploitation des hydrocarbures incompatible avec l'objectif de conservation des aires protégées, conformément au cadre juridique applicable. L'exploration pétrolière pourrait menacer à très court terme les écosystèmes du Congo et une évaluation environnementale exhaustive serait donc nécessaire pour définir les risques de toute activité de forage pétrolier dans les aires protégées.<sup>9</sup>

Même si la mise aux enchères des 27 blocs pétroliers a été reportée, le gouvernement a [adjugé](#) trois blocs gaziers à des sociétés américaines et canadiennes. Cette adjudication est moins controversée, car l'exploitation de ces blocs gaziers n'aura aucune incidence sur la forêt tropicale ou les tourbières, mais trois des blocs pétroliers restants suscitent la controverse parce qu'ils se situent dans le secteur de la forêt tropicale, au cœur de la cuvette centrale congolaise et des tourbières. Comme plusieurs multinationales pétrolières se sont désistées de leur propre chef de ces projets controversés, le gouvernement a reporté les enchères pour juillet et août 2023. L'exploration pétrolière pourrait nuire aux aires protégées et à la biodiversité, et miner les objectifs au titre du fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité (FFRD), car elle pourrait entraîner la destruction de puits de carbone. Les services du FMI discuteront avec les autorités de leurs plans et de la viabilité de ces projets, et lanceront un appel à une stricte adhésion aux recommandations formulées dans les évaluations environnementales et sociales et au cadre juridique national, qui semble interdire l'exploration pétrolière dans les aires protégées.

Les autorités envisagent aussi de mettre aux enchères les blocs pétroliers à des fins de conservation plutôt que pour y mener des projets de forage et d'extraction de combustibles fossiles.<sup>10</sup> En mars 2023, une société américaine d'investissement dans la biodiversité spécialisée dans les technologies financières aurait déposé une offre pour obtenir des concessions pétrolières dans les forêts tropicales du bassin du Congo et dans le parc national Virunga, dans l'intention d'y mener des projets de conservation en partenariat avec des ONG. L'objectif serait de vendre ensuite les crédits de carbone et de biodiversité générés par l'évitement des dommages qu'aurait causés l'exploration pétrolière dans ces aires. La société estime que le projet pourrait générer des revenus d'au moins six milliards de dollars, créer plus d'emplois que l'exploration pétrolière et produire des recettes fiscales supérieures pour le gouvernement de la RDC.

## A. Stratégie des autorités en matière de changement climatique

*Le Plan national d'adaptation aux changements climatiques (PNA) des autorités, qui a été approuvé par les principales parties prenantes, englobe des réformes visant l'adaptation au changement climatique (particulièrement en ce qui concerne les ressources hydriques, la foresterie et l'agriculture),*

<sup>9</sup> [CongoPeat Briefing on Oil-Exploration Updated 27 blocks.pdf](#)

<sup>10</sup> [US firm to bid to turn DRC oil permits in Virunga Park into conservation projects | Democratic Republic of the Congo | The Guardian.](#)

*l'atténuation du changement climatique et la transition écologique. Le PNA est assorti de diagnostics climatiques fournis par l'Évaluation de la gestion de l'investissement public pour le climat (C-PIMA) et le rapport sur le développement et le climat (à paraître). Il sera essentiel que les recommandations du rapport sur le développement et le climat (CCDR) et de l'analyse des services du FMI soient intégrées en continu dans le plan stratégique sur le changement climatique des autorités, si la RDC espère exploiter toutes ses capacités de « pays solution » à la crise climatique.*

**10. La RDC a déployé des efforts pour intégrer de manière globale le changement climatique à son cadre stratégique.** Depuis 2009, le pays participe à l'initiative de réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+), un cadre créé en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). En 2015, la RDC est devenue le premier pays à présenter ses documents de préparation à l'initiative REDD+ et s'est alors engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 17 %. En 2021, le pays a revu à la hausse ses ambitions, s'engageant à réduire ses émissions à 21 % d'ici 2030 dans le cadre de la mise à jour de sa contribution déterminée au niveau national (CDN). Quatre-vingt-dix activités de lutte contre le changement climatique sont répertoriées dans cette nouvelle CDN. Elles y sont regroupées par secteur comme l'énergie, l'agriculture, l'exploitation forestière et l'utilisation des terres, la gestion des déchets, la gestion de l'eau, la santé et l'érosion côtière.

**11. Les émissions par habitant de la RDC sont actuellement extrêmement basses.** Les changements d'utilisation des terres attribuables à l'agriculture et la foresterie sont les principaux facteurs qui contribuent aux émissions de gaz à effet de serre de la RDC (86 %), suivis par les déchets (11 %), l'agriculture (1,0 %) et l'énergie (0,6 %) <sup>11</sup>. En 2019, les émissions de GES par habitant de la RDC étaient de 0,63 tCO<sub>2</sub>e, un niveau nettement inférieur à la moyenne mondiale <sup>12</sup>, tandis que ses émissions de carbone par habitant étaient de 0,04 tonne métrique, encore une fois une statistique nettement inférieure à la moyenne mondiale (4,5) et même à la moyenne des pays de l'ASS (0,8) <sup>13</sup>.

**12. La stratégie de lutte contre le changement climatique de la RDC s'appuie sur des solutions naturelles d'adaptation au climat pour optimiser les services écosystémiques.** Pour atteindre sa CDN cible, la RDC entend réduire les émissions découlant de l'utilisation des terres et de la foresterie. La stratégie des autorités prévoit notamment l'amélioration de la gestion des forêts, la reforestation d'environ 3 millions d'hectares au cours des 5 prochaines années et le maintien du couvert forestier à 63,5 % du territoire national d'ici 2030.

**13. Pour atténuer les risques climatiques, la RDC a défini dans son Plan national d'adaptation (PNA) cinq mesures prioritaires.** En 2022, conformément au Plan national stratégique de développement (PNSD, 2019 à 2026), à sa CDN (2021 à 2030) et aux décisions d'adaptation prises dans le cadre de la Conférence des Parties (COP) à la Convention-cadre des

<sup>11</sup> Pour plus de détails, voir [SIP \(2022\)](#).

<sup>12</sup> Indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale, 2022 et CAIT Database, WRI

<sup>13</sup> Indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale, 2022

Nations Unies sur les changements climatiques, la RDC publiait son [PNA](#) (2022 à 2026). Ce plan propose certaines mesures prioritaires, regroupées par secteur, dont le développement ou la modification sont prévus au fil de l'évolution du processus du PNA, de l'ajout de nouvelles évaluations des vulnérabilités et des risques et de la disponibilité de nouvelles informations. Voici quelques exemples de ces mesures prioritaires :

- *Conservation des écosystèmes forestiers et de la biodiversité* : adapter la gestion de la forêt au changement climatique garantira l'approvisionnement en énergie et les moyens de subsistance.
- *Intégration de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage et du développement rural* : la sélection de variétés résilientes aux centres de recherche agricole et d'agriculture intelligente contribuera à améliorer les moyens de subsistance et à renforcer la résilience.
- *Gestion des eaux, de l'assainissement et des risques de catastrophe* : la modification de la gestion des ressources hydriques et une meilleure prévention des effets des événements météorologiques extrêmes et des inondations grâce à des systèmes d'alerte précoce renforceront la résilience des ressources hydriques.
- *Plan d'action et coûts connexes – plan stratégique pour la mise en œuvre des mesures recommandées* : l'évaluation des coûts de mise en œuvre des mesures prioritaires d'adaptation au climat et le développement de partenariats publics-privés faciliteront l'élaboration et la mise en œuvre des politiques d'adaptation.
- *Mobilisation du secteur privé* : accroître le rôle du secteur privé dans le contexte de la responsabilisation sociale des entreprises, facilitera la promulgation et le financement des nouvelles politiques issues du PNA qui s'appliquent aux pratiques commerciales des entreprises.

## B. Coûts de l'adaptation au changement climatique, des mesures d'atténuation et des investissements

**14. La concrétisation de la CDN exigera un financement considérable** estimé à 48 milliards de dollars (87,5 % du PIB de 2021) pour la période de 2022 à 2030. Cette somme comprend le coût des mesures d'atténuation (25 milliards de dollars) et celui des mesures d'adaptation (23 milliards de dollars). Dans le contexte de la CDN actualisée, 19 % des réductions d'émissions sont donc conditionnelles à du financement extérieur et 2 % seront financées au moyen de ressources intérieures.

**15. En ce qui concerne le financement des mesures d'adaptation au changement climatique, les engagements actuels sont inférieurs aux besoins en raison de la participation limitée du capital privé<sup>14</sup>.** Même si elle offre un éventail très large de possibilités d'investissement liées au climat, la RDC reçoit moins de 2 % des flux financiers mondiaux consacrés à la lutte contre le changement climatique. Des institutions publiques, notamment des fonds multilatéraux de lutte

<sup>14</sup> [Landscape of Climate Finance in Africa: Interactive Data Tools - CPI \(climatepolicyinitiative.org\)](#)

contre le changement climatique, des institutions financières de développement (IFD) multilatérales et bilatérales et des administrations publiques, ont versé des subventions (50 % du portefeuille), et ont consenti des prêts au taux du marché à certains projets (10 % du portefeuille de financement) et des prêts à faibles coûts à d'autres projets (40 % du portefeuille de financement), ce qui représente en tout 98 % des flux financiers consacrés à la lutte contre le changement climatique dont la RDC a bénéficié. Seulement 2 % des flux financiers proviennent de sources privées. Les risques, réels ou perçus, ont évidemment pour effet de dissuader les acteurs privés, mais plusieurs mesures pourraient être prises pour s'attaquer aux goulets d'étranglement structurels et élargir le marché du financement et des investissements privés consacrés à la lutte contre le changement climatique. Les mesures prioritaires devraient cibler l'amélioration du régime de gouvernance et des cadres institutionnels. De telles mesures pourraient inclure i) l'accréditation des entités nationales à différents mécanismes de financement ; ii) la création d'une capacité institutionnelle et technique de développement de propositions bancables de projets liés au climat et iii) l'obligation de mettre en place des systèmes robustes de surveillance, de communication et de vérification des résultats liés au climat.

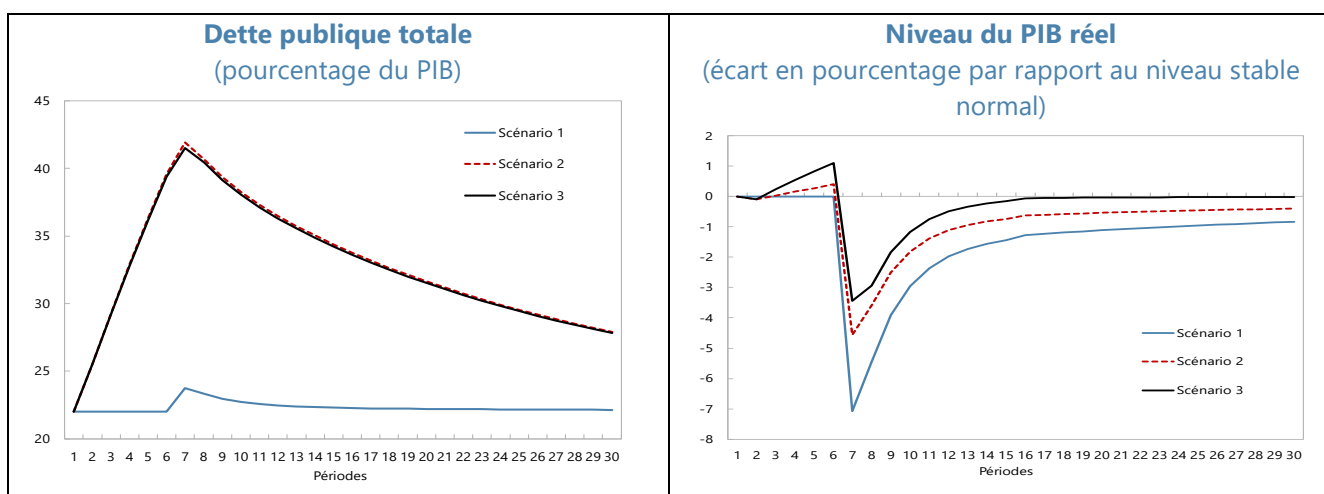
**16. L'intégration aux pratiques de gestion de l'investissement public (PIMA) des engagements de la RDC en matière de lutte contre les changements climatiques s'amorce.** Les simulations effectuées au moyen du modèle DIGNAD montrent que l'investissement en amont dans l'adaptation au changement climatique comporte des avantages appréciables (encadré 2 de l'annexe). Les engagements de la RDC dans la lutte contre les changements climatiques commencent à peine à être intégrés aux pratiques de gestion de l'investissement public. Encore en cours d'opérationnalisation, les bonnes pratiques consistent notamment à confier un rôle de coordination des décisions d'investissement au ministère de l'Environnement et du Développement durable, à adopter un cadre institutionnel et financier pour la gestion des risques de catastrophes naturelles et à rendre légalement obligatoires les évaluations environnementales et sociales. Il faudra aussi faire plus pour harmoniser les stratégies nationales et sectorielles avec les considérations climatiques et faire reconnaître ces considérations, et aussi pour mettre en place un cadre juridique et une stratégie de gestion des terres et des méthodologies d'évaluation des risques climatiques et de leurs incidences sur les infrastructures (encadré 3 de l'annexe).

## Encadré 2 de l'annexe. L'avantages d'investir pour l'adaptation en amont : leçons tirées des simulations DIGNAD<sup>1</sup>

Le modèle de simulation de la dette, de l'investissement, de la croissance et des catastrophes naturelles (DIGNAD) peut démontrer les effets des investissements d'adaptation effectués en amont sur la croissance de la production et sur la dette publique. Le modèle est calibré en fonction des caractéristiques de la RDC et simule une catastrophe hypothétique qui réduirait le PIB d'environ 6,5 % (ce qui correspond au scénario optimiste des effets des risques climatiques auxquels la RDC est exposée)<sup>2</sup>. La baisse du PIB serait surtout imputable aux dommages subis par les infrastructures et aux retombées négatives qui s'ensuivraient sur le capital privé et public.

- Scénario 1 : Pas de changement de politiques, ce qui suppose qu'au cours des années 1 à 5, les autorités continueraient d'investir dans des infrastructures standard sans majorer les sommes investies pour les adapter, puis une catastrophe naturelle surviendrait à l'année 6.
- Scénario 2 : Des investissements d'adaptation sont effectués, soit des investissements additionnels correspondant à 4 % du PIB pour adapter les infrastructures, ce qui contraste avec le scénario sans investissement additionnel au cours des années 1 à 5. Ces investissements d'adaptation seraient financés par des emprunts publics concessionnels.
- Scénario 3 : Des investissements d'adaptation sont effectués et la gestion de l'investissement public fait l'objet de réformes, ce qui suppose un investissement public additionnel dans l'adaptation des infrastructures (comme dans le scénario 2) et une gestion de l'investissement public (*PIM*) plus efficace grâce à des réformes. Le niveau actuel d'efficacité de l'investissement public en RDC est de 12 %. Nous avons majoré ce taux d'efficacité de 20 % pour le porter à 32 %.

Selon les simulations, investir dans des infrastructures plus robustes (scénarios 2 et 3) a d'abord pour résultat de gonfler la dette publique, mais augmente aussi la résilience de l'économie en atténuant les conséquences néfastes des catastrophes naturelles sur la production et en réduisant les dommages subis par les actifs matériels. Investir une somme additionnelle équivalant à 4 % du PIB dans des infrastructures matérielles capables de résister aux chocs causés par les catastrophes naturelles (le « capital d'adaptation ») pendant cinq ans ferait éviter à la RDC des pertes de production équivalant à environ 2,5 % du PIB par rapport au scénario sans changement de politiques (scénario 1) en cas de catastrophe. L'amélioration de la gestion (*PIM*) et de l'efficacité de l'investissement public (scénario 3) pourraient atténuer encore plus les effets sur la croissance de la catastrophe naturelle et feraient éviter des pertes additionnelles de production équivalant à 1,1 % du PIB. Avec des investissements dans l'adaptation des infrastructures (scénarios 2 et 3), la dette publique se stabiliserait sous le seuil de 30 % du PIB.



<sup>1</sup> L'outil DIGNAD du FMI a été mis au point par Zamid Aligishiev, Cian Ruane et Azar Sultanov. Il convient de souligner qu'aux fins de la simulation, l'hypothèse est qu'il n'y aurait qu'un seul événement climatique. Les éventuels chocs climatiques récurrents et les changements climatiques progressifs ne sont pas pris en compte.

<sup>2</sup> Rapport Ondes de choc, Banque mondiale, 2016 et 2019.

### Encadré 3 de l'annexe. Principales recommandations du C-PIMA

Afin d'atténuer les coûts socio-économiques du changement climatique et des risques liés aux catastrophes naturelles, la RDC doit disposer d'infrastructures résilientes et de qualité. Ses engagements dans la lutte contre le changement climatique commencent à peine à être intégrés aux pratiques de gestion de l'investissement public. Le C-PIMA proposait des réformes correspondant dans les grandes lignes aux mesures décrites ci-dessous.

- Renforcer la planification axée sur le climat (hautement prioritaire), et harmoniser les stratégies nationales et sectorielles avec les cibles et objectifs climatiques décrits dans la CDN et déjà appliqués en vertu de la stratégie du secteur forestier<sup>1</sup>. Voici quelques-unes des mesures possibles : i) harmoniser le PNSD (Plan national stratégique de développement) et les stratégies sectorielles avec les objectifs climatiques de la CDN afin d'obtenir une répartition sectorielle des objectifs, des cibles et des résultats liés au changement climatique et intégrer plus étroitement les questions climatiques à la planification des investissements publics nationaux ; ii) adopter une loi sur l'aménagement du territoire tenant compte des risques liés au changement climatique qui se reflètera dans la stratégie d'aménagement du territoire et la stratégie d'utilisation des terres et iii) créer un groupe dédié dont la mission sera d'appuyer l'élaboration de stratégies d'investissement tenant compte du changement climatique pour les ministères sectoriels et d'en établir les coûts.
- Coordonner la prise des décisions d'investissement public liées au changement climatique dans l'ensemble de l'administration publique (priorité moyenne) en exigeant des sociétés publiques que leurs investissements liés au changement climatique respectent les politiques nationales sur la lutte contre le changement climatique et intégrer le changement climatique au cadre de consultations entre l'administration centrale et les provinces.
- Améliorer l'évaluation et la sélection des projets par l'ajout d'une analyse et de critères climatiques notamment i) en intégrant le changement climatique au cadre légal des évaluations environnementales ; ii) en établissant pour les évaluations environnementales<sup>2</sup> une méthodologie standard qui intégrera les enjeux climatiques au cadre juridique des PPP et iii) en incluant explicitement les facteurs liés au climat aux critères sur lesquels le gouvernement fonde ses décisions d'investissement.
- Établir les budgets et gérer le portefeuille (priorité faible) i) en intégrant les dépenses d'investissement public liées au changement climatique au budget ; ii) en établissant une base juridique explicite pour exiger une révision ou un audit *ex post* des effets des projets d'investissement sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ceux-ci ; iii) en modernisant les politiques de gestion et d'entretien des actifs afin d'intégrer les risques climatiques et iv) en créant un système de marquage des dépenses d'investissement liées au changement climatique à moyen terme, ce qui exigerait de se doter d'une nomenclature et de systèmes d'information.
- Améliorer la gestion des risques (faible priorité) i) en adoptant une stratégie nationale de gestion des risques de catastrophes naturelles qui intégrerait les risques particuliers aux infrastructures (données sur l'emplacement des risques, exposition des biens ou procédures d'approvisionnement d'urgence) ; ii) en regroupant les mécanismes de financement pour faciliter la gestion budgétaire des coûts des dommages causés aux infrastructures publiques par le changement climatique et iii) en intégrant les risques liés au changement climatique à l'énoncé des risques budgétaires.

<sup>1</sup> La stratégie de réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+) et son plan d'investissement (PIREDD) intègrent de manière constante les détails des mesures (ébauche, budget préliminaire et indicateurs d'impact) et les engagements de la RDC en matière de gestion durable des forêts dans le but de participer à la lutte contre le changement climatique.

<sup>2</sup> Le BCECO a préparé une ébauche de manuel des procédures environnementales et sociales (à valider) dont le statut doit être confirmé.

## Appendice I. Lettre d'intention

Kinshasa, RDC  
13 juin 2023

Mme Kristalina Georgieva  
Directrice Générale  
Fonds monétaire international  
Washington, D.C. 20431

Madame la Directrice générale :

- 1. Nous restons déterminés à mettre en œuvre les politiques et réformes dans le cadre de l'accord au titre de la Facilité Elargie de Crédit**, s'appuyant sur le Plan national stratégique de développement 2019-23 et visant à maintenir la stabilité macroéconomique, à accroître l'espace budgétaire et à promouvoir une croissance durable, tout en favorisant une meilleure gouvernance.
- 2. Malgré un environnement difficile et incertain, la croissance s'est montrée résiliente.** La croissance réelle du PIB est estimée à 8,9% en 2022, portée par le secteur minier. L'inflation, cependant, a maintenu une tendance à la hausse, atteignant 16,9 % en mars 2023, en partie sous l'effet de la dépréciation continue du taux de change. Malgré le creusement du déficit courant, les réserves internationales brutes ont atteint 4,5 milliards de dollars fin 2022, contre 2,9 milliards fin 2021. Bien que le déficit budgétaire intérieur de 2022 était aligné sur les objectifs du programme, la composition des dépenses a changé de manière significative en raison de l'augmentation des dépenses exceptionnelles.
- 3. Dans ce contexte, nous nous attachons à respecter les conditionnalités associées à notre programme soutenu par le FMI.** Nous avons atteint les critères de réalisation (CR) à fin décembre 2022. L'objectif indicatif (OI) relatif aux dépenses sociales n'a pas été atteint fin 2022, mais nous avons pris des mesures correctives d'urgence pour l'atteindre à l'avenir. Nous avons atteint trois repères structurels (RS), mais le repère continu sur la publication des contrats miniers n'a pas été atteint, car la publication des contrats Ventora et Primera Gold a été faite avec retard. Nous continuons aussi la mise en œuvre des réformes relatives à la gestion des finances publiques, à l'amélioration du cadre de la politique monétaire et de la surveillance financière, à la transparence et à la lutte contre la corruption.
- 4. Les perspectives restent favorables, mais les risques ont fortement augmenté.** Nous projetons une croissance de 6.8% portée par le secteur minier et une baisse graduelle de l'inflation, à la faveur d'un resserrement des politique macroéconomiques visant à ancrer les anticipations d'inflation. Les risques à la baisse sont importants, en lien avec l'environnement international étant donné la vulnérabilité de l'économie aux chocs externes, mais aussi avec l'impact de l'escalade du



conflit armé à l'est qui induit des efforts exceptionnels pour répondre aux besoins humanitaires et sécuritaires.

**5. Malgré des pressions sur les dépenses en lien avec la situation à l'est, nous resserrons les politiques budgétaires et monétaire afin de maintenir la stabilité macro-économique et respecter nos engagements du programme.** Afin de préserver les acquis de la stabilisation macro-économique de ces dernières années, nous prévoyons un niveau de dépenses exceptionnelles supplémentaires cohérent avec la constitution de marges de manœuvre budgétaires. Nous avons mis en place des mesures pour assurer la régularisation et la gouvernance de ces dépenses. Outre l'effort sécuritaire indispensable, ces dépenses supplémentaires couvrent aussi des besoins sociaux et humanitaires urgents. Le resserrement de la politique monétaire doit aussi contenir les tensions inflationnistes. Étant donné le faible niveau de réserves internationales, nous restons déterminés à accumuler des réserves et à maintenir la flexibilité du taux de change en n'intervenant sur le marché des changes qu'en des circonstances exceptionnelles.

**6. Nous demandons aussi la modification du CR à fin juin 2023 relatif aux réserves internationales nettes (RIN), l'achèvement de la quatrième revue dans le cadre de l'accord appuyé par la FEC et de la revue des assurances de financement,** qui permettra le décaissement de 152,3 millions de DTS pour le soutien à la balance des paiements, portant le total des décaissements au titre de la FEC à 761,5 millions de DTS. Notre programme continuera de s'appuyer sur des CR et OI avec des dates de test à fin juin et fin décembre et des critères de performance continus, et sur des repères structurels conformes à notre agenda de réformes. Les conditionnalités sont détaillées dans les tableaux 1 et 2 du Mémorandum des Politiques Economiques et Financières (MPEF) et dans le protocole d'accord technique (PAT). Nous demandons également la modification du CR relatif aux RIN à fin juin 2023 et l'achèvement de la revue des assurances de financement.

**7. Le MPEF ci-joint précise nos objectifs et engagements au titre de la FEC.** Nous évaluerons les progrès en consultation continue avec les équipes du FMI et sommes prêts à prendre les mesures supplémentaires qui pourraient être nécessaires pour atteindre les objectifs du programme. Nous réitérons notre engagement à consulter le FMI avant d'adopter toute révision des politiques énoncées dans la présente lettre d'intention et le MPEF. Nous fournirons également, conformément au PAT, toutes les données et informations requises pour évaluer les politiques et les mesures mises en œuvre. Nous consentons à la publication de la présente lettre d'intention, du MPEF et du PAT, ainsi que du rapport des services du FMI relatif à la quatrième revue au titre de la FEC, et de tous les documents associés (y compris l'analyse de viabilité de la dette), après approbation par le Conseil d'administration du FMI



Cordialement,

/s/

Jean-Michel Sama Lukonde  
Premier Ministre

/s/

Nicolas KAZADI  
Ministre des Finances

/s/

MALANGU KABEDI MBUYI  
Gouverneur de la BCC

/s/

Aimé BOJI SANGARA  
Ministre d'État,  
Ministre du Budget

Pièces jointes :

- Mémoire des Politiques Économiques et Financières
- Protocole d'Accord Technique

## Pièce Jointe I. Mémoire des Politiques Economiques et Financières

Ce mémoire met à jour le MPEF attaché à la troisième revue du programme des autorités soutenu par la FEC, approuvée par le Conseil d'administration du FMI le 20 décembre 2022.

### A. Évolution et perspectives économiques

**1. Le contexte en RDC est marqué par l'intensification des conflits armés à l'est du pays ainsi que la préparation des élections générales prévues en décembre 2023.** Les conflits armés entraînent des conséquences majeures sur l'économie et les populations. Cette situation induit des dépenses exceptionnelles pour le réengagement de l'Etat dans ces zones, la prise en charge des déplacés, le traitement urgent de besoins humanitaires (alimentation, santé, éducation, etc.), le tout nécessitant un effort de sécurité majeur qui entraîne des dépenses supplémentaires, contribuant aux pressions sur le marché de change et l'inflation. Par ailleurs, l'organisation des élections municipales, législatives et présidentielles constitue un enjeu important pour la consolidation de la démocratie au pays dont la prise en charge est assurée essentiellement par les ressources internes.

**2. Stimulée par la croissance du secteur extractif, notre économie a été résiliente en 2022, malgré la persistance d'incertitudes domestiques et internationales.** Les dernières statistiques disponibles indiquent une croissance économique de 8,9% en 2022, en hausse par rapport aux projections de la troisième revue 6,6%. Cette performance est portée par une forte croissance de la production minière (estimée à 22,6%, contre 13,1% initialement prévu), grâce au développement continu de grands projets miniers existants dans le cuivre et à la mise en production de nouvelles mines. Cela a compensé un léger ralentissement de la croissance des activités non extractives (3,1% contre 3,9% prévu) dû à l'insécurité à l'est, aux répercussions de la guerre en Ukraine, et l'impact de l'inflation sur la consommation privée.

**3. L'inflation s'est accélérée.** Le franc s'est déprécié de 5% sur le marché parallèle entre juin et décembre 2022 et l'inflation a atteint 13,1% en glissement annuel fin 2022. Le taux de change effectif nominal et le taux de change effectif réel se sont dépréciés de 6,2 et 12,4%, respectivement, en 2022. Une forte augmentation des dépenses publiques en franc congolais à fin 2022 a contribué aux pressions sur le marché de change et l'inflation. Après l'inflation importée subie durant la première partie de 2022, la dépréciation du franc congolais induite par les fortes dépenses publiques de fin d'année a contribué à l'accélération de l'inflation qui s'établit à 16,6 % en glissement annuel en mai 2023, malgré deux hausses du taux directeur de 75 points de base en novembre 2022 et mars 2023. L'écart entre les cours indicatif et parallèle a atteint 14% à fin mars 2023. La BCC a vendu 100 millions de dollars au premier trimestre 2023.

**4. Malgré une détérioration du compte courant, les réserves officielles ont été renforcées en 2022.** Porté par le secteur extractif, le dynamisme des exportations (en hausse de 27,7% contre 18,4% initialement prévu) n'a que partiellement compensé la forte croissance des importations (46,3% contre 27,8%), qui s'explique par l'accélération de la dépense publique ainsi que par des

importations de biens d'équipement de la part du secteur minier. Malgré la nette dégradation du déficit du compte courant, qui a atteint 5,3% du PIB, de forts afflux de capitaux dans le secteur privé ont permis aux réserves internationales brutes de continuer à augmenter, pour atteindre 4,5 milliards de dollars à fin décembre 2022, soit 2 mois d'importations.

#### **5. La liquidité excédentaire en monnaie nationale a connu des fluctuations importantes.**

L'accélération des dépenses publiques sur la dernière partie de l'année a entraîné une accumulation de réserves excédentaires équivalentes à 23% des dépôts en franc congolais à fin 2022 et une demande accrue de dollars. Les dépôts de l'État à la BCC sont passés de 4 000 milliards CDF (3% du PIB) en mai 2022 à 1 200 milliards (1 % du PIB) en janvier 2023, dont une baisse de 1 000 milliards CDF pour le seul mois de décembre.<sup>1</sup> En conséquence, la base monétaire a augmenté de 38% en 2022. L'émission de bons de la BCC n'a pas été suffisante pour contrer l'augmentation des réserves excédentaires des banques commerciales, qui ont atteint 1 300 milliards CDF en février 2023 (18% du total des actifs des banques en monnaie nationale) avant de baisser en-deçà de 400 milliards CDF à fin mai.

#### **6. D'une base faible, le crédit au secteur privé a fortement progressé en 2022, mais les dépôts bancaires ont stagné.**

Les dépôts en devises n'ont augmenté que de 3 %, contre 31 % en 2021. Les informations préliminaires de la BCC suggèrent que les recettes d'exportation rapatriées par les sociétés minières transitent par les banques, mais ne se traduisent plus par une augmentation des dépôts. D'autre part, le crédit au secteur privé (à taux de change constant) a augmenté de 46% (soit 2,2% du PIB). Combinée à la stagnation des dépôts, cette croissance du crédit a conduit à une baisse de 23% des actifs extérieurs nets des banques. Après le rétablissement des règles de qualité du crédit en décembre 2021, les prêts non productifs ont augmenté modérément ; toutefois, ces données sont probablement appelées à être révisées après la reprise des inspections sur place en 2023.

#### **7. Les perspectives économiques pour 2023 restent bonnes.**

En 2023, nous prévoyons une croissance dynamique de 6,8%, toujours soutenue par le secteur minier (11,7%), tandis que la croissance du secteur non-extractif pourrait atteindre 4,4%. Un resserrement coordonné des politiques budgétaire et monétaire permettrait un ralentissement progressif de l'inflation dans la deuxième partie de l'année. De moins bons termes de l'échange par rapport aux prévisions antérieures pourrait entraîner un creusement du déficit courant à environ 5,5% du PIB.

#### **8. Nous sommes conscients que les perspectives à court terme sont sujettes à des risques baissiers importants.**

Ces risques incluent les répercussions de la poursuite de la guerre en Ukraine, et d'autres incertitudes (croissance mondiale et de la Chine en particulier, risques sur le système financier international) qui pourraient réduire la demande et le prix des produits miniers. Au niveau

<sup>1</sup> Environ 425 milliards CDF de la baisse des dépôts en décembre étaient dus au transfert aux banques commerciales d'une partie de l'allocation de DTS allouée au projet PDL-145T. En janvier, 140 millions de dollars ont été tirés par le gouvernement, ce qui a permis de reconstituer les dépôts de l'État à la BCC à hauteur d'environ 284 milliards CDF, la contrepartie en devises étant transférée aux réserves officielles. 30 millions de dollars supplémentaires ont été tirés en avril.

interne, sans désescalade du conflit à l'est, la stabilité macroéconomique pourrait être fragilisée, y compris via des pressions budgétaires supplémentaires, s'ajoutant à d'autres pressions à l'approche des élections. Nous restons donc prêts, dans le cadre de notre programme soutenu par le FMI et de notre dialogue permanent, à ajuster nos politiques économiques en cas de besoin.

**9. Les perspectives de croissance à moyen terme restent également bonnes.** Nous maintenons nos projections d'une croissance moyenne d'au moins 5,2% par an entre 2024 et 2028, stimulée par le développement continu de l'activité minière et l'avancée des réformes structurelles contribuant à la croissance du secteur non-extractif via la diversification économique. Nous projetons une diminution progressive du déficit du compte courant vers 2,4 du PIB en 2027.

**10. Notre programme de réformes économiques peut aussi contribuer à renforcer la croissance inclusive, la diversification économique et la compétitivité extérieure.** Nous allons créer de nouvelles opportunités commerciales et soutenir la diversification économique en : (i) améliorant nos systèmes d'éducation et de santé ; (ii) améliorant l'environnement des affaires et la gouvernance ; et (iii) en développant les infrastructures de base, notamment pour les transports et communications, l'énergie et l'accès à l'eau potable. Des réformes structurelles ambitieuses doivent aider à mobiliser les investissements directs étrangers, améliorer la gestion et le mécanisme de suivi et d'évaluation de nos investissements publics, améliorer la compétitivité et renforcer la résilience face aux chocs externes.

## B. Politiques macroéconomiques et structurelles

### Politique budgétaire 2022-23

**11. Le déficit budgétaire s'est creusé en 2022 suite notamment à des dépenses exceptionnelles plus élevées que prévues, malgré des recettes supplémentaires et une sous-exécution des dépenses en capital.** Le déficit budgétaire intérieur est estimé à 1,2% du PIB en 2022, soit 0,1 point de pourcentage de plus que la projection de la troisième revue. Les dépenses exceptionnelles (2,4% du PIB) ont été compensées par une augmentation des recettes (0,2 % du PIB) et une diminution de la consommation (de biens et de services) et des dépenses en capital (0,6% du PIB chacune). La forte augmentation des dépenses courantes au dernier trimestre 2022 s'explique par les dépenses de sécurité (1,5% du PIB), l'apurement d'arriérés intérieurs (1,2% du PIB) et des dépenses électorales. Les dépenses exécutées en procédure d'urgence ont augmenté de 30% entre le troisième et quatrième trimestre 2022.

**12. Le critère de réalisation (CR) sur le solde budgétaire intérieur à fin 2022 a été respecté ainsi que toutes les cibles indicatives des opérations budgétaires à l'exception de celle sur les dépenses sociales.** Le déficit budgétaire intérieur 2022 a atteint 1 620 milliards CDF (1,2% du PIB), respectant largement le CR en tenant compte des ajustements en lien avec le remboursement d'arriérés domestiques et les investissements financés sur ressources propres. Ce résultat a été rendu possible par une mobilisation accrue des recettes fiscales et non fiscales, qui ont atteint 18 928 milliards CDF, niveau largement supérieur à l'objectif indicatif (OI) fixé à 14 500 milliards CDF. L'OI sur les dépenses de trois programmes de santé n'a pas été atteint en 2022. Les paiements au

GAVI pour l'achat de vaccins ont été effectués dans les temps et conformément à la cible, mais malgré la mise à disposition des fonds nécessaires, les décaissements ont encore connu des retards d'exécution pour les autres programmes. Nous avons pris des mesures correctives d'urgence pour atteindre l'OI de juin 2023, en décidant de passer par la plateforme d'achats en ligne du Fonds mondial (WAMBO) pour l'achat d'antipaludéens et en finalisant l'achat d'intrants relatifs au programme de santé mère-enfant.

**13. Pour maintenir la stabilité macro-économique en 2023, nous sommes déterminés à resserrer la politique budgétaire pour contenir les pressions inflationnistes.** L'intensification du conflit armé à l'est du pays induit des efforts exceptionnels pour le réengagement de l'Etat, la prise en charge des déplacés, les besoins humanitaires, nécessitant un effort de sécurité majeur, et donc des dépenses au-delà des niveaux prévus dans la Loi de Finances pour 2023. Toutefois, nous nous engageons à resserrer la politique budgétaire pour limiter les pressions sur la demande. De plus, compte tenu des nombreux risques globaux et domestiques, il est crucial de constituer des marges de manœuvre budgétaires pour faire face à d'éventuels chocs. En conséquence :

- Nous prévoyons des recettes budgétaires légèrement en-deçà du niveau prévu au moment de la 3<sup>ème</sup> revue, fixant la cible sur les recettes de l'ensemble de l'année à 20 199 milliards CDF (**OI à fin décembre 2023**).
- Par rapport aux dépenses prévues lors de la 3<sup>ème</sup> revue, et malgré une contraction des dépenses de biens et services, nous prévoyons une hausse des dépenses courantes en incluant la subvention pétrolière pour laquelle nous devons allouer un montant de 596 milliards CDF en 2023, correspondant aux paiements des manques à gagner certifiés des deux derniers trimestres de 2022 s'élevant à 171 millions de dollars, et au paiement des manques à gagner des trois premiers trimestres de 2023 estimés à 90 millions de dollars. De plus, nous prévoyons d'augmenter les dépenses exceptionnelles supplémentaires à 3 037 milliards CDF, incluant des dépenses humanitaires de 416 milliards CDF pour faire face à la crise sécuritaire à l'est du pays et à l'insécurité alimentaire, qui seront en partie compensées par une diminution des dépenses courantes des institutions et ministères d'environ 400 milliards CDF.
- Nous renouvelons notre engagement à limiter la masse salariale à 7130 milliards CDF (**OI à fin décembre 2023**) et les effectifs à 1 499 110 employés, tout en favorisant les secteurs prioritaires (tels que la défense et la sécurité, l'éducation et la santé et le recrutement de 2500 magistrats). Pour ce faire, nous nous engageons à (i) geler le nombre de fonctionnaires du régime général (277 224 fonctionnaires) et limiter leur enveloppe de rémunération à environ 1 281 milliards CDF en 2023 tout en opérationnalisant les nouvelles administrations du numérique et du handicap ; et (ii) réduire les effectifs des autres catégories (budgets annexes, institutions hors administration et celles des "ajustements à la situation existante non pris en compte") et limiter leur rémunération pour bien maîtriser l'enveloppe de la masse salariale.
- Au vu des pressions inflationnistes et des tensions sur la trésorerie, nous comptons moduler la stratégie d'apurement des arriérés de façon à éviter des tensions sur le marché de change et l'inflation, ce qui permettra aussi de dégager un espace budgétaire. Nous prévoyons d'apurer

une enveloppe d'arriérés s'élevant à 1 665 milliards CDF qui inclut les arriérés dus aux pétroliers, aux protocoles d'accords, et à la stratégie de dette intérieure.

- Les prévisions de dépenses d'investissements publics sur ressources propres, tenant compte de la capacité d'absorption, et des tensions sur la trésorerie seront réduites à 2 141 milliards CDF en 2023, y compris les montants transférés en 2022 au BCECO et au CFEF non encore exécutés fin 2022 et le début d'exécution du reliquat de la moitié de l'allocation générale de DTS non décaissée en 2022, (environ 203 millions de dollars).
- En conséquence, nous envisageons un déficit budgétaire intérieur de 831 milliards CDF en 2023 (**CR à fin décembre 2023**).

#### 14. Par ailleurs, notre politique budgétaire est guidée par les principes suivants :

- Au regard de l'évolution actuelle et attendue du cadre macroéconomique ayant servi de base à l'élaboration de la loi de finances initiale 2023, la proposition de loi de finance 2024 détaillera dans l'exposé des motifs les modifications de l'exécution du budget 2023.
- Nous limiterons les dépenses sous procédures d'urgence à 10% des dépenses totales sur ressources propres (**proposition OI à fin décembre 2023**), y compris en suivant autant que possible les procédures normales pour les dépenses de sécurité, et à 8% d'ici fin décembre 2024. Les règlements en espèce seront strictement encadrés et contrôlés.
- Conformément à la Loi Organique de la BCC, rappelée dans le Pacte de Stabilité en vigueur depuis août 2020, nous nous abstenons de tout financement monétaire direct des déficits.
- Notre politique reste ancrée sur la préservation d'un risque modéré de surendettement, pour maintenir notre accès, autant que possible, à des financements externes concessionnels pour nos projets prioritaires. Nous respecterons le plafond sur la valeur actualisée des nouveaux prêts contractés par le secteur public, fixé à 1,5 milliard de dollars (**CR à fin juin 2023**) et 2 milliards de dollars (**CR à fin décembre 2023**).
- Nous restons engagés à ce que les surplus de recettes par rapport aux prévisions du programme aux dates test contribuent à créer un espace budgétaire pour répondre aux chocs externes et domestiques. Dans cet objectif, l'ajusteur pour le solde budgétaire intérieur, pour un montant équivalent à 80% de la surperformance des recettes, est maintenu (voir PAT ¶19).

### Réformes budgétaires structurelles

#### *Mobilisation des recettes*

**15. Nous comptons poursuivre nos efforts de mobilisation des recettes, qui ont déjà commencé à porter leurs fruits.** Le total des recettes fiscales et non fiscales a fortement progressé de 8,7 à 15,9% du PIB entre 2020 et 2022. Nous maintenons ainsi notre objectif de converger vers la moyenne de nos pairs en Afrique subsaharienne qui se situe à 17% du PIB environ.

**16. Cet effort de mobilisation des recettes repose sur des mesures fiscales et l'amélioration des performances des trois régies financières, s'appuyant notamment sur les mesures ci-après :**

- *Elargissement de l'assiette fiscale et amélioration de la conformité au paiement de l'impôt.*
  - Sur la base des rapports sur les dépenses fiscales en annexe de la Loi de Finances et du plan de rationalisation des dépenses fiscales adopté en octobre 2022, nous ambitionnons de réformer les régimes fiscaux dérogatoires, ainsi que toutes les conventions, agréments, accords, lettres ou autres documents prévoyant des exonérations fiscales, à l'exception de ceux prévus dans les codes administratifs en vigueur.
  - Nous améliorerons la conformité fiscale en facilitant l'enregistrement des contribuables et en augmentant le nombre de grands, moyens et petits contribuables. Nous allons accélérer la digitalisation à travers (i) l'implémentation et le déploiement du logiciel de gestion intégrée de l'Impôt (ERP) à la Direction Générale des Impôts (DGI), (ii) l'enregistrement biométriques des contribuables, personnes physiques et morales, afin de fiabiliser les répertoires et (iii) l'extension de la télédéclaration aux Centres des Impôts, déjà obligatoire pour les grandes entreprises.
  - Nous poursuivons la sécurisation du registre des contribuables, en limitant l'accès aux opérations douanières, aux marchés publics, et le droit d'émettre des factures de TVA aux seuls assujettis actifs identifiés par la DGI, et en améliorant les taux de déclarations d'impôts et de paiements.
  - Nous travaillons à augmenter la couverture des risques par un plan d'audit adapté et nous renforçons le recouvrement des arriérés d'impôts.
- *Rétablissement d'un bon fonctionnement de la TVA :*
  - Conformément à la législation et aux pratiques internationales, le système de TVA comptable s'applique aux sociétés minières en phase d'exploitation et non à des produits spécifiques, évitant l'accumulation de nouveaux arriérés de TVA.
  - Concernant le stock d'arriérés de TVA certifié envers les sociétés minières, estimé à quelque 800 millions de dollars dans l'audit de l'Inspection Générale des Finances (IGF) de mars 2022, nous avons procédé à des remboursements pour 228 milliards CDF en 2022. Nous n'accumulons plus d'arriérés de remboursement de TVA sur les importations grâce au système de TVA comptable en vigueur, mais nous accumulons encore des arriérés sur la TVA interne (1 096 milliards CDF ou 0,7% du PIB en 2022). Nous prévoyons de rembourser environ 380 milliards CDF d'arriérés en 2023. Le reste des remboursements se fera sur plusieurs années, dans le cadre d'un plan tenant compte de notre espace budgétaire.
  - En dehors du secteur minier, nous prévoyons d'intensifier les contrôles ponctuels de la TVA et de connecter les directions centrales entre elles et avec les services opérationnels. La

faible informatisation de l'administration fiscale explique la contreperformance dans la collecte de la TVA, en fragilisant la capacité de la DGI à maîtriser l'assiette et à procéder à un recouvrement exhaustif. Dans l'objectif d'améliorer cette situation, le Gouvernement a signé, le 3 mars 2023, le Décret portant réglementation de la facture normalisée. L'application de ce décret permettra à l'administration fiscale, d'une part, d'authentifier, via un code numérique unique, chaque transaction commerciale réalisée par les opérateurs économiques qui collectent la TVA et, d'autre part, d'exploiter les données sur ces transactions aux fins de contrôle des déclarations de TVA et d'évaluation des chiffres d'affaires de chaque opérateur économique. Ainsi, le Gouvernement s'engage à signer les textes d'application du Décret d'ici à juillet 2023, préalablement à l'acquisition d'une solution informatique de contrôle, d'ici le 30 décembre 2023, qui permettra d'émettre un code de certification de chaque facture émise et de s'assurer de sa régularité.

- Nous nous engageons à ne plus accorder d'exemptions de TVA, à l'exception de circonstances exceptionnelles comme celles ayant mené à exempter certains produits alimentaires de première nécessité.
- *Amélioration de la performance de la Direction Générale des Douanes et des Accises (DGDA) :*
  - La modernisation des installations se poursuit, ainsi que la formation des agents douaniers, notamment à l'utilisation de SYDONIA World qui couvre 98% des recettes douanières.
  - Compte tenu du potentiel de recettes, l'attention est portée sur la valeur des marchandises importées, avec un contrôle renforcé de la valeur déclarée, notamment pour les importations de véhicules via un système dédié en interaction avec SYDONIA World. Le contrôle administratif des exonérations et des régimes suspensifs à l'importation est aussi renforcé.
  - Toujours pour améliorer le contrôle, nous mettons en place des équipements, matériaux et logiciels de contrôle dans cinq principaux postes frontaliers (Kasumbalesa, Petite Barrière-Goma, Kasindi, Mahagi et Sakania).
  - La dématérialisation des procédures et gestion douanières se poursuit avec la mise en place des logiciels informatiques GELEC, SYSTAD et BADA pour, respectivement, la gestion des contentieux, des statistiques et des ressources humaines. L'objectif est d'étendre ces logiciels à 10 nouveaux postes douaniers en 2023, pour un total de 89 postes équipés sur 108. Nous poursuivons par ailleurs les travaux d'interconnexion avec les douanes de la République du Congo, du Kenya, de l'Angola, de l'Ouganda, de la Tanzanie et de la Zambie.
  - Le système de traçabilité des droits d'accises (STDA) se met en place. Après la mise en place pour le tabac et les télécommunications en 2022, l'installation des équipements nécessaires chez les producteurs de boissons a été accélérée début 2023. Nous attendons les premiers effets de cette réforme dès 2023, alors qu'à ce jour les droits d'accise représentent seulement 0,6% du PIB, contre 1,6% en moyenne en Afrique. Au-delà de la mise en place du



STDA, nous prévoyons d'augmenter les taux des accises sur le tabac, l'alcool et les voitures, ce qui pourrait engendrer des recettes supplémentaires de l'ordre de 200 milliards CDF (0,1% du PIB).

- *Amélioration de la performance de la Direction Générale des Recettes Administratives, Domaniales, Judiciaires et de Participations (DGRAD) :*
  - L'informatisation des procédures de collecte des recettes se poursuit, avec le soutien de partenaires comme l'Agence Française de Développement et l'Union européenne. Après avoir déployé le logiciel LOGIRAD dans six principaux services pourvoyeurs de recettes (Mines, Environnement, Affaires foncières, Postes et télécommunications, Hydrocarbures, Intérieur et sécurité/DGM), nous souhaitons l'étendre dans les provinces à fort potentiel fiscal : Haut-Katanga, Tshopo, Haut-Uele, Bas-Uele, Kongo-Central, Kinshasa, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri, Tanganyika, Kasai et Maniema.
  - Nous renforçons le cadre juridique et institutionnel de la DGRAD en : (i) complétant le décret sur le fonctionnement de la DGRAD ; (ii) adaptant le règlement d'administration relatif au personnel de carrière de la DGRAD et (iii) mettant en conformité les arrêtés interministériels avec les nouvelles mesures insérées dans la nomenclature et dans les textes sur les procédures.
  - Nous souhaitons améliorer le recouvrement des recettes non fiscales issues : (i) de la Police Nationale Congolaise et du secteur de la justice ; (ii) de l'émission des passeports et permis de conduire biométriques ainsi que des cartes de travail pour les étrangers ; et (iii) des ambassades et consulats de la RDC à l'étranger.
  - Nous travaillons à la rationalisation des charges non fiscales sur la base du plan finalisé en octobre 2022 prenant en compte les recommandations de l'assistance technique du FMI. Aussi, nous nous engageons à achever la deuxième phase du plan de rationalisation des recettes non fiscales, les ministères sectoriels s'accordant sur la liste finale des taxes à rationaliser et les taux d'imposition à réviser (**RS proposé pour fin septembre 2023**).
  - De même, nous avons fait d'importants progrès pour l'inventaire de toutes les charges parafiscales, des comptes spéciaux et des budgets annexes, dans l'objectif de la finaliser d'ici la mi-2023 (**RS pour fin juin 2023**) en vue de commencer à les rationaliser.

### ***Maîtrise des dépenses et risques budgétaires et amélioration de la qualité des dépenses***

**17. Nous continuons à développer notre capacité d'évaluation et de gestion des risques budgétaires.** Avec l'assistance technique du FMI, nous avons élaboré une déclaration détaillée annexée à la Loi de Finances contenant des informations sur (i) les risques macroéconomiques ; (ii) les risques liés à la dette publique ; (iii) les risques liés aux entités publiques autres que le gouvernement central ; (iv) les risques liés au secteur financier ; (v) les risques institutionnels ; et (vi) les risques à long terme, notamment ceux liés au changement climatique.

**18. Concernant les risques liés à la dette publique, nous restons engagés à éviter**

(i) l'accumulation d'arriérés sur le service de la dette extérieure publique (**CR**) ; (ii) l'accumulation d'arriérés de salaires de l'Etat (**OI**) ; et (iii) le recours à des prêts de la banque centrale en faveur du gouvernement central (**CR**). Nous nous engageons également à ne plus utiliser les dépôts de la banque centrale comme collatéral/garantie pour les emprunts de l'administration centrale, tout en remboursant les emprunts de ce type existants selon l'échéancier prévu (**OI**).

**19. Avec l'assistance technique du FMI, nous avons élaboré une stratégie d'apurement des arriérés intérieurs.**

Un audit indépendant du stock d'arriérés intérieurs certifiés a été finalisé en décembre 2022 (**RS pour fin-décembre 2022**). La stratégie a été présentée au conseil des ministres le 19 mai 2023 et prévoit le paiement, sans décote et par virement bancaire, des créances inférieures à 300 000 dollars. Les autres créances seront transformées en Obligations du Trésor que le gouvernement remboursera annuellement par anticipation via des opérations de rachat. Pour assurer la transparence et l'équité du processus de remboursement, nous limiterons l'apurement des arriérés intérieurs aux créances certifiées et validées dans le cadre de la stratégie estimées à fin avril 2023 à 1 166 millions de dollars, nous nous abstenons de signer des protocoles d'accord de paiement des arriérés et d'effectuer des paiements sur les arriérés non validés, et lancerons une campagne de communication et une application en ligne développée pour permettre aux créanciers de suivre leur dossier.

**20. Nous restons déterminés à réformer le système de subvention aux prix des carburants pour maîtriser le risque lié aux passifs envers les distributeurs pétroliers :**

- La hausse graduelle des prix à la pompe depuis la fin 2021, entre 25% et 87% au total selon les régions et les produits, et la suppression de la subvention pour l'achat de carburant par les compagnies aériennes pour les vols internationaux (depuis fin mai 2022) ont permis de réduire significativement le rythme d'accumulation de nouveaux passifs (manques à gagner des distributeurs déterminés par l'écart entre prix à la pompe et vérité des prix) au deuxième semestre 2022, mais moins qu'anticipé au moment de la 3<sup>ème</sup> revue. Compte tenu du niveau élevé des manques à gagner au premier semestre 2022, et malgré l'apurement de 336 millions de dollar d'arriérés au titre de la subvention pétrolière et le paiement de 98 millions de dollar pour la subvention pétrolière de 2022, l'encours du passif envers les distributeurs s'établissait à 492 millions de dollars fin 2022 (dont 43.4 millions au titre de 2021 et 448.1 millions au titre de 2022). Ce passif s'élève à la fin de mars 2023 à 475 millions de dollars grâce au paiement de 17 millions de dollars effectuée en janvier 2023. En tenant compte de l'écart actuel entre prix à la pompe et vérité des prix, nous prévoyons des manques à gagner d'environ 14 millions par mois en moyenne en 2023.
- Nous poursuivons les efforts engagés dans le souci d'améliorer le dispositif pour le calcul et la certification des manques à gagner. A cet effet, un projet d'Arrêté a été élaboré afin de fixer les critères d'éligibilité et les modalités de calcul des pertes et manques à gagner de profession pétrolière en vue de sa publication d'ici fin 2023.

- Nous comptons poursuivre l'amélioration du ciblage de la subvention pétrolière en éliminant progressivement la subvention accordée aux compagnies minières à partir de juin 2023. A cet effet, nous avons pris un arrêté pour écarter les sociétés minières de la subvention en gasoil pour la zone d'approvisionnement sud et des discussions entre le ministère des Hydrocarbures et la profession pétrolière sont en cours pour définir les conditions techniques de son application.
- L'audit de la structure des prix dont la version finale a été remise au gouvernement début mai 2023 formule un certain nombre de recommandations pour l'amélioration de la structure des prix. Nous nous engageons à élaborer un plan de mise en œuvre de ces recommandations d'ici août 2023, à travers le Comité de Suivi de cet Audit qui a été mis en place.
- En juin 2023 (six mois après notre engagement initial, en raison de retards dans l'audit, de difficultés techniques et de la prise de fonction d'un nouveau ministre de l'Économie), nous allons commencer à publier mensuellement la structure des prix, accompagnée de l'écart entre prix à la pompe et vérité des prix, du montant estimé de la subvention pour combler les manques à gagner des distributeurs, et des manques à gagner sur les recettes fiscales. Les manques à gagner des distributeurs pour un trimestre donné seront certifiés dans un délai maximum de deux mois.
- Nous sommes prêts à poursuivre notre politique d'ajustement graduel des prix à la pompe pour réduire la formation de nouvelles créances, en veillant toutefois à ne pas affecter inconsidérément le pouvoir d'achat de la population, et en instaurant à terme des transferts ciblés pour compenser les ménages les plus vulnérables à la volatilité de prix. À cette fin, nous avons sollicité l'assistance technique du département des finances publiques du FMI afin de nous appuyer dans le cadre de cette réforme.

**21. Nous entendons maîtriser la masse salariale, tout en lançant une réforme ambitieuse de la fonction publique.** La masse salariale a augmenté 20% en 2022 due à l'amélioration du traitement de base de certains fonctionnaires en régime général et des primes dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la sécurité. Reconnaisant que cette croissance n'est pas soutenable à moyen terme sans tensions budgétaires, nous avons prévu une masse salariale de 7 130 milliards CDF en 2023, en augmentation de 8,6% par rapport à 2022, pour améliorer le traitement de base de différentes professions ciblées. Pour éviter les augmentations ponctuelles de la masse salariale, nous signerons un arrêté interministériel précisant que toute augmentation de salaire devra être approuvée conjointement par les ministres du Budget, des Finances, et de la Fonction Publique (**proposition de RS pour fin juillet 2023**). Par ailleurs, tout en veillant à l'efficacité des services publics, nous avons commencé à définir une réforme de la fonction publique à moyen terme, y compris une stratégie globale de politique salariale, un nettoyage du fichier de la fonction publique à partir de l'identification biométrique de tous les agents publics et visant à supprimer tout emploi

fictif, une réorganisation de la couverture sociale des agents publics et un programme de mise à la retraite financièrement soutenable.

## **22. Nous restons déterminés à augmenter les dépenses sociales.**

- Au-delà des mesures d'urgence prises pour atteindre en juin 2023 l'OI du programme relatif aux dépenses du gouvernement pour trois programmes de santé, nous comptons maintenir les mêmes mesures pour atteindre l'OI de décembre 2023 de 75 milliards CDF.
- Face à l'aggravation de la situation humanitaire avec l'escalade du conflit à l'est, avec des centaines de milliers de déplacés qui s'ajoutent aux plus de 6 millions déjà existants, ainsi qu'avec une aggravation de la situation sanitaire et de l'insécurité alimentaire de ces déplacés, le gouvernement a augmenté les dépenses humanitaires concernant en particulier la construction d'abris après les catastrophes naturelles, la fourniture de nourriture et d'eau potable, l'amélioration des conditions d'hygiène et d'assainissement, les secours d'urgence et la réponse aux problèmes de santé, la protection civile des personnes déplacées à l'intérieur du pays, la protection des enfants non accompagnés et la facilitation de l'accès à l'éducation.
- Au-delà de ces besoins humanitaires d'urgence, nos priorités sociales comprennent la gratuité d'accès à éducation, la réduction des inégalités régionales, et l'accélération des projets de sécurité alimentaire, afin d'accroître l'offre et la disponibilité de nourriture dans le cadre de l'Agenda de Transformation Agricole lancé par le Président de la République. Nous appuierons également les actions du ministère des affaires sociales et le Fonds National de Promotion et de Service Social (FNPSS), notamment pour finaliser la politique et stratégie nationale de protection sociale (PSNPS).

## **23. Nous améliorerons l'efficacité de la gestion des investissements publics :**

- Nos réformes sont basées sur les recommandations des missions d'assistance technique du FMI au mois de mars et septembre 2022 ayant évalué la gestion des investissements publics (*Public Investment Management Assessment, PIMA*) et qui ont mis en lumière des faiblesses structurelles tout au long du cycle d'investissement public. Les principales recommandations du PIMA sont reprises dans une feuille de route pour le renforcement de la gestion des investissements, que le Conseil des ministres a prévu d'adopter ; initialement prévue en février 2023, cette feuille de route a pris du retard compte tenu de la nécessité de proposer un plan d'action opérationnel qui prend en compte les différentes mesures prioritaires, mais le Conseil pourrait l'adopter avant la fin-juillet 2023.
- Nous avons amorcé les actions suivantes : (i) la restructuration de la Cellule de Suivi des Projets et Programmes (CSPP) avec le renouvellement de l'équipe de coordination et la redéfinition de ses missions (y compris l'élargissement de ses compétences avec le suivi des projets du Fonds International de Développement Agricole, de l'Agence Française de Développement, de la Banque Arabe pour le Développement et de l'Agence Allemande de la coopération Internationale), ainsi que le recrutement en cours de son personnel sur une base compétitive qui

devrait s'achever d'ici à fin juin 2023; (ii) le renforcement du suivi des projets et programmes avec un tableau de bord, et la gestion proactive des délais; et (iii) l'évaluation des contrats de performance, signés en 2022, entre le gouvernement et les coordonnateurs des Unités de gestion des projets (UGP), représentant plus de 70% du portefeuille des projets sur financement extérieur, et la préparation des contrats de performance pour 2023.

- Par ailleurs, (i) le décret sur la gestion des investissements publics couvrant toutes les phases du cycle des projets a été signé le 31 mai 2023 (RS pour fin mai 2023), avec le consensus des parties prenantes et la revue qualité du département des finances publiques du FMI ; (ii) un identifiant numérique unique sera attribué à chaque projet financé par le gouvernement ou ses partenaires au développement; (iii) un Manuel des procédures sera élaboré pour standardiser les méthodologies de gestion des investissements publics, y compris l'évaluation des impacts climatiques, et adopté par le gouvernement d'ici fin 2023 (**RS pour fin décembre 2023**); (iv) un arrêté portant modification de l'organisation et fonctionnement de la CSPP a été signé en mai 2023; (v) les flux d'information sur l'exécution physique et financière des projets et leur calendrier seront systématisés entre les unités de gestion des projets, les agences fiduciaires et les entités chargées du suivi (DCS, CSPP, Plateforme de Gestion de l'Aide et des Investissements, Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, Direction Générale des politiques et programmation budgétaire, Direction de la Préparation de la loi de la Reddition des Comptes), ainsi qu'aux Directions d'Etudes et Planification et aux Directions Administratives et Financières des Ministères de tutelle ; et (vi) un programme d'investissements publics exhaustif et réaliste sera produit, il soutiendra un processus plus transparent de sélection des projets et servira de véhicule principal d'information pour le Parlement sur les projets en cours et à venir.
- L'exécution du premier volet du Programme de Développement Local des 145 Territoires (PDL-145T), en partie financé par l'allocation générale de DTS d'août 2021 (511 millions de dollars en 2022 pour des écoles, centres de santé et bâtiments administratifs) se poursuit. En raison des mesures préalables pour respecter les procédures d'appels d'offre, la plupart des contrats n'ont été signés que dans la deuxième moitié de l'année 2022, expliquant un faible taux d'exécution (environ 20 % des 511 millions de dollars mis à disposition des agences d'exécution étaient dépensés fin 2022). Cependant, avec l'avancée des travaux et la livraison des premiers ouvrages, le taux d'exécution devrait accélérer significativement en 2023. Le reliquat de 203 millions de dollars de l'allocation de DTS sera mis à disposition des agences d'exécution en 2023, pour le deuxième volet du PDL-145T concernant l'électrification rurale. Nous assurerons un suivi étroit de la mise en œuvre physique du PDL-145T, avec des fiches de projets détaillées et une géolocalisation pour chaque infrastructure, et nous renforcerons la conformité aux procédures de gestion des finances publiques et de passation des marchés publics. Nous comptons développer des bonnes pratiques qui pourront être étendues à la gestion d'autres projets. Comme nous nous y sommes engagés, en plus des rapports trimestriels produits par les agences chargées de la mise en œuvre dans un délai d'un mois après chaque trimestre, nous publierons un rapport annuel consolidé sur l'utilisation de l'allocation de DTS en 2022 d'ici fin juin 2023.

- Le renforcement du BCeCo se poursuit. Le comité de pilotage, avec un représentant du ministère de finance à sa tête, surveille les orientations et la bonne gestion du BCeCo. De plus, les audits du BCeCo de 2017 à 2021 démontrent la nécessité d'améliorer la structuration des projets qu'il gère et ses processus internes (l'archivage, le rapportage, le suivi des bons provisoires, et l'organisation comptable). Le plan d'actions issu des recommandations de cet audit est en cours d'élaboration sous la supervision du ministère des Finances. Nous publierons dorénavant des audits externes indépendants annuellement, incluant les observations des auditeurs.

### ***Amélioration de la gestion des finances publiques (GFP)***

#### **24. Le plan d'actions opérationnel de la mise en œuvre de la stratégie de la réforme des finances publiques, adopté par le Conseil des ministres le 19 août 2022, est articulé autour des axes prioritaires suivants :**

- *Réforme et crédibilité budgétaire.*
  - Nous travaillons au renforcement de la crédibilité budgétaire, notamment avec l'amélioration de la coordination interinstitutionnelle, de la formulation du cadre macroéconomique et de la prévision des ressources budgétaires en général, et minières en particulier.
  - La crédibilité budgétaire souffre des écarts importants entre montants votés dans la Loi de Finances et montants exécutés. En l'absence de Loi de Finances Rectificative en 2022, nous transmettrons d'ici à fin juillet 2023 au Parlement et à la Cour des Comptes le projet de loi de reddition des comptes de l'exercice budgétaire 2022, qui sera examiné en tenant compte des observations de la Cour des Comptes lors de la session budgétaire de septembre 2023. Toujours pour renforcer la crédibilité budgétaire et la transparence, nous allons publier en juin 2023 le Plan de Trésorerie tel qu'exécuté en 2022 sur le site internet du ministère des Finances, et nous nous engageons à le publier dorénavant trimestriellement.
  - Concernant le processus de migration vers le budget-programme, nous travaillons à : (i) la finalisation de la phase pilote de la déconcentration de l'ordonnancement avec quatre ministères pilotes ; (ii) l'adoption par le Gouvernement de la maquette programmatique et budgétaire permettant l'amélioration, la présentation ainsi que la rationalisation du budget.
  - Dans le cadre de l'amélioration des relations financières intergouvernementales, nous avons signé en mai 2023 les textes réglementaires déterminant les mécanismes de répartition des transferts et de répartition des recettes à caractère national.
- *Politique fiscale et renforcement des administrations fiscales* (voir ¶15-16).
- *Réforme de la dépense publique, incluant :*
  - Le renforcement de la chaîne des dépenses et la limitation du recours aux procédures d'urgence. Limitée à environ 8% en 2021, la proportion des dépenses effectuées selon la

procédure d'urgence a augmenté à 13,3% en 2022. Nous sommes déterminés à limiter les dépenses en procédure d'urgence, et outre la poursuite de la publication de rapports trimestriels détaillant la nature et le montant de ces dépenses (le rapport sur le quatrième trimestre 2022 a été publié le 3 avril 2023), nous proposons de fixer le montant de ces dépenses à 10% des dépenses sur ressources propres en 2023 (proposition d'OI à fin décembre 2023). De plus, les dépenses effectuées en procédure d'urgence doivent être régularisées à travers le Comité de régularisation des dépenses en procédure d'urgence (qui comprend les services des Ministères des finances et du Budget ainsi que de la DGTCP) qui a été réactivée début mai 2023 afin d'éviter des délais dans ces régularisations. Par ailleurs, nous comptons mettre à jour le manuel des procédures et du circuit de la dépenses pour y inclure les dispositions de la loi relative aux finances publiques (LOFIP), prônant notamment la gestion budgétaire axée sur la performance, la déconcentration de l'ordonnancement et le règlement de la dépense publique par les comptables publics, avec la signature du décret portant sur les procédures et comptabilisation des dépenses publiques (incluant les dépenses admissibles dans le cadre des procédures d'urgence) (proposition de RS pour fin juillet 2023).

- Le renforcement des procédures de réconciliation des dépenses. Le suivi, l'enregistrement et la transparence des dépenses publiques nécessitent le travail régulier du Comité de réconciliation des dépenses (associant les services des ministères des Finances, dont le DGTCP, et du Budget ainsi que de la BCC) qui se réunit de façon hebdomadaire depuis mai 2023 et permettra de classifier correctement les dépenses dans le rapport d'exécution de budget.
- L'amélioration de la transparence et de l'efficacité de la commande publique. Le nouveau décret sur les procédures des marchés publics a été adopté et publié au Journal officiel du 7 mars 2023 (respectant avec retard l'engagement que nous avons pris pour la fin de l'année 2022). Ce décret comprend notamment les dispositions légales nécessaires au renforcement de l'identification et de divulgation des informations sur la propriété effective, en cohérence avec les recommandations de l'assistance technique du FMI. Par ailleurs, le gouvernement a initié l'informatisation des procédures de passation des marchés publics à travers le système intégré de gestion des marchés publics (SIGMAP), lancé officiellement par le Président de la République le 29 août 2022. La feuille de route pour le déploiement du SIGMAP a été transmise début mai 2023 aux commissions gouvernementales chargées de son examen, avant une adoption attendue d'ici la fin juin 2023 (adoption initialement prévue pour avril 2023).
- Le renforcement de la gestion de la dette publique. Un arrêté interministériel a été signé le 5 décembre 2020, chargeant la Direction Générale de la dette publique (DGDP) d'évaluer et de surveiller tous les nouveaux contrats de dette, y compris leur cohérence avec la conditionnalité du programme, et de faire respecter la déclaration de dette des entreprises publiques. A cet effet, nous sommes en train de finaliser un Projet de Loi sur l'endettement public afin d'harmoniser le cadre juridique régissant la gestion de la dette publique.



- L'amélioration de la supervision des entreprises publiques (EP) et la gestion des risques associés. Les principales EP (Générale des carrières et des mines (Gécamines), Société minière de Bakwanga (MIBA), Régie de distribution d'eau (REGIDESO), Société nationale d'électricité (SNEL), Régie des voies aériennes (RVA), Société nationale des chemins de fer du Congo (SNCC) et Société commerciale des transports et des ports (SCTP)) produiront leurs états financiers régulièrement et le gouvernement, avec l'assistance technique du FMI, produira un rapport consolidé de la situation financière des entreprises publiques qui sera publié sur le site internet du ministère du Portefeuille.
- *Le renforcement de la gestion des investissements publics* (voir ¶23).
- *Comptabilité publique et gestion de trésorerie* :
  - La restauration de la fonction comptable de l'Etat. En mars 2022, nous avons signé le décret portant création de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP), signé le décret fixant le cadre et les structures organiques de la DGTCP en décembre 2022 et des nominations à des postes clé ont été finalisées en février 2023 après un processus de recrutement compétitif. La DGTCP doit maintenant être rendue totalement opérationnelle, en parachevant le processus de recrutement des responsables des autres postes de commandement et de collaboration, dont les chefs des Divisions, de bureaux et les autres agents dans le cadre d'un processus compétitif et tout en garantissant les moyens financiers et matériels pour son bon fonctionnement. L'arrêté organisant le fonctionnement du réseau national des comptables publics a été signé en mars 2023 (octobre 2022 initialement prévu). Nous continuons à travailler sur les décrets portant procédures de comptabilisation des dépenses et des recettes publiques : initialement prévue en octobre 2023, la signature pourrait intervenir d'ici à la fin de l'année 2023.
  - L'amélioration de la gestion de la trésorerie. Il est indispensable de renforcer la coordination au niveau technique afin d'assurer un pilotage fin et informé de la gestion de trésorerie. Dans ce but, la commission du Plan de Trésorerie piloté par la DGTCP et rassemblant les experts du ministère des Finances, du ministère du Budget et de la BCC a été réactivée en mai 2023 pour discuter les flux de trésorerie enregistrés et attendus, tant en recettes qu'en dépenses de façon hebdomadaire.
  - La mise en place du Compte Unique du Trésor (CUT). Nous consoliderons progressivement l'ensemble des comptes de l'Etat, y compris ceux liés aux comptes spéciaux et budgets annexes. Le processus pour aller vers l'opérationnalisation du CUT inclut le recensement des comptes des administrations ouverts à la Banque Centrale, qui a été terminé, mais l'étape concernant les comptes ouverts dans les banques commerciales n'a pas pu être réalisée en mars 2023 pour des raisons d'ordre logistique liées à la constitution des équipes devant conduire des missions de descente sur terrain. Suivant un chronogramme à convenir avec les équipes techniques, ces missions seront réalisées en juillet 2023. Le gouvernement a par ailleurs bénéficié en avril 2023 de l'assistance technique du FMI pour la mise en place du cadre réglementaire, ce travail technique ayant permis l'élaboration du décret délimitant le



périmètre et la structure du CUT et fixant les modalités de son fonctionnement. Ce décret a été signé le 31 mai 2023 (RS pour fin mai 2023).

- La réduction des paiements en espèces. Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle loi portant sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme du 27 décembre 2022, nous nous engageons à mettre en place un cadre d'exécution des opérations du Trésor, conforme aux dispositions de la loi, particulièrement en ce qui concerne les articles 23 et 24, avec l'objectif de réduire significativement les paiements en espèces. A cet effet, nous nous assurerons d'ici fin septembre 2023 que les institutions publiques disposent de sous-comptes d'opération à la BCC, une condition préalable aux paiements par transferts bancaires.
- *La numérisation du système de gestion des finances publiques.* Au-delà de la digitalisation de la collecte des recettes, le gouvernement souhaite mettre en place un système intégré de gestion des finances publiques (GFP) pour interconnecter les différents systèmes informatiques des finances publiques existants et développer les modules de comptabilité et de gestion budgétaire. Ainsi, nous adopterons, d'ici à fin juin 2023, le plan d'orientation globale POG de numérisation du système de gestion des finances publiques. Aussi, un cadre institutionnel de coordination et d'orientation du système numérique de GFP sera mis en place au travers de la signature d'un décret portant création de la Direction Générale des systèmes d'information financière. Ce service public aura pour mission de planifier l'évolution et le développement des systèmes d'information des finances publiques, d'assister la maîtrise d'ouvrages pour les projets liés à la GFP et d'assurer la sécurité, l'intégrité, la fiabilité ainsi que la régulation technique des systèmes d'information des finances publiques.

**25. Nous explorons une refonte du cadre budgétaire pour ancrer la politique budgétaire sur un solde à moyen terme hors ressources extractives.** D'importantes avancées ont été faites ces dernières années dans la mobilisation des recettes extractives notamment par le biais du code minier de 2018 et des efforts de mobilisation de recettes. Pour continuer à renforcer le cadre budgétaire et éviter des politiques budgétaires procycliques en relation avec les prix des minerais, nous avons demandé une assistance technique du département des affaires budgétaires du FMI pour travailler sur un cadre budgétaire qui permettra de gérer les défis découlant de la volatilité des prix de minerais. En attendant, nous comptons renforcer nos statistiques budgétaires pour bien identifier et capter les recettes extractives. Comme pour d'autres exportateurs de matières premières, ce cadre permettra l'élaboration de politiques budgétaires moins cycliques prenant en compte la volatilité et l'incertitude et la gestion des risques fiscaux.

### ***Amélioration des statistiques des Finances et Dettes Publiques***

**26. Une amélioration des statistiques des finances publiques et de la dette renforcera notre capacité institutionnelle.** Après avoir renforcé nos statistiques budgétaires avec la préparation et publication régulière du TOFE en format MSFP par la DGTCP, élaboré à partir des TOFE MSFP 1986 pour être publié dans l'annuaire statistique du FMI ; nous comptons rendre

opérationnel le nouveau schéma comptable restreint en vue de l'utilisation de la Balance Générale des Comptes du Trésor (BGCT) comme source principale du TOFE au format MFSP 2014. Pour les statistiques de dettes publiques, la DGDP compte rétablir la publication régulière trimestrielle des statistiques sur la dette du secteur public suivant le Guide pour les Compilateurs et les Utilisateurs de 2013 et qui seront publiés sous « *Quarterly Public Sector Debt Statistics (QPSDS)* » à partir du deuxième trimestre 2023.

## Politiques monétaire, financière et de change

**27. Face aux pressions inflationnistes, nous resserrons la politique monétaire d'ici à fin 2023.** La BCC a été plus proactive dans la gestion de la liquidité, notamment avec un élargissement conséquent des fourchettes de bons BCC. Elle renforcera davantage ses actions pour réduire les pressions inflationnistes et limiter le niveau de la liquidité excédentaire. À cet effet :

- *La BCC continuera à surveiller l'évolution de la conjoncture économique et de la liquidité, ainsi que les facteurs pouvant les affecter. Elle proposera un resserrement du taux directeur à la prochaine réunion du Comité de politique monétaire (CPM), en juin 2023. Si nécessaire, le CPM agira pour resserrer davantage la politique monétaire et éponger une liquidité excessive en augmentant davantage le taux directeur.*
- *Le coefficient de réserve obligatoire pour les dépôts en monnaie locale sera renforcé comme instrument de politique monétaire. La BCC proposera au CPM de fixer le coefficient de réserve obligatoire sur les dépôts en monnaie nationale à 10% en juin 2023, contre 0% aujourd'hui. Il est estimé que ce coefficient permettra d'absorber environ 300 milliards CDF de liquidité excédentaire structurelle. Cette mesure permettra entre autres d'absorber l'entièreté de l'impact de la réduction de 2,5% du stock cristallisé de réserves obligatoires sur dépôts en monnaie étrangère (1130) (équivalent à un peu moins de 2% du stock de dépôts en francs congolais). Si nécessaire, le CPM haussera le coefficient de la réserve obligatoire pour absorber une hausse soutenue des liquidités excédentaires.*
- *L'encours de bons BCC, qui a augmenté de manière importante en 2022, a constitué le principal instrument d'absorption partielle de la liquidité excédentaire jusqu'à l'augmentation des coefficients de réserves obligatoires pour les dépôts en monnaie locale. Pour renforcer le rôle de cet instrument dans la transmission de la politique monétaire, les fourchettes d'offres de bons BCC seront modulées afin d'absorber la liquidité excédentaire cyclique, alors que la réserve obligatoire sur les dépôts en monnaie nationale absorbera la part structurelle.*

**28. Nous continuons à renforcer notre position externe :**

- Nous avons atteint l'objectif d'accumulation de réserves internationales. A fin 2022, nous avons accumulé des réserves nettes de 1 200 millions de dollars, contre l'objectif ajusté de 1 146 millions de dollars (**CR à fin décembre 2022**). Les achats nets de devises y contribuant à hauteur de 381 millions de dollars.

- Nous demandons également la modification du CR sur les réserves internationales nettes (RIN) pour la fin juin 2023. Nous restons déterminés à saisir toute opportunité d'accumulation de réserves, qui restent faibles (2 mois d'importations à fin 2022). Étant donné l'incertitude et les risques accrus, nous visons une accumulation nette d'au moins 250 millions de dollars au premier semestre 2023 (**CR à fin juin 2023**) et de 700 millions d'ici à fin 2023 (**CR à fin décembre 2023**). Concernant notre demande de modification du CR sur les RIN à fin juin 2023, nous avons l'intention d'abaisser le plancher proposé sur les variations des RIN pour la fin juin 2023 à 250 millions de dollars (plutôt que 430 millions de dollars) sur la base du manque à gagner important dans les paiements de la taxe minière en devises et les décaissements de l'aide budgétaire. Cet niveau reflète également la baisse attendue des soldes des comptes en devises auprès des correspondants locaux (voir ¶31), l'absence de toute nouvelle garantie sur des emprunts de l'administration centrale et le remboursement prévu des garanties existantes.
- Nous demeurons résolus à l'amélioration de nos données sur les réserves extérieures. Afin d'éviter que des actifs grevés ou n'étant pas inconditionnellement disponibles soient comptabilisés dans les RIN, nous nous assurerons que tous ces actifs à la BRI soient détenus dans des sous-comptes distincts. De plus, pour nous assurer de la fiabilité des données historiques, nous avons fait revalider les données sur les variations des RIN depuis fin-décembre 2020.

**29. Nous restons résolus à maintenir la flexibilité du taux de change.** À cet effet :

Il est important que le taux de change demeure un amortisseur de chocs externes. Notre politique de change restera guidée par les objectifs d'adéquation des réserves et de stabilité des prix. La politique d'intervention de la BCC continuera d'être guidée par la nécessité d'accumuler des réserves d'une part, et d'atténuer les épisodes d'extrême volatilité du taux de change susceptibles de compromettre la stabilité macroéconomique d'autre part.

Nous continuerons à nous assurer que le cours indicatif du franc congolais reflète les forces du marché. Dans ce contexte, le 8 mai 2023, nous avons éliminé l'interdiction qui était faite aux banques en 2020, d'appliquer un taux de change vendeur excédant une marge de 2,5% du taux indicatif publié par la BCC à la clôture de la veille.

Finalement, nous continuerons à respecter nos engagements quant à (i) la non-imposition ou l'intensification de restrictions à l'exécution des paiements et des transferts pour les transactions internationales courantes ; (ii) la non-introduction ou la modification de pratiques de devises multiples ; (iii) la non-conclusion d'accords de paiement bilatéraux incompatibles avec l'article VIII ; et (iv) la non-imposition ou intensification de restrictions à l'importation pour des raisons de balance des paiements (**CR continus**).

**30. La modernisation du cadre de la politique monétaire va se poursuivre :**

- La conduite prudente de la politique monétaire repose sur l'absence de toute avance faite par la BCC pour financer le déficit budgétaire public, conformément à la loi organique de la BCC, la loi

relative aux finances publiques et au pacte de stabilité entre le gouvernement et la BCC. À cette fin, nous respecterons les plafonds sur les variations du crédit net de la BCC à l'État et des avoirs intérieurs nets de la BCC (**CRs**). La BCC s'abstiendra également de contracter de nouvelles garanties pour des emprunts de l'administration centrale, et débitera comme prévu les dépôts mis en garantie pour des emprunts existants au profit des réserves internationales (**OI**).

- Depuis janvier 2022, la réserve obligatoire sur les dépôts en devises est constituée en devises pour les dépôts excédent leur niveau à fin 2021. La portion de cette réserve constituée en monnaie nationale, un stock cristallisé de 2 375,6 milliards CDF, vestige de l'ancien système, sera réduit de 59 milliards CDF (2,5%) d'ici fin juin 2023 et de 118,7 milliards CDF (5%) d'ici fin 2023, pour être convertie en réserve constituée en devises. Nous ponctionnerons la liquidité additionnelle en monnaie nationale résultant de cette réforme (¶127). En juin 2023, nous publierons une instruction 10 révisée régissant les réserves obligatoires ; le stock cristallisé de réserves sera ensuite ajusté pour tenir compte des fluctuations du taux de change, et la sur-provision des réserves obligatoires sur les dépôts en devises constituée en monnaie nationale sera restituée aux banques commerciales concernées.
- Avec un programme pluriannuel d'assistance technique du FMI, nous allons finaliser la mise en place du système de prévisions et d'analyses de politiques (FPAS) d'ici à 2024 et passer à son opérationnalisation pour renforcer le processus décisionnel en matière de politique monétaire. Nous prendrons les mesures d'accompagnement nécessaires à l'amélioration des capacités d'analyse et de prévision économiques de la BCC, et ses communications.
- Suivant les principes énoncés dans le [Code de transparence des banques centrales](#), nous avons publié un calendrier des réunions du comité de politique monétaire. Nous nous sommes engagés à communiquer extensivement sur les décisions du Comité, notamment à travers un communiqué et une conférence de presse par la BCC à l'issue de ces réunions. Les actions de renforcement de la communication porteront également sur les politiques et les réformes mises en œuvre par la BCC, afin d'en augmenter la visibilité.

### **31. Nous continuerons à renforcer les mécanismes de gouvernance de la BCC en mettant en œuvre les recommandations de l'évaluation des sauvegardes de 2020 :**

- L'analyse des besoins de recapitalisation de la BCC, validée par son Conseil du 7 novembre 2022, servira de base à la signature d'un nouveau protocole d'accord entre le gouvernement et la BCC sur la mise en œuvre de cette recapitalisation (**RS à fin septembre 2023**). La recapitalisation de la BCC renforcera son autonomie financière et opérationnelle et soutiendra à terme les opérations de politique monétaire.
- Les états financiers de la BCC seront produits en conformité avec l'IFRS à partir de l'année fiscale 2023. Afin de compléter cette réforme avec l'assistance technique du FMI, nous nous engageons à (i) recruter et à former le personnel aux normes IFRS ; (ii) finaliser l'audit externe de la Caisse de Retraite de la BCC, qui est en cours ; (iii) effectuer l'audit externe des comptes pour l'année de référence ; et (iv) faire une étude actuarielle portant sur les avantages du personnel.

- Une Cellule responsable de la passation des marchés sera mise en place d'ici fin juillet 2023. Cette unité sera chargée de finaliser les règles de passation des marchés, pour lesquelles la BCC a demandé l'assistance technique de la Banque mondiale. Ces règles seront adoptées par le conseil d'administration de la BCC d'ici fin novembre 2023 (initialement prévu pour juin 2022).
- La BCC renforcera la gestion des réserves de change en plafonnant les dépôts en devises chez les correspondants locaux (excluant les dépôts utilisés comme garantie pour des emprunts de l'administration centrale) à 250 millions de dollars d'ici fin juin 2023 et à 200 millions fin décembre 2023 (**CR à fin juin 2023 et fin décembre 2023 respectivement**). De plus, nous ne débiterons pas les réserves internationales si cela ferait augmenter le solde des comptes chez des correspondants locaux au-delà du plafond le plus récent. Nous avons clôturé un compte en devises en avril et comptons en clôturer un autre d'ici fin juin 2023. Nous n'ouvrons pas de nouveaux comptes en devises chez les correspondants locaux. Finalement, d'ici fin juillet 2023, la BCC préparera un plan de fermeture des comptes en devises auprès des correspondants locaux.
- La BCC établira une fonction de conformité ayant comme piliers la LBC/FT, la déontologie ainsi que la lutte contre la fraude interne et externe. Une cartographie des risques internes LBC/FT est en cours d'élaboration et sera validée par le Conseil de la BCC.
- La BCC continuera à renforcer l'indépendance et la capacité de sa fonction d'audit interne, notamment avec l'approbation par le Conseil de la BCC d'une charte de l'audit interne mise à jour prévue en juin 2023 (initialement prévue fin 2022).
- Le comité d'audit de la BCC a finalisé son premier rapport annuel, dont un résumé sera publié dans le rapport annuel 2022 de la BCC.
- La BCC renforcera les cadres opérationnels et la gouvernance de sa gestion des réserves internationales et d'aide d'urgence à la liquidité, avec l'assistance technique du FMI sur ce dernier point.

**32. Nous réduisons l'utilisation d'argent liquide pour les opérations de la BCC.** La BCC s'engage à limiter les transactions effectuées en espèces. Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle loi portant sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme du 27 décembre 2022, nous nous engageons à mettre en place un cadre d'exécution des opérations du Trésor et de la BCC conforme aux dispositions de la loi, particulièrement en ce qui concerne les articles 23 et 24 (**proposition de RS pour fin mai 2024**). Dans ce cadre et pour contribuer à l'éventuelle sortie de la liste grise du GAFI, la BCC révisera les instructions 15 et 15bis afin de les aligner aux normes du GAFI.

**33. La mise en œuvre des recommandations de la revue de la stabilité du secteur financier (FSSR) est essentielle pour le renforcement de la surveillance et de la réglementation du secteur financier.** En se fondant sur le programme d'assistance technique appuyé par le FMI sur la période 2023-26, notre stratégie est de mettre en œuvre les recommandations suivantes :

- *Réglementation du secteur financier* : la promulgation de la nouvelle loi bancaire en décembre 2022, était un jalon indispensable dans l'avancée des réformes, notamment pour la révision ou la définition de nouvelles règles prudentielles pour les établissements de crédit et les sociétés financières, dont les établissements de paiement. Afin de rendre conforme sa réglementation à la nouvelle loi bancaire ainsi qu'aux standards internationaux, la BCC, avec l'assistance technique du FMI, procédera à la révision des instructions 17, 18, 21 et 22 pour les établissements de crédit autres que les institutions de microfinance, 19 pour les établissements de crédit et sociétés financières ainsi que les instructions 7, 8 et 41 pour les institutions de microfinance ; elle rédigera en outre de nouvelles Instructions sur le contrôle interne, l'agrément et la gouvernance pour les sociétés financières en général, ainsi qu'une instruction sur les établissements de paiement (**proposition de RS pour fin novembre 2023**). La BCC publiera une instruction sur l'identification et la gestion des risques associés aux transactions entre parties liées conforme au 20<sup>e</sup> Principe fondamental de Bâle (**RS pour fin novembre 2023**) et définira la réglementation prudentielle pour les établissements de paiement d'ici décembre 2023.
- *Supervision du secteur financier et simulations de crise (stress tests) bancaires* : Après la conclusion d'une mission-pilote de contrôle des dossiers de crédit (avec assistance technique du FMI) en mai 2023, les contrôles sur site seront organisés pour d'autres banques à partir de juin 2023. Nous mettrons en place un comité chargé des simulations de crise (*stress tests*) pour les prêts non performants (incluant la préparation des données nécessaires), doté de ressources suffisantes pour recevoir une formation. Pour renforcer la capacité de la BCC, nous allons recruter et retenir des experts bancaires et déployer une supervision basée sur les risques, ainsi qu'un service dédié aux risques informatiques au sein de la DSIF d'ici septembre 2023 (initialement prévu pour décembre 2022).
- *Gestion de crise et filet de sécurité financière* : la BCC adoptera, d'ici fin-décembre 2023, une instruction précisant les éléments à inclure dans les plans de prévention et de redressement des banques, y compris les scénarios de crise de liquidité et de perte d'une ou plusieurs relations de correspondant bancaire ; les banques commerciales devront soumettre ces plans à la BCC d'ici décembre 2024. La BCC alignera avec les meilleures pratiques internationales le cadre de fourniture de liquidité d'urgence aux institutions financières solvables confrontées à une illiquidité temporaire ; et procédera à une revue des accords de coopération transfrontaliers avec tous les pays d'origine des maisons mères des banques établies en RDC, dans l'optique d'intégrer la planification du redressement et de la résolution.
- *Mandat de stabilité financière et politiques macroprudentielles* : afin d'appuyer les travaux du Comité de Stabilité Financière, créé en novembre 2021, nous allons créer une fonction de stabilité financière et la doter des ressources nécessaires; nous continuerons à renforcer la surveillance des institutions financières non bancaires ; et nous allons développer des outils de surveillance et d'alerte précoce pour analyser l'interdépendance et les interconnexions sectorielles.

**34. Notre stratégie nationale d'inclusion financière sera finalisée d'ici juin 2023.** Prévue initialement pour décembre 2022, elle s'appuie sur le rapport de la Banque mondiale sur le

développement du secteur financier. La stratégie vise les objectifs ci-après : (i) améliorer l'accès aux services et produits financiers ; (ii) faire augmenter le crédit aux ménages et aux petites et moyennes entreprises ; (iii) accroître l'utilisation de l'argent mobile et autres services fintech ; (iv) éduquer et protéger les consommateurs ; (v) renforcer l'infrastructure et les institutions ; et (vi) accroître la gamme de services d'assurances offerte aux particuliers et aux entreprises. Nous travaillerons aussi à restructurer et renforcer les institutions de microfinance, qui ont le potentiel de soutenir l'inclusion financière.

## **Réformes structurelles : améliorer la gouvernance et l'environnement des affaires**

### **35. L'amélioration de la gouvernance et la lutte contre la corruption restent au cœur de la stratégie du gouvernement :**

- Nous renforcerons l'Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption (APLC) placée sous la Présidence, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) et aux meilleures pratiques internationales.
- En octobre 2022, l'office des Nations unies contre les drogues et le crime (ONUDC) a accusé réception des informations envoyées par le gouvernement pour le deuxième cycle du mécanisme d'examen de l'application de la CNUCC, préalable à l'examen par deux pays pairs.
- Conformément à notre engagement, les dirigeants de la Cour des comptes, de même que l'ensemble de ses nouveaux magistrats, ont été nommés et ont prêté serment devant le Président de la République le 31 août 2022. Nous renforçons les moyens de la Cour des comptes, y compris via une dotation budgétaire de 49 milliards CDF dans la Loi de Finances pour 2023, contre 22 milliards en 2022.
- Autres avancées notables : la validation de la Politique Nationale de la Réforme de la Justice (PNRJ), et la validation de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption (ministère de la Justice, APLC, OSCEP et autres institutions et partenaires). L'Inspection générale des Finances poursuit ses missions de contrôle et a publié plusieurs rapports sur son [site internet](#).

### **36. Nous poursuivons nos efforts de transparence et de gouvernance du secteur minier :**

- Le processus de validation de la RDC par le Secrétariat International de l'ITIE a été finalisé et le Conseil d'administration de l'ITIE a annoncé le 13 octobre 2022 que la RDC a obtenu un score général élevé, montrant une réponse satisfaisante à la plupart des exigences. Cette validation montre toutefois que des progrès peuvent encore être accomplis, notamment en termes de renforcement de la transparence et de la publication des bénéficiaires ultimes des contrats miniers, et le gouvernement est décidé à mettre en œuvre ces recommandations. Au-delà de cette validation, le gouvernement continuera à soutenir le travail de l'ITIE, y compris en respectant les dotations budgétaires nécessaires à son fonctionnement.
- Le gouvernement s'appuiera sur plusieurs rapports de l'ITIE publiés en février et mars 2023 : le rapport ITIE 2020-2021, le rapport thématique sur le renforcement des divulgations des



entreprises publiques du secteur extractif de la RDC, et le rapport sur les obligations sociales et environnementales des Entreprises Extractives du Haut Katanga, du Lualaba et du Haut-Uélé.

- Nous continuerons à publier les nouveaux contrats (**RS continu**) en conformité avec les dispositions pertinentes du Code Minier et des exigences de la Norme ITIE, y compris les contrats renégociés.<sup>2</sup> Par ailleurs, les états financiers de la Gécamines, y compris les commentaires des auditeurs, continueront d'être publiés comme cela a été le cas pour les comptes 2020 et 2021.
- Enfin, compte tenu de l'importance de l'exploitation du cobalt (la RDC disposerait de 60 à 70% des réserves mondiales) et de la part du cobalt exploité de façon artisanale (estimée jusqu'à 20%), nous travaillons à améliorer les droits humains (y compris l'interdiction effective du travail des enfants) et les impacts sur l'environnement, qui garantiront un prix équitable pour les travailleurs artisanaux, et qui favoriseront une meilleure traçabilité des exportations et des retombées fiscales pour l'Etat.

### **37. Nous nous engageons à améliorer le cadre de LBC/FT et sa mise en œuvre :**

- En suivant un plan d'action convenu avec le GAFI, nous nous engageons à remédier aux lacunes identifiées par le GAFI ayant mené à l'inscription de la RDC sur la liste des juridictions sous surveillance renforcée (« liste grise »).
- Des progrès importants ont été faits, à commencer par la promulgation, le 27 décembre 2022, d'une nouvelle loi LBC/FT (n°22/068). Cette loi élargit l'application des mesures de LBC/FT à l'ensemble du secteur financier (au-delà des banques), interdit les comptes bancaires anonymes, renforce les mesures de vérification à l'égard des clients de virements électroniques, établit des exigences de base en matière de vérification préalable de la clientèle des correspondants bancaires, renforce les mesures de vérification préalable à l'égard des personnes politiquement exposées (PPE), renforce les mesures de vérification préalable à l'égard des PPE, et renforce les procédures de déclaration de patrimoine des PPE.
- Le rapport final de l'évaluation nationale des risques de BC/FT, élaboré avec l'assistance technique de la Banque mondiale, a été présenté au Conseil des Ministres du 21 avril 2023 et au Groupe d'examen de la coopération internationale du GAFI en mai 2023.
- Un décret créant une task force—chargée d'impulser les réformes nécessaires dans le cadre d'une stratégie nationale et d'en suivre les progrès—sera signé en juin 2023. Cette task force comprend un comité de haut niveau dirigé par le premier ministre, un comité interinstitutionnel et un secrétariat technique. Le travail de la CENAREF pour mettre en œuvre le plan d'actions convenu bénéficie de l'assistance technique de plusieurs partenaires (dont l'Union européenne,

<sup>2</sup> Selon la loi n° 18/001 modifiant et complétant la loi n° 007/2002 sur le code minier, toutes les conventions minières doivent être publiées dans les soixante jours suivant la date d'entrée en vigueur du contrat.



la Banque mondiale, les États-Unis et l'Allemagne) ; un comité d'assistance technique coordonne cet appui.

- Nous veillerons à i) assigner des autorités de surveillance pour tous les secteurs d'entreprises et professions non-financières désignées, et élaborer et mettre en œuvre un plan de surveillance fondé sur les risques ; ii) doter la CENAREF de ressources suffisantes et renforcer sa capacité pour mener ses missions ; iii) renforcer les capacités d'enquêtes et de poursuites en matière de LBC/FT ; et iv) appliquer efficacement un régime de sanctions financières ciblées liées au terrorisme et à son financement.

### **38. Nous sommes déterminés à accélérer les réformes pour stimuler l'investissement privé :**

- Avec la coordination de la cellule climat des affaires placée auprès de la Présidence de la République et de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI), le gouvernement a adopté une feuille de route comportant près de 70 réformes pour (i) la facilitation de la création d'entreprises (instauration d'un visa d'affaires, mise en place d'un guichet unique de délivrance des licences, permis et autorisations spécifiques), (ii) la facilitation de l'accès à l'électricité, (iii) la facilitation du transfert de propriété (avec une base de données des transactions du registre foncier, numérisation des plans cadastraux de Kinshasa, réduction des délais de mutation de 38 à 15 jours), et (iv) la facilitation des échanges internationaux (promotion des plateformes logistiques, mise en place de la commission de règlement des litiges commerciaux, et adoption de la loi sur le commerce et les échanges électroniques).
- Par ailleurs, nous voulons un système de perception fiscale juste et prévisible évitant les accusations de harcèlement fiscal (l'objectif de mobilisation des recettes ne doit pas être en opposition avec l'amélioration du climat des affaires) et nous travaillons à l'amélioration du système judiciaire pour la résolution des litiges commerciaux, avec l'application et la protection des droits de propriété et des droits contractuels.
- Enfin, lors du Conseil des Ministres du vendredi 26 août 2022, le Président de la République a annoncé la mise en place d'un Baromètre National du Climat des Affaires afin d'évaluer périodiquement le degré de satisfaction des agents économiques vis-à-vis des réformes et de tous les aspects liés à l'environnement des affaires. Le premier baromètre a été dévoilé le 6 juin 2023 et sera suivi d'un plan de mesures urgentes à partir de la feuille de route pour améliorer le climat des affaires.

### **39. Nous comptons renforcer notre cadre juridique et institutionnel de gestion des partenariats public-privé (PPP) et des risques budgétaires associés.** Principalement,

- En application de la loi PPP N°18/016 du 09 juillet 2018 relative aux PPP, nous comptons signer, d'ici à fin octobre 2023, les différents décrets d'application de la loi sus-évoquées règlementant : (i) les modalités d'octroi de garanties de l'Etat ; (ii) les modalités d'approbation des contrats PPP ; (iii) les modalités de saisine de l'établissement public ; (iv) les modalités de réalisation de

l'évaluation comparative préalable des options des PPP relativement à d'autres formes de la commande publique (**RS pour fin juin 2023**). Nous publierons également tous les contrats en PPP sur le site internet de l'ARMP.

- Dans l'objectif de renforcer les PPP, le cadre institutionnel sera révisé d'ici fin novembre 2023. Avec l'assistance technique du FMI, une version modifiée de la loi sur le PPP clarifiera les rôles et responsabilités (i) du Ministère du plan dans l'identification et la sélection des projets ; (ii) des ministères sectoriels dans la négociation des PPP avec l'assistance de l'UC-PPP ; et (iii) des ministères des Finances et du Budget dans l'approbation des projets PPP après leur évaluation, y compris l'analyse des risques budgétaires. En 2023, nous établirons le registre des garanties à la DGDP du ministère des Finances et un registre exhaustif des PPP à l'ARMP et l'UC-PPP.

**40. Nous mettrons en place toutes les mesures de sauvegardes nécessaires avant de rendre opérationnelle une banque nationale de développement ou toute nouvelle institution financière publique ou parapublique.** Un plan d'affaires, comprenant l'identification des sources de financement, une analyse des risques budgétaires, une structure de gouvernance solide et un système d'analyse de risque de crédit pour le portefeuille, sera préparé en coordination avec les services du FMI avant toute opérationnalisation. Lors de ses opérations, cette banque devra également respecter l'ensemble des procédures de passation de marché applicables aux institutions gouvernementales, et elle sera supervisée par la BCC. De plus, nous rationaliserons les agences et sociétés financières publiques pour consolider nos efforts.

#### • **Autres enjeux et suivi du programme**

**41. Nous continuerons à renforcer les capacités de nos institutions, avec l'appui de nos partenaires.** La fourniture d'assistance technique a contribué à des diagnostics essentiels pour la mise en œuvre de nos plans de réforme, y compris un diagnostic complet de la gouvernance, le FSSR et le PIMA. Une experte du département des affaires budgétaires du FMI (financée par le gouvernement du Japon dans le cadre du projet « Renforcer la soutenabilité budgétaire dans les États fragiles d'Afrique subsaharienne ») est en poste depuis novembre 2022, de même qu'un expert fiscal financé par la coopération Belge (Enabel) en poste à Kinshasa et qui travaille en étroite collaboration avec l'assistance technique du FMI. Nous nous réjouissons aussi de la disposition du département monétaire et des marchés de capitaux du FMI à placer des experts auprès de la BCC.

**42. Nous restons déterminés à améliorer nos statistiques, dont la qualité est globalement adéquate pour la surveillance et le suivi du programme.**

- Nous réitérons notre engagement à ce que les données prévues au PAT soient fournies de façon proactive dans les délais prescrits.
- Nous avons publié la nouvelle série révisée du PIB jusqu'à 2019, avec 2005 comme année de base, suivant le Système de comptabilité nationale (SCN) 1993. Nous avons travaillé avec AFRITAC Centre et le département des statistiques du FMI pour mettre à jour cette série pour les années 2020 et 2021, qui sera publiée d'ici fin juin 2023. Enfin, le rebasage du PIB sur l'année

2019 se fera dans le cadre des travaux de la migration au SCN 2008 qui vont être lancés en 2023.

- Depuis mars 2023, la BCC transmet mensuellement ses indicateurs de solidité financière au FMI afin qu'ils soient publiés.
- La BCC s'engage à ce que la DSIF fournisse des droits d'accès aux statisticiens de la Direction de recherche et de statistiques (DRS) et de la Direction des Analyses Économiques (DAE) leur permettant de télécharger les états financiers agrégés des banques, dans l'optique de produire des données monétaires plus fiables et actualisées.
- Nous continuerons à soutenir l'Institut national de la statistique et les autres institutions gouvernementales en charge de produire des statistiques officielles dans l'accomplissement de leurs missions, et nous comptons sur la poursuite de l'assistance technique et financière de nos partenaires. Nos priorités comprennent l'amélioration de la collecte des données sur la dette, en particulier sur les entreprises publiques et les provinces, et la gestion de la dette ; l'amélioration de la qualité et de la fréquence de transmission des données par la BCC ; et le renforcement de la précision des indicateurs économiques.

**43. Le programme au titre de la Facilité élargie de crédit continuera d'être évalué sur la base de critères de réalisation quantitatifs, d'objectifs indicatifs et de repères structurels (tableaux 1 et 2) lors de revues semestrielles.** Les définitions des concepts et indicateurs clés, ainsi que les exigences en matière de fourniture de données, sont énoncées dans le protocole d'accord technique ci-joint. Les cinquième et sixième revues devraient être achevées respectivement le 15 septembre 2023 et le 15 mars 2024 ou après, sur la base des dates de test pour les critères de performance périodiques à fin juin 2023 et fin décembre 2023, respectivement. Sous la direction du ministre des Finances, du ministre du Budget et de la Gouverneure de la BCC, une troïka technique présidée par le ministère des Finances et comprenant le ministère du Budget et la BCC est chargée de suivre la mise en œuvre du programme. Le CTR assurera la coordination, le secrétariat technique et la liaison avec le FMI dans la transmission des informations à partager avec les services du Fonds conformément au PAT. Les auditeurs externes de la BCC valideront les critères quantitatifs monétaires et les transactions sur le compte suivi par le FMI et logé à la BRI aux dates de test.

**Tableau 1. République démocratique du Congo : Proposition des critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs pour l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit**

	2022				2023										2024
	fin décembre				fin mars			fin juin		fin septembre		fin décembre		fin mars	
	CR				OI			CR		OI		OI		OI	
	CR No. 22/390	Ajusté	Réalisation Préliminaire	Status	CR No. 22/390	Réalisation Préliminaire	Status	CR No. 22/390	Changement Proposé	CR No. 22/390	Changement Proposé	CR No. 22/390	Proposé	Proposé	
<b>Critères de Réalisation Quantitatifs</b>															
Planchers sur les variations des réserves internationales nettes de la BCC (millions USD)	1,140	1,146	1,200	Satisfait	100	-324	Non satisfait	430	250	700		700	700	200	
Plafonds sur les variations du crédit net de la BCC au gouvernement (milliards CDF) 1/	1,008	996	-519	Satisfait	405	253	Satisfait	405		405		405	405	0	
Plafonds sur les variations des avoirs intérieurs nets de la BCC (milliards CDF)	363	351	49	Satisfait	450	796	Non satisfait	450		450		450	300	0	
Plafonds sur l'accumulation d'arriérés de paiement extérieurs (millions USD) 2/	0		0	Satisfait	0	0	Satisfait	0		0		0	0	0	
Planchers du solde budgétaire intérieur (base caisse, milliards CDF)	-1,570	-2,735	-1,620	Satisfait	-560	-746	Non satisfait	-430		-800		-1,000	-831	-213	
Plafonds de souscription ou de garantie de nouvelle dette extérieure par le secteur public (valeur actuelle, millions USD)	1,300		697	Satisfait	1,180	468	Satisfait	1,500		1,750		2,020	2,500	1000	
Plafonds sur les niveaux des avoirs en devises de la BCC détenus auprès des correspondants domestiques (millions USD)					300	317	Non satisfait	250		250		200	200	200	
<b>Objectifs Indicatifs</b>															
Plafonds sur les variations des dépôts de la BCC utilisés comme garantie/collatéral pour des emprunts de l'administration centrale (millions USD)	-150		-115	Non satisfait	-20	-21	Satisfait	-34		-47		-61	-61	-6	
Planchers sur les recettes de l'administration centrale (milliards CDF)	14,500		18,928	Satisfait	3,660	3,361	Non satisfait	10,723		16,321		20,499	20,191	4,486	
Planchers des dépenses sociales (milliards CDF)	77		60	Non satisfait	19	0	Non satisfait	42		64		75	75	21	
Plafonds de l'accumulation des arriérés de salaires de l'administration centrale (millions USD)	0		0	Satisfait	0	0	Satisfait	0		0		0	0	0	
Plafonds sur la masse salariale (milliards CDF)								3,560		5,345		7,130	7,130	0	
Plafonds sur les dépenses publiques exécutées en procédures d'urgence (en pourcentage de total des dépenses sur ressources propres).										12			10	10	
<b>Postes pour mémoire :</b>															
<b>Ajustements</b>															
Appui à la balance des paiements (millions USD)	426		452		298	0		393	600	458	640	486	664	250	
Produit des privatisations (millions USD)	0		0		0	0		0		0		0	0	0	
Paiements au titre du service de la dette extérieure (millions USD)	281		288		156	114		187	165	320	224	370	289	100	
Réserves obligatoires pour les dépôts en devises (milliards CDF)	1,848														
Paiement des arriérés intérieurs (milliards CDF)	304		1,495		339	130		1,093		1,614	1,278	2,008	1,582	151	
Investissements sur ressources intérieures (milliards CDF)	2,403		2,376		1,193	189		1,723	1,959	2,566	1,750	3,555	2,130	2,172	
Recettes de l'administration centrale (milliards CDF)					3,660			10,723		16,321	15,987	20,499	20,191	4,486	
<b>Autres</b>															
Plafonds de la dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par le secteur public (valeur nominale, millions USD)	2,522		1321		1,575			2,180		2,620		3,175			

Sources: autorités congolaises; et estimations et projections du FMI.

1/ Les plafonds sont positifs pour tenir compte de l'utilisation partielle de l'allocation de DTS à des fins budgétaires (voir Rapport du FMI no. 22/3, Encadré 1)

2/ Continu.

**Tableau 2. République démocratique du Congo : Repères structurels pour l'accord au titre de la FEC**

Actions	Objectif	Date	Statut
Demande d'accord FEC			
Conseil de la BCC entièrement constitué conformément aux exigences de la loi de 2018 sur la banque centrale	Améliorer la gouvernance de la banque centrale conformément aux recommandations de l'évaluation des sauvegardes	Action préalable	Satisfaite
Adoption de la feuille de route ITIE 2021-23 sur la transparence minière (validation par le Conseil des Ministres)	Améliorer la transparence dans le secteur minier	Action préalable	Satisfaite
Première revue			
Publication des états financiers complets 2020 de la Gécamines, y compris les commentaires des auditeurs	Améliorer la transparence dans le secteur minier	Fin août 2021	Satisfait
Consolidation de tous les documents juridiques sur les recettes non fiscales dans un seul document	Rationaliser les recettes non fiscales	Fin septembre 2021	Satisfait
Soumission au Parlement du projet de nouvelle loi sur les banques commerciales intégrant les commentaires du FMI	Améliorer la supervision bancaire	Fin novembre 2021	Non satisfait
Publication de tous les nouveaux contrats miniers	Améliorer la transparence dans le secteur minier	Continu	Satisfait
Deuxième revue			
Adoption du nouveau règlement sur les réserves obligatoires de la BCC pour les nouveaux dépôts en devises	Améliorer la stabilité du système bancaire	Fin décembre 2021	Satisfait
Signature d'un protocole d'accord entre la BCC et le ministère des Finances pour régulariser l'encours de crédit de la BCC au gouvernement	Renforcer le cadre de la politique monétaire	Fin décembre 2021	Satisfait
Mise en œuvre intégrale de SYDONIA World pour le guichet unique électronique dans 10 bureaux supplémentaires de douane	Améliorer l'administration des douanes	Fin décembre 2021	Satisfait
Recruter un cabinet pour effectuer un audit externe de BCECO pour les années 2017-21	Améliorer l'efficacité des investissements publics	Fin mars 2022	Satisfait
Publication de tous les nouveaux contrats miniers	Améliorer la transparence dans le secteur minier	Continu	Non satisfait

**Tableau 2. République démocratique du Congo : Repères structurels pour l'accord au titre de la FEC (continu)**

Troisième revue			
Publier le contrat renégocié permettant le retour d'actifs miniers en faveur de l'État	Améliorer la transparence dans le secteur minier	Action préalable	Satisfaite
Signer un arrêté révisé pour rendre la collecte de la TVA comptable conforme à la législation existante et aux meilleures pratiques internationales, afin qu'elle s'applique aux sociétés minières, et non à des produits spécifiques	Améliorer l'administration de la TVA	Fin juin 2022	Satisfait
Publier un plan d'engagements budgétaires pour 2022 en ligne avec les objectifs du programme FEC	Améliorer la transparence budgétaire	Fin juillet 2022	Satisfait
Adopter un plan de rationalisation des charges non fiscales	Rationaliser la fiscalité	Fin septembre 2022	Non satisfait <sup>1/</sup>
Mettre pleinement en œuvre la première phase du STDA	Améliorer l'administration des droits d'accise	Fin septembre 2022	Non satisfait
Quatrième revue			
Signer un décret portant gouvernance budgétaire en ligne avec les recommandations de l'assistance technique	Améliorer la gestion des finances publiques	Fin octobre 2022	Satisfait
Valider l'analyse des besoins de recapitalisation de la BCC par son Conseil	Renforcer la solvabilité de la BCC	Fin novembre 2022	Satisfait
Publication de tous les nouveaux contrats miniers de même que les contrats renégociés selon les provisions du code minier et les recommandations de l'ITIE	Améliorer la transparence dans le secteur minier	Continu	Satisfait
Compléter l'audit des arriérés intérieurs (§19)	Améliorer la gestion des finances publiques	Fin décembre 2022	Satisfait
Signer un décret sur la gestion des investissements publics couvrant toutes les phases du cycle des projets, en ligne avec les recommandations du rapport PIMA (§ 23)	Améliorer la gestion des investissements publics	Fin mai 2023	Satisfait

**Tableau 2. République démocratique du Congo : Repères structurels pour l'accord au titre de la FEC (continu)**

Quatrième revue (suite)			
Mettre en place un cadre réglementaire délimitant le périmètre et la structure du compte unique du Trésor (§24)	Améliorer la gestion des finances publiques	Fin mai 2023	Satisfait
Publication de tous les nouveaux contrats miniers de même que les contrats renégociés selon les provisions du code minier et les recommandations de l'ITIE	Améliorer la transparence dans le secteur minier	Continu	Non satisfait
Cinquième revue			
Procéder à un inventaire des charges parafiscales des comptes spéciaux et des budgets annexes (§16)	Rationaliser la fiscalité	Fin juin 2023	
Signer l'ensemble des décrets d'application de la loi sur les partenariats public-privé (§39)	Améliorer la gestion des investissements publics	Fin juin 2023	
Mettre à jour le manuel d'exécution du budget pour y inclure les dispositions de la loi organique sur la gestion des finances publiques et signer le décret sur la comptabilité publique clarifiant les critères régissant le recours aux procédures d'urgence pour les dépenses (§24)	Améliorer la gestion des finances publiques	Fin juillet 2023	Proposé
Signer un décret précisant que les augmentations de salaire doivent être décidées conjointement par les ministres du Budget, des Finances et de la Fonction publique (§21)	Améliorer la gestion des finances publiques	Fin juillet 2023	Proposé
Compléter la deuxième phase du plan de rationalisation des charges non fiscales en lien avec les recommandations du FMI (§16)	Rationaliser les recettes non fiscales	Fin septembre 2023	Proposé
Signer un protocole d'accord sur l'implémentation de la recapitalisation de la BCC (§31)	Renforcer la solvabilité de la BCC	Fin septembre 2023	

**Tableau 2. République démocratique du Congo : Repères structurels pour l'accord au titre de la FEC (conclu)**

Cinquième revue (suite)			
Adopter une instruction sur les parties liées en ligne avec le vingtième Principe fondamental de Bâle (§33)	Renforcer la régulation bancaire et les normes prudentielles	Fin novembre 2023	
Réviser et compléter les instructions de la BCC pour se conformer à la nouvelle loi bancaire tel que décrit dans le MPEF §33	Renforcer la stabilité financière et la supervision bancaire	Fin novembre 2023	Proposé
Publication de tous les nouveaux contrats miniers de même que les contrats renégociés selon les provisions du code minier et les recommandations de l'ITIE	Améliorer la transparence dans le secteur minier	Continu	
Sixième revue			
Adopter un manuel de procédures de gestion des investissements publics (§23)	Améliorer la gestion des investissements publics	Fin décembre 2023	
Mettre en place un cadre d'exécution des opérations du Trésor et de la BCC, conforme aux dispositions de la loi LBC/FT (para 32)	Renforcer le cadre LBC/FT	Fin mai 2024	
Publication de tous les nouveaux contrats miniers de même que les contrats renégociés selon les provisions du code minier et les recommandations de l'ITIE	Améliorer la transparence dans le secteur minier	Continu	
Sources : autorités congolaises, et FMI. 1/ Le plan a été adopté le 7 octobre 2022 2/ Le personnel a récemment pris connaissance de certains contrats signés en mars 2022 qui n'ont pas été publiés. Les autorités ont désormais publié tous les contrats concernés. Toutefois, si ces informations avaient été disponibles au moment du troisième examen, elles auraient affecté l'évaluation de ce critère de référence structurel. Selon la loi n° 18/001 modifiant et complétant la loi n° 007/2002 sur le code minier, toutes les conventions minières doivent être publiées dans les soixante jours suivant la date d'entrée en vigueur du contrat.			



## Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique

1. Le présent **Protocole d'Accord Technique (PAT)** contient des définitions et des facteurs d'ajustement qui clarifient la mesure des critères de performance quantitatifs et des objectifs indicatifs dans les tableaux 1 et 2, qui sont joints au mémorandum de politiques économiques et financières. Sauf indication contraire, tous les critères de performance et objectifs indicatifs seront évalués en termes de flux cumulés depuis le début de chaque année civile.

### A. Définitions

2. Dans le PAT, l'**extérieur** et l'**intérieur** sont définis sur la base de la résidence.

3. **Couverture institutionnelle** : L'administration centrale comprend toutes les unités de l'administration qui exercent leur autorité sur l'ensemble du territoire économique. Toutefois, sauf indication contraire du présent protocole, l'administration centrale exclut les organisations à but non lucratif contrôlées et financées par elle. Le système bancaire est composé de la Banque centrale du Congo (BCC) ainsi que les institutions de dépôt.

4. Les **taux de change du programme** pour le PAT sont les suivants (cours indicatifs de la BCC au 31 décembre 2020) :

- Les variables libellées en dollars américains seront converties en francs congolais (CDF) en utilisant le taux de change du programme de 1971.8046 CDF pour un dollar américain.
- Les variables libellées en DTS seront évaluées au taux de change du programme de 2852.0774 CDF par DTS.
- Les variables libellées en euros seront évaluées au taux de change du programme de 2421.1594 CDF par euro.
- Les variables libellées dans des devises autres que le dollar américain, le DTS ou l'euro seront d'abord converties en dollars américains au taux de change officiel du 31 décembre 2020, USD / devise (tirés des *Statistiques financières internationales* du FMI) puis converties en francs congolais en utilisant le taux de change du programme CDF / USD.

5. Les **critères de réalisation quantitatifs** (CR) inclus dans le programme, tels que définis ci-dessous, se réfèrent aux réserves internationales nettes de la BCC, aux avoirs en devises de la BCC détenus auprès des correspondants domestiques, au crédit net de la BCC à l'État, aux avoirs intérieurs nets de la BCC, aux arriérés de paiements extérieurs, aux souscriptions ou de garanties de nouvelle dette extérieure par le secteur public, et au solde budgétaire intérieur (base caisse). Des critères de performance sont fixés pour fin juin 2023 et fin décembre 2023, tandis que des objectifs indicatifs sont fixés pour fin septembre 2023 et fin mars 2024.

6. En plus des CR spécifiques énumérés au paragraphe 5, comme pour tout arrangement du Fonds, **les CR continus** incluent également la non-introduction de restrictions de change et de pratiques de devises multiples. Plus précisément, la conditionnalité continue couvre (i) la non-imposition ou l'intensification de restrictions à l'exécution des paiements et des transferts pour les transactions internationales courantes ; (ii) la non-introduction ou la modification de pratiques de devises multiples ; (iii) non-conclusion d'accords de paiement bilatéraux incompatibles avec l'article VIII ; et (iv) non-imposition ou intensification de restrictions à l'importation pour des raisons de balance des paiements. Ces CR continus, compte tenu de leur caractère non quantitatif, ne sont pas repris dans le tableau CR annexé au MPEF.

## B. Critères de réalisation quantitatifs et facteurs d'ajustement

### Planchers sur les variations des réserves internationales nettes de la BCC

7. Définition : Les **réserves internationales nettes** (RIN) sont définies comme la différence entre les **réserves internationales brutes** de la BCC et la totalité de ses **engagements extérieurs**, à l'exclusion des allocations de DTS.

8. Définition : Les **réserves internationales brutes** sont définies conformément à la sixième édition du manuel de la balance des paiements et du manuel de la position extérieure globale (BPM6) et comme la somme des éléments suivants : i) les avoirs en or monétaire de la BCC détenus à l'étranger ; ii) les avoirs en DTS détenus à l'étranger ; (iii) l'encaisse en devise ; et iv) les créances convertibles sur les non-résidents, telles que les dépôts à l'étranger et les valeurs étrangères. Les éléments suivants sont exclus de la définition des réserves internationales brutes : les créances en devises sur les résidents, les avoirs en monnaie non convertible, les avoirs dont la disponibilité est sujette à des conditions, et les avoirs qui, d'une manière ou d'une autre, sont grevées ou gagées, y compris sans s'y limiter, les avoirs de réserves utilisées comme gages ou garanties d'engagements extérieurs tiers et les transactions de swap.

9. Définition : Les **engagements extérieurs** sont tous les engagements en devises de la BCC envers les non-résidents dont le FMI mais excluant les allocations de DTS.

10. Les **ajustements** ci-après s'appliqueront aux planchers des RIN :

- **Appui à la balance des paiements (ABP)** : les planchers des RIN seront ajustés à la hausse d'un montant équivalent à 50% de l'excédent d'ABP par rapport aux niveaux programmés. Les planchers des RIN seront ajustés à la baisse d'un montant équivalent à 50% du moins perçu par rapport aux niveaux programmés.
- **Paiements au titre du service de la dette extérieure** : les planchers des RIN seront ajustés i) à la hausse d'un montant équivalent au sous-paiement du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés ou ii) à la baisse d'un montant équivalent à l'excédent de paiement du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés.

- **Produit des privatisations en devises convertibles (PPDC)** : les planchers des RIN seront ajusté à la hausse d'un montant équivalant à 50% de la totalité de l'excédent du PPDC par rapport aux niveaux programmés. Il n'y aura pas d'ajustement à la baisse en cas de moins-perçu.

**11.** Définition : l'**ABP** comprend tous les dons et prêts extérieurs déboursés à l'administration centrale, à l'exclusion de ceux liés à des projets.

**12.** Définition : les **paiements au titre du service de la dette extérieure** de l'administration centrale sont définis comme les paiements de principal et d'intérêts dus aux créanciers extérieurs (à l'exclusion du FMI).

### **Plafonds sur les niveaux des avoirs en devises de la BCC détenus auprès des correspondants domestiques**

**13.** Définition : les **avoirs en devises de la BCC détenus auprès de correspondants domestiques** sont définis comme étant les avoirs de la BCC (i) de toute dénomination autre que le franc congolais ; (ii) détenus auprès d'institutions ou de filiales domiciliées en République Démocratique du Congo ; (iii) mais excluant les dépôts de la BCC utilisés comme garantie/collatéral pour des emprunts de l'administration centrale (tels que définis au §32).

### **Plafonds sur les variations des avoirs intérieurs nets de la BCC**

**14.** Définition : Les **avoirs intérieurs nets** (AIN) de la BCC sont définis comme la base monétaire (voir §15) moins les réserves internationales nettes (voir §7) moins les avoirs extérieurs exclus des réserves internationales, moins les **titres du Trésor au profit de la BCC** (§17), moins, à partir de décembre 2022, les réserves obligatoires constituées par les institutions de dépôt. Sur la base de cette définition, les AIN de la BCC comprennent : (i) le crédit net à l'État (administration centrale (voir §16) ; (ii) crédit au secteur privé ; (iii) crédit aux entreprises publiques ; (iv) crédit aux banques commerciales ; (v) les autres créances sur le reste de l'économie (sur d'autres institutions financières et d'autres institutions non financières) ; et (vi) les autres avoirs nets.

**15.** Définition : la **base monétaire** au sens strict est définie comme la somme de i) la circulation fiduciaire ; ii) les encaisses monétaires des banques ; iii) les dépôts des banques à la BCC ; iv) les dépôts du secteur privé non bancaire à la BCC ; et v) les dépôts des entreprises publiques à la BCC.

Les ajustements suivants seront apportés aux plafonds d'AIN :

- **ABP** : les plafonds d'AIN seront ajustés à la baisse d'un montant équivalent à 50% du ABP total au-delà du niveau programmé. Les plafonds d'AIN seront ajustés à la hausse d'un montant équivalent à 50% du moins perçu par rapport aux niveaux programmés.
- **Paiement du service de la dette extérieure** : les plafonds d'AIN seront ajustés (i) à la baisse d'un montant équivalent au sous-paiement du service de la dette par rapport aux montants programmés ; et (ii) à la hausse d'un montant équivalent à l'excédent des paiements du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés.

- **Réserves obligatoires pour les dépôts en devises** : Avant décembre 2022, les plafonds d'AIN seront ajustés à la hausse (à la baisse) par l'augmentation (diminution) des réserves obligatoires pour les dépôts en devises par rapport aux projections du programme (poste pour mémoire).
- **Produit de la privatisation** : les plafonds des AIN seront ajustés à la baisse, d'un montant équivalant à 50% de l'excédent du produit des privatisations (PPDC compris) par rapport aux niveaux programmés. Il n'y aura pas d'ajustement à la hausse des plafonds d'AIN en cas de moins-perçu.

### Plafonds sur les variations du crédit net de la BCC à l'État (CNE)

**16.** Définition : le **crédit net de la BCC à l'État** (CNE) est défini comme la différence entre les créances brutes de la BCC sur l'administration centrale et les dépôts de l'administration centrale à la BCC. Les dépôts du gouvernement comprennent ceux liés à la Convention sur la distribution des DTS entre le gouvernement et la BCC. Aux fins du suivi du programme, les dépôts de l'État liés aux projets financés sur ressources extérieures de même que les **titres du Trésor au profit de la BCC** sont exclus du CNE.

**17.** Définition : Les **titres du Trésor au profit de la BCC** sont des titres rémunérés émis par le Trésor afin de recapitaliser la BCC ou de régulariser les créances historiques de la BCC sur l'État, et couvrant les pertes d'exploitation passées, les pertes d'exploitation non garanties de 2011 et les années ultérieures, les paiements d'intérêts impayés pour les titres liés aux pertes d'exploitation de la BCC et les pertes de conversion de devises.. Ces titres incluent notamment les obligations du Trésor remboursables *in fine* prévues au *Protocole d'accord entre le Gouvernement et la Banque Centrale du Congo sur la régularisation de ses créances sur le Trésor public* de décembre 2021, et de son avenant d'avril 2022. Les crédits non rémunérés de la BCC à l'État, les titres du Trésor ne portant pas intérêt et les avances de la BCC au Trésor sont exclus de cette définition.

**18.** Les **ajustements** ci-après s'appliqueront aux plafonds du CNE.

- **ABP** : les plafonds du CNE seront ajustés à la baisse, d'un montant équivalant à 50% de l'excédent d'ABP par rapport au niveau programmé. En cas de moins-perçu, les plafonds du CNE seront ajustés à la hausse d'un montant équivalent à 50% du moins perçu par rapport aux niveaux programmés.
- **Paiements au titre du service de la dette extérieure** : les plafonds du CNE seront ajustés i) à la baisse d'un montant équivalant au sous-paiement du service de la dette par rapport aux montants programmés ou ii) à la hausse d'un montant équivalant à l'excédent de paiement du service de la dette extérieure par rapport aux montants programmés.
- **Produit des privatisations** : les plafonds du CNE seront ajustés à la baisse d'un montant équivalant à 50% la totalité de l'excédent du produit des privatisations par rapport aux niveaux programmés. Il n'y aura pas d'ajustement à la hausse en cas de moins-perçu.

## Planchers sur le solde budgétaire intérieur

19. Définition : le **solde budgétaire intérieur** (base caisse) est défini comme les recettes intérieures moins les dépenses financées sur ressources intérieures. Les **recettes intérieures** sont définies comme le total des recettes et des dons moins les dons. Les **dépenses financées sur ressources intérieures** sont définies comme le total des dépenses moins les investissements financés sur ressources extérieures (prêts et dons) moins les paiements au titre des intérêts étrangers plus l'**accumulation nette d'arriérés intérieurs**.

20. Les **ajustements** : ci-après s'appliqueront aux planchers du solde budgétaire intérieur :

- **Paiement des arriérés intérieurs** : Les planchers du solde budgétaire intérieur seront ajustés à la baisse (déficit supérieur) de l'équivalent du montant des remboursements d'arriérés intérieurs effectués au-delà du montant programmé ; symétriquement, ils seront ajustés à la hausse (déficit inférieur) de l'équivalent du montant des remboursements d'arriérés intérieurs effectués en-deçà du montant programmé.
- **Investissements financés sur ressources intérieures** : Les planchers du solde budgétaire intérieur seront ajustés à la hausse (déficit inférieur) de l'équivalent du montant des investissements financés sur ressources intérieures effectués en-deçà (en moins) du montant programmé.
- **Produit des privatisations** : Les planchers du solde budgétaire intérieur seront ajustés i) à la hausse d'un montant équivalant au montant au moins-perçu total du produit des privatisations par rapport au niveau programmé ; ii) à la baisse de 50% du montant total du produit des privatisations dépassant le niveau programmé.
- **Recettes de l'administration centrale** : Les planchers du solde budgétaire intérieur seront ajustés à la hausse d'un montant équivalant à 80% de l'excédent des recettes de l'administration centrale par rapport au niveau programmé. Il n'y aura pas d'ajustement à la baisse en cas de moins-perçu de recettes.

21. Définition : Les **arriérés intérieurs** sont définis comme les obligations aux fournisseurs publics domestiques qui n'ont pas été réglées à la date de leur exigibilité conformément aux dispositions contractuelles avec un retard d'au moins 60 jours, y compris également les crédits de TVA dus mais non remboursés, et qui ont été certifiés et validés par le gouvernement.

## Plafonds sur l'accumulation d'arriérés de paiement extérieurs

22. Définition : les **arriérés de paiement extérieurs** sont définis comme les obligations au titre du service de la dette extérieure (intérêts et principal) de l'administration centrale qui n'ont pas été réglées à la date de leur exigibilité conformément aux dispositions contractuelles. Les plafonds sur les nouveaux arriérés de paiement extérieurs s'appliquent **de manière continue** durant toute la période couverte par la Facilité Élargie de Crédit. Il ne s'applique ni aux arriérés de paiement extérieurs en cours de renégociation ni à ceux dont le créancier a accepté de suspendre le paiement

en attendant l'issue de négociations. Aux fins de ce CR continu, qui fait l'objet d'un suivi continu, le gouvernement signalera immédiatement aux services du FMI tout nouvel arriéré extérieur qu'il accumule.

### **Plafonds de la valeur actuelle des contrats ou des garanties de la nouvelle dette extérieure par le secteur public**

**23.** Définition : **le secteur public** comprend l'administration centrale (État), les administrations locales, la banque centrale (BCC), les entreprises publiques,<sup>1</sup> les entités territoriales décentralisées (ETDs), ainsi que les établissements publics contrôlés et financés par l'administration centrale.

**24.** Définition : **la dette** est définie conformément au paragraphe 8(a) des Directives sur la conditionnalité de la dette publique dans les accords du Fonds joint à la décision No. 16919-(20-103) du conseil d'administration, adoptée le 8 octobre 2020. La dette extérieure est définie comme contractée lorsque toutes les parties ont signé le contrat de dette. Aux fins du programme, la dette extérieure est mesurée sur une base brute en utilisant le critère de résidence.

**25.** Définition : la **garantie** d'une dette survient de toute obligation juridique explicite incombant au secteur public de rembourser une dette en cas de défaut de paiement par le débiteur (paiements en numéraire ou en nature), ou de toute obligation légale ou contractuelle implicite du secteur public de financer totalement ou en partie toute insuffisance de paiement de la part du débiteur.

**26.** Définition : La **valeur actuelle** (VA) de la nouvelle dette extérieure est calculée en actualisant tous les décaissements prévus et les paiements du service de la dette (principal et intérêts) sur la base d'un taux d'actualisation du programme de 5% et en tenant compte de toutes les conditions du prêt, notamment les décaissements prévus, l'échéance, le délai de grâce, le calendrier des paiements, les frais d'entrée et les frais de gestion. La VA est calculée à l'aide du "modèle d'AVD" du FMI, qui est basé sur le montant du prêt et les paramètres susmentionnés. Dans le cas de prêts pour lesquels l'élément don est nul ou inférieur à zéro, la VA est fixée à un montant égal à la valeur nominale.

**27.** Définition : **Plafond.** À partir de mars 2022, un critère de performance s'applique à la VA de la nouvelle dette extérieure (c'est à dire la dette envers les non-résidents), contractée ou garantie par le secteur public avec des échéances initiales d'un an ou plus. Le plafond s'applique aux engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune valeur n'a été reçue. Il exclut l'utilisation des ressources du Fonds et les crédits d'importation normaux ayant une échéance inférieure à un an.<sup>2</sup>

**28.** Définition : **Exigence de déclaration.** Les autorités informeront les services du FMI de tout emprunt extérieur prévu et des conditions de cet emprunt avant que les prêts ne soient contractés

<sup>1</sup> Seules Gécamines, la SNEL, et MIBA sont incluses dans ce critère de réalisation.

<sup>2</sup> Un accord financier pour les importations sera considéré comme « normal » quand le crédit est autoliquidé.

ou garantis par le gouvernement et consulteront les services du FMI sur toute opération potentielle de gestion de la dette.

## C. Objectifs Indicatifs

### Plafonds sur les variations des dépôts de la BCC utilisés comme garantie/collatéral pour des emprunts de l'administration centrale

**29.** Définition : **les dépôts de la BCC utilisés comme garantie/collatéral pour des emprunts de l'administration centrale** est défini comme la somme des dépôts qui servent de garantie, sous une forme ou une autre, a des crédits contractés par l'administration centrale. Leur variation est définie comme la différence du montant ces dépôts entre la date test et celui de la fin de l'année précédente.

### Planchers sur les recettes de l'administration centrale

**30.** Définition : Les **recettes de l'administration centrale** sont définies conformément au manuel des statistiques des finances publiques (GFSM 2001) mais sur la base de la comptabilité de caisse, à l'exclusion des dons. Les recettes sont une augmentation de la valeur nette de l'administration centrale (y compris ses unités dans les provinces et les agences) résultant d'une transaction.

- Les recettes de l'administration centrale comprennent les impôts et autres transferts obligatoires imposés par l'administration centrale, les revenus de la propriété provenant de la propriété d'actifs, les ventes de biens et services, les cotisations sociales (à l'exclusion des cotisations de retraite reçues par l'administration centrale), les intérêts, les amendes, les pénalités et les confiscations et les transferts volontaires reçus de non-pouvoirs publics autres que les subventions. La définition, pour le suivi des programmes, exclut les subventions et autres contributions non obligatoires reçues de gouvernements étrangers et d'organisations internationales ; ces transferts entre les administrations centrales seraient éliminés lors de la consolidation des rapports budgétaires et ne seraient pas comptabilisés en tant que recettes. Les recettes provenant de la vente d'actifs non financiers (par exemple, la privatisation et les primes de signature de contrats de ressources naturelles) et les transactions sur actifs et passifs financiers, telles que les emprunts mais à l'exception des paiements d'intérêts, sont également exclues de la définition des revenus. Le transfert des bénéfices de la BCC au Trésor est également exclu de la définition des revenus. Les recettes des comptes spéciaux et budget annexes sont également exclues.
- Les recettes doivent être comptabilisées sur la base de la comptabilité de caisse et les flux doivent être enregistrés lors de la réception de la trésorerie. Les paiements anticipés exceptionnels seront traités comme s'ils avaient été reçus à la date d'échéance normale.

### Planchers sur les dépenses sociales

**31.** Définition : Les **dépenses sociales** sont des dépenses de l'administration centrale (excluant les salaires) définies comme la somme des :

- Dépenses de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente (SRMNEA) et soins de santé primaires
- Décaissements du cofinancement de vaccins soutenu par GAVI et achat de vaccins traditionnels
- Décaissements du cofinancement tuberculose / paludisme / VIH/SIDA

<b>Tableau 1 du texte. République démocratique du Congo :</b>														
<b>objectif indicatif sur les dépenses sociales</b>														
<b>(En milliards de francs congolais, flux cumulés depuis le début de chaque année civile)</b>														
	juin-21		sept-21		déc-21		mars-22		juin-22		sept-22		déc-22 <sup>2/</sup>	
	CR No. 21/168	Prél.	CR No. 21/168	Prél.	CR No. 22/3	Prél.	CR No. 22/3	Prél.	CR No. 22/210	Prél.	CR No. 22/210	Prél.	CR No. 22/210	Proposed
SRMNEA+N et programme de santé de base	11.2	-	16.9	-	22.5	-	5.9	1.6	9.6	12.4	15.3	12.4	21.2	6.6
Cofinancement GAVI et vaccins traditionnels 1/	8.3	18.6	16.4	18.6	17.4	-	10.7	10.7	25.7	25.9	36.5	25.9	36.5	8.3
Cofinancement et déboursement TB/Paludisme/VIH Sida	9.1	-	13.6	4.9	18.2	-	4.7	-	9.3	0.3	14.0	2.0	18.7	4.1
<b>Total</b>	<b>28.6</b>	<b>18.6</b>	<b>46.8</b>	<b>23.5</b>	<b>58.0</b>	<b>47.0</b>	<b>21.2</b>	<b>12.3</b>	<b>44.7</b>	<b>38.7</b>	<b>65.8</b>	<b>40.3</b>	<b>76.4</b>	<b>19.0</b>
														13.25
														19.88
														26.51
														20.31
														32.30
														32.30
														12.30
														16.39

Sources : autorités congolaises et estimations des équipes du FMI  
 1/ La Banque Mondiale couvre le financement des vaccins traditionnels en 2021 et 2022.  
 2/ Les chiffres du déc-22 sont une estimation.

### Plafonds sur l'accumulation des arriérés de salaires de l'administration centrale

**32.** Définition : Les **arriérés de salaires** sont définis comme les salaires et traitements approuvés dont le règlement enregistre un retard de 60 jours. Les salaires et traitements incluent le total de la rémunération des employés de la fonction publique, y compris les prestations permanentes. Ces arriérés seront évalués sur une base cumulée à compter du 1 juillet 2021.

**33.** Définition : Les **employés de la fonction publique** sont le personnel civil, policier et militaire soit fonctionnaires statutaires ou sous contrat avec l'administration centrale.

### Plafonds sur la masse salariale

**34.** Définition : La **masse salariale** est définie comme la rémunération totale versée aux employés de la fonction publique (voir §35), y compris les avantages permanents.

### Plafonds sur les dépenses de l'administration centrale exécutées en procédures d'urgence

**35.** Définition : les **dépenses de l'administration centrale exécutées en procédures d'urgence** sont les dépenses n'ayant pas été exécutées selon les procédures normales de la chaîne de la dépense.

**36.** Définition : Le **plafond** est défini trimestriellement comme le pourcentage des dépenses de l'administration centrale exécutées en procédures d'urgence par rapport au total des dépenses de l'administration centrale sur ressources propres.



## D. Données à communiquer pour les besoins du suivi du programme

Les autorités de la RDC fourniront aux services du FMI les informations requises pour le suivi du programme dans les délais prescrits comme indiqué au tableau ci-après.

<b>Tableau 2 du texte. République démocratique du Congo : Vue d'ensemble des données devant être transmises par les autorités</b>				
	<b>Description des données</b>	<b>Institution responsable</b>	<b>Fréquence des données</b> (Fréquence des rapports, si différente)	<b>Délai de transmission</b> (jours ouvrables)
1	<b>Taux de change et statistiques du marché des changes</b> Y compris les taux et les volumes soumis par les banques commerciales, les bureaux de change et la BCC ; le taux de change officiel (cours indicatif) ; les taux de change du marché parallèle ; les interventions de la BCC ; les ventes aux enchères de devises de la BCC ; l'offre et la demande de devises déclarées par les banques commerciales.	BCC (Direction des Opérations Bancaires et des Marchés (DOBM) ; Direction de la recherche et des statistiques (DRS))	Journalière (Hebdomadaire)	1
2	<b>Actifs et passifs extérieurs de la BCC</b> Désagregés par catégorie et par devise ; NIR et GIR selon la définition du programme.	BCC (Direction des Opérations Bancaires et des Marchés (DOBM))	Journalière (Hebdomadaire)	1
3	<b>Instruments et interventions de politique monétaire</b> Bons BCC, facilité de swap, guichets de prêts d'urgence, marché interbancaire (taux et volumes, par banque)	BCC	Journalière (Hebdomadaire)	1
4	<b>Réserves des institutions de dépôt à la BCC</b> Réserves obligatoires et excédentaires	BCC (Direction de la surveillance des intermédiaires financiers (DSIF))	Journalière (Hebdomadaire)	1
5	<b>Situation des institutions de dépôt (SID)</b> Situation de la banque centrale et des autres institutions de dépôt.	BCC	Mensuelle	10
6	<b>Situation monétaire détaillée :</b> Formulaires standard de déclaration des données 1SR & 2SR	BCC	Mensuelle	10
7	<b>Dépôts des administrations publiques auprès de la BCC et des banques commerciales :</b> Par type, entité et devise	BCC	Mensuelle	10

<b>Tableau 2. du texte. République démocratique du Congo : Vue d'ensemble des données devant être transmises par les autorités (continu)</b>				
8	<b>Garanties de la BCC</b> Billets à ordre, dépôts à terme, dépôts garantis, ou tout autre type de garantie contractée par la BCC dans les banques commerciales locales (par banque, catégorie, conditions et devise) ; pour les garanties, informations détaillées sur les paiements liés aux prêts garantis, et conditions de ces prêts et des garanties associées.	BCC	Mensuelle	10
9	<b>Relevé de compte BIS 2D FMI USD</b> Relevé de compte (format de données électronique téléchargeable) fourni par la BRI pour le compte de dépôt à deux jours en USD ouvert dans les livres de la BCC pour enregistrer les décaissements liés au FMI.	BCC	Mensuelle	10
10	<b>Suivi des critères monétaires</b> Réserves internationales nettes, crédit net de la BCC à l'État, avoirs intérieurs nets de la BCC, avoirs en devises de la BCC détenus auprès des correspondants domestiques.	BCC	Mensuelle	15
11	<b>Paievements en espèces de la BCC</b> Opérations de la BCC et de caissier de l'état, par devise et procédure d'exécution	BCC	Mensuelle	10
12	<b>Budget en monnaie nationale de la BCC</b>	BCC	Mensuelle	3
13	<b>Bilans des banques commerciales</b> Tableaux détaillés de l'actif et du passif, pour chaque établissement de dépôt et agrégés, répartis entre monnaie nationale et devises.	BCC (Direction de la surveillance des intermédiaires financiers (DSIF))	Mensuelle	10
14	<b>Indicateurs de solidité financière (ISF)</b> Adéquation des fonds propres, qualité des actifs, rentabilité, liquidité, sensibilité aux risques de marché.	BCC (Direction de la surveillance des intermédiaires financiers (DSIF))	Mensuelle	10
15	<b>Structure à terme des taux d'intérêt</b> Des institutions de dépôt et de la BCC	BCC (Direction de la surveillance des intermédiaires financiers (DSIF))	Mensuelle	10
16	<b>Budget en devises</b>	BCC (Direction des Opérations Bancaires et des Marchés (DOBM))	Hebdomadaire	5
17	<b>Condensé statistique</b> Principales productions	BCC	Mensuelle	15
18	<b>Exportations et importations de produits de base</b> Valeur et volume	BCC	Mensuelle	15
19	<b>Opérations du compte de capital et du compte financier de la balance des paiements</b>	BCC	Trimestrielle	15

<b>Tableau 2. du texte. République démocratique du Congo : Vue d'ensemble des données devant être transmises par les autorités (continu)</b>				
20	<b>Estimations et prévisions du PIB</b>	CESCN	Trimestrielle	45
21	<b>Dépenses exécutées en procédure d'urgence</b> Montants approuvés par la commission des dépenses d'urgence et montants payés et régularisés par la BCC.	Comité des urgences	Trimestrielle	15
22	<b>Recettes des droits de douane et d'accises</b> Y compris ceux du secteur minier, ventilés par catégorie	DGDA	Mensuelle	40
23	<b>Revenus des impôts directs et indirects</b>	DGI	Mensuelle	40
24	<b>Revenus du secteur minier</b> Par nature	DGI	Mensuelle	40
25	<b>Souscriptions à l'impôt sur les sociétés (IBP)</b>	DGI	Annuelle	20
26	<b>Recettes non fiscales</b> À l'exclusion des provinces, y compris les revenus du secteur minier	DGRAD	Mensuelle	20
27	<b>Produits de la privatisation</b>	DGRAD	Ponctuelle, en cas de vente d'actifs	15
28	<b>Indicateurs de la production nationale</b>	INS	Mensuelle	15
29	<b>Indice des prix à la consommation</b>	INS	Hebdomadaire	5
30	<b>Estimation du coût budgétaire de la politique de tarification des carburants</b>	Ministère de l'Économie (validation par le Ministère des Finances)	Trimestrielle	40
31	<b>Arriérés extérieurs</b> Montants actualisés	Ministère des Finances (Direction Générale de la Dette Publique (DGDP))	Mensuelle	15
32	<b>Service de la dette extérieure</b> Intérêts et principal, détaillé par créancier	Ministère des Finances (Direction Générale de la Dette Publique (DGDP))	Mensuelle	10
33	<b>Dette intérieure de l'administration centrale</b> Stock et service de la dette, par catégorie et par créancier	Ministère des Finances (Direction Générale de la Dette Publique (DGDP))	Trimestrielle	15

<b>Tableau 2. du texte. République démocratique du Congo : Vue d'ensemble des données devant être transmises par les autorités (continu)</b>				
34	<b>Dettes extérieures publiques contractées</b> Y compris par les administrations centrale ou locales, les entreprises publiques (Gécamines, Sicominex, SNEL, MIBA) et la BCC ; détails sur les garanties/collatéraux associés.	Ministère des Finances (Direction Générale de la Dette Publique (DGDP))	Ponctuelle, en cas de signature de contrat de prêt	15
35	<b>Encours de dette extérieure publique</b> Y compris par les administrations centrale ou locales, les entreprises publiques (Gécamines, Sicominex, SNEL, MIBA) et la BCC ; plans d'amortissement associés.	Ministère des Finances (Direction Générale de la Dette Publique (DGDP))	Annuelle	30
36	<b>Situation de la collecte des recettes provenant des ressources naturelles</b>	Ministère des Finances (Comité Technique de suivi et évaluation des Réformes (CTR))	Trimestrielle	20
37	<b>Plan de trésorerie de l'État (PTR)</b> Exécution et projections	Ministère des Finances (Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP))	Hebdomadaire	5
38	<b>Bons et obligations du Trésor</b> Montant des émissions, échéances et taux d'intérêt ; amortissement	Ministère des Finances (Comité des titres)	Hebdomadaire	3
39	<b>Exportations minières</b> Par minerai et par société, ainsi que des projections annuelles	Ministère des Mines (Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière (CTCPM))	Mensuelle & Trimestrielle	10
40	<b>Arriérés budgétaires</b> Stock actualisé	Ministère du Budget (Direction du Contrôle Budgétaire (DCB))	Annuelle	15
41	<b>État de suivi budgétaire (ESB)</b>	Ministère du Budget (Direction Générale des Politiques et Programmation Budgétaire (DGPPB))	Mensuelle	10
42	<b>Arriérés de salaires</b> Stock, y compris les détails par catégorie	Ministère du Budget (Direction de la Paie)	Mensuelle	60

43	<b>Plan prévisionnel d'engagement des dépenses</b>	Ministère du Budget (Direction du Contrôle Budgétaire (DCB))	Trimestrielle	10
44	<b>Note de conjoncture économique</b> Préparé pour la réunion hebdomadaire avec le premier ministre	Ministère du Plan (Direction des études macroéconomiques (DEME))	Hebdomadaire	3



# RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

## QUATRIÈME REVUE DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE MODIFICATION DES CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS ET EXAMEN DES GARANTIES DE FINANCEMENT—ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

14 juin 2023

Approuvé par  
**Annalisa Fedelino (département Afrique),**  
**Geremia Palomba (département de la stratégie,**  
**des politiques et de l'évaluation),**  
**Manuela Francisco et Asad Alam (Association**  
**internationale de développement)**

Établi par les services du Fonds  
monétaire international (FMI) et  
de l'Association internationale de  
développement (IDA)

<b>Risque de surendettement extérieur</b>	<b>Modéré</b>
<b>Risque de surendettement global</b>	<b>Modéré</b>
<b>Décomposition de la notation du risque</b>	<b>Grande marge d'absorption des chocs</b>
<b>Exercice du jugement</b>	<b>Non</b>

*D'après le cadre actualisé de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu, la capacité d'endettement de la République démocratique du Congo (RDC) reste faible.<sup>1</sup> La RDC conserve un risque modéré de surendettement extérieur et global, avec une grande marge d'absorption de chocs. La faible mobilisation des recettes est un facteur déterminant de ce risque, étant donné le faible niveau de la dette extérieure. Dans les tests de résistance, les seuils de la dette extérieure pour les risques de solvabilité et de liquidité sont franchis, ce qui souligne la vulnérabilité du pays aux chocs extérieurs, principalement en cas de choc défavorable sur les exportations. Compte tenu des réserves limitées et de l'exposition au risque lié à la volatilité des prix des produits de base, des politiques d'emprunt prudentes privilégiant les prêts concessionnels et le renforcement des politiques de gestion de la dette demeurent impératives pour la viabilité de la dette.*

<sup>1</sup> La capacité d'endettement est faible compte tenu de l'indicateur composite de 2.23 pour la RDC, d'après les *Perspectives de l'économie mondiale* d'avril 2023 et la dernière édition du CPIA (2021).

# PÉRIMÈTRE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. La dette extérieure et intérieure contractée ou garantie par l'État (CGE) englobe la dette contractée ou garantie par l'administration centrale, la Banque centrale du Congo (BCC), les provinces et une partie des entreprises publiques. La Direction générale de la dette publique (DGDP), qui relève du ministère des Finances, publie sur son site Internet des rapports trimestriels et annuels qui contiennent des informations sur la dette intérieure et extérieure (en appliquant des critères de résidence). Il s'agit d'états résumés de la dette de l'administration centrale, de la dette de Sicominex (coentreprise entre l'État congolais et des investisseurs chinois) et de Gécamines, de la dette extérieure garantie des entreprises publiques gérées par l'État, et de la BCC. Les autres institutions publiques ne sont pas habilitées à contracter des emprunts extérieurs sans approbation, de même qu'elles ont peu de chances d'accéder aux marchés financiers sans garantie de l'État. Cependant les autorités ne reçoivent aucun état régulier des institutions publiques autres que celles citées ci-dessus ou des provinces. Elles entendent donc améliorer la qualité de la communication des données relatives à la dette, notamment pour les entreprises publiques, et suivent les recommandations issues des récentes activités d'assistance technique du FMI. À cette fin, les autorités finalisent un projet de loi pour harmoniser le cadre juridique, réaffirmer le rôle exclusif du ministère des Finances dans la contraction de la dette extérieure et renforcer le mandat de la DGDP, notamment dans le contrôle de la dette des entreprises publiques. Soutenues par la Politique de financement du développement durable (SDFP) de la Banque mondiale et dans le cadre des

**Tableau 1 du texte. République démocratique du Congo : périmètre de la dette contractée ou garantie par l'État et paramètres relatifs aux chocs sur les passifs conditionnels pour le test de résistance adapté**

## Périmètre de la dette publique

Sous-secteurs du secteur public	Sub-sectors covered
1 Administration centrale	X
2 Administrations d'États fédérés et locales	X
3 Autres éléments des administrations publiques	
4 dont : administrations de sécurité sociale	
5 Fonds extrabudgétaires (FEB)	
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)	X
7 Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)	X
8 Dette non garantie des entreprises publiques	X

## Périmètre de la dette publique et ampleur du test de résistance adapté des passifs conditionnels

Couverture des données sur la dette publique du pays	Administration centrale, administrations d'États fédérés et administrations locales 0 Dette garantie par l'État 1/ Dette non garantie des entreprises publiques		
	Défaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut
2 Autres dettes des administrations publiques non prises en compte dans 1	0 pourcentage du PIB	2.0	Certaines institutions publiques ne communiquent pas avec la DGDP. Traduit les risques dus à la communication irrégulière de données avec la DGDP.
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 pourcentage du PIB	0.5	
4 PPP	35 pourcentage du stock en	0.0	
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 pourcentage du PIB	5.0	
Totale (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)		7.5	

1/ Le choc par défaut de 2 % du PIB est déclenché pour les pays dont la dette à garantie publique n'est pas pleinement saisie dans la définition nationale de la dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0 %.

mesures de performance et politique publique, les autorités ont amélioré le périmètre de leurs

rapports sur la dette en incluant la dette des entreprises publiques et des provinces.<sup>2</sup> Par ailleurs, les prêts infrastructurels de la Sicominex sont assortis d'une garantie de l'État qui ne pourra être mobilisée qu'après 2050. Sa dette devrait être remboursée d'ici à 2027 et est garantie par ses bénéfices<sup>3</sup>. La Sicominex a également contracté un emprunt afin de financer la centrale électrique de Busanga destinée à assurer son approvisionnement en électricité. Les données relatives à la dette du secteur privé sont peu abondantes et les autorités partent du principe que le secteur privé n'emprunte pas à l'étranger.

## CONTEXTE ET ÉVOLUTIONS RÉCENTES

### 2. **Malgré ses vastes ressources naturelles, la RDC est l'un des pays les plus pauvres du monde, et sa fragilité la rend sujette aux crises sanitaires et humanitaires ainsi qu'aux conflits.**

Fortement dollarisée, l'économie n'est pas diversifiée et présente une vive vulnérabilité face aux chocs sur les prix des produits de base et aux risques liés à l'offre.

### 3. **Bien que l'économie de la RDC ait fait preuve de résilience ces dernières années, elle reste très vulnérable aux chocs.**

Après avoir rebondi à 6,2 % en 2021, la croissance du PIB réel est passée à 8,9 % en 2022 et devrait atteindre 6,8 % en 2023, soutenue par les prix élevés des produits de base et l'expansion de la production minière, malgré une croissance plus lente du secteur non extractif. Le déficit primaire devrait se creuser et passer de 0,2 % en 2022 à 1,1 % en 2023, sous l'effet de l'aggravation du conflit à l'Est. Malgré la détérioration du compte courant, les réserves se sont renforcées en 2022 et équivalaient à environ 8 semaines d'importations hors aide à la fin de 2022.

### 4. **Une partie des arriérés extérieurs est antérieure au point d'achèvement pour l'initiative PPTE et certains arriérés de la Gécamines sont venus s'ajouter à l'encours.**

Les arriérés extérieurs s'élèvent au total à 254,5 millions de dollars<sup>4</sup>. Quatre créanciers non-membres du Club de Paris détiennent un total de 65 millions de dollars de créances sur la RDC qui sont en cours de négociation ou de rapprochement. Des réunions avec chaque créancier ont eu lieu au premier semestre 2023 ou sont prévues cette année. L'amélioration du partage des informations devrait permettre de parvenir à un accord. Les arriérés extérieurs restants sont des dettes de créanciers bancaires auprès desquels les autorités déploient également des efforts de bonne foi.

### 5. **Fin 2022, le ratio de la dette publique était inférieur d'environ 2 points de pourcentage du PIB à celui de 2021, soit 22 % du PIB.**

Le ratio dette publique extérieure/PIB est passé de

<sup>2</sup> Dans les mesures pour l'année budgétaire 2023, les autorités ont publié des bulletins trimestriels pour la deuxième moitié de l'année 2022 qui incluent la dette de 5 entreprises publiques (SNEL, MIBA, Gécamines, Sodimico and Sonahydroc) ainsi que 3 provinces (Kinshasa, Kwilu et Kongo Central).

<sup>3</sup> Encadré 1, Analyse de viabilité de la dette, [Rapport pays du FMI n° 15/280](#). Ce présent rapport comprend des données sur les décaissements jusqu'à fin 2022 pour les prêts infrastructurels garantis par l'État, et jusqu'à fin 2021 pour les autres prêts.

<sup>4</sup> Conformément à la note d'orientation relative au cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu, les arriérés extérieurs n'entrent pas dans la détermination de la note de risque de surendettement si leur montant est inférieur à 1 % du PIB. Pour plus de détails, voir le paragraphe 15.



16,8 % à la fin de 2021 à 15,5 % à la fin de 2022 grâce à une forte croissance du PIB, avec environ la moitié de la dette extérieure qui est détenue par des créanciers officiels. La dette intérieure en 2022 a diminué pour atteindre 6,4 % du PIB, ce qui s'explique principalement par les arriérés intérieurs<sup>5</sup>, l'émission de bons et d'obligations du Trésor et par la comptabilisation de prêts bancaires souscrits selon les modalités du CREDOC (Crédit documentaire), dispositif aujourd'hui supprimé qui utilisait des dépôts de la banque centrale pour garantir des prêts de l'administration centrale. Les créanciers multilatéraux et bilatéraux dominent la base des créanciers (tableau 2 du texte).

**6. La dette intérieure est principalement composée d'arriérés.** La majeure partie de l'encours de la dette intérieure est constituée d'arriérés dont le montant est estimé à 5,7 % du PIB fin 2022 (tableau 3 du texte). Les arriérés sont principalement composés d'arriérés rattachés (3,8 % du PIB) et d'arriérés de TVA envers les exportateurs (1,0 % du PIB). En outre, les arriérés envers les compagnies pétrolières s'élèvent à 0,6 % du PIB. Les arriérés rattachés ont fait l'objet d'un audit et comprennent la dette financière, la dette sociale, la dette judiciaire, la dette envers les fournisseurs et la dette liée aux loyers et autres services.

**Tableau 2 du texte. République démocratique du Congo :  
décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2022–24<sup>1</sup>**

	Encours de la dette			Service de la dette					
	2022			2022	2023	2024	2022	2023	2024
	(en Mio de dollars)	(% de la dette totale)	(% du PIB)	(en Mio de dollars)				( % du PIB)	
<b>Total</b>	14,224.5	100.0	21.6	1,778.0	1,800.5	1,201.9	2.7	2.6	1.6
<b>Dette extérieure</b>	9,989.8	70.2	15.2	695.0	696.4	679.6	1.1	1.0	0.9
Créanciers multilatéraux	4,889.7	34.4	7.4	169.3	167.1	124.0	0.3	0.2	0.2
FMI <sup>2</sup>	2,233.5	15.7	3.4	8.9	31.5	43.1	0.0	0.0	0.1
Banque mondiale	2,124.8	14.9	3.2	51.4	67.4	62.1	0.1	0.1	0.1
BAFD	381.9	2.7	0.6	95.5	57.8	9.4	0.1	0.1	0.0
Autre créanciers multilatéraux	149.6	1.1	0.2	-	-	-	-	-	-
dont: Banque européenne d'investissement	56.6	0.4	0.1	9.4	5.3	5.3	0.0	0.0	0.0
Banque arabe pour le développement économique en Afrique	40.9	0.3	0.1	0.5	0.7	0.8	0.0	0.0	0.0
Créanciers bilatéraux	4,592.6	32.3	7.0	496.0	437.6	462.9	0.8	0.6	0.6
Club de Paris	107.4	0.8	0.2	21.3	18.5	10.8	0.0	0.0	0.0
dont: France	43.6	0.3	0.1	21.3	18.5	10.8	0.0	0.0	0.0
Banque coréenne d'import-export	63.8	0.4	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pays non membres du club de Paris	4,485.2	31.5	6.8	474.7	419.0	452.1	0.7	0.6	0.6
dont: Banque chinoise d'import-export	4,007.6	28.2	6.1	438.2	359.7	396.1	0.7	0.5	0.5
Banque indienne d'import-export	152.2	1.1	0.2	19.9	20.5	16.7	0.0	0.0	0.0
Obligations	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Créanciers commerciaux	507.5	3.6	0.8	29.7	91.8	92.7	0.0	0.1	0.1
dont: FG Hemisphere	93.2	0.7	0.1	-	8.1	8.1	-	0.0	0.0
Financial Investment Holding	31.3	0.2	0.0	7.3	7.3	7.2	0.0	0.0	0.0
<b>Dette intérieure</b>	4,234.8	29.8	6.4	1,083.0	1,104.1	522.4	1.6	1.6	0.7
Bons du Trésor	91.8	0.6	0.1	192.8	96.4	-	0.3	0.1	0.0
Obligations du Trésor	292.7	2.1	0.4	-	211.2	119.3	0.0	0.3	0.2
Crédits	130.2	0.9	0.2	146.0	107.7	19.4	0.2	0.2	0.0
Arriérés	3,720.0	26.2	5.7	744.1	688.7	383.7	1.1	1.0	0.5
<b>Postes pour mémoire:</b>									
Dette garantie	3,275.4	23.0	5.0						
Passifs conditionnels	3,631.1	25.5	5.5						
dont: Garanties publiques	298.7	2.1	0.5						
dont: Autres passifs conditionnels explicites	3,332.4	23.4	5.1						
PIB nominal (en millions de dollars)	65,807.5	...	...	65,807.5	68,631.8	75,370.0	...	...	...

Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

1/ Données communiquées par les autorités nationales suivant leur classification des créanciers, y compris officiels et commerciaux. Le périmètre de la dette est le même que dans l'AVD. Les chiffres en pourcentage du PIB sont calculés en utilisant le PIB en millions de dollars, converti à partir du CDF en utilisant le taux de change moyen, ce qui pourrait entraîner des écarts avec l'AVD.

2/ Inclut la part de l'allocation de DTS rétrocédée à l'État pour l'aide budgétaire.

<sup>5</sup> Conformément à la note d'orientation du CVD-PFR, les arriérés intérieurs ne déclenchent pas la détermination d'une note de risque de surendettement lorsqu'il s'agit d'arriérés envers des fournisseurs de biens et de services qui ne reflètent pas l'insolvabilité de l'État et/ou des problèmes de liquidité. Pour plus de détails, voir le paragraphe 15.

**Tableau 3 du texte. République démocratique du Congo : encours total de la dette intérieure, 2022**

	2022		
	Montant nominal en Mio US\$	En % du PIB	En % de la dette intérieure totale
Encours des bons du Trésor et des prêts	514.7	0.8	12.2
Arriérés hérités rapprochés <sup>1/</sup>	2,485.6	3.8	58.7
Arriérés des provinces	145.8	0.2	3.4
Arriérés envers les compagnies pétrolières	418.2	0.6	9.9
Arriérés de TVA	670.5	1.0	15.8
<b>Total</b>	<b>4,234.8</b>	<b>6.4</b>	<b>100.0</b>

Sources : autorités congolaises ; calculs des services du FMI.

1/ Inclut l'encours d'arriérés validés et certifiés dans le cadre de la stratégie de désendettement intérieur et l'encours d'arriérés certifiés en attente de validation.

## CONTEXTE DES PRÉVISIONS MACROÉCONOMIQUES

### 7. Les projections sur lesquelles repose cette AVD s'appuient sur le cadre macroéconomique de la quatrième revue de l'accord soutenu par la FEC.

- La croissance du PIB devrait rester forte au cours de la période 2023–28 (5,5 en moyenne) sous l'effet de nouveaux projets miniers, des prix élevés des produits de base et de la vigueur de la demande mondiale pour les marchandises du pays destinées à l'exportation. Ces évolutions, ajoutées aux avancées positives dans le secteur des services, devraient améliorer la balance commerciale à moyen et long terme. Situé à 5,0 % du PIB en 2022, le déficit commercial devrait baisser à 4,4 % à moyen terme, après deux années de croissance exceptionnellement forte pour les importations. Les risques proviennent des élections à venir, l'aggravation du conflit à l'Est, et renversement des prix des produits de base.
- Face à d'importants besoins de développement, les ambitieuses dépenses publiques d'éducation et d'infrastructures reposent sur la disponibilité de sources de financement supplémentaires catalysées par l'accord au titre de la FEC et les efforts de mobilisation des recettes intérieures<sup>6</sup>. Ces derniers reposeront sur les plans des autorités visant à élargir la matière fiscale, à renforcer le civisme fiscal, à rétablir le fonctionnement normal de la TVA et à moderniser et informatiser l'administration des recettes.

<sup>6</sup> L'accord au titre de la FEC repose sur trois axes forts : i) accroître les recettes intérieures en rétablissant le fonctionnement normal de la TVA, en rationalisant les charges non fiscales et quasi-budgétaires, en allégeant les dépenses fiscales et en modernisant l'administration des recettes ; ii) renforcer la gouvernance, y compris dans la gestion des ressources naturelles et la transparence dans ce domaine ; et iii) renforcer le cadre de politique monétaire et l'indépendance de la banque centrale. Voir le document [CR 22/3](#) pour des informations plus détaillées sur les principales mesures au titre de l'accord appuyé par la FEC.

- D'importantes autres entrées d'investissements, notamment des financements de projets, ont renforcé l'accumulation de réserves en 2022 malgré la détérioration du compte courant. Les prêts multilatéraux et bilatéraux restent les principales sources de financement par l'emprunt. Les emprunts extérieurs devraient s'élever à 4 milliards de dollars et à 2,3 milliards de dollars en 2023 et 2024, respectivement. Il est prévu que les nouveaux emprunts resteront dans leur grande majorité souscrits à des conditions concessionnelles, et que les emprunts à des conditions non concessionnelles augmenteront à moyen terme.
- Les émissions brutes de bons et d'obligations du Trésor se sont élevées à 637 millions de dollars en 2022 (1 % du PIB), et devraient augmenter à mesure que les marchés intérieurs s'approfondiront et que les financements concessionnels diminueront progressivement sur le long terme.

## 8. Les résultats de l'outil d'évaluation du réalisme montrent que les projections de l'AVD sont cohérentes avec l'expérience historique de la RDC (graphiques 3 et 4).

- **Déterminants de la dette.** le ratio de la dette extérieure au PIB est resté faible en 2022 ; de nouvelles stratégies d'engagement avec les institutions multilatérales permettront d'obtenir des financements pour soutenir le développement.
- **Rééquilibrage budgétaire et croissance.** Le déficit budgétaire projeté demeure dans sa fourchette historique et reste contenu à moyen terme, grâce à une meilleure mobilisation des recettes et à une croissance soutenue.

### Encadré 1. Hypothèses macroéconomiques pour 2023–43

**Croissance du PIB réel.** La croissance devrait s'établir en moyenne à environ 5,0 % à moyen et à long terme, sous l'effet d'une augmentation durable de la production minière, de cours des produits de base favorables et d'une augmentation progressive de l'investissement public.

**Inflation.** Après avoir culminé à 11,5 % en 2023, l'inflation moyenne telle que mesurée par la croissance du déflateur du PIB devrait se stabiliser autour de 6 % sur la période 2024–28 et au-delà, conformément à l'objectif de la BCC de contenir l'inflation en dessous de 7 %. L'engagement de la BCC de resserrer la politique monétaire autant que nécessaire pour freiner la dynamique de l'inflation sera essentiel pour maintenir des anticipations d'inflation ancrées.

**Solde primaire.** Le solde budgétaire primaire devrait s'établir à 0,8 % du PIB en moyenne sur la période 2023–2028, l'augmentation des recettes et les nouveaux financements extérieurs contribuant à répondre à l'ampleur des besoins de dépenses. Les dépenses en capital devraient augmenter au fil de la période de projection et leur financement sera de plus en plus assuré par des sources intérieures. Les recettes sont calculées comme la somme des recettes de l'administration centrale et des recettes des entreprises d'État, qu'on suppose équivalentes aux flux du service de leur dette.

**Solde des transactions courantes.** Le solde extérieur courant est largement déterminé par les évolutions du secteur minier. Les exportations de minerais, qui représentent une portion considérable des exportations, devraient en moyenne s'améliorer à moyen terme sous l'effet de nouveaux projets miniers et du niveau élevé de la demande mondiale de produits de base induit par la transition climatique mondiale. Les importations devraient augmenter progressivement dans le sillage de la demande croissante de biens d'équipement et de produits intermédiaires pour les investissements dans les infrastructures. Le déficit courant hors intérêts s'établirait à 3,4 % du PIB sur la période 2023–43.

**Encadré 1. Hypothèses macroéconomiques pour 2023–43 (conclu)**

**Financement.** Le financement extérieur devrait se composer de prêts concessionnels et non concessionnels accordés par des prêteurs multilatéraux, bilatéraux et commerciaux, et d'IDE. Les projets d'investissement public devraient être financés en partie à l'aide de dons étrangers. Les autres besoins de financement des administrations publiques sont présumés être couverts par l'émission de bons du Trésor (70 %) et d'obligations du Trésor assortis d'une échéance inférieure à 7 ans (30 %) sur le marché intérieur jusqu'en 20233, avec une augmentation de la part des obligations (à 40%) pour 2043.

**Réserves officielles brutes.** Elles devraient augmenter progressivement à environ 13 semaines de couverture des importations d'ici 2028. La constitution de réserves est surtout favorisée par le dynamisme des exportations, les financements au titre du programme et l'effet catalyseur du programme relatif à la FEC

## CLASSEMENT DU PAYS ET ÉLABORATION DES TESTS DE RÉSISTANCE DES SCÉNARIOS

9. **La capacité d'endettement de la République démocratique du Congo est jugée faible (tableau 4 du texte), sans changement par rapport à l'AVD précédente.** La classification de la capacité d'endettement s'appuie sur l'indicateur composite, qui est déterminé par l'évaluation de la politique et des institutions nationales effectuée par la Banque mondiale et par d'autres variables macroéconomiques, notamment des éléments prospectifs. L'indicateur composite de la RDC s'élève à 2,23, soit un niveau globalement inchangé par rapport aux précédents résultats. La RDC est un pays fragile qui est très vulnérable face aux chocs exogènes.

**Tableau 4 du texte. République démocratique du Congo : indicateur composite et tableaux des seuils**

Capacité d'endettement	Faible		
Finale	Classification sur la base du millésime courant	Classification sur la base du millésime précédent	Classification sur la base des deux précédents millésimes
Faible	Faible 2.23	Faible 2.13	Faible 2.15

### Seuils applicables

APPLICABLE	
<b>Seuils d'endettement EXTÉRIEUR</b>	
<b>VA de la dette en % de</b>	
Exportations	140
PIB	30
<b>Service de la dette en % de</b>	
Exportations	10
Recettes	14

APPLICABLE	
<b>Repère dette publique TOTALE</b>	
VA du total de la dette publique en % du PIB	35

Note : Le millésime courant se rapporte aux *Perspectives de l'économie mondiale* d'avril 2023 et le CPIA 2021; les millésimes précédents aux *Perspectives de l'économie mondiale* d'octobre et avril 2022 et le CPIA 2021.

**10. L'analyse de viabilité de la dette s'appuie sur six tests de résistance normalisés et deux tests de résistance adaptés (choc sur les prix des produits de base et choc combiné sur les passifs conditionnels).** Les tests de résistance standards utilisent des paramètres définis par défaut. Si la RDC ne remplit pas les conditions requises pour le test de résistance au choc de financement du marché, le test de résistance au choc des prix des matières premières est pertinent pour évaluer la sensibilité des indicateurs de la charge projetée de la dette à des prix défavorables des exportations des matières premières<sup>7</sup>.

## VIABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE

### Scénario de référence

**11. La dette extérieure CGE reste viable dans le scénario de référence, mais avec des facteurs de vulnérabilité découlant d'une certaine fragilité structurelle.** L'ensemble de la dette extérieure est due ou garantie par l'État. En raison d'un meilleur accès au financement extérieur, la dette extérieure est passée de 9 615 millions de dollars en 2021 à 9 990 millions de dollars en 2022, en raison de l'augmentation de la dette envers les créanciers multilatéraux. La valeur actualisée de la dette extérieure, estimée à 11,7 % du PIB en 2022, est considérablement inférieure à la valeur de référence de 30 % et traduit l'ampleur de la dette concessionnelle qui devrait rester globalement inchangée selon les projections. Malgré l'accroissement de l'émission de dette dû à l'effet catalytique de l'accord au titre de la FEC et aux déficits budgétaires temporairement plus élevés qui résultent de besoins d'investissement plus importants, la trajectoire à moyen terme de la dette extérieure et de la dette publique ne suscite pas de préoccupations quant à leur viabilité, dans le cadre des perspectives de croissance à moyen terme actuellement favorables. Le critère de réalisation quantitatif (CRQ) de fin juin 2023 sur la valeur actualisée des nouveaux emprunts extérieurs, fixé à 1 500 millions de dollars, est en bonne voie pour être respecté, et le nouveau critère, défini pour fin décembre 2023 à 2,5 milliards de dollars, présume d'un certain rattrapage avec la signature de prêts initialement prévus en 2022. Les indicateurs de dette externe publique et de services de la dette extérieure restent inférieurs à leurs seuils dans le scénario de référence (graphique 1).

### Autres scénarios et tests de résistance

**12. Les indicateurs du ratio dette/PIB et du ratio service de la dette/exportations dépassent leurs seuils dans le scénario de choc le plus extrême d'une baisse des exportations en valeur nominale (graphique 1)<sup>8</sup>.** Dans le scénario du choc des exportations, les exportations chutent de 19,5 % en 2024 et de 20,6 % en 2025 par rapport à la valeur de l'année précédente. Étant donné que les exportations de cuivre représentent 70 % du total des exportations en 2022, le choc des exportations

<sup>7</sup> Selon le cadre de viabilité de la dette, ce test de résistance s'applique aux pays dont les exportations de produits de base représentent au moins 50 % du total des exportations de biens et de services au cours de la précédente période de trois ans. Les produits de base représentaient environ 97 % des exportations de biens et de services de la République démocratique du Congo au cours de la période 2018–20.

<sup>8</sup> La croissance nominale des exportations (en dollar) est fixée à sa moyenne historique moins un écart-type ou à la projection du scénario de référence moins un écart-type, si cette dernière est moins élevée en 2024–25. Ce choc est vraisemblablement trop sévère pour évaluer les besoins de financements extérieurs, car un tel scénario s'accompagnerait probablement d'une forte contraction des importations. Pour les paramétrages d'autres tests de résistance, voir le tableau 8 de la [note d'orientation de 2018](#).

pourrait être modélisé de manière équivalente comme la combinaison de deux baisses consécutives de 30 % en 2024 et 2025 du prix international du cuivre par rapport aux projections de référence. Ces dépassements mettent en évidence les vulnérabilités en cas de renversement des prix des produits de base. Il serait possible d'atténuer ce risque en limitant les emprunts non concessionnels et en saisissant l'occasion des prix élevés des produits de base pour constituer des réserves et préserver une certaine capacité d'emprunt.

## VIABILITÉ DE LA DETTE PUBLIQUE

### Scénario de référence

**13. Le risque global de surendettement devrait rester modéré.** Le ratio de la dette au PIB ne franchit pas son seuil dans le scénario de référence. Toutefois, sous le choc le plus extrême d'une baisse des exportations en valeur nominale, le ratio valeur actualisée de la dette/PIB s'approche de son seuil en l'espace d'un an (graphique 2). Tandis que les émissions de bons du Trésor restent faibles, la reconnaissance d'arriérés de TVA non encore certifiés et d'arriérés envers les fournisseurs pourrait accroître la dette intérieure et la dette publique totale. La matérialisation des garanties et d'autres passifs conditionnels présente des risques.

### Autres scénarios et tests de résistance

**14. Les tests de résistance corroborent la vulnérabilité de la RDC aux chocs sur les exportations et sur les passifs conditionnels.** Le choc le plus extrême pour le ratio de la valeur actualisée de la dette publique au PIB consiste en une forte baisse des exportations (graphique 2). Sous un tel choc, le ratio de la valeur actualisée de la dette publique culmine légèrement en-dessous de la valeur seuil applicable de 35 % et le ratio service de la dette publique/recettes reste inférieur à son niveau de 2023 de 16 % des recettes à moyen terme.

## NOTATION DU RISQUE ET VULNÉRABILITÉ

**15. Le risque de surendettement extérieur et global de la République démocratique du Congo demeure modéré (tableau 5 du texte).** La dette extérieure et la dette publique totale donnent lieu à un risque modéré de surendettement en raison de dépassements des seuils dans les tests de résistance. Sur la durée de l'accord soutenu par la FEC, les paramètres de la dette publique demeurent globalement inchangés, car la plus forte croissance projetée de l'économie et des recettes devrait être quelque peu compensée par une augmentation des emprunts. La dette extérieure devrait diminuer progressivement par rapport au PIB et aux exportations. Le niveau des arriérés extérieurs (0,4 % du PIB) est inférieur à 1 % du PIB, ce qui représente un cas *de minimis* et ne grève donc pas l'évaluation du risque. Les arriérés intérieurs sont envers des fournisseurs de biens et de services et reflètent des pratiques finances publiques inadéquates plutôt que l'insolvabilité de l'État et/ou des problèmes de liquidité, et les autorités adoptent des mesures qui conduisent à leur réduction.

**16. La faible capacité de mobilisation des recettes exige de préserver la capacité d’emprunt créée par les prix favorables des produits de base.** Bien qu’il existe une capacité substantielle pour contracter des emprunts supplémentaires sans mettre en danger la notation du niveau de risque de la RDC (graphique 5), le faible niveau des recettes demeure une difficulté centrale. L’accord appuyé par la FEC prévoit une augmentation des recettes, qui passeraient de 9,5 % du PIB en 2020 à 18 % d’ici 2028, pour une moyenne de 20 % du PIB en Afrique subsaharienne.

**17. Les risques ont trait aux performances à l’exportation et à la capacité de la RDC à mener des réformes importantes.** Les exportations constituent le point faible de la RDC s’agissant de la viabilité de sa dette. La fluctuation des prix des produits de base représente donc un risque majeur. Il conviendrait que la RDC continue d’accroître ses marges de manœuvre en augmentant les réserves internationales, en mobilisant les

recettes et en veillant à ce que les ressources empruntées favorisent une croissance inclusive et encouragent la diversification de l’économie par le développement du secteur privé dans les secteurs non extractifs. L’endettement non-concessionnel est prévu d’augmenter mais devrait rester limité, et le pays doit continuer de privilégier les emprunts concessionnels.

**18. En dépit du faible niveau de la dette publique totale, la capacité d’endettement limitée reste une vulnérabilité majeure.** Les principales sources de vulnérabilité sont les fluctuations des prix des produits de base et les difficultés de mobilisation des recettes budgétaires. Malgré l’augmentation progressive des recettes prévue dans le cadre de l’accord soutenu par la FEC, le ratio service de la dette/recettes donne à penser que la marge de manœuvre disponible pour de nouveaux emprunts est sur le point de se réduire (graphique 1). Cela exige des politiques budgétaires prudentes passant par une limitation des nouveaux emprunts. La réalisation de réformes structurelles, notamment dans la mobilisation des recettes et la gestion des finances publiques, et l’engagement d’investissements publics à même d’améliorer le potentiel de croissance restent essentiels pour la capacité d’endettement de la République démocratique du Congo.

**Tableau 5 du texte. République démocratique du Congo : notation du niveau de risque**

Notation du surendettement extérieur	
Notation mécanique du surendettement extérieur	Modéré
Notation finale du surendettement extérieur	Modéré
Recours au jugement	Non

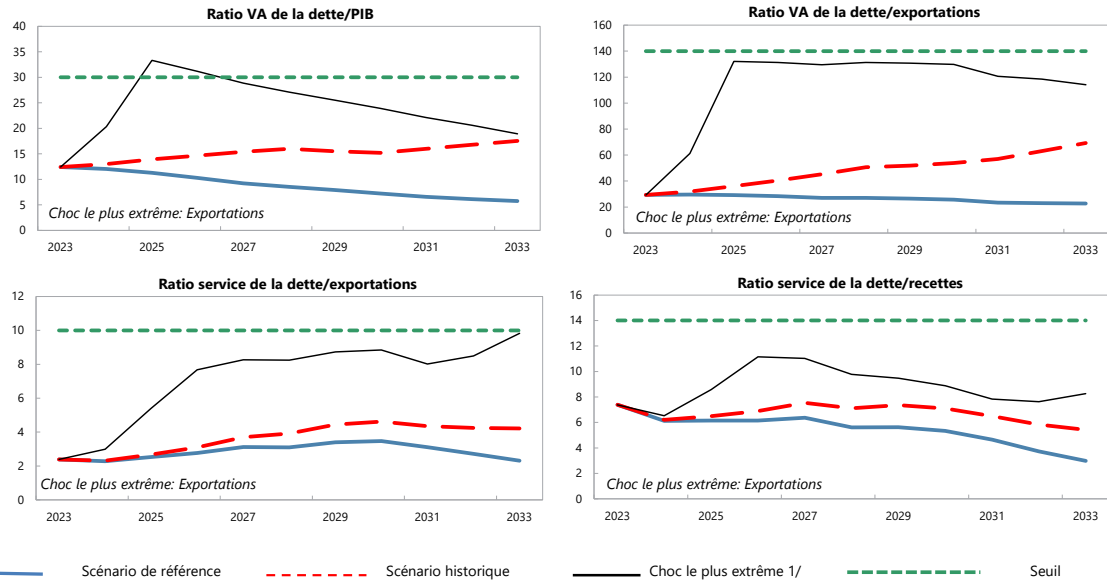
  

Notation du risque global	
Notation mécanique du surendettement global	Modéré
Notation finale du surendettement global	Modéré
Recours au jugement	Non

## VUES DES AUTORITÉS

**19. Les autorités souscrivent dans l’ensemble à l’évaluation globale de la viabilité de la dette du pays.** La capacité d’endettement devrait s’améliorer dans le contexte de l’accord appuyé par la FEC. Les autorités sont déterminées à améliorer encore la gestion de la dette, notamment par une meilleure communication des données relatives à la dette des entreprises publiques (en l’incluant dans les statistiques de la dette publique d’ici à 2023) et à la dette garantie par l’État.

**Graphique 1. Indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dans différents scénarios, 2023–33**



Personnalisation des paramètres par défaut		
	Ampleur	Interactions
<b>Choc d'engagements</b>		
Passifs éventuels combinés	Oui	
Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.
Prix des produits de base	Oui	Oui
Financement de marché	n.a.	n.a.

Note: "Oui" indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut pour les tests de résistance. "n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

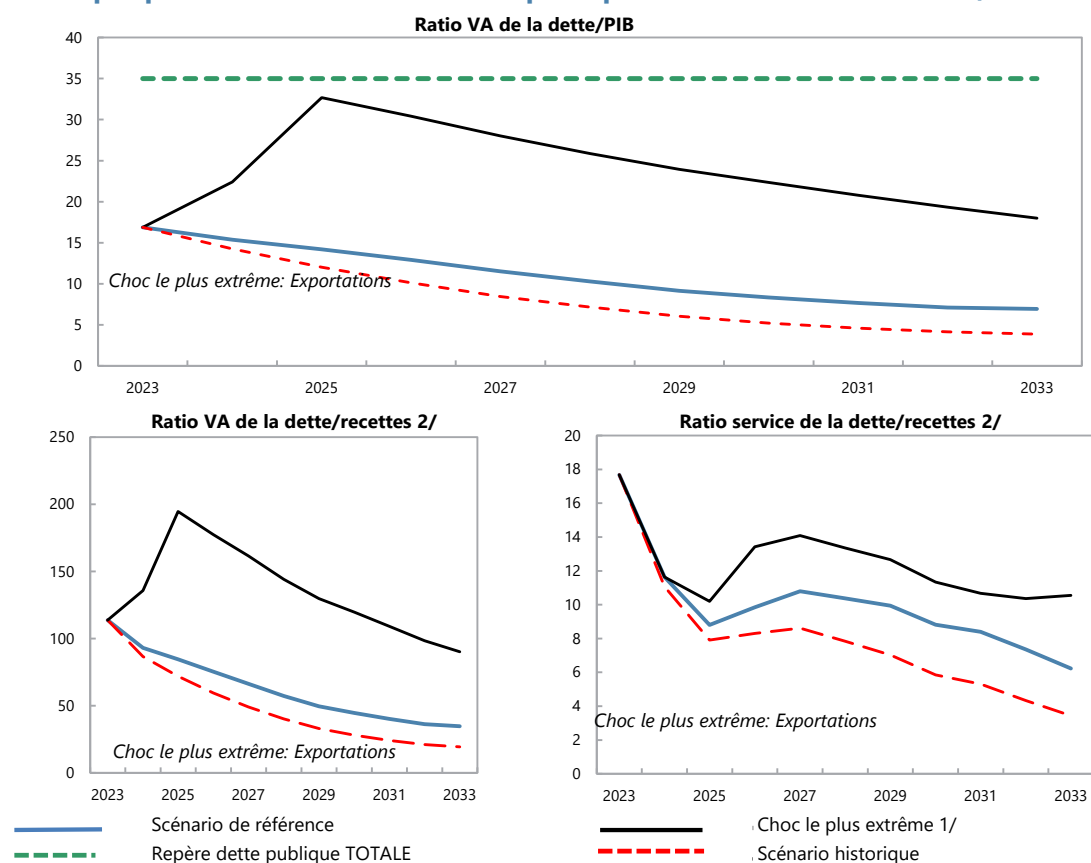
Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *		
	Défaut	Défini par l'utilisateur (Personnalisés)
<b>Part de la dette marginale</b>		
External PPG MLT debt	100%	
<b>Modalités de la dette marginale</b>		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	2.7%	2.7%
Taux d'actualisation, dollars EU	5.0%	5.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	31	31
Période de grâce moyenne (minimum 1)	7	7

\* Note: Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe de MLT PPG dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des projections de référence sur 10 ans

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2033 ou avant. Le test de résistance avec un dépassement ponctuel est également présenté le cas échéant, mais ce dépassement n'est pas pris en compte comme signal mécanique. Si un test de résistance avec un dépassement ponctuel constitue le choc le plus extrême, même sans tenir compte de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement ponctuel) est présenté.



**Graphique 2. Indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2023–33**


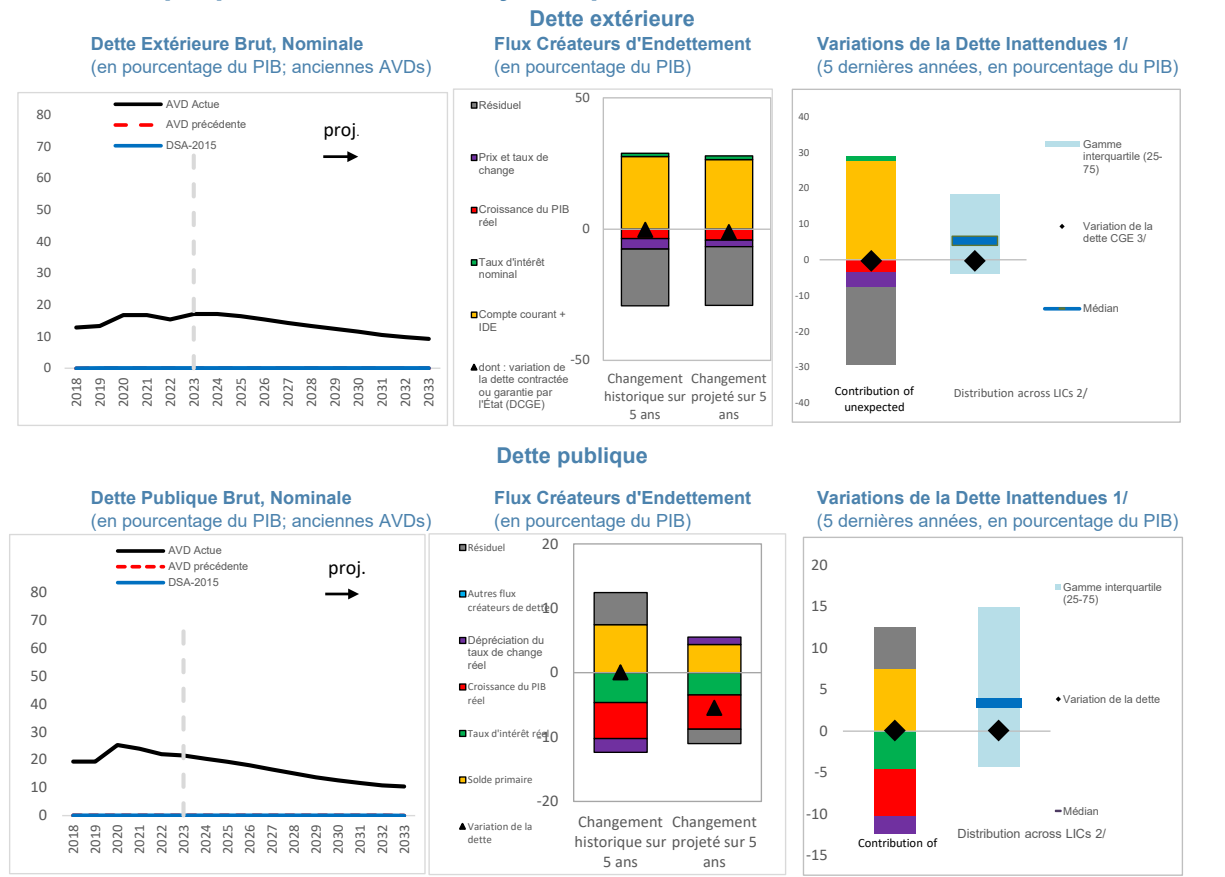
Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *	Défaut	Défini par l'utilisateur
<b>Part de la dette marginale</b>		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	67%	95%
Dette intérieure à moyen et long terme	10%	2%
Dette intérieure à court terme	23%	3%
<b>Modalités de la dette marginale</b>		
<b>Dette extérieure à MLT</b>		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	2.7%	2.7%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	31	31
Période de grâce moyenne (minimum 1)	7	7
<b>Dette intérieure à MLT</b>		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	1.7%	1.7%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	3	3
Période de grâce moyenne	1	1
<b>Dette intérieure à court terme</b>		
Taux d'intérêt réel moyen	-1.3%	-1.3%

\* Note : dans le AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les test de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2033 ou avant. Le test de résistance avec un dépassement ponctuel est également présenté le cas échéant, mais ce dépassement n'est pas pris en compte comme signal mécanique. Si un test de résistance avec un dépassement ponctuel constitue le choc le plus extrême, même sans tenir compte de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement ponctuel) est présenté.

**Graphique 3. Facteurs de la dynamique de la dette — Scénario de référence**



Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

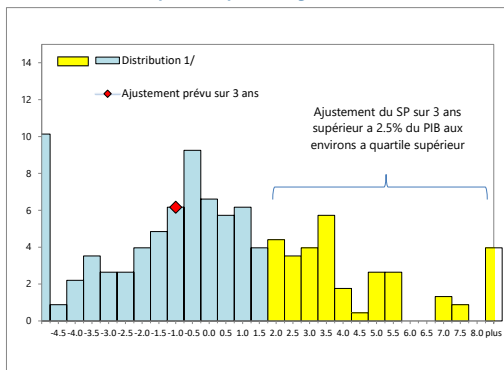
1/ Différence entre les contributions anticipées et réelles aux ratios d'endettement.

2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVD ont été établies.

3/ Compte tenu du niveau relativement faible de la dette extérieure privée dans la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait s'expliquer en grande partie par les facteurs de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

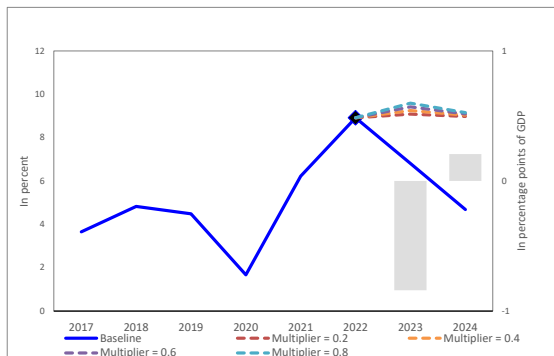
### Graphique 4. Outils de réalisme<sup>1</sup>

**Ajustement sur 3 ans du solde primaire (points de pourcentage du PIB)**



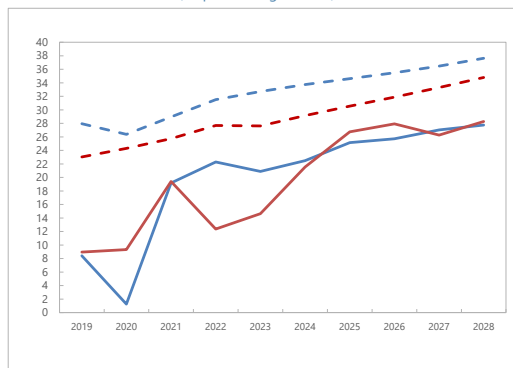
1/ Les données couvrent les programmes financés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement triennal à partir de la création du programme est couverte sur l'axe horizontal; le pourcentage d'échantillon est couvert sur l'axe vertical.

**Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 2/**



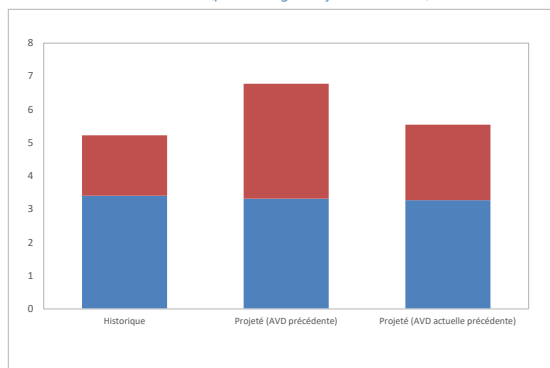
2/ Les barres renvoient à l'ajustement budgétaire annuel projeté et les lignes montrent les trajectoires possibles de croissance du PIB réel sous différents multiplicateurs budgétaires.

**Taux de l'Investissement Public et Privé (en pourcentage du PIB)**



— Investissement public - AVD précédente — Investissement public - AVD actuelle  
 - - - Investissement privé - AVD précédente - - - Investissement privé - AVD actuelle

**Contribution à la croissance du PIB réel (pourcentage, moyenne sur 5 ans)**



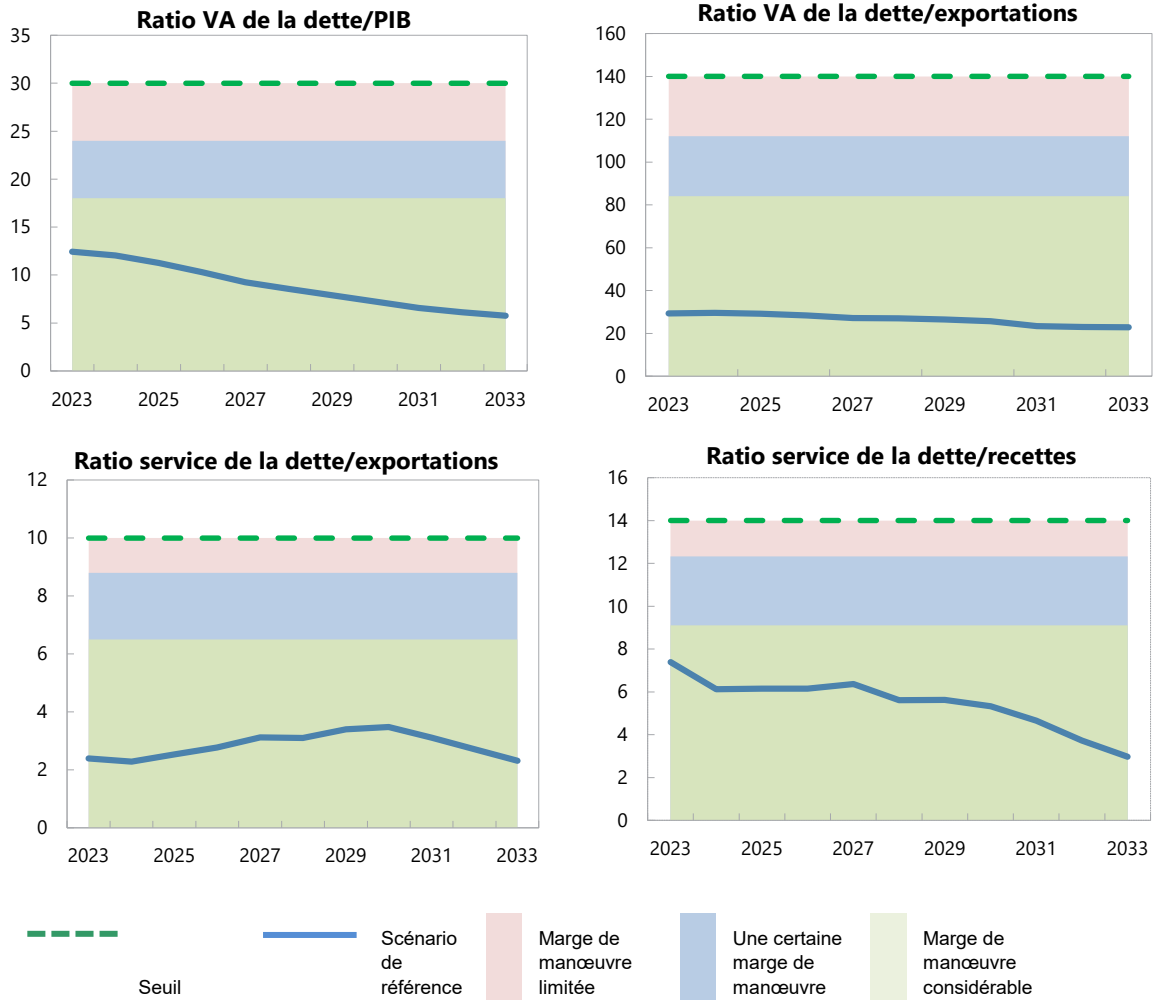
■ Contribution d'autres facteurs  
 ■ Contribution de l'investissement public

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les taux de l'investissement public et privé sont des chiffres préliminaires basés sur les informations de la comptabilité nationale. Des divergences avec les informations des comptes budgétaires sont à prévoir.

2/ Les barres correspondent au rééquilibrage budgétaire annuel prévu (échelle de droite) et les lignes aux possibles trajectoires de la croissance du PIB réel avec différents multiplicateurs budgétaires (échelle de gauche).

**Graphique 5. Critères de la catégorie de risque modéré, 2023–33<sup>1</sup>**



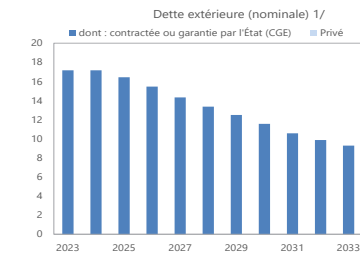
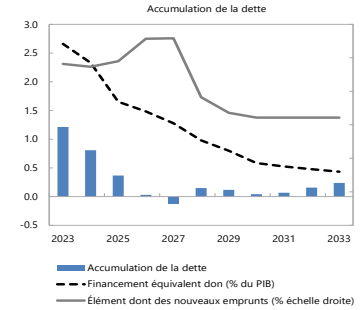
Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Pour les seuils des ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/exportations, x est fixé à 20 % et y à 40 %. Pour les seuils des ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes, x est égal à 12 % et y à 35 %.

**Tableau 1. République démocratique du Congo : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2020–43**  
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections								Moyenne 8/	
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2033	2043	Scénario	Projections
<b>Dette extérieure (nominale) 1/</b>	16.8	16.8	15.5	17.2	17.2	16.4	15.5	14.3	13.4	9.3	5.5	9.1	13.4
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	16.8	16.8	15.5	17.2	17.2	16.4	15.5	14.3	13.4	9.3	5.5	9.1	13.4
Variation de la dette extérieure	3.4	0.0	-1.4	1.7	0.0	-0.7	-1.0	-1.1	-1.0	-0.6	-0.3		
<b>Flux générateurs d'endettement net identifiés</b>	5.8	1.4	5.3	6.6	5.3	4.1	3.9	3.7	4.4	4.5	7.0	4.3	4.8
Déficit extérieur courant hors intérêts	1.9	0.8	5.1	5.2	3.6	2.5	2.3	2.1	2.7	2.6	4.8	3.8	3.1
Déficit de la balance des biens et services	1.2	-0.2	5.0	5.7	4.8	4.6	4.3	4.0	4.4	3.7	5.5	4.1	4.6
Exportations	28.7	38.9	43.2	42.5	40.8	38.6	36.3	34.1	31.6	25.3	17.4		
Importations	29.9	38.7	48.2	48.2	45.6	43.2	40.6	38.0	35.9	29.1	22.9		
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-1.7	-2.2	-3.5	-4.0	-4.8	-5.4	-5.1	-4.7	-4.4	-3.3	-2.1	-3.4	-4.3
<i>dont : officiels</i>	-1.1	-1.3	-0.9	-0.8	-1.1	-1.4	-1.3	-1.2	-1.1	-0.8	-0.5		
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	2.4	3.2	3.6	3.5	3.5	3.3	3.1	2.9	2.7	2.1	1.4	3.1	2.8
<b>IDE nets (négatifs = entrées)</b>	3.1	2.9	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1	2.3	3.1	2.1
<b>Dynamique endogène de la dette 2/</b>	0.9	-2.4	-1.9	-0.7	-0.4	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.2	-0.1		
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.3	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2		
Contribution de la croissance du PIB réel	-0.2	-0.9	-1.3	-1.0	-0.7	-0.8	-0.8	-0.8	-0.7	-0.7	-0.4		
Contribution des variations de prix et de taux de change	0.8	-1.7	0.8	0.8	-1.7	0.8	0.8	-1.7	0.8	-1.7	0.8		
<b>Résiduel 3/</b>	-2.4	-1.4	-6.7	-4.9	-5.3	-4.9	-4.9	-4.9	-5.4	-5.1	-7.4	-4.3	-5.4
<i>dont : financement exceptionnel</i>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
<b>Indicateurs de viabilité</b>													
<b>VA de la dette extérieure CGE/PIB</b>	...	...	11.7	12.4	12.1	11.3	10.3	9.2	8.5	5.8	3.5		
<b>VA de la dette extérieure CGE/exportations</b>	...	...	27.2	29.3	29.6	29.2	28.4	27.1	27.1	22.8	19.9		
<b>Ratio service de la dette CGE/exportations</b>	3.6	2.3	2.4	2.4	2.3	2.5	2.8	3.1	3.1	2.3	2.2		
<b>Ratio service de la dette CGE/recettes</b>	12.0	8.1	6.9	7.4	6.1	6.1	6.2	6.4	5.6	3.0	1.7		
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	2922.0	2674.9	5432.7	5733.6	5023.0	4692.6	4983.5	5366.8	6431.7	9510.1	30285.5		
<b>Principales hypothèses macroéconomiques</b>													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	1.7	6.2	8.9	6.8	4.7	5.3	5.2	5.6	5.2	4.9	5.3	5.2	
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	-5.9	-1.0	5.2	-2.4	4.9	4.6	4.3	4.3	4.4	5.1	2.9	4.1	
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	2.0	1.3	1.7	1.9	1.9	1.8	1.8	1.7	1.7	2.4	2.9	1.8	2.0
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	5.4	59.7	27.2	2.6	5.4	4.3	3.2	3.4	1.8	4.9	5.5	14.6	4.3
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	-4.2	52.5	42.8	4.3	3.9	4.3	3.1	3.3	3.8	5.5	6.5	13.6	4.6
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	...	...	...	48.2	47.3	49.0	55.7	55.8	38.3	32.2	32.2	...	41.5
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	8.7	11.1	15.3	13.7	15.2	15.9	16.3	16.7	17.4	19.7	22.2	11.3	17.2
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	1168.0	2290.2	2413.3	1943.6	1879.4	1517.4	1479.7	1412.0	1395.3	1094.1	1094.1		
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	...	...	...	2.7	2.3	1.7	1.5	1.3	1.0	0.4	0.2	...	1.2
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	...	...	...	61.3	66.8	67.1	72.9	71.7	57.9	47.8	47.8	...	58.3
PIB nominal (milliards de dollars EU)	48,707	57,407	65,808	68,632	75,370	83,024	91,115	100,379	110,240	178,623	402,696		
Croissance du PIB nominal en dollars	-4.3	17.9	14.6	4.3	9.8	10.2	9.7	10.2	9.8	10.2	7.6	8.5	9.5
<b>Pour mémoire :</b>													
<b>VA de la dette extérieure 7/</b>	...	...	11.7	12.4	12.1	11.3	10.3	9.2	8.5	5.8	3.5		
En pourcentage des exportations	...	...	27.2	29.3	29.6	29.2	28.4	27.1	27.1	22.8	19.9		
Ratio service de la dette/exportations	3.6	2.3	2.4	2.4	2.3	2.5	2.8	3.1	3.1	2.3	2.2		
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	...	...	7731.8	8529.8	9084.5	9360.5	9384.9	9266.7	9416.0	10303.5	13929.2		
(VAT - VAT-1)/PIBT-1 (en pourcentage)	...	...	...	1.2	0.8	0.4	0.0	-0.1	0.1	0.2	0.1		
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	-1.5	0.8	6.4	3.5	3.6	3.3	3.3	3.3	3.7	3.2	5.1		

Definition de la dette extérieure/intérieure	Residency-based
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	No



Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Comprend la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à  $[r - g - \rho(1+g) + \varepsilon\alpha(1+r)] / (1+g+\rho+g\rho)$  fois le ratio d'endettement de la période précédente, où  $r$  = taux d'intérêt nominal ;  $g$  = taux de croissance du PIB réel,  $\rho$  = taux de croissance du déflateur du PIB en dollars,  $\varepsilon$  = appréciation nominale de la monnaie locale et  $\alpha$  = part de la dette extérieure libellée en monnaie locale dans la dette extérieure totale.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette), les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend aussi la contribution des variations des prix et du taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

5/ À savoir les dons, les prêts concessionnels et l'allègement de la dette.

6/ Le financement équivalent dons inclut les dons fournis directement à l'État et par le biais de nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ Suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

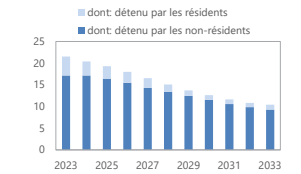
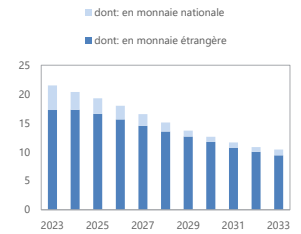
8/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles, tandis que les moyennes des projections portent sur la première année de projection et sur les dix années suivantes.

**Table 2. République démocratique du Congo : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2020-43**  
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections										Moyenne 6/	
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2033	2043	Scénario historique	Projections		
<b>Dette du secteur public 1/</b>	25.3	24.0	22.0	21.5	20.4	19.3	18.0	16.5	15.1		10.4	15.6	15.5		
dont : libellée en devises	16.8	16.8	15.5	17.2	17.2	16.4	15.5	14.3	13.4		9.3	9.1	13.4		
<b>Variation de la dette du secteur public</b>	5.9	-1.3	-2.0	-0.5	-1.1	-1.1	-1.3	-1.5	-1.4		-0.4				
<b>Flux générateurs d'endettement identifiés</b>	4.2	-3.6	-2.4	-1.2	-0.4	-0.6	-1.0	-1.2	-1.2		-0.6	-1.0	-0.9		
<b>Déficit primaire</b>	3.0	1.3	0.2	1.1	0.8	1.2	0.7	0.6	0.4		0.5	0.4	0.6		
Recettes et dons	9.5	13.6	16.6	14.8	16.5	16.8	17.1	17.3	18.0		19.9	13.3	17.8		
dont : dons	0.8	2.5	1.3	1.1	1.3	0.9	0.8	0.6	0.5		0.2		0.1		
Dépenses primaires (hors intérêts)	12.6	15.0	16.8	15.9	17.4	17.9	17.9	17.9	18.3		20.4	13.7	18.5		
<b>Dynamique automatique de la dette</b>	1.2	-5.0	-2.7	-2.3	-1.2	-1.7	-1.8	-1.8	-1.6		-1.1				
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-0.5	-3.2	-3.1	-2.3	-1.2	-1.7	-1.8	-1.8	-1.6		-1.1				
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	-0.2	-1.8	-1.1	-0.9	-0.2	-0.7	-0.8	-0.9	-0.7		-0.6				
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-0.3	-1.5	-2.0	-1.4	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-0.8		-0.5				
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	1.7	-1.7	0.4	...	...	...	...	...	...		...				
<b>Autres flux générateurs d'endettement identifiés</b>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	0.0		
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	0.0		
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	0.0		
Allègement de la dette (initiative PPTE et autres)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	0.0		
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	0.0		
<b>Résiduel</b>	1.7	2.3	0.5	0.7	-0.8	-0.5	-0.3	-0.2	-0.3		0.2	1.0	-0.2		
<b>Indicateurs de viabilité</b>															
<b>VA de la dette du secteur public 2/</b>	...	...	18.5	16.9	15.4	14.2	12.9	11.5	10.3		6.9	5.3	5.2		
<b>Ratio VA de la dette publique/recettes et dons (en %)</b>	...	...	111.8	113.7	93.1	84.7	75.4	66.4	57.4		34.8	1.9	2.0		
<b>Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 3/</b>	11.0	11.9	16.3	17.7	11.6	8.8	9.9	10.8	10.4		6.2	-9.4	-3.0		
Besoin de financement brut 4/	4.1	2.9	2.9	3.7	2.8	2.6	2.4	2.4	2.2		1.8	0.6	...		
<b>Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires</b>															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	1.7	6.2	8.9	6.8	4.7	5.3	5.2	5.6	5.2		4.9	5.3	5.2		
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	2.1	1.4	1.7	2.0	1.9	1.9	1.8	1.8	1.7		2.4	1.9	2.0		
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	-5.5	-16.2	-5.7	-9.9	-4.8	-5.1	-4.3	-3.5	-2.9		1.1	-9.4	-3.0		
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	12.9	-11.1	3.0	...	...	...	...	...	...		...	0.6	...		
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	5.8	19.3	6.3	11.4	6.6	6.2	5.8	5.8	5.9		5.6	11.8	6.3		
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	-2.7	26.5	22.2	1.2	14.3	8.9	4.8	5.8	7.8		7.5	10.6	7.2		
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	-2.9	2.6	2.2	1.6	2.0	2.3	2.0	2.0	1.8		0.9	0.6	1.7		
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	0.0		

Définition de la dette extérieure/intérieure	Residency-based
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	No

Dette du secteur public 1/



Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Périmètre de la dette : Dette de l'administration centrale, des États et des administrations locales, de la banque centrale, dette à garantie publique, dette non garantie des entreprises publiques. La définition de la dette extérieure se fonde sur la résidence.

2/ Le ratio sous-jacent VA de la dette extérieure/PIB dans l'analyse de viabilité de la dette publique diffère de celui utilisé dans l'analyse de viabilité de la dette extérieure ; cette différence dépend des projections en matière de taux de change.

3/ Le service de la dette est égal, par définition, à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à court, moyen et long terme.

4/ Le besoin de financement brut est égal, par définition, à la somme du déficit primaire, du service de la dette, de l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente, et d'autres flux générateurs ou réducteurs de dette.

5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-) : excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

6/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles, tandis que les moyennes des projections portent sur la première année de projection et sur les dix années suivantes.

**Tableau 3. République démocratique du Congo : analyse de sensibilité pour les principaux indicateurs de la dette extérieure CGE, 2023–33**  
(en pourcentage)

	Projections 1/										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
<b>Ratio VA de la dette/PIB</b>											
<b>Scénario de référence</b>	12	12	11	10	9	9	8	7	7	6	6
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	12	13	14	15	15	16	16	15	16	17	18
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	12	13	12	11	10	9	9	8	7	7	6
B2. Solde primaire	12	13	13	12	11	10	10	9	8	8	7
B3. Exportations	12	20	33	31	29	27	26	24	22	21	19
B4. Autres flux 3/	12	15	17	16	15	14	13	12	11	10	9
B5. Dépréciation	12	15	12	11	9	9	8	7	6	6	6
B6. Combinaison de B1-B5	12	19	20	19	17	16	15	14	13	12	11
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	12	17	16	15	14	13	12	11	10	10	9
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	12	16	19	18	16	15	14	13	12	11	10
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Seuil</b>	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
<b>Ratio VA de la dette/exportations</b>											
<b>Scénario de référence</b>	29	30	29	28	27	27	26	26	23	23	23
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	29	32	36	40	45	51	52	54	57	63	69
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	29	30	29	28	27	27	26	26	23	23	23
B2. Solde primaire	29	32	35	34	33	33	32	32	29	29	28
B3. Exportations	29	61	132	131	130	131	131	130	121	118	114
B4. Autres flux 3/	29	37	45	45	43	44	43	43	39	38	37
B5. Dépréciation	29	30	24	23	22	22	21	20	18	18	18
B6. Combinaison de B1-B5	29	50	48	61	59	60	59	58	54	52	51
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	29	42	42	42	41	41	40	40	36	36	36
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	29	46	56	55	52	51	49	47	43	42	40
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Seuil</b>	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
<b>Ratio service de la dette/exportations</b>											
<b>Scénario de référence</b>	2	2	3	3	3	3	3	3	3	3	2
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	2	2	3	3	4	4	4	5	4	4	4
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	2	2	3	3	3	3	3	3	3	3	2
B2. Solde primaire	2	2	3	3	3	3	4	4	3	3	3
B3. Exportations	2	3	5	8	8	8	9	9	8	8	10
B4. Autres flux 3/	2	2	3	3	4	4	4	4	4	4	3
B5. Dépréciation	2	2	3	3	3	3	3	3	3	3	2
B6. Combinaison de B1-B5	2	3	4	4	5	5	5	5	5	5	5
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	2	2	3	3	4	4	4	4	4	3	3
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	2	3	3	4	4	4	4	4	4	4	4
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Seuil</b>	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
<b>Ratio service de la dette/recettes</b>											
<b>Scénario de référence</b>	7	6	6	6	6	6	6	5	5	4	3
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	7	6	6	7	8	7	7	7	6	6	5
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	7	6	7	7	7	6	6	6	5	4	3
B2. Solde primaire	7	6	6	7	7	6	6	6	5	4	3
B3. Exportations	7	7	9	11	11	10	9	9	8	8	8
B4. Autres flux 3/	7	6	7	7	8	7	7	6	5	5	4
B5. Dépréciation	7	8	8	7	8	7	7	6	6	4	3
B6. Combinaison de B1-B5	7	7	8	8	8	7	7	6	6	6	5
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	7	6	7	7	7	6	6	6	5	4	4
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	7	7	8	9	9	7	7	7	6	5	5
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Seuil</b>	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les valeurs en gras dénotent un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, le déflateur du PIB (en fonction du dollar), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB, et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Transferts officiels et privés et IDE inclus.

**Tableau 4. République démocratique du Congo : analyse de sensibilité pour les principaux indicateurs de la dette publique, 2023–33**

	Projections 1/										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
<b>Ratio VA de la dette/PIB</b>											
<b>Scénario de référence</b>	17	15	14	13	12	10	9	8	8	7	7
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	17	14	12	10	8	7	6	5	5	4	4
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	17	17	17	17	16	16	16	16	16	16	17
B2. Solde primaire	17	17	16	15	13	12	11	10	9	9	8
B3. Exportations	17	22	33	30	28	26	24	22	21	19	18
B4. Autres flux 3/	17	18	20	19	17	16	14	13	12	11	11
B5. Dépréciation	17	18	15	13	10	8	6	4	3	2	1
B6. Combinaison de B1-B5	17	16	15	13	11	10	9	8	7	7	7
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	17	21	19	18	16	15	13	12	11	11	10
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	17	17	18	19	19	19	19	19	19	19	20
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Repère dette publique TOTALE</b>	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35
<b>Ratio VA de la dette/recettes 2/</b>											
<b>Scénario de référence</b>	114	93	85	75	66	57	50	45	40	36	35
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	114	87	72	59	49	40	33	28	24	21	19
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	114	100	102	98	94	89	85	84	83	83	85
B2. Solde primaire	114	100	98	88	78	68	59	54	49	44	42
B3. Exportations	114	136	195	178	162	144	130	120	109	98	90
B4. Autres flux 3/	114	111	122	110	99	87	77	70	64	57	54
B5. Dépréciation	114	107	91	74	59	45	33	23	15	8	3
B6. Combinaison de B1-B5	114	96	88	73	64	55	48	43	38	35	33
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	114	127	115	104	93	81	72	66	59	54	51
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	114	111	115	117	115	109	104	101	99	97	98
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
<b>Ratio service de la dette/recettes 2/</b>											
<b>Scénario de référence</b>	18	12	9	10	11	10	10	9	8	7	6
<b>A. Scénarios de rechange</b>											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2023-2033 2/	18	11	8	8	9	8	7	6	5	4	3
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	18	12	10	11	13	12	12	11	11	10	9
B2. Solde primaire	18	12	9	11	11	11	10	9	9	8	7
B3. Exportations	18	12	10	13	14	13	13	11	11	10	11
B4. Autres flux 3/	18	12	9	11	12	11	11	10	9	8	8
B5. Dépréciation	18	12	10	11	12	11	10	9	8	7	5
B6. Combinaison de B1-B5	18	11	9	10	11	10	10	9	8	7	6
<b>C. Tests Adaptés</b>											
C1. Passifs éventuels combinés	18	12	11	11	12	11	11	10	9	8	7
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	18	13	10	12	13	13	13	11	11	10	9
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les valeurs en gras dénotent un dépassement du niveau de référence.

2/ Les variables incluent la croissance du PIB réel, le déflateur du PIB et le déficit primaire en pourcentage du PIB.

3/ Transferts officiels et privés et IDE inclus.



**Déclaration de M. Sylla, Administrateur, M. Matungulu, Administrateur suppléant, et Mme Nkusu, Conseillère principale auprès de l'Administrateur, sur la quatrième revue de la République démocratique du Congo au titre de la facilité élargie de crédit, demande de modification de critère de réalisation quantitatif et revue des assurances de financement**

**Réunion du Conseil exécutif**

**28 juin 2023**

Au nom des autorités congolaises, que nous représentons, nous tenons à remercier le conseil d'administration, la direction et les services du FMI pour leur coopération durable avec la République démocratique du Congo (RDC). Cette coopération, y compris à travers l'aide financière apportée dans le cadre de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) approuvé en juillet 2021, contribue à la mise en œuvre du Plan national stratégique de développement 2019–23, notamment en aidant à faire avancer des politiques économiques avisées et des réformes structurelles indispensables.

La période considérée a été marquée par l'intensification des attaques par des groupes armés dans l'est du pays, qui ont eu des conséquences économiques et humanitaires très négatives. Ces événements ont imposé d'engager des dépenses publiques exceptionnelles pour la sécurité et des dépenses pour fournir des biens et services (hébergement, alimentation, éducation et santé) aux personnes déplacées. Les dépenses plus élevées que prévu, y compris pour l'organisation des élections programmées en décembre 2023, ont alimenté de fortes pressions sur le budget, le taux de change et l'inflation. Malgré cette évolution, la mise en œuvre du programme appuyé par la FEC est restée satisfaisante.

**ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE ET RÉSULTATS DU PROGRAMME**

**La croissance a été vigoureuse malgré les effets négatifs de l'insécurité accrue dans l'est du pays et un environnement international difficile et incertain.** La croissance du PIB réel pour 2022 est estimée à 8,9 %, contre une projection de 6,6 % au moment de la troisième revue. Ce meilleur résultat s'explique par l'activité soutenue dans les industries extractives, qui a progressé de 22,6 % selon les estimations, à comparer avec une prévision initiale de 13,1 %. Cela a compensé la croissance légèrement plus faible que prévu de la production non minière, qui a été freinée par la montée de l'insécurité dans l'est du pays et par les retombées de la guerre en Ukraine.

**Les résultats pour les autres principaux indicateurs macroéconomiques ont été mitigés.** L'inflation s'est accélérée, pour atteindre 13,1 % en glissement annuel en décembre 2022, contre une projection de 12,3 %. Elle a continué à s'inscrire en hausse pour s'établir à 16,9 % en mars 2023. L'évolution des prix intérieurs a été en partie dictée par la poursuite de la dépréciation du taux de change dans le contexte des pressions sur les dépenses liées au climat d'insécurité. En dépit de l'augmentation des dépenses exceptionnelles, le déficit budgétaire a été maintenu dans les limites de l'objectif du programme mais avec une composition des dépenses sensiblement différente. Le déficit des transactions courantes 2022 a été plus élevé que prévu. Cependant, les réserves internationales brutes ont augmenté davantage que prévu grâce aux entrées massives de capitaux privés et aux achats nets de la banque centrale. Les réserves brutes sont passées de 2,9 milliards de dollars fin 2021 à 4,5 milliards de dollars fin 2022, à comparer avec une projection de 4,2 milliards de dollars. Toutefois, la couverture des réserves à fin 2022, à savoir 7,9 semaines d'importations, a été moindre que prévu en raison d'une facture des importations plus lourde que prévu.

**Les résultats du programme ont été globalement satisfaisants, et les autorités sont fermement déterminées à faire encore avancer les réformes.** Tous les critères de réalisation quantitatifs à fin

décembre 2022 ont été remplis mais certains objectifs indicatifs n'ont pas été atteints. Les critères de réalisation quantitatifs ont pour la plupart été largement remplis, y compris les plafonds de crédit net de la banque centrale (la Banque centrale du Congo, BCC) à l'État, de variation des avoirs intérieurs nets de la BCC et de contraction et de garantie de nouvelle dette extérieure par le secteur public ainsi que le plancher du solde budgétaire intérieur. Deux objectifs indicatifs à fin 2022 n'ont pas été atteints : le plancher de dépenses sociales et le plafond de dépôts auprès de la BCC utilisés comme garanties pour les emprunts de l'administration centrale. En dépit de dépenses sociales élevées, dont celles qui sont exécutées pour faire face au problème humanitaire causé par la montée de l'insécurité, le plancher de dépenses sociales du programme n'est pas respecté puisque l'objectif couvre seulement un ensemble de dépenses selon une définition étroite dans le cadre de trois programmes sanitaires. Le plafond de dépôts auprès de la BCC utilisés comme garanties pour les emprunts de l'administration centrale n'est pas respecté en raison d'un suivi insuffisant et malgré l'absence de nouvelles garanties accordées. Les objectifs indicatifs à fin mars 2023 relatifs au solde budgétaire intérieur, aux recettes budgétaires, aux avoirs intérieurs nets de la BCC et aux avoirs en devises de la BCC détenus auprès de correspondants domestiques n'ont pas été atteints.

**Tous les repères structurels sauf un ont été respectés.** Le repère structurel à fin décembre 2022 portant sur l'achèvement de l'audit certifiant les arriérés intérieurs a été respecté. Les autorités ont adopté le décret sur la gestion des investissements publics et le décret qui définit le périmètre et la structure du compte unique du Trésor (**repères structurels à fin mai 2023**). Le repère structurel continu ayant trait à la publication des contrats miniers n'est pas respecté, dans la mesure où d'autres accords liés au contrat avec Ventora et au contrat signé avec Primera Gold ont été publiés mais pas dans les délais fixés par la loi en la matière du code minier du pays.

## **PERSPECTIVES ET RISQUES**

**Les perspectives économiques sont favorables, même si l'incertitude reste grande.** Pour le court terme, la croissance du PIB réel 2023 a été revue à la hausse, de 6,3 % à 6,8 %, ce qui s'explique par la forte contribution persistante de la production minière, dont la croissance se stabiliserait par la suite, ce qui se traduirait par une modération de la croissance du PIB à 4,7 % en 2024. Sous l'effet des politiques monétaire et budgétaire accommodantes évoquées ci-dessous, l'inflation devrait continuer à ralentir pour atteindre respectivement 11,5 % et 7,1 % fin 2023 et fin 2024. Selon les projections, le déficit des transactions courantes se creusera légèrement, à 5,5 % du PIB en 2023 (5,3 % en 2022), avant d'être ramené à 3,9 % du PIB en 2024. L'accumulation de réserves internationales devrait se poursuivre, et la couverture des importations par les réserves atteindra respectivement 10 semaines et 10,2 semaines en 2023 et 2024 d'après les projections. Après 2024, la croissance du PIB devrait s'établir à 5,3 % par an en moyenne, sous l'impulsion de l'activité d'extraction et d'un essor plus marqué du secteur non minier grâce aux progrès des réformes structurelles et à une plus grande diversification de l'économie. L'inflation serait contenue à 7 %, niveau qui correspond à l'objectif de la BCC. Le déficit courant devrait se réduire à moyen terme, ce qui contribuera à une accumulation progressive de réserves internationales, qui atteindront 3 mois d'importations d'ici à 2028.

**Les autorités et les services du FMI reconnaissent que les perspectives risquent d'être révisées à la baisse.** Parmi les risques de dégradation figurent les répercussions de la guerre en Ukraine, un ralentissement brutal de la croissance économique en Chine et d'autres facteurs d'incertitude qui pourraient peser sur la valeur des exportations du Congo via une baisse des prix et/ou un recul de la demande. Sur le plan intérieur, des risques tels que l'aggravation de la situation sécuritaire dans l'est du pays, les pressions sur les dépenses liées aux élections à venir ou les tensions avant les élections qui se

profilent pourraient aussi fragiliser la stabilité macroéconomique. Les autorités redoublent d'efforts pour préserver la stabilité macroéconomique et réduire les risques. Dans ce contexte, elles sont prêtes à ajuster leurs politiques économiques s'il y a lieu dans le cadre du programme appuyé par la FEC et du dialogue permanent avec le FMI. En outre, elles prennent des mesures pour garantir des élections pacifiques et démocratiques afin d'éviter de réduire à néant les progrès économiques et sociopolitiques accomplis par le pays ces dernières années.

## **POLITIQUES ET RÉFORMES POUR 2023 ET AU-DELÀ**

**Les autorités congolaises, que nous représentons, sont très attachées aux objectifs du programme et aux réformes pour l'avenir.** Compte tenu des pressions macroéconomiques durables et des risques imminents, elles sont déterminées à durcir la politique budgétaire pour préserver la viabilité des finances publiques et de la dette et la stabilité macroéconomique, ce qui ira de pair avec un resserrement de la politique monétaire pour contenir les pressions inflationnistes.

**Le rééquilibrage budgétaire s'accompagnera de mesures de recettes et de dépenses.** Les efforts déployés pour accroître les recettes continueront à cibler l'élargissement de l'assiette fiscale ; l'amélioration de l'observance fiscale ; la limitation des exonérations de TVA, sauf dans des circonstances exceptionnelles comme celles qui ont conduit à l'exonération de certains produits alimentaires essentiels ; et la refonte des régimes fiscaux exceptionnels et de l'ensemble des conventions, accords et autres dispositions qui autorisent des exonérations fiscales, à l'exception de ceux décrits dans les codes administratifs en vigueur. Côté dépenses, les autorités prévoient de freiner la croissance de la masse salariale, tout en lançant une réforme ambitieuse de la fonction publique. Un décret interministériel précisant que toute hausse de salaire doit être approuvée conjointement par trois ministres (ceux du Budget, des Finances et de la Fonction publique) doit être signé d'ici à juillet 2023 pour éviter un alourdissement ponctuel et désordonné de la masse salariale. En outre, les autorités ont commencé à préparer une réforme de la fonction publique à moyen terme, notamment une stratégie globale de politique salariale, un nettoyage de la base de données des agents de la fonction publique afin d'éliminer tous les collaborateurs fictifs, une réorganisation de la couverture sociale des fonctionnaires, et un système de retraite financièrement viable.

**D'autres réformes budgétaires prévues amélioreraient encore les résultats budgétaires et la transparence.** Celles-ci comprennent l'accélération de la dématérialisation du recouvrement de recettes ; le renforcement de la gestion des finances publiques, notamment en mettant en place le compte unique du Trésor, en améliorant la gestion de la trésorerie et en réduisant les paiements en numéraire conformément à la nouvelle loi relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) de décembre 2022 ; la réforme du système de subventions aux carburants ; l'amélioration de la qualité des dépenses ; et le renforcement du contrôle des risques budgétaires liés à la dette publique et aux entreprises publiques. Les réformes de la gestion des investissements publics se poursuivront, sur la base des recommandations de l'évaluation de la gestion des investissements publics (EGIP) de 2022. Le renforcement de la gestion du Bureau central de coordination (BCeCo), l'un des trois organismes chargés de la mise en œuvre du programme de développement local des 145 territoires (PDL-145T), restera une priorité absolue. Compte tenu de l'importance du PDL-145T, les autorités entendent surveiller de près sa mise en œuvre et améliorer le respect des procédures liées de gestion des finances publiques et de passation de marchés publics.

**La banque centrale continuera à surveiller les tendances en matière de liquidité et de développement économique et en tiendra compte pour garantir l'accomplissement sans faille de sa mission de stabilité des prix, tout en continuant à accumuler des réserves afin de renforcer**

**encore les amortisseurs extérieurs.** Lors de sa réunion du 19 juin 2023, le Comité de politique monétaire a durci la politique monétaire en relevant le taux directeur de 200 points de base, à 11 %, et a porté le ratio de réserves obligatoires sur les dépôts en francs congolais de 0 % à 10 %. Si la situation le justifie, il resserrera davantage la politique monétaire et absorbera l'excès de liquidité bancaire en fonction des besoins.

**La modernisation du cadre de politique monétaire, le renforcement des dispositifs de gouvernance de la BCC et les actions visant à renforcer la surveillance et le contrôle du secteur financier se poursuivront.** Dans ce contexte, la BCC, avec un programme pluriannuel d'assistance technique du FMI, finira de mettre en place le système de prévision et d'analyse des politiques (FPAS) d'ici à 2024 puis le rendra opérationnel afin de renforcer le processus d'élaboration de la politique monétaire. Elle prendra ensuite toutes les mesures d'accompagnement supplémentaires qui s'imposent pour améliorer ses capacités de prévision et d'analyse économiques ainsi que sa communication. Les réformes opérationnelles et de la gouvernance de la BCC se poursuivront, notamment en appliquant les recommandations de l'évaluation des sauvegardes de 2020. Concernant la politique du secteur financier, la nouvelle loi bancaire, adoptée par le Parlement en décembre 2022, appuiera les progrès des réformes pour accentuer le contrôle des banques et du secteur financier. Parallèlement, il est essentiel d'appliquer les recommandations de la Revue de stabilité du secteur financier pour renforcer la surveillance et la régulation du secteur financier.

**Le régime de change restera flexible.** Les autorités s'engagent à continuer à mettre en œuvre une politique de change inspirée par l'objectif de stabilité des prix et par l'impératif de détenir des réserves de change suffisantes. Mis à part le besoin d'accumuler des réserves de change, la BCC limitera son intervention sur le marché des changes à l'atténuation de la volatilité excessive du taux de change qui pourrait mettre en péril la stabilité macroéconomique.

**Les autorités sont attachées à de profondes réformes structurelles qui visent à stimuler une croissance tirée par le secteur privé inclusive et durable.** Les principales priorités sont notamment les suivantes : i) améliorer les systèmes d'éducation et de santé, libéraliser le secteur des télécommunications et modifier le code des investissements et le droit agricole pour améliorer le climat des affaires et faciliter la diversification de l'économie ; ii) promouvoir la gouvernance et la lutte contre la corruption ; iii) mettre en œuvre la stratégie d'inclusion financière et iv) construire des infrastructures de base, notamment de transport et de communication, d'énergie et d'accès à une eau potable saine. Le programme de développement local des 145 territoires (PDL-145T) du gouvernement, qui est en partie financé avec la moitié des ressources provenant de l'allocation de DTS 2021 (soit l'équivalent de quelque 714 millions de dollars), est un pilier fondamental de la construction d'infrastructures de base. Après un lent démarrage, l'exécution financière et physique des projets du PDL-145T pour construire des écoles, des centres de santé et des bâtiments administratifs, auxquels 511 millions de dollars ont été affectés en 2022, s'est accélérée récemment. Les 203 millions de dollars restants sont consacrés à la réalisation de projets d'électrification rurale en 2023.

**Les autorités sont résolues à améliorer le dispositif de LBC/FT et son efficacité.** Elles s'engagent à remédier aux lacunes recensées par le Groupe d'action financière (GAFI) qui ont abouti à l'inscription de la RDC sur la liste des pays et territoires placés sous surveillance renforcée. Les autorités mettront en œuvre le plan d'action appuyé par le GAFI, en s'appuyant sur la loi de décembre 2022 relative à la LBC/FT et sur le rapport final d'avril 2023 d'évaluation nationale des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, qui a été préparé avec l'assistance technique de la Banque mondiale et remis au GAFI en mai 2023. Le 17 juin, le gouvernement a approuvé la création d'un groupe de travail, qui comprend un comité de haut niveau piloté par le Premier ministre, un comité interinstitutionnel et un

secrétariat technique pour conduire les réformes nécessaires dans le cadre d'une stratégie nationale et appuyer et surveiller l'application des mesures par la Cellule nationale de renseignements financiers (CENAREF), qui est responsable de la mise en œuvre du plan d'action adopté avec le GAFI, avec le soutien technique coordonné de multiples partenaires.

**Les autorités agissent avec détermination pour résoudre les problèmes liés au changement climatique qu'elles rencontrent et pour renforcer le rôle joué par la RDC, qui fait figure de pays solution pour la transition vers des énergies bas carbone à l'échelle mondiale.** Sur le plan intérieur, les catastrophes naturelles liées au changement climatique accentuent la pauvreté et la fragilité. Comme indiqué à l'annexe II du rapport des services du FMI, les autorités ont élaboré un plan national d'adaptation au changement climatique, qui a été examiné par les principales parties prenantes et comprend des projets de réforme couvrant l'adaptation (en particulier des ressources en eau, de la sylviculture et de l'agriculture), l'atténuation et la transition. Le plan national d'adaptation est complété par les diagnostics climatiques issus de l'évaluation de la gestion des investissements publics pour le climat (EGIP-C) et des rapports nationaux sur le climat et le développement (CCDR) à venir. Pour atteindre ses objectifs de développement et liés au climat et jouer comme il se doit son rôle moteur dans la préservation du bassin du Congo, deuxième forêt ombrophile au monde qui absorbe pas moins de 4 % des émissions mondiales de carbone chaque année, la RDC aura besoin d'une aide financière considérable afin de couvrir le coût des investissements nécessaires. À cette fin, les autorités ont fait part de leur vif intérêt et de leur intention de déposer une demande officielle d'assistance du FMI dans le cadre du fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité en temps voulu.

## **CONCLUSION**

Les autorités congolaises ont fait montre de leur ferme volonté de mettre en œuvre leur programme économique et financier malgré les problèmes posés par la montée de l'insécurité dans les provinces de l'est du pays et une grande incertitude économique à l'échelle mondiale. Les résultats du programme durant la période considérée ont été satisfaisants et les autorités ont réaffirmé leur attachement au programme appuyé par la FEC. Compte tenu de la mise en œuvre satisfaisante du programme et de leur détermination renouvelée à en atteindre les objectifs, les autorités sollicitent la modification du critère de réalisation quantitatif relatif aux réserves internationales nettes à fin juin 2023 et l'achèvement de la quatrième revue de l'accord au titre de la FEC. Nous serions très reconnaissants aux administrateurs de bien vouloir considérer favorablement ces demandes.